



# Le domaine de chasse de Rambouillet et le gouvernement de la nature : monarchie, empire, république (1783-1995)

Raphaël Devred

## ► To cite this version:

Raphaël Devred. Le domaine de chasse de Rambouillet et le gouvernement de la nature : monarchie, empire, république (1783-1995). Histoire. 2019. dumas-02506125

**HAL Id: dumas-02506125**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02506125>**

Submitted on 12 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ VERSAILLES-SAINT-QUENTIN  
UNIVERSITÉ PARIS SACLAY  
INSTITUT D'ÉTUDES CULTURELLES ET INTERNATIONALES  
Département d'Histoire  
Mémoire de recherche de Master 2 – Histoire Culturelle et Sociale

Raphaël Devred

*Le domaine de chasse de Rambouillet et le gouvernement de  
la nature : monarchie, empire, république (1783-1995)*



*Juin 2019*

**Jury :**

Mme Anne-Claude Ambroise-Rendu, Professeure des Universités, Université de Versailles-Saint-Quentin, CHCSC, (Directrice de mémoire).

M. Grégory Quenet, Professeur des Universités, Université de Versailles-Saint-Quentin, CHCSC, (Directeur de mémoire).

Numéro national étudiant : 21403402

*Illustration de couverture* : Chasse à Rambouillet 17 janvier 1964, Reportage n° 1735. AN, 5 AG 1/1055. © Archives nationales

## **Résumé**

Résidence royale, impériale et présidentielle, le domaine de Rambouillet accueille les souverains et leurs chasses depuis le Moyen Âge. En 1783, Louis XVI achète la propriété rambolitaine de son cousin le Duc de Penthièvre, à titre de domaine privé du roi. Le domaine devient bien de l'État à la Révolution. Napoléon I<sup>er</sup>, Charles X, Napoléon III et l'ensemble des présidents de la République y trouvent un cadre idéal à la fois comme lieu de repos, loin de la cour et comme un espace pour les grandes chasses d'État. Situé à trente kilomètres à l'Ouest de Versailles et à cinquante de Paris, Rambouillet est le centre des chasses présidentielles de 1880 à 1995. A la croisée entre l'histoire culturelle et l'histoire environnementale cette enquête s'intéresse aux formes de gouvernements de la nature à Rambouillet. S'intégrant dans le champ des Humanités environnementales cette recherche mêle le dépouillement et l'analyse des sources historiques, l'étude archéologique et architecturale et les enquêtes écologique et anthropologique de terrain. Entre l'espace rambolitain et la chasse il s'agit d'une relation complexe et coévolutive. Étudier la chasse permet de relier espaces et acteurs et de reconsidérer l'histoire des non-humains à Rambouillet. En étudiant les aménagements environnementaux, les formes de savoir sur la nature et les pratiques et rites de chasse cette enquête vise à rendre la complexité des relations au vivant. En dehors des clivages nature/culture et sauvage/domestique, le domaine de Rambouillet invite à s'interroger sur la chasse, les animaux, les humains dans un socio-écosystème historique. Au-delà, d'une nature figée et dominée, cette histoire de Rambouillet cherche à rendre sa place à un domaine giboyeux, vivant et dynamique.

## **Abstract**

As a royal, imperial and presidential residence, the domain of Rambouillet has hosted sovereigns and royal hunts since the Middle Ages. In 1783, Rambouillet was bought by Louis XVI from his cousin the Duke of Penthièvre. The domain thus became the king's private domain. During the French Revolution it became a National property. Then, Napoleon I, Charles X, Napoléon III and all the French presidents have found in Rambouillet a perfect place to rest and to organize State hunts. Rambouillet is situated fifty kilometers West of Paris, and thirty kilometers from Versailles and is composed of two hunting parks and a large forest. The domain was the center of the presidential hunts from 1880 to 1995. At the crossroads of cultural history and environmental history this study focusses on the government of nature. The relationship between Rambouillet and hunting is symbiotic and coevolutionary. To study hunting allows to link the different spaces and actors and to reconsider the non-human history in Rambouillet. The environmental transformations, knowledge on nature and the hunting practices and rites invites us to complexity between humans and non-humans. Far from the divisions between nature and culture, wild and tame, the domain of Rambouillet prompts us to consider the place of hunting, animals and humans within a historical socio-ecosystem. Beyond the image of a dominated and passive nature, this history of Rambouillet seeks to reestablish Rambouillet as a gamey, living and dynamic domain.

# Remerciements

Une recherche est une aventure personnelle mais non pas individuelle. Durant ces deux années, les rencontres et les échanges n'ont cessé de me le rappeler. Il me faut donc remercier dans leur ensemble les personnes qui ont apporté leur soutien et leur intérêt à cette recherche. Ensuite, il me faut procéder à des remerciements personnels. Ce parcours humain je l'espère témoignera de la variété des acteurs et du cadre de recherche que j'ai cherché à mettre en place.

D'abord, c'est à l'Université que j'ai fait mes premières armes et trouvé mes premiers soutiens. Il me faut adresser mes remerciements à mes directeurs de recherche et mes professeurs, que je ne peux pas tous nommer. Grégory Quenet m'a non seulement convaincu de la richesse de l'histoire environnementale, mais aussi accompagné sur ces nouvelles pistes historiographiques et intellectuelles. Je ne saurais trop le remercier de m'avoir proposé la piste rambolitaine.

Je n'ai pu qu'apprécier la présence formidable d'Anne-Claude Ambroise-Rendu à mes côtés dans cette recherche. L'avoir comme professeure est une chance, l'avoir comme directrice de recherche est un honneur. Son aide, ses réflexions, sa disponibilité n'ont cessé de contribuer à la réussite de mon parcours de jeune chercheur.

Ensuite, j'adresse une attention toute particulière à Jean-Claude Yon, son soutien indéfectible et son intérêt ont été une source de motivation permanente. A défaut, du théâtre j'ai retrouvé dans la chasse des spectacles cynégétiques de cour fastueux. J'aimerais également pour les années Louis XVI de ce mémoire, adresser mes pensées respectueuses à Pauline Lemaigre-Gaffier. J'aimerais la remercier pour nos échanges sur la cour, le XVIII<sup>e</sup> siècle et la richesse des séminaires réalisés au château de Versailles, qui m'ont beaucoup inspiré. J'adresse également une sincère pensée à Catherine Kikuchi pour sa générosité, son temps et son soutien.

Il me reste un professeur à remercier, qui n'est autre que Jean Duma. Son travail exemplaire sur le Rambouillet des Bourbon-Penthièvre est une source de réflexion et d'inspiration inépuisable. Après avoir fait sa rencontre par la plume, j'ai été ravi par notre rencontre parisienne et je lui adresse mes plus profonds remerciements.

C'est ensuite au domaine de Rambouillet que je dois adresser ma reconnaissance. Je souhaite adresser mes profonds remerciements à Jean d'Haussonville pour son accueil dans les domaines de Chambord et de Rambouillet, nos discussions passionnantes et son soutien dans cette aventure historique. Je le remercie tout particulièrement de m'avoir permis d'accéder au domaine et aux archives. Qu'Étienne Guillaumat se voit également remercié à cet égard.

Les hommes du domaine de Rambouillet m'ont non seulement accueilli mais aussi beaucoup appris et je leur dois énormément. Pierre Rivière s'est montré être un formidable interlocuteur et hôte au domaine. Son temps, son intérêt et notre collaboration a enrichi directement cette recherche et

j'espère avoir répondu à certaines de nos interrogations sur Rambouillet, dont il reste tellement à découvrir. Je remercie François Nouvet pour son accueil à la Faisanderie, le prêt de ses ouvrages et nos discussions sur l'élevage, la chasse et le domaine. Parmi les mentors de cette recherche, il m'en reste un à saluer et à remercier chaleureusement. Il s'agit d'Alain Bongibault. Les mots ne suffiront pas pour t'adresser ma gratitude et mon profond respect. En Saint-Hubert !

Que Jean-René Gandais et Bruno Colombe soient également remerciés pour leur sympathie et pour les moments passés au domaine.

Je reste encore au domaine de Rambouillet et je remercie Jean-Paul Widmer pour son temps et nos échanges. Mes remerciements vont aussi à Brigitte Brault pour nos discussions, son intérêt et pour m'avoir ouvert sa bibliothèque personnelle. Mes derniers mots souhaitent saluer plus largement l'ensemble des chasseurs et forestiers qui font vivre les forêts.

J'aimerais ensuite passer aux institutions culturelles qui m'ont accueilli et soutenu. A Rambouillet, je remercie Helga Rouyer pour m'avoir permis d'accéder à la carte de l'Hôtel de Ville et à ses fonds documentaires. Gaëlle Le Page, du Musée de la Chasse et de la Nature de Paris doit aussi être remerciée pour son aide dans mes recherches documentaires.

Pour finir, j'ai trouvé chez les archivistes un soutien et un intérêt fort qui je le souhaite se poursuivra. Aux Archives départementales des Yvelines, je remercie l'ensemble de l'équipe qui m'a accueilli pendant cette recherche. Il me faut aussi préciser que sans Anthony Rigault des archives me seraient encore inconnues et qu'il se voit remercié pour son aide, ses conseils et son vif intérêt. J'adresse aussi une pensée respectueuse à Elise Wojszvzyk.

Finalement aux Archives nationales, je remercie Henri Pinoteau pour notre rencontre, nos échanges et son aide.

Derniers mais non des moindres, il me faut remercier des acteurs un peu particuliers en tant qu'étudiant en histoire environnementale. En finir avec la nature, c'est aussi lui rendre hommage. C'est donc avec beaucoup d'humilité et de curiosité que je suis reparti à la découverte des espaces de Rambouillet. Je remercie sols, roches, plantes, eaux et animaux qui font vivre Rambouillet et animent cette recherche. Ils ont été une source d'inspiration sans pareille et n'ont cessé de me rappeler qu'ils méritent leur rôle d'acteurs de l'histoire.

## Abréviations

### *Archives*

|       |                                                                      |
|-------|----------------------------------------------------------------------|
| AN :  | Archives nationales                                                  |
| BNF : | Bibliothèque Nationale de France                                     |
| ADY : | Archives Départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise |
| ADR : | Archives du Domaine de Rambouillet                                   |

### *Institutions :*

|          |                                                                    |
|----------|--------------------------------------------------------------------|
| SAR :    | Société Archéologique de Rambouillet                               |
| SHARY :  | Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline |
| ENGREF : | École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts                 |
| ONF :    | Office national des Forêts                                         |
| ONCFS :  | Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage                |

### *Titres et fonctions*

|          |                         |
|----------|-------------------------|
| S.A.S. : | Son Altesse Sérénissime |
| S.M. :   | Sa Majesté              |

### *Références bibliographiques*

Pour les références à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, nous utilisons une abréviation du titre et faisons référence à l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Les extraits sont issus de l'ENCCCRE : l'Édition numérique et Collaborative et Critique de l'Encyclopédie (1751-1772).

L'abréviation *Carte des Chasses royales* (1764) fait référence à la *Réduction de la carte topographique des environs de Rambouillet et de St Hubert pour servir aux chasses du Roi, levée en 1764 par les ingénieurs géographes des camps et des marches des armées*, gravée par Guillaume-Nicolas De la Haye, échelle une demie lieue, s. n., 59 x 83,5 cm, 1764, cote GE C-6186 de la Bibliothèque nationale de France.

La *Carte des Chasses impériales* (1807) correspond à la *Carte topographique des environs de Versailles dite des Chasses Impériales, levée et dressée de 1764 à 1773 par les ingénieurs géographes des Camps et Armées, commandés par feu M. Berthier, Colonel, leur chef ; terminée en 1807 par ordre de Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin, pendant le Ministère de S.A.S.M. le Maréchal Alexandre Berthier, Prince de Neuchatel, Grand-Veneur, Grand Aigle de la Légion d'Honneur, etc. etc., sous la direction du Général de Division Sanson*, gravée par Doudan, Tardieu l'ainé et Boudet, échelle 1:29 250e, Paris, Dépôt de la guerre, in-folio, 12 feuilles, 77,5 x 44, 5 cm, 1807, GE BB-207 conservée à la Bibliothèque nationale de France.

# Introduction

## *Situer Rambouillet*

Rambouillet, c'est la chasse, c'est même un « país de chasse<sup>1</sup> ». Entre l'espace rambolitaïn et l'activité cynégétique il s'agit d'une relation complexe et coévolutive.

Rambouillet se situe à trente kilomètres de Versailles et à cinquante kilomètres de Paris. Situé au Sud-ouest des capitales, la forêt constitue une frontière végétale sur les confins occidentaux de l'Île-de-France et des domaines royaux. Fortement aménagé depuis l'Antiquité, Rambouillet est une mosaïque de paysages, d'espaces naturels et d'écosystèmes. Du début du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle, la présence royale, seigneuriale et abbatiale et la préoccupation cynégétique, permettent la conservation de forêts dédiées aux chasses des princes et à la démonstration de leur souveraineté sur les espaces et les animaux.

Du VIII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, la forêt appartient à l'abbaye de Saint-Denis. En 768, le roi Pépin le Bref lègue la forêt d'Yveline et l'exercice du droit de chasse à Saint-Denis<sup>2</sup>. L'abbaye perd sa souveraineté sur la région lorsque les rois de France s'installent à Saint-Léger et font de l'Yveline une gruerie royale. Le droit de gruerie permet d'user de la forêt du roi, de l'exploiter et d'y chasser et d'y détenir le droit de justice<sup>3</sup>. En 987, Hugues Capet transmet à son fils Robert le Pieux le château de Saint-Léger, ce dernier charge Guillaume de Hainaut († v. 1003<sup>4</sup>) de bâtir deux fortifications à Montfort et Épernon pour protéger le domaine royal. Établie sur une colline, la forteresse, probablement une motte castrale, prend le nom de Montfort et il en devient le châtelain. Guillaume parvient ensuite à faire de Montfort une châtellenie héréditaire qu'il transmet à son fils Amaury I<sup>er</sup> (†1053). Simon I<sup>er</sup>, seigneur de Montfort fait construire une tour en pierre et un prieuré castral avant 1087.

<sup>1</sup> AN, AE/I/4/3 : *Journal de Louis XVI*, Tome III. t. III. 3 : Chasses du Roi, 1768-1791, 19 pièces.

<sup>2</sup> LORIN Félix, *Rambouillet, La ville, le château, ses hôtes, 768-1906. Documents historiques publiés sous les auspices de la Société Archéologique de Rambouillet*, Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1907, p. 8-12 ; « *Recueil des Historiens de France*, de Dom Bouquet, page 717, 5<sup>e</sup> volume ; et Jules Tardif, *Monuments historiques*, cartons des Rois, page 51-52 ; suivant l'original conservé aux Archives nationales, K. 5, n° 9 ».

<sup>3</sup> CIVEL Nicolas, *La fleur de France. Les seigneurs de l'Île-de-France au XII<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 115.

<sup>4</sup> LORIN Félix, *Rambouillet*, op. cit., p. 15.



Les comtes de Montfort sont les gruyers de l'Yveline et y détiennent le droit de chasse qu'ils érigent en privilège et en mode d'exercice de la souveraineté sur leurs terres<sup>5</sup>. Ils détiennent ce droit dans les bois du prieuré des Moulineaux et Amauri V en juillet 1238, fait don de terres à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, toutefois, ils y conservent le droit de chasse exclusif<sup>6</sup>. En 1248, Jean de Montfort autorise l'abbaye à chasser sur cette terre et l'autorise à y établir des haies, un privilège seigneurial qui permet d'établir des haies, c'est-à-dire un aménagement mais aussi une pratique cynégétique<sup>7</sup>. En forêt, les Montfort sur certains espaces nommés les *défens*, interdisent le pâturage des animaux pour garantir la présence de gibier pour la chasse<sup>8</sup>. Il est interdit aux habitants et aux moines des Vaux de récupérer les bêtes mortes ou blessées en forêt, elles doivent être remises au gruyer. Le prieuré d'Épernon reçoit depuis 1124, lorsque la meute passe à Montfort ou Saint-Léger la veille de la chasse, la patte droite des cerfs chassés<sup>9</sup>. Ce geste rituel appelé les honneurs se retrouve dans la pratique de la vénerie du cerf encore aujourd'hui.

La première mention de la seigneurie de Rambouillet apparaît dans un acte de donation de terres de 1142 par la citation de Gautier de Rambouillet<sup>10</sup>. Puis au sein des possessions des Montfort une salle seigneuriale est nommée en 1153, un acte est donné dans la *aula Rambuleti*<sup>11</sup>. En 1204, Philippe-Auguste achève de conquérir la Normandie, il échange Saint-Léger et la forêt d'Yveline aux comtes de Montfort contre la forêt de Breteuil<sup>12</sup>. Rambouillet se trouve alors dans le comté des Montfort. La présence d'une salle ou d'une maison seigneuriale à Rambouillet est confirmée en 1248<sup>13</sup>. Rambouillet appartient aux Montfort jusqu'en 1317 au plus tard, des éléments laissent penser que la seigneurie rambolitaine est peut-être extraite des possessions des Montfort avant cette date, par des alliances matrimoniales. En 1239, Péronnelle de Bigorre est mariée à Raoul Tesson ou de la Rochetesson et lui apporterait en dot Rambouillet<sup>14</sup>. Cinq ans après la mort de Béatrice de Montfort (1249-1312), le 27 mai

<sup>5</sup> RHEIN André, « La seigneurie de Montfort en Iveline depuis son origine jusqu'à son union au duché de Bretagne (Xe-XIVe siècles), *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, Versailles, Imprimerie Aubert, 1910, Tome XXI, p. 115.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 116.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 121-122.

<sup>10</sup> CIVEL Nicolas, *La fleur de France. Les seigneurs de l'Île-de-France au XIIIe siècle*, Turnhout, Brepols, 2006, p. 352.

<sup>11</sup> RHEIN André, « La seigneurie de Montfort en Iveline », *art. cit.*, n° 25, p. 133-134.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 94-95.

<sup>13</sup> DE JANTI Pierre, *Forêt, chasses et château de Rambouillet*, Montligeon-la Chapelle, Imprimerie de Montligeon-la Chapelle, 1947, p. 144.

<sup>14</sup> LORIN Félix, *Rambouillet. La ville, le château, ses hôtes, 768-1906. Documents historiques publiés sous les auspices de la Société Archéologique de Rambouillet*, Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1907, p. 27.

1317, le domaine des Montfort est partagé entre les deux filles héritières : Yolande et Jeanne. Jeanne la cadette, comtesse de Roucy reçoit les possessions orientales du comté de Montfort :

le chastel, ville et chastellenie de Rochefort, les Essarts et toutes les appartenances de la chastellenie de Saint-Leger, le fief du seigneur de Rambouillet, le fief de Montorgueil, le fief que M. de Neuville tient à Rambouillet, le fief de Guernonvilliers, le fief au Faulconnier, à Rambouillet, le fief de Grosse [Groussay], près Rambouillet, lesquels fiefs furent en la chastellenie de Montfort ; les fiefs de la Villeneuve, de Bléron, du Pâtis, lesquels furent en la chastellenie de Saint-Léger<sup>15</sup>

Le 6 mai 1368, devant deux notaires au châtelet de Paris, le chevalier Girart de Tournebru, seigneur d'Auvilliers, vend pour 700 livres à Jehan Bernier, chevalier, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, « en la ville et terrouer de Rambouillet » l'hébergement et manoir » et l'ensemble de la seigneurie de Rambouillet, qu'il tenait de l'héritage de sa femme Jeanne de Brucourt<sup>16</sup>. En 1384, Regnault d'Angennes, écuyer tranchant de Charles VI, capitaine châtelain du Louvre, et chambellan du Roi acquiert Rambouillet. Cardinaux, gentilshommes, chevaliers, les d'Angennes sont une famille de haute noblesse qui conserve la seigneurie jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Le 12 novembre 1399, Regnault d'Angennes prête hommage à Jean de Craon pour les Essarts pour un :

hostel fort, clos de fossez, contenant un arpent Une cohue où se tiennent les plaids et assises, un jardin de deux quartiers, un réservoir à poissons, d'un quartier ; au-dessous, un quartier de pré qui doit être fauché à corvée par les habitants de Rambouillet ... un estang ; si la chaussée de cet estang vient à manquer, les habitants sont tenus de venir au secours ; au-dessous de l'estang, un moulin bannier à tous les habitants.<sup>17</sup>».

Le château fort se rend à deux reprises face aux Anglais pendant la guerre de Cent ans en 1425 et 1428 face au comte de Salisbury, puis en 1427 face à Jean de Bedford<sup>18</sup>. Jean II d'Angennes acquiert La Louvière durant sa seigneurie, écuyer d'honneur de Charles VII (1440), gouverneur de Mantes (1442), il épouse Philippa du Bellay, fille de Jean III, seigneur de Gizeux et Langey et de Jeanne de Logé, dame du Bois-Thibaut. Charles I<sup>er</sup> succède en 1490 à son père et à sa mort en 1514, c'est Jacques I<sup>er</sup> d'Angennes qui devient seigneur de Rambouillet. Avec Jacques I<sup>er</sup> d'Angennes la Renaissance arrive à Rambouillet : outre la légende qui veut que François Rabelais ait visité le domaine<sup>19</sup>, Rambouillet connaît une

<sup>15</sup> « L'acte de 1317 se trouve à Versailles, dans le fonds de Clairefontaine », LORIN Félix, *op. cit.*, p. 28 et RHEIN André, *art. cit.* p. 98.

<sup>16</sup> RHEIN André, « La seigneurie de Montfort en Iveline », *art. cit.*, p. 240.

<sup>17</sup> AN, O1 3869 « Cette boîte contient de nombreuses copies de l'hommage de 1399 », cité et écrit LORIN Félix, *op. cit.*, p. 37-38.

<sup>18</sup> LORIN Félix, *Rambouillet, op. cit.*, p. 40-43.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 45-46 : Félix Lorin et Tallemant des Réaux (1619-1692) écrivent que c'est sous Jacques I<sup>er</sup> que Rabelais vient à Rambouillet, en tant que protégé du cardinal Jean du Bellay (1498-1560). Sa venue ou la

extension territoriale importante et gagne ses lettres de noblesse en tant que dernière demeure terrestre de François I<sup>er</sup>. Le roi chevalier, le roi des arts, le père des veneurs s'éteint le 31 mars 1547 au château de Rambouillet. Il est veillé par le dauphin (futur Henri II), la dauphine Catherine de Médicis, la duchesse d'Étampes, Diane de Poitiers, Claude Gouffier, François de Tournon, l'évêque de Macon, le duc François de Guise. Le corps est transporté au prieuré royal des Hautes-Bruyères (à côté des Essarts-le-Roi), où son cœur est déposé jusqu'en 1793.

De 1514 à 1612, Rambouillet connaît un siècle d'apogée. La seigneurie de Jacques I<sup>er</sup> en constitue le seuil. Puis en 1562, Jacques II d'Angennes (†1568) reçoit à Rambouillet les vainqueurs de la bataille de Dreux qui oppose catholiques et protestants : Catherine de Médicis, reine régente du royaume, et le Duc de Guise. Demeure princière, Rambouillet se situe à la croisée de chemins commerciaux entre Paris, Orléans et Chartres. Henri III, roi de France octroi à Rambouillet le 4 avril 1595 par lettres patentes la création d'un marché et de foires, qui a lieu le samedi pour le marché et pour les foires « une au prochain lundy d'après Quasimodo et l'autre le jour Saint Lubin au mois de septembre chacun an<sup>20</sup> ». Puis, le 3 août 1608 Henri IV réunit par lettres patentes sur la demande de Nicolas d'Angennes (v. 1530-1611), la justice des Essarts à celle de Rambouillet<sup>21</sup>. Rambouillet étant devenu plus important économiquement, militairement et juridiquement que les Essarts. En 1612, c'est une première consécration politique et foncière : Louis XIII élève la terre de Rambouillet en marquisat en faveur de Charles II d'Angennes (1577-1652) et sa femme Catherine de Vivonne (1588 à Rome-1665). Le roi dispense dans les lettres patentes le marquisat de Rambouillet d'être réuni au domaine de la couronne en cas de mort sans héritier des d'Angennes. « Ainsi les filles pourront succéder en ce cas attendu » sous la condition qu'hommage soit fait à chaque « mutation » de marquis<sup>22</sup>. L'érection de Rambouillet en marquisat nécessite l'assentiment du suzerain des seigneurs de Rambouillet, c'est-à-dire le comte de Rochefort. Le 25 janvier 1612, Hercule de Rohan (1568-1654), duc de Montbazou, comte de Rochefort, pair de France et Grand Veneur consent à cette décision du roi<sup>23</sup>. Il est intéressant de rappeler ici, avec le personnage de Hercule de Rohan-Montbazou, le lien fort et récurrent, qui unit Rambouillet, la monarchie et la chasse.

Le 7 novembre 1624, Jean Héroard mentionne une chasse de Louis XIII dans les forêts de Dourdan et de Rambouillet dans son *Journal*.

légende de sa venue à Rambouillet ont laissé des traces dans la toponymie puisqu'un rocher situé sur îles des canaux actuels se nomment la Marmite de Rabelais.

<sup>20</sup> LORIN Félix, *op. cit.*, p. 72.

<sup>21</sup> *Ibid.* p. 75.

<sup>22</sup> Lettres patentes d'érection du marquisat de Rambouillet, 1612, cité par LORIN Félix, *op. cit.*, p. 77-78.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 78-80.

Louis XIII mont à cheval, part à Dourdan sous la pluie, va courir le cerf, court tout le jour ainsi jusques à la nuit, qu'il se trouve dans les bois de Rambouillet ; il ne savoit où il étoit, à cause de l'obscurité de la nuit, ce qui fait résoudre, me dit-il, d'aller tout droit pour pousser à l'aventure. Il trouve quelques maisons, se y arrête, arrive à Rambouillet, tout mouillé, environ vers les huit heures à l'hôtellerie. Le 8, mardi. Le matin, il part de Rambouillet, arrive à Versailles à huit heures, se met au lit sans dormir, se lève à dix heures<sup>24</sup>

Louis XIII revient à Rambouillet en septembre 1626, au retour de son voyage à Nantes, il soupe et couche dans la nuit du 14 au 15 septembre 1626 au château<sup>25</sup>. En 1652 Charles II d'Angennes meurt et transmet le marquisat à sa femme Catherine de Vivonne (†1665). L'absence d'héritier mâle au XVII<sup>e</sup> siècle, signe pour les d'Angennes la fin de la dynastie. Le 29 mars 1663, le duc de Montausier qui avait épousé Julie d'Angennes, la fille de Catherine de Vivonne le 13 juillet 1645, rend hommage à Louis de Rohan-Guéménée (1635-1674), comte de Rochefort pour Rambouillet. Le 15 novembre 1671, Julie d'Angennes-Montausier décède et Rambouillet devient propriété du duc son mari. Le duc de Montausier est un Grand du royaume, il est notamment le gouverneur du Grand Dauphin entre 1668 et 1679. En 1690, à la mort du duc de Montausier, sa fille la duchesse d'Uzès (1647-1695) – épouse du comte Emmanuel II de Crussol – devient marquise de Rambouillet. En 1695 à la mort de la duchesse d'Uzès, la famille très endettée ne parvient pas à rembourser ses dettes. Entre 1695 et 1699, les créanciers de la famille gèrent les biens de la duchesse y compris Rambouillet. Pendant ces quatre années, « le domaine de Rambouillet produisait un revenu annuel de 4 000 livres. Les créanciers avaient tiré parti de tout, vendu les lapereaux, bestiaux et volailles de la ménagerie du château, les bois de haute futaye, le poisson du grand canal<sup>26</sup> ». Le marquisat de Rambouillet est mis en adjudication par le Parlement de Paris en 1699 pour mettre fin à cette situation.

Le 4 septembre 1699, Fleuriau d'Armenonville un des créanciers acquiert le marquisat pour 140 000 livres. Né en 1660, Fleuriau d'Armenonville entre au Parlement de Metz en 1686, devient intendant des Finances en 1690 et conseiller du roi, puis en 1701 il est nommé directeur des Finances<sup>27</sup>. Il transforme le domaine qu'il restaure, entretient et augmente. Il fait aménager le Rondeau une pièce d'eau similaire à la pièce d'Eau des Suisses de Versailles, embellit le jardin français et crée les premières allées du parc de chasse. L'ampleur des travaux attire l'attention de Louis XIV qui achète le domaine pour son fils le comte de Toulouse. Fils du roi et de Mme de Montespan, légitimé en 1681, Grand Amiral de France (1683), Gouverneur de

<sup>24</sup> HEROARD Jean, *Journal*, cité par LORIN Félix, *op. cit.*, p. 80.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 80-83.

<sup>26</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 90.

<sup>27</sup> LORIN Félix, *Rambouillet. La ville, le château, ses hôtes (768-1906)*, *op. cit.*, p. 103

Bretagne (1695) Louis-Alexandre de Bourbon (1678-1737) est également Grand Veneur. Officier des chasses des rois à partir de 1714, il organise et dirige les chasses de Louis XV, accompagné de sa meute de chiens anglais les Sans-Quartiers. Sa fonction auprès du roi, sa volonté de devenir l'unique propriétaire foncier autour de Rambouillet et son intérêt cynégétique motivent une politique d'acquisition foncière extensive de la forêt alentour. Si bien, qu'en 1711, le roi Louis XIV érige par Lettres patentes, le marquisat de Rambouillet en Duché-Pairie, suite à l'agrandissement considérable du domaine<sup>28</sup>. En 1715, à la mort du roi et pendant la Régence (1715-1723), le comte se retire à Rambouillet. Il y entretient deux meutes une de soixante-dix chiens, et une autre de quatre-vingt-quinze chiens, quarante chevaux, 27 gentilshommes par quartiers, 2 lieutenants, 4 piqueurs, 4 valets de chien à cheval, 18 valets de limier, 17 valets de chiens à pied, future Vénérerie du Roi en 1721<sup>29</sup>. En 1737, le comte décède au château de Rambouillet, lui succède son fils Louis-Jean-Marie de Bourbon (1725-1793). Appelé le duc de Penthièvre, il reprend les charges de son père et poursuit l'augmentation et l'amélioration du domaine de Rambouillet. Il ne chasse pas lui-même mais organise les chasses royales en tant que Grand Veneur. Rambouillet lui doit son Jardin Anglais et ses fabriques qu'il fait aménager à partir de 1779 pour sa fille la princesse de Lamballe<sup>30</sup>. Louis XVI fréquente Rambouillet depuis son plus jeune âge pour la chasse et parvient à l'obtenir de son cousin. En 1783, « le Roy ayant jugé à propos, de faire l'acquisition du duché de Rambouillet, S.A.S. le Monseigneur le duc de Penthièvre toujours soumis à ses volontés, lui en a fait le sacrifice<sup>31</sup> ». C'est donc avec un certain regret que le duc se sépare du domaine familial et forestier.

Louis XVI achète Rambouillet à titre de domaine privé du roi. Le domaine est au XVIII<sup>e</sup> siècle une propriété foncière. La monarchie a son propre domaine, le domaine de la Couronne qui permet au roi de vivre sur des terres variées qui créent des richesses. Toutefois, ce bien est inaliénable et appartient à la dynastie et à la monarchie française. Rambouillet s'insère dans un vide juridique jusqu'à la Révolution. Jean Savaron conseiller du roi Louis XIII écrit d'ailleurs en 1620 :

Le Roy n'est seulement qu'administrateur, et comme usufruitier de son Royaume [...] Ainsi Votre Majesté ne peut disposer de la propriété, et si quelle en dispose, le laps de temps ne peut valider et auctorisier ses dispositions, la supériorité et le Domaine estants si estroitement attachez à la Couronne, qu'ils ne peuvent

<sup>28</sup> *Lettres patentes du Roy portant érection du marquisat de Rambouillet en Duché-Pairie en faveur de S.A.S. Monseigneur le Comte de Toulouse* du mois de mai 1711, retranscrites dans MOUTIE A. et DE DION A.

« Quelques documents sur le Duché-Pairie de Rambouillet recueillis et transcrits, d'après les titres originaux », *Mémoires et Documents de la SHARY*, Rambouillet, 1886, t. VII, fasc. 2, p. 191-197.

<sup>29</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 151.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>31</sup> LANG Christine, *La Bergerie Nationale et le Domaine de Rambouillet au cœur de l'Histoire. Il faut des livres pour se passer des hommes*, Rambouillet, Bergerie Nationale CEZ Rambouillet, 2018, p. 112 ; cite un document des Archives de Chartres en date du 3 novembre 1783, sans références.

estre emportez par le courant du temps et prescription quelconque. Bref, Sire, tout ainsi que les rayons sont inséparables du soleil, de mesmes la souveraineté et le Domaine ne se peuvent séparer de la Couronne et de la République en tout et en partie<sup>32</sup>.

Louis XVI s'incarne définitivement avec Rambouillet comme un monarque absolu des lois des hommes. La Révolution supprime cette situation exceptionnelle en ralliant le domaine à la Liste Civile (1791) puis comme Bien national (1792-1793). Le terme de domaine s'applique à une vaste entité territoriale de 23 000 hectares sous Louis XVI. Le mot désigne la terre, les espaces et ses habitants, il constitue donc une catégorie hybride qui mêle humains et non-humains à Rambouillet du XVIII<sup>e</sup> à nos jours. La date de 1783 est une rupture relative pour Rambouillet qui s'érige alors comme résidence et propriété royale. Ce statut singulier se poursuit au fil des régimes qui lui succède : Premier Empire (1804-1815), Restauration (1815-1830), Second Empire (1852-1870), Troisième République (1870-1940), État Français (1940-1944), Quatrième (1946-1958) et Cinquième République (1958-1995). Malgré quelques exceptions entre 1830 et 1851 et 1870 et 1880 tous les chefs de l'État et tous les gouvernements se succèdent à Rambouillet. La date de 1995 qui correspond à la fin des chasses présidentielles par décision du président Jacques Chirac constitue la borne finale de cette recherche.

Malgré ce parcours exceptionnel toujours lié à la monarchie si ce n'est aux souverains eux-mêmes Rambouillet est un vide historiographique. Seuls le château et le patrimoine architecturale et artistique ont intéressé les chercheurs<sup>33</sup> ; et Jean Duma est venu combler un vide avec son histoire rurale du domaine et son ouvrage biographique sur les Bourbon-Penthièvre<sup>34</sup>. Le rôle politique, diplomatique et cynégétique de Rambouillet est resté secret si ce n'est oublié. Malgré les recherches complémentaires des chercheurs – mais qui ne se complètent pas – les écrits d'amateurs éclairés puis les témoignages récents des anciens directeurs des Chasses et la Bergerie, un vide reste à combler<sup>35</sup>. En proposant un récit historique

<sup>32</sup> SAVARON Jean, *De la souveraineté du Roy et que Sa Majesté ne peut la souzmettre à qui que ce soit, ni aliéner son Domaine à perpétuité*, Paris, 1620, p. 10-11.

<sup>33</sup> MAËS Antoine, *L'ameublement du domaine de Rambouillet sous Louis XVI (1783-1792)*, Mémoire de recherche (2<sup>ème</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle) en histoire de l'art appliquée aux collections, présenté sous la direction de Jean-Jacques GAUTIER, École du Louvre, 2014. LIOT Thierry, *Rambouillet au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région, Rambouillet, 2010 ; EGLEME Albanne, *L'État en location : la location privée d'un château délaissé. Le domaine national de Rambouillet entre 1832 et 1852*, Mémoire 1 d'histoire, sous la direction d'Éric Mension-Rigau, Université Paris-IV, 2016. BAUDEZ Basile, « Le comte d'Angiviller, directeur de travaux : Le cas de Rambouillet », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, n°26, 2013.

<sup>34</sup> DUMA Jean, *Recherches sur le Duché-Pairie de Rambouillet au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, sous la direction de Pierre Goubert, Université Paris I-Sorbonne, 1977 ; DUMA Jean, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793), une nébuleuse aristocratique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

<sup>35</sup> WIDMER Jean-Paul, *Dernières chasses présidentielles. Vingt ans à la tête de Rambouillet et de Marly*, Paris, Markhor, 2017 ; LANG Christine, *La Bergerie Nationale et le Domaine de Rambouillet au cœur de l'Histoire. Il faut des livres pour se passer des hommes*, Rambouillet, Bergerie Nationale CEZ Rambouillet, 2018.

portant sur le domaine de chasse, cette recherche tente de réunir les espaces, les espèces, et les périodes pour rendre à Rambouillet sa place dans l'historiographie de l'histoire de France. En proposant de suivre la longue durée des chasses et la perspective de l'histoire environnementale il s'agit de renouer la chaîne des temps à Rambouillet tout en intégrant un nouveau questionnaire historique et écologique. De plus, si le domaine de Rambouillet est un cas historique unique, il n'est pas un cas isolé. Il s'agit également dans cette recherche, d'intégrer Rambouillet dans le réseau des domaines de chasse, aux côtés de Chambord, Marly, Versailles, Compiègne et Fontainebleau et de dresser une histoire comparée de ces domaines cynégétiques.

Le chevalier de Jaucourt définit le gouvernement dans l'*Encyclopédie* comme : la « manière dont la souveraineté s'exerce dans chaque état<sup>36</sup> ». Le chevalier propose d'abord une présentation des formes politiques de gouvernement : monarchies, empires et républiques. Ces trois régimes qui se succèdent et qui gouvernent Rambouillet de 1783 à 1995, partagent un même héritage politique issu de la monarchie absolue, du courant des Lumières et de l'imaginaire judéo-chrétien. Pourtant ces régimes, ces gouvernements se revendiquent d'imaginaires idéologiques et politiques très différents qui influent leurs manières d'exercer la souveraineté. La « manière dont la souveraineté s'exerce » est le programme de recherche suivi par Michel Foucault au Collège de France. Il définit le gouvernement comme « toutes les manières, modalités et possibilités qui existent de guider les hommes, de diriger leur conduite, de contraindre leurs actions et leurs réactions<sup>37</sup> ». Ce mémoire de recherche s'intéresse lui aussi aux modalités gouvernementales et à la matérialité du gouvernement à Rambouillet.

Mais différemment du chevalier de Jaucourt ou de Michel Foucault, il s'agit ici d'effectuer un déplacement méthodologique, épistémologique et matériel. Au lieu de ne s'intéresser qu'au gouvernement des hommes par des hommes, nous nous intéressons également au gouvernement des non-humains. Le domaine de Rambouillet et ses communautés de vivants (humains et non-humains) constitue l'échelon territorial et matériel de cette étude. Il s'agit ici de s'interroger sur les matérialités du gouvernement de la nature rambolitaine et domaniale de 1783 à 1995. Quels en sont les acteurs, où s'exerce la souveraineté, comment et dans quel but ? Le paradigme gouvernemental qu'étudiait Michel Foucault semble prendre un nouveau nom. Un nouveau paradigme celui de la gestion de la nature semble émerger et remplacer le terme et la notion de gouvernement. Il est difficile de dire si la notion de gestion vient remplacer de manière identique le gouvernement ou s'il vient le supplanter et ajouter de

<sup>36</sup> DE JAUCOURT Le Chevalier, « Gouvernement », *Encyclopédie*, Paris, 1757, Vol. VII, p. 788.

<sup>37</sup> FOUCAULT Michel, *Naissance de la Biopolitique, Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, p. 3.

nouvelles dimensions gouvernementales. La gestion de la nature est-elle un gouvernement total, un totalitarisme sur le vivant ? Ou bien un gouvernement apaisé du vivant par les hommes ?

La question centrale qu'invite à se poser cette recherche est comment les hommes gouvernent-ils – gèrent-ils – la nature à Rambouillet de 1783 à 1995 ? Pour tenter de répondre à cette problématique générale nous suivons une relation au vivant qui est la chasse. La question pourrait-être reformulée selon cet axe : comment la chasse et les chasseurs gouvernent-ils le domaine de Rambouillet de 1783 à 1995 ? Suivent une série de questions connexes : les régimes politiques gèrent-ils la nature de manières différentes ? La Monarchie gouverne-t-elle différemment de l'Empire et de la République la nature et le vivant ? Le gouvernement des hommes est-il une domination de la nature ? (Car rapidement avec le gouvernement apparaît la figure du bon gouvernement et de la tyrannie). La nature est-elle seulement gouvernée où bien a-t-elle son mot à dire, est-ce qu'elle aussi gouverne les hommes ? Ces questions ne sont pas uniquement applicables à Rambouillet mais à d'autres lieux, à d'autres espaces et à d'autres temps.

Les acteurs du gouvernement à Rambouillet et du pouvoir sur la nature sont constitués d'au moins deux échelons. Le premier échelon qui vient à l'esprit lorsque les mots de monarchie ou d'empire sont prononcés est l'échelon central, princier et administratif. Le premier échelon gouvernemental est donc composé des rois, empereurs, présidents, ministres, administrateurs qui gouvernent ou dominent Rambouillet de loin. Ces gouverneurs de Rambouillet ne nous intéressent pas dans leur individualité, ce mémoire ne suit pas une étude par le haut uniquement du domaine. Car le deuxième échelon et en fait l'échelon central se situe à l'échelle domaniale : les hommes du domaine que sont les gardes, inspecteurs, conservateurs, sont les premiers gouverneurs de Rambouillet. La fréquence des actions de ces deux types de gouverneurs est très différente : à un gouvernement ponctuel, centralisé et périodique de l'échelon princier s'oppose le contact direct et constant des gardes qui vivent dans le domaine. Viennent ensuite les gouvernés. Gibier, arbres, sols, pierres, eaux, paysans, braconniers peuvent être considérés dans notre système bipartite comme les gouvernés, les victimes du gouvernement. Or il ne faut pas simplifier et préciser dès maintenant que ces résistants de l'État cynégétique sont tout à fait capables de contester les mythes de domination de la nature que véhicule l'imaginaire de l'absolutisme environnemental, du Progrès technique ou de l'Anthropocène. Le gouvernement ne s'exerce pas de la même manière sur tous les acteurs du domaine : le cerf, les parcs ou les étangs ont des parcours très différents, du point de vue écologique et gouvernemental. Un étang ne vit pas ou n'existe pas de la même manière qu'une forêt. Et en conséquence l'homme dépend de cette biologie inhérente pour gouverner, gérer ou dominer le vivant.



Les Grands de Rambouillet incarnés par les rois, les princes, les empereurs, les présidents et les ministres constituent un groupe que nous appelons les princes de Rambouillet. L'application de ce terme aux temps républicains doit être justifié. Trois termes permettent d'étendre les réalités princières : la désignation de Louis-Napoléon Bonaparte comme le Prince-Président, ensuite le surnom donné à Félix Faure : le Président-Soleil et enfin un article de Christophe Prochasson qui s'interroge si le président de la République est un prince républicain<sup>38</sup> ?

## *La chasse un objet scientifique et un révélateur historique*

La chasse est un monde : un monde ancien, complexe et un monde à part<sup>39</sup>. La chasse est éminemment polysémique : lieux, pratiques, histoires, administration, sont tous désignés par le même mot. La première difficulté réside dans la définition des pratiques et des modes de chasse. La chasse peut être définie comme l'ensemble des activités qui encadrent et mènent à la traque et à la poursuite d'un animal. Cette définition comprend également l'ensemble des connaissances et des savoirs élaborés au fil du temps, sur les animaux chassés, les espaces chassés, les chevaux, les chiens, les armes ou les outils. Les activités préparatoires sont elles aussi centrales : la sélection du gibier, l'élevage, l'entretien des espaces et des espèces (suivi des populations, soins, nourriture). La chasse ne se résume pas à la mise à mort d'un animal, elle n'est que la porte d'entrée vers la préparation de l'animal tué : cuisine, tannage, création d'un trophée. La chasse n'a donc pas de fin.

La chasse semble devenu un objet historique et historiographique à partir des années 1980. Les travaux des historiens médiévistes semblent ne pas avoir été lus par les sociologues qui ont fait de cet objet une chasse gardée<sup>40</sup>. La première historienne, notons le féminin qui est rare à la chasse, qui s'est intéressée aux chasses royales au Haut Moyen Âge est Régine Le Jan en 1979<sup>41</sup>. C'est ensuite la thèse et la publication de Philippe Salvadori qui ont renouvelé cet

<sup>38</sup> PROCHASSON Christophe, « « Le Président de la République : un prince républicain ? », *Une contre-histoire de la III<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, 2016.

<sup>39</sup> BOURRIEAU Paul, *Le Monde de la chasse. Chasser en Anjou au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUF, 2011.

<sup>40</sup> BROMBERGER Charles, LENCLUD G, « La chasse et la cueillette aujourd'hui. Un champ de recherche anthropologique ? », *Études rurales*, n° 87-88, juillet/décembre 1982 ; JAMIN Jean, *La tenderie aux grives chez les ardennais du plateau*, Paris, Institut d'ethnologie, 1979 ; VOUREC Anne et PELOSSE Valentin, *Chasser en Cévennes. Un jeu avec l'animal*, Paris, Éditions du CNRS, 1988 ; HELL Bertrand, *Sang noir. Chasse, forêt et mythe de l'homme sauvage en Europe*, Paris, Éditions de l'Œil d'Or, 2012 [1994] ; PINCON Michel, PINCON-CHARLOT Monique, *La chasse à courre, ses rites et ses enjeux*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 1993.

<sup>41</sup> LE JAN-HENNEBICQUE Régine, « Espaces sauvages et chasses royales dans le Nord de la France, VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 10<sup>e</sup> congrès, Lille, 1979. Le paysage rural : réalités et représentations.

objet historiographique resté au second plan<sup>42</sup>. Depuis 1996 et *La chasse sous l'Ancien Régime*, des doctorants ont poursuivi l'étude des chasses de cour à l'École des Chartes : Géraldine Péoc'h sur Napoléon III (2002), Charles-Eloi Vial de Napoléon à Charles X (2011-2016) et Henri Pinoteau sur Louis XVI et la Révolution (2015). Il faut également mentionner les travaux de Christian Estève sur le droit de chasse (2004). Une seule thèse s'est intéressée aux chasses du bas, c'est celle de Paul Bourrieau sur l'Anjou au XX<sup>e</sup> siècle. Cette rareté des travaux s'explique par le tabou que constitue la chasse aujourd'hui dans un premier temps. Puis par la difficulté du sujet et de le mener à bien. Beaucoup des travaux traitant de la chasse commencent par l'évocation des critiques qui lui sont adressées<sup>43</sup>. Et parmi les chasses critiquées, les chasses présidentielles se situent en bonne position. La déclaration d'un éventuel retour des chasses présidentielles par Emmanuel Macron lors de sa campagne à l'élection présidentielle, a revitalisé le débat autour de cette pratique. En 2017, il déclare dans son discours de l'Assemblée générale de la Fédération nationale des Chasseurs à Paris, en mars 2017 :

Quand on m'a parlé des chasses présidentielles j'avais l'impression de commettre une espèce de forfaiture terrible en disant que j'étais favorable à leur ouverture, encadrée, transparente, et les gens disaient c'est absolument affreux. Il ne faut pas être honteux si l'on décide de porter cette valeur. *Il faut la reconnaître comme un instrument d'attractivité. C'est quelque chose qui fascine à l'étranger, c'est quelque chose qui fascine partout. Ça représente la culture française, c'est un point d'ancrage*<sup>44</sup>.

Il est intéressant de noter que l'œil des journalistes est focalisé sur le domaine de Chambord lorsqu'il s'agit de chasses présidentielles<sup>45</sup>. La représentation de ces chasses est donc véhiculée par le seul domaine utilisé par les chasses, qui n'est pas un domaine présidentiel. Les chasses de Chambord complètent, à partir des années 1950, les chasses des domaines présidentiels de Marly et Rambouillet qui eux restent dans l'ombre. Le vocabulaire utilisé dans ces articles et par ailleurs représentatif de l'image négative de ces chasses. Le terme de *retour* est ici employé

<sup>42</sup> SALVADORI Philippe, *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996.

<sup>43</sup> Chez Philippe Salvadori et Monique et Michel Pinçon se sont même les premières lignes qui sont dédiées à ces critiques.

<sup>44</sup> Francetvinfo, « Emmanuel Macron souhaite le retour des chasses présidentielles », 23/01/2018, (consulté le 16 avril 2019) : [https://mobile.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/emmanuel-macron-souhaite-le-retour-des-chasses-presidentielles\\_2576288.html](https://mobile.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/emmanuel-macron-souhaite-le-retour-des-chasses-presidentielles_2576288.html).

<sup>45</sup> NIVELLE Pascal, « Chambord, les chasses bien gardées de la République », Le Monde, 27/02/2015, [https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2015/02/27/chambord-les-chasses-bien-gardees-de-la-republique\\_4582477\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2015/02/27/chambord-les-chasses-bien-gardees-de-la-republique_4582477_4500055.html); LANEZ Emilie, « Les lieux secrets du pouvoir – Les chasses présidentielles de Chambord », *Le Point Politique*, 23/04/2019, [https://www.lepoint.fr/politique/les-lieux-secrets-du-pouvoir-les-chasses-presidentielles-de-chambord-23-04-2019-2309087\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/les-lieux-secrets-du-pouvoir-les-chasses-presidentielles-de-chambord-23-04-2019-2309087_20.php) ; DESLHEMMES Gaspard, « Comment Macron veut faire des chasses présidentielles de Chambord un instrument diplomatique », *Le Journal Du Dimanche*, 20/01/2018, <https://www.lejdd.fr/Politique/comment-macron-veut-faire-des-chasses-presidentielles-de-chambord-un-instrument-diplomatique-3551231> (consultés le 25 avril 2019).

pour faire allusion au passé pensé comme monarchique de ces chasses. Raphaëlle Bacqué qui s'est intéressée à la mort de François de Grossouvre<sup>46</sup>, dit des chasses présidentielles qu'elles sont « la plus visible traduction de survivances monarchiques<sup>47</sup> ». La lecture de la presse sur la chasse, mais aussi de certains travaux témoigne d'une méconnaissance de la chasse en France. Ce désintérêt des scientifiques n'est pas sans conséquence sur l'opinion publique, qui en sous-évaluant cet objet consacre sa place de thème secondaire de l'histoire et comme une pratique passée d'âge. La chasse est un sujet difficile pour des raisons méthodologiques : la mauvaise connaissance du terrain, du vocabulaire et des codes des chasseurs participent de la méconnaissance et de la dévalorisation de la chasse. Il faut donc surmonter ces deux difficultés pour tenter de proposer un récit pertinent.

Les termes utilisés par les chasseurs ont également favorisé une certaine dévalorisation : plaisir du roi, loisir, sport, amusement, divertissement ont consacré la chasse comme une simple activité ludique<sup>48</sup>. Et nous rejoignons le désaccord exposé par Bertrand Hell en 1994 :

Le souci de dégager les ressorts de la pensée des informateurs m'amène également à ne pas m'inscrire dans le cadre des études sociologiques menées sur la chasse en France. Celles-ci ne considèrent les conduites cynégétiques que sous l'angle d'un mode de consommation, voire d'un « jeu ». Il y a là une surprenante banalisation d'un geste, qui à mon sens, ne peut être mis sur le même plan que les activités ludiques (golf, marche à pied, etc.). Les généralisations élaborées à partir d'une sociologie des loisirs reviennent à occulter ce qui fonde la spécificité de ce fait social : le versement du sang. Saint Hubert, figure légendaire placée à l'entrecroisement de la rage et de la chasse, nous montre que les sociétés européennes placent, comme bien d'autres, la poursuite des bêtes de la forêt sous le signe de l'ambiguïté : en Amazonie, ce sont les « mères du gibier » qui sont chargées de rappeler aux Indiens que la chasse n'est pas un « acte gratuit »<sup>49</sup>.

Il faut donc être attentif aux discours portés à la chasse qui banalisent une activité centrale dans le système de cour, dans la société française et plus largement dans l'évolution de l'espèce humaine (chasseur-cueilleur).

## *Pourquoi chasser ? La chasse révélatrice du sauvage parmi nous*

<sup>46</sup> BACQUE Raphaëlle, *Le Dernier Mort de Mitterrand*, Paris, Grasset/Albin Michel, 2010.

<sup>47</sup> La rédaction de LCI, « Emmanuel Macron veut rouvrir les « chasses présidentielles » : mais au fait, c'est quoi cette pratique héritée de la monarchie ? », LCI, 16 mars 2017, <https://www.lci.fr/elections/emmanuel-macron-est-pour-ces-rendez-vous-herites-de-la-monarchie-mais-au-fait-c-est-quoi-les-chasses-presidentielles-2029227.html>

<sup>48</sup> VOURET Anne et PELOSSE Valentin, *Chasser en Cévennes. Un jeu avec l'animal*, Paris, Éditions du CNRS, 1988. ELIAS Norbert, DUNNING Éric, *Sport et civilisation la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, [1986] 1994. DUMAZEDIER Joffre, *Vers une civilisation du loisir*, Paris, Seuil, 1962 ; CORBIN Alain, *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995.

<sup>49</sup> HELL Bertrand, *Sang noir. Chasse, forêt et mythe de l'homme sauvage en Europe*, Paris, Éditions de l'Œil d'Or, 2012 [1994], p. 9-10.

Le chasseur est historiquement placé à la marge de la société. À la chasse, l'homme est en contact avec les animaux et avec sa propre animalité. Il risque d'y perdre sa propre humanité. Cette posture a fait l'objet de nombreuses surveillances pour que le chasseur ne soit pas emporté par sa rage et le sang noir en France et en Europe, ou par les esprits du gibier dans les sociétés animistes<sup>50</sup>. Dans l'historiographie et l'ethnographie le paysan français est resté en marge des études<sup>51</sup>. Membre de la petite histoire ou incarnation du folklore et du sauvage de nos régions, ennemi du progrès des modernes, le paysan était un oublié de l'histoire. Si le paysan a maintenant droit à l'histoire, le chasseur reste encore situé dans les marges de l'historiographie. Le chasseur est pire qu'un paysan finalement, il est resté à l'avant néolithique. C'est un barbare, un sauvage qui a des pratiques archaïques, anachroniques, ou d'Ancien Régime. Étudier la chasse et les chasseurs c'est étudier « le sauvage parmi nous », comme le formule Baptiste Morizot<sup>52</sup>. La chasse révèle également les grands clivages de nos sociétés naturalistes entre nature et culture, sauvage et domestique. La chasse révèle la longue tradition de tension pastorale et physiocratique entre l'utile-domestique et le nuisible-sauvage. La sauvagerie se retrouve partagée entre l'homme et l'animal, le chasseur étant un sauvage humain parmi d'autres : le fou, le criminel ou le guerrier.

La chasse comme pratique du vivant et pratique de la nature est une relation révélatrice des systèmes de pensée des sociétés étudiées. Elle est probablement l'activité la plus complexe et la plus intéressante, mais aussi la plus paradoxale pour étudier les relations au vivant. La chasse est un terme non-naturaliste : on désigne aussi la prédation animale comme une chasse. Le terme et la pratique viennent rompre les structures des Modernes en unissant les animaux, les hommes, les chasseurs, les proies, les prédateurs et les prédatés, qui changent de rôle à l'occasion. Le chasseur – humain – peut se révéler dans certains cas comme un fin connaisseur des animaux et de leurs milieux écologiques, sans parler de l'existence de protecteurs de la nature parmi les chasseurs : Aldo Leopold, Louis Magaud d'Aubusson ou François Sommer. Ce paradoxe, ces sensibilités à l'environnement, cette approche font de la chasse un révélateur des sociétés étudiées et des conceptions de la nature dans ces sociétés. Objet scientifique, révélateur anthropologique et historique, la chasse a perdu sa fonction strictement alimentaire depuis très longtemps, alors pourquoi chasser ? et que nous dit Rambouillet sur la chasse ?

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> LAPLANTINE François, *L'anthropologie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, [1987] 2001.

<sup>52</sup> MORIZOT Baptiste, « Le devenir du sauvage à l'Anthropocène », *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018, p. 252 et VENNÉ Dominique (dir.), *La chasse, dernier refuge du sauvage ? : actes du symposium*, Paris/Toulouse, Fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature/Éditions Privat, 2007.

La chasse ne sert plus à se nourrir, et ce depuis longtemps comme l'expliquent l'ensemble des ouvrages cités concernant la chasse<sup>53</sup>. Mais malgré l'abandon progressif de cette « forme d'acquisition<sup>54</sup> » alimentaire, la chasse reste une pratique importante. Au cours du Néolithique les sociétés commencent à valoriser et diffuser l'agriculture et l'élevage, et le gibier perd son rôle alimentaire<sup>55</sup>. « Dans ces contextes, la chasse en général et le Cerf en particulier, qui est la principale espèce sauvage dans tous les assemblages ostéo-archéologiques, ont joué un rôle dans l'émergence d'un système de prestige qui conduira, à la fin de cette période à la naissance d'une réelle stratification sociale<sup>56</sup> » malgré des différences spatiales et temporelles. Et Jean-Denis Vigne poursuit son analyse sur les périodes historiques : « le gout des Romains aisés pour les venaisons, la vogue antique et médiévale des parcs à gibiers, l'emprise du pouvoir politique sur la chasse, qui s'affirme dès la fin du haut Moyen Âge, ainsi que les grandes chasses de prestige et la vénerie modernes, ne laissent aucun doute quant à l'utilisation de la chasse en tant que marque du statut social et instrument de pouvoir, durant les périodes historiques<sup>57</sup> ». Les cas proposés par Jean-Denis Vigne s'arrêtent au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui constitue une parfaite transition pour notre sujet qui s'étend après cette période.

Objet historique, marqueur social, instrument de pouvoir, la chasse se montre à Rambouillet plus que cela en étant également un outil politique et un rituel de cour hebdomadaire si ce n'est quotidien.

### *Méthode et approches de la nature : « réintégrer la culture dans la nature »*

« Réintégrer la culture dans la nature<sup>58</sup> » est l'un des objectifs de cette recherche. « L'opposition entre nature et culture, sur laquelle nous avons jadis insisté, nous semble aujourd'hui offrir une valeur surtout méthodologique ». Ces mots sont de 1962 et ils sont ceux de Claude Lévi-Strauss.

<sup>53</sup> Martine Segalen laisse penser dans *Rites et rituels contemporains*, Paris, Armand Colin, 2017, p. 77 que la chasse a perdu son intérêt alimentaire dans nos sociétés modernes : « Bien qu'elle ait perdu ses finalités premières de technique d'approvisionnement, la chasse offre donc à nos sociétés modernes un riche espace à l'imaginaire, codifié par des rituels ».

<sup>54</sup> LEROI-GOURHAN André, *Milieu et technique*, Paris, Albin Michel, 1973 [1945].

<sup>55</sup> VIGNE Jean-Denis, « Domestication ou appropriation pour la chasse : histoire d'un choix socio-culturel depuis le Néolithique. L'exemple des cerfs (*cervus*) », *Anthropozoologica HS 1, Exploitation des animaux sauvages à travers le temps*, sept. 1993, p. 208-211.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 211-212.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>58</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 327.

Le domaine de Rambouillet est l'incarnation même qu'il faut « en finir avec la Nature<sup>59</sup> ». Pour des raisons historiques, historiographiques, scientifiques et écologiques il faut en finir avec la nature. D'abord, les raisons historiques expliquent l'inopérance de cette notion pour Rambouillet : le terme *nature* n'apparaît pas dans les sources domaniales de Rambouillet. Ensuite les travaux de Philippe Descola invitent à s'extraire – d'un point de vue scientifique et historiographique – de ce clivage naturaliste qui limite la pensée et la recherche sur les êtres vivants<sup>60</sup>. Croire dans la nature-wilderness c'est accomplir la destinée Moderne de l'homme : l'extraire de son état de nature pour en faire le maître absolu du vivant<sup>61</sup>. C'est aussi oublier la nature dans l'homme et empêcher l'homme d'être dans la nature. Le terme de nature est donc une formulation méthodologique qui permet au chercheur de désigner l'ensemble des non-humains de Rambouillet : sols, eaux, végétaux, animaux, air. Il y n'y a donc pas une nature mais des natures à Rambouillet qui nous sont révélées par les catégories et les désignations historiques : gibier, eaux, forêt, bois, nuisibles, fauves, plaines, bestiaux. Mais les humains et les non-humains se partagent le même espace, le domaine se modifie et est modifié par ces différents acteurs. Ensemble, ils créent ce que Richard White appelle un paysage hybride<sup>62</sup>. La nature est ici interrogée comme une catégorie poreuse, ouverte à l'homme et aux animaux, un « Middle Ground<sup>63</sup> » entre humains et non-humains du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Cette définition de la nature s'inscrit dans une récente redéfinition des objets de l'historien environnementaliste à l'échelle internationale. Ce « *Cultural turn* » de l'histoire environnementale est identifié par Richard White en 2004 et s'incarne par deux changements de perspectives :

The two most obvious manifestations of the cultural turn are an attention to discourse, story, and narrative that is missing in much earlier environmental history and a concentration on hybrid rather than pure landscapes<sup>64</sup>.

Cette histoire environnementale culturelle permet de « réintégrer la culture dans la nature » et la nature dans la culture. Elle complète deux courants de l'histoire environnementale : matérielle et politique. L'histoire environnementale matérielle s'intéresse aux liens entre l'impact des sociétés humaines sur la nature et aux apports de la nature aux

<sup>59</sup> DESCOLA Philippe, « Faut-il en finir avec la Nature ? », podcast de l'émission radiophonique « La Grande Table des Idées », présentée par Olivia Gesbert, du 25 octobre 2018.

<sup>60</sup> DESCOLA Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

<sup>61</sup> CRONON William, « Le problème de la Wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature », *Nature et récits. Essais d'histoire environnementale*, Éditions Dehors, 2016 ; LATOUR Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991.

<sup>62</sup> WHITE Richard, « From Wilderness to Hybrid Landscapes : The Cultural Turn in Environmental History », *Historian*, 2004.

<sup>63</sup> WHITE Richard, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*. Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

<sup>64</sup> WHITE Richard « From Wilderness to Hybrid Landscapes », *art. cit.*, p. 558.

sociétés humaines. L'histoire environnementale politique « renvoie à l'effort des hommes pour réguler les relations entre la société et la nature<sup>65</sup> » notamment avec l'histoire de l'idée de conservation nord-américaine<sup>66</sup> ou celle de la création des parcs nationaux. Ces trois axes historiographiques basent la réflexion de cette recherche en histoire environnementale dans ses aspects matériels, culturels et éminemment politiques. Le domaine de Rambouillet est donc un *middle-ground*, un paysage hybride et un socio-écosystème tel que le définissent Yvan Lagadeuc et Robert Chernokian :

Les SES correspondent à des systèmes intégrés couplant les sociétés et la nature, ce qui vise finalement à redéfinir les écosystèmes en considérant explicitement l'ensemble des acteurs, en intégrant donc l'homme comme une composante active du système. Le plus souvent, les études dédiées aux interactions hommes-milieux ou aux écosystèmes positionnent cet acteur majeur en dehors du système naturel, ce qui, de fait, limite notre capacité à prendre en considération la complexité des interactions existantes entre l'homme et la nature. [...]

La séparation des communautés scientifiques, qui traditionnellement ont développé les connaissances, soit sur l'homme, soit sur la nature, est encore à ce jour une barrière forte à la progression d'une connaissance étayée par des fondements théoriques renouvelés et des approches empiriques adéquates.<sup>67</sup>

Le renouvellement épistémologique apporté par l'histoire environnementale, par la reconsidération des non humains comme des agents historiques, disposant d'une *agency*, c'est-à-dire la capacité d'agir et d'influer dans le cours de l'histoire, implique une nouvelle méthode d'écriture de l'histoire. L'historien doit changer de regard. L'inanimé devient animé, le non humain devient acteur « sujet-d'une-vie<sup>68</sup> ». Étendu dans son sens philosophique et épistémologique, ce nouveau regard et cette nouvelle conception de l'historien est pour Baptiste Morizot, philosophe de l'environnement, une forme d'animisme épistémologique et méthodologique similaire au perspectivisme amérindien<sup>69</sup>. L'historien met en perspective et se décentre de sa condition humaine comme forme supérieure de vie, à l'inverse de la pensée naturaliste des Modernes<sup>70</sup>. Baptiste Morizot signale que « l'animisme épistémologique ainsi compris est donc tout autre chose qu'un anthropomorphisme arriéré<sup>71</sup> » c'est une nouvelle méthode de compréhension du vivant « qui postule simultanément la singularité du point de vue de l'autre, et son accessibilité par un décentrement toujours doutant de ses propres

<sup>65</sup> BLANC Guillaume, *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, op. cit., p. 92

<sup>66</sup> Le conservationisme est incarné en Amérique du Nord par Gifford Pinchot (1865-1946). Il est notamment Chef du United States Forest Service entre 1905 et 1910.

<sup>67</sup> LAGADEUC Yvan et CHERNOKIAN Robert, « Les systèmes socio-écologiques : vers une approche spatiale et temporelle », *Nature Sciences Sociétés*, 2009/2, vol. 17, p. 194.

<sup>68</sup> REGAN Tom, *The Case for Animal Rights*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 2004 [1984].

<sup>69</sup> MORIZOT Baptiste, *Les diplomates. Cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*, Marseille, Wildproject, 2017.

<sup>70</sup> LATOUR Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie asymétrique*, Paris, La Découverte, 1997 [1991].

<sup>71</sup> MORIZOT Baptiste, op. cit., p. 198.

hypothèse explicatives<sup>72</sup> ». Dans cette forme d'anthropomorphisme « ce n'est pas l'humain qui est abaissé par là à n'être qu'un organisme, qu'un corps organique prédictible et déterministe ; c'est tout le vivant, en file indienne derrière l'animal, qui est rehaussé à la hauteur épistémologique et ontologique qu'on accordait à l'humain<sup>73</sup> ». L'historien de l'environnement devient une sorte de shaman tentant de comprendre les processus historiques de plusieurs points de vue, notamment celui des animaux, des végétaux ou du climat et de rendre compte d'une nouvelle complexité historique.

La compréhension du point de vue animal, végétale ou géologique peut devenir problématique pour l'historien. Le matériau scientifique de l'historien est le document historique, la source, l'archive. Or ces sources sont produites par des humains. L'historien doit donc user de prudence et s'aider d'autres sciences pour déchiffrer le vivant avec justesse. Toutefois, l'historien est déjà formé à parler pour les oubliés, ceux qui n'écrivent pas et ne laissent pas d'archives ou de traces. Des acteurs historiques ont été longtemps oubliés ou écartés : les femmes, les marginaux (criminels, bandits), les pauvres, et groupes ethniques extra-européen (Amérindiens, Aborigènes d'Australie). L'histoire environnementale est donc un deuxième degré de difficulté mais pas une histoire impossible. L'asymétrie documentaire pour Rambouillet est double. La première asymétrie est humaine : seuls certains hommes ont la parole dans les sources historiques, laissant tout une part du savoir inconnue. La seconde asymétrie concerne les non-humains qui n'écrivent pas. Toutefois, les hommes écrivent sur eux et pour eux, il faut relire les sources du point de vue animal ou végétal, non pas pour parler à la place des non-humains mais pour leur rendre leur place dans l'action de l'histoire. Le paysage n'est plus seulement un décor, il est un acteur qui transforme l'homme autant que ce dernier transforme la forêt ou la mer. Pour cela, il faut se départir du prisme humain de la source, il faut lire entre les lignes, confirmer avec d'autres sources, d'autres approches disciplinaires, mettre en perspective. La méthode historique est revitalisée par le vivant et par cette nouvelle lecture des sources.

L'apparition en 2000, de l'idée d'anthropocène – cette période géologique où les hommes sont pensés comme une force géologique, très discutée par ailleurs – identifiée par le chimiste Paul J. Crutzen et l'océanographe Eugen F. Stoermer<sup>74</sup>, est selon Grégory Quenet à l'origine de l'émergence du champ des humanités environnementales. Le champ des humanités

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>74</sup> BLANC Guillaume, DEMEULENAERE Élise et FEUERHAHN Wolf (dir.), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 274.



environnementales apparaît au début des années 2010. Ce champ regroupe l'ensemble des sciences humaines et sociales étudiant des sujets et des objets situés à l'interface entre les sociétés et l'environnement. La France est à ce sujet en retard, à l'échelle internationale, vis à vis de l'adoption de ce concept et l'institutionnalisation du champ<sup>75</sup>.

L'ambition constitutive [des humanités environnementales] est d'engager l'ensemble des sciences humaines et sociales à ne plus considérer les non-humains comme extérieurs aux sociétés humaines et, ce faisant, à reformuler les questions de sens, de valeur, de responsabilité et de légitimité. Les identités et les ontologies, les modes de coexistence avec les non-humains, les formes d'agentivité, la manière de raconter des histoires doivent être repensés.<sup>76</sup>

Cette recherche se revendique de l'histoire environnementale et des humanités environnementales par son objet d'étude et surtout par l'approche de l'enquête. « La véritable interdisciplinarité est un effort sur soi dont rien ne garantit qu'il soit fécond, mais qui mérite d'être tenté. Si elle permet de faire apparaître les points aveugles de nos formations, chacun y aura au moins appris à être critique vis-à-vis des évidences qu'il a apprises<sup>77</sup> ». C'est donc avec humilité que ce travail se revendique d'être une tentative d'interdisciplinarité.

L'enquête s'est forgée sur plusieurs terrains pour tenter d'atteindre ce rond des savoirs<sup>78</sup>. A l'interprétation des documents historiques, s'est ajoutée l'étude archéologique in-situ de l'espace rambolitain, mais également des enquêtes de terrain qui peuvent se réclamer de l'anthropologie, de la sociologie et de l'écologie. Cette méthode hybride est enrichie par le terrain des idées des pages imprimées. Les ouvrages de diverses disciplines ont influencé le travail de recherche : l'archéologie environnementale, l'écologie, l'anthropologie, la sociologie, l'histoire de l'art ont apporté des outils de compréhension et d'ouverture à la réflexion. Revenons sur cette méthode pour Rambouillet.

Il faut commencer sur les terres de l'historien, c'est-à-dire par les archives. Le terrain de papier central est celui des archives domaniales conservées aux Archives départementales des Yvelines. Elles sont constituées des sources de la pratique produites entre 1706 et 1975 : correspondances, comptabilités (tableaux, calculs, suivi d'animaux), de cartes et de plans, de sources juridiques (lois, décrets, règlements), de sources policières (procès-verbaux), de

<sup>75</sup> QUENET Grégory, « Chapitre 11. Un nouveau champ d'organisation de la recherche, les humanités environnementales », *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, op. cit., p. 258-259.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>77</sup> BLANC Guillaume, DEMEULENAERE Élise et FEUERHAHN Wolf (dir.), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquête*, op. cit., p. 275.

<sup>78</sup> L'image du rond est ici double. Le cercle est une forme centrale dans les conceptions amérindiennes mais c'est aussi un terme cynégétique européen, le rond étant à la fois le carrefour forestier, le lieu de rendez-vous et le moment de discussion avant et après la chasse.

sources administratives, économiques. Ce fonds est constitué des versements des archives du domaine opérés en 1969, 1981 et 2007. Une partie de ces documents sont conservés au château jusqu'en 1784, puis à la mairie, et enfin au centre de l'ONF de Rambouillet. Sont venus compléter ce premier corpus les documents historiques conservés au domaine national de Rambouillet (sources de 1959 à 1995) et aux Archives nationales et dans d'autres lieux de conservations parisiens ou rambolitains. La fragmentation et la dispersion des fonds d'archives a constitué la difficulté principale de cette recherche. Dispersées au sein des institutions de conservation elles-mêmes : séries 60J (XVIII<sup>e</sup> siècle), 6Q (1790-1940) et 1900W (1872-1975) des Archives départementales des Yvelines ; et entre différentes institutions et lieux de conservation : Archives nationales, Archives du domaine de Rambouillet. Les discours réducteurs portés sur la chasse, qui résument en disant « ce n'est que de la chasse » constituent une deuxième difficulté méthodologique dont il faut s'extraire. Enfin, un dernier défi à surmonter était le lieu lui-même : Rambouillet est un palais du secret. Un secret qui se transforme en oubli à la fin des chasses présidentielles. Lieu de pouvoir qui ne dit pas le pouvoir, Rambouillet reste un lieu du secret, qui garantit la discrétion autour des chasses présidentielles, mais aussi, afin de garantir la quiétude dans cette résidence d'été des présidents de la République.

Le terrain plus concret que sont le Domaine national de Rambouillet et la forêt domaniale – c'est-à-dire les anciennes limites du domaine forestier de Rambouillet –, ont été le fruit d'enquêtes de terrain variées et complémentaires à l'analyse des sources. Terrain archéologiques, terrain écologique, terrain sociologique, terrain anthropologique, terrain historique se sont mêlés pour tenter de forger une réflexion hybride, basée sur une méthode historienne. Le patrimoine bâti des chasses de Rambouillet a permis de convoquer l'archéologie pour saisir les usages de l'espace. Comment s'organisent l'espace et les bâtiments dans l'espace ramboliteau autour de la chasse et de la résidence des souverains ? Que dit cette architecture cynégétique sur la pratique et les relations entre la société et l'environnement ? Les murs des parcs, les lieux d'élevage telle que la Faisanderie, ou d'accueil des animaux, tels que les chenils, les écuries ou la Vénérerie, mais aussi le château et les pavillons de chasse constituent ce patrimoine bâti et archéologique. La dimension sociologique et anthropologique a été mise en place lors des rencontres et des échanges à Rambouillet. La participation à des chasses en forêt de Rambouillet a permis de se familiariser avec le monde cynégétique, ses acteurs, ses savoirs et ses pratiques.

D'abord nous suivrons les structures de l'espace domanial et cynégétique et les politiques d'aménagement du domaine du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Ensuite, nous étudierons le

savoir comme une mode de gouvernement de la nature. Enfin, il s'agira de comprendre la chasse comme un gouvernement en soi, un lieu de pouvoir et un outil politique basé sur une mise en scène de l'environnement.

Première partie.  
Structures de l'espace  
cynégétique :  
aménager pour mieux  
régner

Le domaine de Rambouillet est une mosaïque de terres et de sols qui sont au cours du XVIII<sup>e</sup> siècles réunis autour du noyau domanial, formé par le château et son parc. Pour comprendre l'importance du bien acquis par Louis XVI, en 1783, il faut remonter au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'achat du domaine par le Comte de Toulouse en 1706 et suivre la constitution du domaine de Rambouillet. L'achat du Marquisat de Rambouillet par le Comte de Toulouse est motivé par deux préoccupations : une préoccupation foncière d'une part, et une préoccupation forestière de l'autre<sup>79</sup>. Le Comte de Toulouse en tant que Grand Amiral de

<sup>79</sup> DUMA Jean, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793), une nébuleuse aristocratique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 57.

France et Grand Veneur connaît la valeur d'une terre, boisée de surcroît. Acheter des terres, pour un aristocrate du XVIII<sup>e</sup> siècle, et cela concerne également Louis XVI, est un moyen certain d'acquérir du prestige et des richesses.

[La terre] est le fondement de toute fortune, par les revenus sûrs et réguliers qui la nourrissent, et lui permettent de se développer. La terre apporte non seulement l'aisance et le prestige, mais aussi, grâce aux nombreux droits qui l'accompagnent, un pouvoir sur les hommes. La société féodale est fondée sur la terre et son mode particulier d'appropriation. Un grand nom, c'est d'abord un seigneur [et un seigneur de la terre, un propriétaire terrien.]<sup>80</sup>

Le rapport à la terre est un héritage du système féodal qui dépasse le XVIII<sup>e</sup> siècle. La possession de terres boisées permet l'exploitation du bois pour la Marine, la charpente mais aussi pour l'extraction de bois de chauffage et de combustible pour la forge, la métallurgie et la verrerie. Et surtout, une forêt est depuis le Moyen Âge l'espace convoité des aristocrates pour l'exercice de la chasse, la forêt étant l'habitat du grand gibier.

Acquérir la terre et ses ressources est la première étape dans la tentative de maîtrise de la nature. La possession foncière est un outil juridique et politique pour s'octroyer un espace du point de vue humain. S'en suivent des aménagements variés, qui structurent le territoire, symbolisent le pouvoir qui s'y exerce et incarnent un discours sur la nature et les hommes. Les trois prochains chapitres s'intéressent à ces phénomènes, leurs temporalités sont parallèles et complémentaires. La politique d'acquisition foncière intègre et structure les espaces, mais elle est elle-même motivée par la présence des ressources convoitées. Le processus est donc connexe. Après la mise en coupe réglée, en quelque sorte, vient le temps de l'exploitation. Le domaine de Rambouillet est constitué d'une variété de terres, d'espaces et de ressources : cultures, vergers, potagers, jardins, champs, villages, eaux, landes, bruyères, bois, forêts, carrières. Malgré l'intérêt de ces espaces dans une réflexion plus large sur le gouvernement de la nature à Rambouillet il faut nous centrer sur les relations cynégétiques à Rambouillet. Elles sont à remettre dans un contexte plus large d'usages des ressources et des espaces à Rambouillet : agriculture, élevage, pisciculture, sylviculture, exploitations de pierres. Toutefois, elle est peut-être la seule de ces relations à autant relier les acteurs et les espaces. La chasse est la raison d'être du domaine du XVIII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle. Louis XVI connaît le « potentiel cynégétique<sup>81</sup> » du domaine lorsqu'il s'en porte acquéreur en 1783.

<sup>80</sup> DUMA Jean, *Recherches sur le Duché-Pairie de Rambouillet*, op. cit., p. 72-73.

<sup>81</sup> SALVADORI Philippe, *La chasse sous l'Ancien Régime*, op. cit., p. 212.

# Chapitre I : Acquérir et parquer

En 1783, Louis XVI se porte acquéreur du domaine de Rambouillet. Il l'obtient de son cousin le duc de Penthièvre et connaît très bien ces terres où il chasse depuis de nombreuses années. Il connaît la richesse de son nouveau domaine mais aussi les rares lacunes qu'il comble entre 1784 et 1788, grâce à son représentant le comte d'Angiviller, gouverneur et administrateur du domaine privé de Louis XVI. Le domaine n'est pas un acquis naturel, il s'agit d'une construction foncière, économique et juridique dont les limites spatiales doivent être fixées et maintenues. Le domaine est un mode de gouvernement sur un espace et sur les communautés qui l'habitent : paysans, éleveurs et bestiaux, forestiers et végétaux, gibier et nuisibles. Le

processus d'acquisition du domaine est l'objet de ce premier chapitre. La chasse est un mode de gouvernement de la nature à Rambouillet, elle implique un ensemble de décisions, de surveillances et d'aménagements qui transforment le paysage.

## I- Posséder pour gouverner

Le lien entre la propriété et la chasse possède une longue histoire<sup>82</sup>. Le gibier est considéré selon le droit romain comme *res nullius*, il n'appartient à personne tant qu'il n'a pas été tué. A sa mort l'animal devient propriété du chasseur. Pour garantir leur souveraineté sur l'espace chassé et le gibier qui s'y trouve, les seigneurs de Rambouillet mènent une politique d'acquisition foncière et cynégétique de grande ampleur. Si le prince ne peut obtenir la propriété du sol il tente d'obtenir le droit de chasse sur l'espace concerné. L'acquisition de la terre est ici un mode d'accaparement des espaces et des ressources. Il s'agit d'une véritable mode de gouvernement de la terre via la création d'une entité et une exception juridique et foncière. En témoigne le statut premier de Rambouillet en 1783 : Louis XVI fait du domaine, son domaine privé, une exception juridique et foncière. La chasse peut ainsi être considérée comme un véritable mode de gouvernement de la nature et des hommes. Dans cette partie, il s'agit de s'intéresser au rapport entre la terre et la chasse en suivant la préoccupation foncière et cynégétique des propriétaires de Rambouillet. Ce parcours révèle une entreprise d'achat extensive des terres autour de Rambouillet. Le domaine n'est pas un ensemble monolithique de 1783 à 1995, il vit, fluctue, évolue en fonction des propriétaires. Les pratiques et les contextes politiques influent également sur l'intégrité territoriale de Rambouillet. Ce phénomène ne doit pas être résumé à un récit alternant apogées et déclin mais plutôt comme un phénomène dynamique, celle des respirations domaniales de Rambouillet.

### 1- Rambouillet, un domaine de l'exception : le droit et la loi

Rambouillet est le royaume de l'exception. Et ce, à plus d'un titre. D'abord, le statut juridique propre de Rambouillet fait de ce domaine une exception. Les terres domaniales et royales sont elles-mêmes des exceptions vis à vis des terres environnantes : la terre du roi, de l'empereur ou du président est marquée du sceau de l'exception. La propriété de la terre peut être considérée comme un royaume à elle seule : le chasseur est maître sur ses terres jusqu'à un

<sup>82</sup> ESTÈVE Christian, « Le droit de chasse en France de 1789 à 1914 », *Histoire & sociétés rurales*, n°1, 2004 ; BOURRIEAU Paul, *Le Monde de la chasse*, op. cit., « Chapitre I. Le chasseur maître chez lui ? », p. 19-52.



certain point. Le temps long permet de suivre cet effacement du chef de l'État face à la loi, toutefois, il reste maître chez lui et peut se permettre des facilités et des aménagements.

En 1783, Rambouillet ne dépend pas de la Couronne, ni de la Monarchie ou de l'État. Louis XVI crée à Rambouillet un statut exceptionnel pour son domaine de chasse. Il fait de Rambouillet un domaine privé du roi, gouverné par le Comte d'Angiviller (1730-1810), qui est également Directeur général des Bâtiments, Arts, Jardins et Manufactures de France depuis 1774<sup>83</sup>. Le gouvernement du domaine est donc assez similaire à celui des autres domaines mais il n'entre pas dans la norme royale de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est soumis à un gouvernement propre tant au niveau des Bâtiments que de la Chasse. Rambouillet n'est pas une capitainerie des chasses toutefois le comte d'Angiviller est Capitaine des chasses selon une tradition locale. Les Bourbon-Penthièvre ont également un gouverneur du château et un capitaine des chasses. Les règlements tels qu'ils sont reflétés dans les travaux de Jean Duma apparaissent comme très proche d'une capitainerie des chasses : exclusivité de la propriété et de la chasse, dégâts et débordements de gibier, personnel de gardes des Eaux et Forêts.

Trouvant le statut non conforme, la Révolution légifère en 1791 et surtout en 1793<sup>84</sup>. Réuni à la Liste Civile du roi en 1791, Rambouillet ne peut être selon le gouvernement révolutionnaire un domaine privé, il doit appartenir à la Couronne c'est-à-dire au patrimoine foncier du roi, de la monarchie française et indirectement de l'État. La suppression de la monarchie constitutionnelle en 1792, puis l'exécution du roi mènent le gouvernement révolutionnaire à faire de Rambouillet un bien de l'État sous la dénomination de Bien National à partir de 1793.

Rambouillet est soumis à un régime exceptionnel de la propriété. La propriété fait du chasseur un maître absolu sur ses terres sous l'Ancien Régime, il ne dépend que du roi. Or à Rambouillet, c'est le roi lui-même qui est propriétaire et il ne dépend plus que de Dieu, étant absolu des lois des hommes. Il peut chasser quand il veut autant qu'il veut sur son domaine. L'érection de parcs est aussi à voir comme une exception juridique qui est confirmée entre le XIX<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle : les propriétaires d'un espace clos par des murs ou un grillage sont exemptés du permis de chasse selon la loi du 8 mai 1844<sup>85</sup>. Détenir un enclos ou un parc permet de pouvoir gérer différemment son gibier, la loi y est plus souple, car l'espace étant clos, le gibier ne peut plus circuler et devient *res propria*, la propriété du propriétaire foncier. A partir de 1844, le chasseur doit posséder un permis de chasse. Il n'a pas été possible de vérifier si

<sup>83</sup> BAUDEZ Basile, « Le comte d'Angiviller, directeur de travaux : Le cas de Rambouillet », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, n°26, 2013.

<sup>84</sup> LORIN Félix, *op. cit.*, p. 268.

<sup>85</sup> BOURRIEU Paul, *op. cit.*, p. 22-23.

Napoléon I<sup>er</sup> était possesseur du permis de port d'armes comme l'exigent les lois de 1810 et 1812 et si Napoléon III détient un permis de chasse lors de ses venues à Rambouillet<sup>86</sup>. En revanche, les Présidents de la V<sup>e</sup> République, représentés par le responsable des chasses présidentielles, veillent à ce que leurs invités aient bien un permis de chasser en règle pour le département des Yvelines<sup>87</sup>. « Les chasses présidentielles de Rambouillet » insistent sur le cadre légal de leurs pratiques : « les Présidents et leurs invités ont toujours strictement respecté les dates légales d'ouverture et de fermeture. Le permis de chasser y est même obligatoire » dit le chef du secteur des chasses. Et « c'est ainsi qu'au mois d'août dernier, lors de la première chasse au canard du septennat [1981], tous les invités présents durent acquitter le montant du timbre spécial gibier d'eau<sup>88</sup> ». Les invitations stipulent la détention obligatoire du permis pour participer aux chasses sous les mandats de François Mitterrand (1981-1995). Mais les ambassadeurs étrangers de passage peuvent se voir assister dans leurs démarches par la présidence<sup>89</sup>. Le domaine de Rambouillet se régule avec le temps et épouse les règles et les lois nationales sur la chasse et le port d'arme.

Toutefois, Rambouillet reste et doit rester une exception cynégétique à tous les points de vue. Cet aménagement de la chasse à Rambouillet s'est fait dans le cadre légal à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, mais non sans heurt. Le premier élément qui doit être respecté dans le régime démocratique de la chasse c'est le calendrier de la saison de chasse. Ces dates d'ouverture et de fermeture de la chasse provoquent une « Vive émotion dans les Yvelines » titre le *Confidentiel Mardi Matin* du 23 février 1982. Le jeudi 11 février 1982 des tirs de fusils ont attiré l'attention sur le domaine présidentiel. « Or la date légale de fermeture de la chasse au faisan dans les Yvelines était le 10 janvier. C'est la 1<sup>ère</sup> fois depuis la guerre que les règles et toutes les traditions sont ainsi transgressées pour les invités du Chef de l'État. De très nombreuses plaintes ont été enregistrées à l'Élysée. Et l'affaire fait grand bruit dans la région<sup>90</sup> ». Une note sur l'exemplaire des archives du domaine dément ces affirmations et signale que les chasses au domaine sont effectuées dans le cadre de la réglementation en vigueur et qu'il s'agissait peut-être d'une chasse au renard<sup>91</sup>. La documentation consultée ne permet pas d'en savoir plus, les cartons de chasse ne mentionnent pas cette date<sup>92</sup>. Mais le domaine accueille des chasseurs sans

<sup>86</sup> BOURRIEAU Paul, *op. cit.*, p. 20-21 sur les lois cynégétiques de 1790, 1810, 1812.

<sup>87</sup> ADR, chasses présidentielles.

<sup>88</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995) : « Les chasses présidentielles de Rambouillet », p. 2.

<sup>89</sup> ADR, 1<sup>er</sup> septennat 2/ 2 : 1987, Documents de demande de licence de chasse pour 48h pour les invités étrangers ambassadeurs de Grèce et l'ambassadeur d'Islande.

<sup>90</sup> *Confidentiel Mardi Matin*, « Vive émotion dans les Yvelines », 23 févr. 1982, p. 7.

<sup>91</sup> Le nombre de coups de feu a probablement alerté les voisins du parc.

<sup>92</sup> Seul ne chasse aux canards est mentionnée le mardi 9 février puis la prochaine est datée de juillet.

forcément noter leurs venues : chasse à l'approche et à l'affûts sont rarement notées ou conservées. Suite à de tels événements, le domaine garantit son droit cynégétique en aménagement son propre calendrier. Le domaine de Rambouillet est doté d'un aménagement légal de son calendrier pour pratiquer la chasse à partir du deuxième septennat de François Mitterrand. En mai 1995, Jean-Paul Widmer explique l'exception législative rambolitaine :

Les chasses ont lieu pendant la période d'ouverture de la chasse, à partir du 15 octobre environ. Dans les Yvelines, la chasse au faisan bénéficie d'une fermeture anticipée début janvier. Compte-tenu de la spécificité des techniques employées aux Chasses présidentielles, un arrêté préfectoral a reporté la date de fermeture du faisan et du perdreau rouge au 31 janvier pour le seul territoire de Rambouillet depuis la saison 1988-1989<sup>93</sup>.

Rambouillet s'érige donc non plus comme un domaine absolu, hors des lois humaines et républicaines, mais au moins comme une exception. Un élément qui peut sembler anecdotique confirme cet aspect. La correspondance documente les efforts de Bernard Legrand responsables de Rambouillet sous Valéry Giscard d'Estaing pour faire modifier la réglementation aérienne au-dessus du domaine. Bernard Legrand essuie un premier refus du Secrétariat d'État aux Transport le 17 novembre 1975. Mais il poursuit et en 1977, les Chasses Présidentielles disposent d'une exception aérienne : les survols aériens sont fixés à une hauteur minimale de 150 mètres<sup>94</sup>. La tranquillité du gibier est l'argument développé pour obtenir cette exception, il faut probablement y ajouter la tranquillité des chasseurs et des gardes.

Une fois cette exception juridique et foncière présentée, il faut s'intéresser au processus de formation du domaine et à son contenu depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

## 2- Le processus d'acquisition foncier et cynégétique du domaine (1706-1793)

Comprendre le Rambouillet de Louis XVI, puis des souverains suivants exige de remonter le temps. Le fondateur du domaine de Rambouillet est le comte de Toulouse, fils légitimé du roi Louis XIV. Il est propriétaire de 1706 jusqu'à sa mort 1737, à cette date son fils lui succède jusqu'en 1783. Le temps des Bourbons à Rambouillet s'échelonne de 1706 à 1793 et constitue le moment d'apogée du domaine.

Pour suivre les achats, il existe un ensemble de sources qu'il faut absolument faire dialoguer. Les Bourbon-Penthièvre font compiler les actes d'achat dans un terrier du duché, conservé aux archives départementales des Yvelines, qui permet de suivre les acquisitions. Il

<sup>93</sup> ADR, 1<sup>er</sup> septennat 2/ 2.

<sup>94</sup> ADR, chasses 2.

faut aussi convoquer les actes d'achats de 1706 et de 1783, et Les *Lettres patentes du Roy portant érection du marquisat de Rambouillet en Duché-Pairie en faveur de S.A.S. Monseigneur le Comte de Toulouse* du mois de mai 1711. Ces différentes sources permettent de donner les états du domaine et de suivre son parcours foncier, en les croisant avec l'historiographie.

En 1704, le comte de Toulouse cherche un domaine près de Versailles et son attention se porte sur la forêt de Saint-Léger, propriété du duc de Chevreuse qui se trouve alors dans une situation financière difficile et cherche à se séparer de cette forêt. Les pourparlers entre le comte de Toulouse et le duc de Chevreuse commencent à Fontainebleau en octobre 1704, mais la transaction tarde. Les princes demandent le comptage des arbres mais sur les 514 751 annoncés, un manque de 266 130 arbres bloque l'achat de la forêt<sup>95</sup>. Le comte de Toulouse ne s'intéresse pas à Rambouillet par hasard. Il cible une région proche de Versailles, où il assure des hautes charges en plus de son statut de prince du sang. Il est Grand Amiral de France, gouverneur de Bretagne et surtout – d'un point de vue cynégétique – il est Grand Veneur du royaume, c'est-à-dire qu'il est chargé d'organiser les chasses royales et d'accompagner le roi lorsqu'il chasse. En tant que Grand Amiral et Grand Veneur il cherche également un domaine forestier très étendu pour fournir richesses et ressources : bois et gibier.

Dans cette volonté d'acquisition foncière, il s'intéresse au marquisat de Rambouillet, propriété de Fleuriau d'Armenonville. Le 10 février 1706, le comte de Toulouse achète la terre de Fleuriau d'Armenonville à Rambouillet. Le décret d'adjudication du Parlement de Paris<sup>96</sup> décrit la composition du domaine, qui n'est constitué que de très peu de bois, évalués par Danielle Chantereau à 1278,75 arpents ainsi répartis :

|                                                |                 |                               |
|------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Château de Rambouillet parc et autour du bourg | 25 arpents      | bois de haute futaie, garenne |
| Fief de Groussay,                              | 1200 arpents,   | taillis                       |
| Fief des Essarts le Roi,                       | 20 arpents,     |                               |
| Fief de Cutesson,                              | 3 arpents,      | futaie                        |
| Orcemont,                                      | 5 perches,      | taillis                       |
| La Droue,                                      | 15 arpents,     | taillis                       |
| Epainville,                                    | 8 à 50 perches, |                               |
| L'Eveuse,                                      | 6 arpents,      | taillis                       |

Ce premier Rambouillet de 1706 constitue un noyau, sur lequel le comte de Toulouse greffe entre 1706 et 1737 de nombreuses terres. Le processus d'acquisition n'est pas une simple série d'achats aléatoires. Il s'agit d'une véritable politique d'acquisitions de terres autour du

<sup>95</sup> DE JANTI Pierre, *Forêt, chasse et château de Rambouillet*, op. cit., p. 35.

<sup>96</sup> ADY, 60J 6 à 60J 11.

noyau rambolite. La politique d'acquisition foncière des Bourbon-Penthièvre est remarquable à plus d'un titre explique Jean Duma dans ses travaux. Cette politique est caractérisée par une constance des achats, par la diversité des transactions, « aussi bien dans leur ampleur – elles vont de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de livres – que dans les moyens mis en œuvre pour les réaliser, que ce soit les achats directs, l'utilisation des procédures féodales, les pressions sur certains vendeurs ou l'utilisation des difficultés financières d'autres, notamment Chevreuse ». Cette politique se caractérise par « souci de rationalisation, de modernisation et de rentabilisation de l'ensemble<sup>97</sup> » du domaine. et enfin la permanence de la préoccupation féodale et seigneuriale qui font de Rambouillet le « berceau » de la famille au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>98</sup>.

Le 15 juillet 1706, il obtient de son demi-frère le duc d'Antin les bois du duché d'Épernon, « consistant en 5 710 arpens de bois et bruyères, les hameaux et fiefs de Toulifaut, du Montelet, du Mesnil Rouland ; partie des fiefs des Piffaudières, la Villeneuve, Guipereux, et les Boisserotes [...] Trousebâton, le Bois Dieu, La Feuillée, Le Prieuré d'Epernon en partie, le Bois Cibot, et de Sausseuse ». Le 29 décembre 1706, il joint finalement la forêt de Saint-Léger à son domaine, après de nombreuses tentatives d'estimations<sup>99</sup>. La vente pour 841 246 livres par le duc de Chevreuse de sa châtellenie de Saint Léger et de la forêt de Montfort font s'agréger 12 695, 32 arpents au marquisat de Rambouillet du comte de Toulouse<sup>100</sup>. Cet ajout est l'achat le plus massif de l'histoire de Rambouillet. En 1706, le comte de Toulouse acquiert « par contrat du 15 juillet 1706 du Comte d'Angennes la châtellenie de Poigny avec les fiefs des Feuillardeaux, des Moulineaux, des Basses-Masures, des Fléaux, des Hautes Rives et de Biennouvienne, mouvants de nostre Chastelet, de Paris ; la paroisse et seigneurie d'Orcemont, les terres et seigneuries des Chastelliers, l'Espinay, des Grand et Petit Racinay, Briquesac, Garnonvilliers, le Pasty, Grange Colombe, la Vallée-Alais, les Mandreuses, Blairon, Bétonsard, Hymer, Baudricourt, le Verger-des-Champs, Cutesson, et Herbouvilliers<sup>101</sup> ». En 1706 également, le comte acquiert les 1440 arpents de Sonchamp par bail emphytéotique de 3 150 livres par an<sup>102</sup>.

<sup>97</sup> DUMA Jean, « Propriété et société rurale à la veille de la Révolution française : le Duché-Pairie de Rambouillet », *Mémoires et Documents de la SHARY*, Rambouillet, 2001, t. XXXVIII, p. 274.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> MOUTIE Auguste et DE DION A., « Quelques documents sur le Duché-Pairie de Rambouillet », art. cit., p. 193.

<sup>100</sup> AN, NIV 238, et CHANTEREAU Danielle, *L'exploitation de la forêt de Rambouillet au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 14.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 192-193.

<sup>102</sup> CHANTEREAU Danielle, *op. cit.*, p. 14.

Les acquisitions se poursuivent l'année suivante, « Notre dit fils [le comte de Toulouse] a pareillement acquis par décret du 9 avril 1707 en notre Cour des Aides de Paris, la châtellenie et paroisse du Fargis, avec la seigneurie foncière du Perray ; le fief des Guains et le droit de forage dans la ville de Chevreuse et des paroisses en dépendantes<sup>103</sup> ». Puis, le 14 juillet 1707 : le fief de Montlouet, « dans la paroisse du Perray, consistant en cens, lods et ventes, 104 arpens de bois en la Forêt Verte, dix arpens nommés la Garenne du Perray, et sept arpents au canton de la Tour<sup>104</sup> » (soient 121 arpents).

En 1708, par contrat du 12 juin 1708, le comte obtient de Fleuriau d'Armenonville le reste de « la terre et seigneurie de Guiperreux, dite de Saint-Magloire, avec les fiefs du bois-Dieu, et de la Feuillée<sup>105</sup> ». Le 5 septembre 1708, il acquiert du marquis de Béthune la « chastellenie de Gazeran, les fiefs des Rôtis, de Batonceau, du Breuil, d'Hedevilliers, la Bretonnière et le Buissonnet<sup>106</sup> ». L'achat de 5 710 arpents à Gazeran s'effectue pour 150 000 livres<sup>107</sup>. En 1710, le 12 juin, le comte achète à la Dame de Fitte, la terre et seigneurie de Poyers pour 22 000 livres et ajoute 104,97 arpents au domaine<sup>108</sup>. En 1711, le comte achète 14 arpents à Guiperreux pour 15 000 livres<sup>109</sup>, puis 177,93 arpents, en 1715, à Orphin pour 24 000 livres<sup>110</sup>. Dans les dix dernières années de son règne à Rambouillet, le comte ajoute à Rambouillet, en 1727, le Bois des Cinq cent Arpents en échange du fief de Vaujoyeux avec le comte du Mesnil, auxquelles s'ajoutent 22 000 livres, pour l'ajout de 500 arpents. Les Maréchaux sont acquis la même année, soient 400 arpents<sup>111</sup>. Puis en 1737, les 60 arpents du bois des Lais, de Crussol<sup>112</sup>. Le duc de Penthièvre son fils reprend la politique foncière. En 1741, pour 2 000 livres le duc acquiert les 190 arpents de La Villeneuve, et pour 117 000 livres les 185 arpents des Bréviaires<sup>113</sup>. En 1746, Gambaiseuil est ajouté pour 15 000 livres<sup>114</sup>. En 1756, La Malmaison est ajoutée par bail avec le chapitre de Chartres, soient 1 850 livres par an pour un ajout de 66,6 arpents<sup>115</sup>. Le nombre et la taille des achats illustrent le systématisme des Bourbons mais aussi

<sup>103</sup> MOUTIE A. et DE DION A., « Quelques documents sur le Duché-Pairie de Rambouillet », art. cit., p. 193.

<sup>104</sup> *Ibid.*,

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 194 et DE JANTI Pierre, *Forêt, chasse et château de Rambouillet*, op. cit., p. 36

<sup>107</sup> CHANTEREAU Danielle, op. cit., p. 14.

<sup>108</sup> *Ibid.* et MOUTIE A. et DE DION A., « Quelques documents sur le Duché-Pairie de Rambouillet », art. cit., p. 194.

<sup>109</sup> CHANTEREAU Danielle, op. cit., p. 14.

<sup>110</sup> CHANTEREAU Danielle, op. cit., p. 14.

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> *Ibid.*, et DE JANTI Pierre, op. cit., p. 40.

<sup>113</sup> *Ibid.* et DUMA Jean, « Propriété et société rurale à la veille de la Révolution française : le Duché-Pairie de Rambouillet », art. cit., p. 302.

<sup>114</sup> CHANTEREAU Danielle, *L'exploitation de la forêt de Rambouillet au XVIIIe siècle*, op. cit. p. 14.

<sup>115</sup> *Ibid.*

le fractionnement de la propriété autour de Rambouillet dans les mains de différents propriétaires : différentes grandes familles nobles, mais aussi des communautés villageoises et religieuses.

Le premier état du domaine est effectué à son érection en duché-pairie par le roi en 1711. Cette date et cette décision sont très importantes dans le parcours de Rambouillet. Elles consacrent la politique du comte de Toulouse qui permet de transformer le marquisat de Rambouillet en duché-pairie, le plus haut titre aristocratique et curial de l'époque. La terre – et la nature valorisée par un prince – devient source de pouvoir, de gloire et de richesse.

Les chiffres de la superficie de Rambouillet varient selon les états. En 1722, après l'érection en duché et à l'occasion d'une « Réformation générale des bois de la Maitrise de Rambouillet » le comte de Toulouse dresse l'état de son domaine qui rassemble 29 316 arpents 89 perches <sup>1/4</sup><sup>116</sup>. Après 1760, les acquisitions s'interrompent et un état général du domaine est élaboré : les parcs du domaine soient le Grand parc de 713,15 arpents, le Petit Parc aux Lapins, de 314 arpents, le Parc d'en Bas de 62,33 arpents soient 1089,48 arpents. Les bois de Saint Léger (9 482,22 arpents) et le bois de Rambouillet (11 887,33 arpents) forment 21 369,55 arpents. Auxquels s'ajoutent le « Domaine » (68,81 arpents), la Seigneurie des Bréviaires (200,94 arpents), la Malmaison (66,6 arpents), les Remises et Lisières (118,70 arpents) et les bois dépendant de la ferme des Enclave et de celle des Maréchaux (10,76 arpents) soient 465,27 arpents forment un domaine de 22 924,31 arpents soient 11 707 hectares<sup>117</sup>.

Ces chiffres ne doivent pas être compris comme une réduction du domaine, puisque le duc de Penthièvre poursuit les acquisitions, il s'agit d'une variation due aux techniques de mesures qui varient et parfois témoignent d'erreurs de comptage. Jean Duma explique que « l'arpent utilisé dans la région de Rambouillet est l'arpent du Roi ou l'ordonnance de 100 perches à 22 pieds. Il équivaut à 51,04 ares. Dans quelques paroisses du sud de la région est utilisé le setier diviser en mines et minots. Le setier comprend 80 perches à 22 pieds<sup>118</sup> ». L'arpent équivaut à un demi hectare. Nous reviendrons sur les superficies chronologiquement dans la partie suivante.

L'achat de Rambouillet par Louis XVI doit être vu comme une continuité. Une continuité de la politique d'acquisition foncière et une continuité quant au statut du domaine : Rambouillet reste le bien d'un prince, en étant domaine privé du roi Louis XVI. Il faut à nouveau relier

<sup>116</sup> ADY, 2604W 93.

<sup>117</sup> Ces chiffres sont fournis dans le tableau récapitulatif dans CHANTEREAU Danielle, *L'exploitation de la forêt de Rambouillet au XVIIIe siècle*, p. 15-16.

<sup>118</sup> DUMA Jean, *Recherches sur le duché-pairie*, op. cit., p. 15.

Versailles et Rambouillet pour comprendre le but de Louis XVI. Rambouillet permet au roi d'étendre, selon Jean Duma, de 23 000 hectares ses terres de chasses, au sud-ouest, depuis sa résidence versaillaise<sup>119</sup>.

Il délègue la politique d'acquisition à son gouverneur de Rambouillet, le comte d'Angerviller à la fois dans la ville de Rambouillet et dans les espaces alentours. Comme sous Toulouse et Penthievre l'enjeu central est la chasse. Quand ils ne peuvent obtenir la propriété entière, non à cause du manque de finances mais du refus des communautés locales, ils achètent le droit de chasse aux propriétaires concernés. Le passage de Louis XVI sur cet aspect est exemplaire, la majorité des terres ayant été acquises par les Bourbon-Penthievre, le roi complète les enclaves cynégétiques de son domaine. Les deux apports de Louis XVI à Rambouillet sur le plan foncier sont les achats urbains – le terme est très relatif, Rambouillet n'étant pas une ville – et les achats cynégétiques. L'ensemble des acquisitions représente plus de 331 812 livres<sup>120</sup>.

Dans la ville, le roi achète des bâtiments, des demeures, des maisons, des terrains et des jardins pour constituer une nouvelle place du marché, et pour agrandir le verger du roi<sup>121</sup>. En 1784 et 1785, huit acquisitions de maisons sont effectuées à Rambouillet pour 220 495 livres. Le but étant d'aménager les nouvelles cuisines, pour la poste aux chevaux et aux lettres, ainsi que sur l'emplacement de la place du marché<sup>122</sup>. Entre 1784 et 1786, ce sont plus de 21 perches et 908 toises de jardins qui sont acquies par le roi pour agrandir et aménager son domaine de Rambouillet. L'acquisition la plus importante, de 21 perches au sieur Delaroche pour 1600 livres « fait partie de l'emplacement du pavillon de la vennerie ». « Tous les autres terrains ont été acquis pour agrandir le verger du Roi ». Le 27 mars 1789, 1,28 arpents de pré à Groussay sont achetés à Messire Jean-Baptiste de Bongard, chevalier et écuyer commandant la Vénerie du Roi<sup>123</sup>. Les dépenses liées à la chasse illustrent le rôle central de cette activité pour les propriétaires du domaine.

Cette volonté des seigneurs de conserver toutes les prérogatives transparaît également à travers la question du droit de chasse. Il s'agit là d'un droit particulièrement détesté des paysans mais auquel le seigneur tient beaucoup pour des raisons de plaisir personnel – mais le duc de Penthievre n'aimait pas la chasse – mais aussi en raison de son caractère vexatoire et du pouvoir sur les paysans qu'il symbolise. Le comte de

<sup>119</sup> DUMA Jean, « Les Bourbon-Penthievre », *art. cit.*, p. 301.

<sup>120</sup> ADY, 60J 18.

<sup>121</sup> ADY, 60J 18: État des acquisitions faites postérieurement à celle du Duché de Rambouillet, par Louis XVI, 1784-1787.

<sup>122</sup> ADY, 60J 18.

<sup>123</sup> ADY, 60J 453(2).



Toulouse va donc s'attacher à en être le seul bénéficiaire sur ses terres. Chaque fois qu'il achète une pièce de forêt, il apporte un grand soin à faire préciser que le droit de chasse lui est réservé.<sup>124</sup>

Il en est de même pour Louis XVI. Le 28 octobre 1785, le roi acquiert le droit de chasse sur les fiefs et la seigneurie des Vaux-de-Cernay pour 60 000 livres, auquel s'ajoute le paiement le 6 avril 1786 pour « Différents terrains employés pour ancienne et nouvelles routes de chasse et remise ». Le 13 avril 1787, le fief des Couches et la chasse sur le fief de la Roche est acquise à M. Delaclue, abbé de la Roche, pour 11 000 livres. Le 4 mai 1787, le roi achète à Mineurs Fortier 10,28 arpents et 4,88 arpents en terre situés seigneurie de Gazeran au lieu-dit les butes du gîte<sup>125</sup>, les buttes du gîte se situent à l'extrémité ouest du Grand parc de chasse.

La Révolution constitue à Rambouillet une rupture foncière et environnementale. Le changement de régime politique est la première respiration du domaine de Rambouillet sur la période étudiée.

### 3- Flux et reflux domaniaux, les respirations du domaine (1793-1995)

L'étendue du domaine Rambouillet du XIII<sup>e</sup> siècle à nos jours est caractérisé par des évolutions régulières. Des oscillations fréquentes qui aboutissent à des extensions territoriales de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, à des rétractations elles aussi considérables. Jean Duma utilise l'image d'une « respiration » dans son analyse de la fortune des Bourbon-Penthièvre, pour décrire les flux et les reflux fonciers. « C'est la succession, selon un rythme presque centenaire, de ces grandes phases de démembrement et de remembrement ; ces montées, apogées et déclin continus<sup>126</sup> ». Il s'agit d'une respiration d'influence anthropique à Rambouillet qui permet de suivre les phases politiques de l'histoire de France. L'exemple de Rambouillet permet de voir que les scissions politiques et les changements de régimes ont parfois des impacts environnementaux en changeant ou non, les pratiques et les économies de la nature.

*Tableau 1: Évolution de la superficie du domaine de chasse de Rambouillet (1706-1995)*

| Date | Événement                     | Superficie                 | Sources, référence |
|------|-------------------------------|----------------------------|--------------------|
| 1706 | Achat Comte de Toulouse       | 1 278, 75 arpents          | ADY, 60J 6         |
| 1722 | Réformation générale des Bois | 29 316 arpents de bois     | ADY, 2604W 93      |
| 1782 | Réformation générale des Bois | 23 086, 48 arpents de bois | ADY, <i>Ibid.</i>  |

<sup>124</sup> DUMA Jean, *Recherches sur le duché-pairie*, op. cit., p. 79-80.

<sup>125</sup> ADY, 60J 18.

<sup>126</sup> DUMA Jean, *Recherches sur le duché-pairie*, op. cit. p. 49.

|      |                                 |                                       |                        |
|------|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| 1789 | État fin Louis XVI              | 23 000 ha (47 539 arpents)            | Duma, 1982, p. 301     |
| 1804 | Début Premier Empire            | 12 000 ha                             | De Janti, 1947, p. 47. |
| 1813 | Fin Premier Empire              | 12 580 ha                             | <i>Ibid.</i>           |
| 1825 | Début du règne Charles X        | 14 201, 80 ha                         | ADY, Atlas de Moléon   |
| 1914 | Première Guerre mondiale        | 980 ha & 250 ha (Grand et Petit Parc) | ADY                    |
| 1995 | Fin des chasses présidentielles | 980 ha (Grand Parc)                   | ADR                    |

### *La Révolution au domaine (1793-1804)*

La Révolution est un véritable choc d'un point de vue cynégétique et environnemental à Rambouillet. Cette première période est peut-être la plus violente dans les évolutions des pratiques de la nature et de la fonction du domaine et des espaces rambolitains. Les conceptions et les décisions physiocratiques et économiques des gouvernements révolutionnaires à Rambouillet font s'effondrer les structures foncières et cynégétiques des règnes précédents. Les chasses et la propriété ne constituent plus des priorités, leur succèdent l'économie par l'agriculture ou bien par la vente et la location de terres. Toutefois, les gouvernements révolutionnaires comprennent l'utilité de la forêt et la conservent dans une optique économique et financière : le bois triomphe vis à vis du gibier. La Maîtrise particulière de Saint-Léger est ainsi conservée. Ce basculement d'usages se lit dans les archives : en plus de perdre des terres et des espaces tout au long de la période révolutionnaire, le domaine est abandonné à l'agriculture, à l'élevage et aux activités utiles et productrices.

Les biens vendus sont des fermes, des étangs et des bâtiments répartis dans l'ensemble du domaine. Pierre de Janti fait état des ventes révolutionnaires : en 1795-1796 (an IV), l'étang du moulinet est vendu ; en l'an VI, ce sont les fermes de la Villeneuve, de Guéville, de Cutesson, du Buissonnet, de la Basse-Cour, de Poigny (et son moulin) qui sont vendues, ainsi que les étangs d'Angennes, du Moutier, du Carré, du Cerisaye, du Roi et du Petit Étang Neuf, des zones incultes comme la remise du Bois Guérin et les friches de la butte du gîte sont extraites également<sup>127</sup>. L'année suivante (an VII) les Bruyères et friches de Saint-Léger (Harasserie), la ferme de Gambaiseuil, les étangs d'en-Haut, d'En-Bas et de la plaine de Montfort sont vendus. Mais aussi tout un ensemble de biens immobiliers utilisés par les gardes de la maîtrise : maison et pré du Parc-d'En-Haut, ancien château des Bréviaires, l'emplacement du vieux château de Lévis, maison de garde des Maréchaux, de la Celle-les-Bordes, de la Grandville, près Sonchamp, Greffiers, de Toulifaut, le Vieux château de Poigny, l'ancienne abbaye des

<sup>127</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 42.

Moulineaux et le Château de Saint-Léger. Dans le Grand Parc, les ventes visent tous les bâtiments des chasses : Hôtel de la Vénérerie, Grand chenil, Hôtel du lieutenant des chasses, Petit chenil, Hôtel du Gouvernement, Pavillon de l'inspecteur. Il faut aussi penser à la saisie des biens religieux, qui réunissent aux Biens Nationaux les abbayes de Clairefontaine, des Vaux-de-Cernay et de l'Ouïe.

Les bâtiments et les espaces des chasses sont alloués à l'Établissement rural devenue Bergerie nationale, à l'élevage, et l'agriculture. En 1795, l'Octogone de la Faisanderie est transformé en bergerie<sup>128</sup>. Le château héberge un casernement de l'infanterie en 1796 et en 1798 n'est plus « occupé étant en déperissement et ne servant à rien », « il vaut mieux vendre ce Batiment qui n'a d'autre valeur que celle des matériaux<sup>129</sup> » dit un état des Biens Nationaux.

L'année 1793 est vraiment le départ de ces événements d'un point de vue foncier mais également humain. Le domaine est resté domaine du Roi de 1789 à 1791, puis comme bien de la Liste Civile de 1791 à 1792<sup>130</sup>. Avec la chute de la monarchie constitutionnelle en août 1792, les domaines de la Liste Civile sont transférés dans l'administration des Biens Nationaux par le décret des 6 et 8 septembre 1792. Le 31 avril 1792, les gratifications des serviteurs de la Liste Civile. Puis à partir du 1<sup>er</sup> avril 1793, Rambouillet devient Bien National par la suppression des baux et la vente du mobilier<sup>131</sup>.

Certains des hommes de Rambouillet subissent de plein fouet le régime révolutionnaire. En 1793, Symphorien-François Brou, Inspecteur des Chasses de Rambouillet et Nicolas-Valentin-Martin Corteuil, Inspecteur des Forêts, sont condamnés à mort<sup>132</sup>. Nicolas-Valentin-Martin Corteuil est destitué et dénoncé, puis guillotiné pour avoir empêché les paysans de Groussay de faire paître leurs vaches dans le parc de Rambouillet<sup>133</sup>. Jusqu'en 1804, le domaine est transformé par le règne physiocratique révolutionnaire. Le mouton et l'arbre remplacent le cerf et le chien. Et le Grand Parc change de visage, les bois sont coupés pour les moutons et ils participent à la réduction des zones boisées. Pâturage et surpâturage sont à l'origine d'un paysage modifié à Rambouillet. L'arrivée sur le trône de Napoléon I<sup>er</sup> marque le retour des chasses à Rambouillet.

### *L'intérêt cynégétique impérial et royal (1804-1830)*

<sup>128</sup> LANG Christine, *La Bergerie nationale et le domaine de Rambouillet*, op. cit., p. 446.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> Décret des 26 mai – 1<sup>er</sup> juin 1791 relatif à la Liste Civile ; LORIN Félix, op. cit., p. 268.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 268-271.

<sup>132</sup> LORIN Félix, *Rambouillet*, op. cit., p. 267.

<sup>133</sup> DE JANTI Pierre, op. cit., p. 105.

La connaissance et l'intérêt de Napoléon pour Rambouillet est probablement à dater de la venue de Joseph Bonaparte et du ministre de la Guerre, Louis-Alexandre Berthier dans la forêt de Saint-Léger le 27 août 1801. Ces deux personnages sont venus chasser en forêt et se rendent compte de la rareté du gibier. Le 9 septembre 1801, Joseph Bonaparte demande à l'Inspecteur des Forêts de Rambouillet s'il peut venir chasser le loup à Saint-Léger. « Dès l'année 1802, Bonaparte, premier consul, exprime le désir d'avoir un rendez-vous de chasse dans la forêt de Rambouillet<sup>134</sup> » mais Rambouillet doit attendre Napoléon pour retrouver une fonction cynégétique.

Napoléon I<sup>er</sup> décide par sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 avril 1804) de remettre en place la Liste Civile telle qu'elle est décrétée en 1791. La première chasse à courre impériale à Rambouillet a lieu le 14 mars 1805. Et les premiers travaux de rénovation et de construction sont entrepris à partir de 1804 et 1805. Le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 permet de regrouper un certain nombre de terres au domaine : les bois de la Verrerie, de la Selle, les Butards de Rochefort, les bois de Saint-Benoît, de la Houssière, de Malassis, de Clairefontaine, de Saint-Rémy, de Sonchamp, la Vente aux Moines, le bois de Saint-Pierre d'Yvette, le Bois Dieu, la forêt de Dourdan, forêt de l'Ouïe, les bois de Montbardon, de Saint-Mesme, du Bréau et du Plessis-Authon, ainsi que les bâtiments des chasses du Grand Parc<sup>135</sup>.

Mais dès 1813 et avec la fin de l'Empire, des terres sont extraites du domaine. Le 14 avril 1813, les bois du domaine de Rochefort sont restitués et les bois de Haute-Bruyère sortent du domaine de la Couronne. En 1815, la forêt de Dourdan est rétribuée au duc d'Orléans et les bois de la Verrerie et de Bullion au duc d'Uzès<sup>136</sup>. Cet état reste le même tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Rochefort et Bullion restent aux mains de propriétaires privés encore aujourd'hui et Dourdan est prêté à Napoléon III.

La Restauration tente de restaurer l'état Louis XVI du domaine. En 1815, Louis XVIII commence par restituer les terres du duc d'Uzès que la Révolution avait saisies comme Bien d'Émigré. « Trois cent douze hectares, trente-trois ares, dits les bois de la Verrerie, et trois cent cinquante-quatre hectares, soixante et douze ares, dits des fonds de Bullion<sup>137</sup> ». Louis XVIII et Charles X poursuivent modestement cette politique d'acquisition des biens de la forêt : en 1824, l'étang d'Or est échangé avec M. Bourgeois, en 1825, sont achetées les pièces de La Celle, le bois Martin et les bois Moutiers et le 3 avril 1830, Charles X achète à titre privé le bois

<sup>134</sup> LORIN Félix, *op. cit.*, p. 273.

<sup>135</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 45-46.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>137</sup> GRANGER André, *Vieux papiers d'Yveline, op. cit.*, p. 41.

des Yvelines aux Rohan-Rochefort<sup>138</sup>. Mais une grande partie de la forêt et du domaine sont amputées comme le figure l'Atlas de Moléon. Le domaine réunissant les forêts, les bruyères, le Grand parc et une série de terres, de prés et de terrains variés s'étend sur 14 201, 80 hectares autour de Rambouillet<sup>139</sup>.

Si le domaine se resserre de 1804 à 1830, les souverains ne manquent cependant pas de créativité, de volonté et de moyens pour relancer les chasses d'État à Rambouillet. Le retour de la Vénérerie permet à Napoléon I<sup>er</sup> et Charles X de parcourir les bois à la quête des cerfs qui avec le retour de l'intérêt cynégétique à Rambouillet font eux aussi leur retour en forêt. Et surtout entre 1805 et 1830 apparaissent à Rambouillet d'abord, puis dans les forêts de la Couronne les tirés de chasse. Empire et Monarchie partagent une même vue de la chasse et contribuent au retour de la vocation cynégétique de Rambouillet.

Avec la chute des Bourbons en 1830, Rambouillet est de nouveau sortie de la Liste Civile ce qui peut paraître étonnant aux vues du rang du nouveau roi des Français.

### *Un abandon familial et dynastique sous la Monarchie de Juillet (1830-1851)*

Avec Louis-Philippe, roi des Français, Rambouillet peut s'attendre à une double continuité monarchique : dynastique et familiale. Louis-Philippe appartient à la branche des Orléans, par son père Philippe Égalité (1747-1793), mais surtout il est le petit-fils du duc de Penthièvre par sa mère Marie-Adélaïde de Bourbon. Il faut se souvenir de Rambouillet comme domaine familial des Bourbon-Penthièvre pour s'étonner de l'extraction de Rambouillet de la Liste Civile. Cette extraction n'est pas un choix du roi. Ce dernier se voit empêché de faire entrer Rambouillet dans sa liste à cause de la mauvaise presse du domaine depuis le règne de Charles X et la Révolution de Juillet 1830. Rambouillet est perçu comme loin de Paris donc loin du gouvernement. De faible revenu, Rambouillet est aussi un lieu mal aimé à cause des chasses qui perdaient, selon les révolutionnaires, le roi et le distraient de l'exercice du pouvoir. Le mariage du duc de Nemours en est à nouveau l'exemple. Un projet de loi visant à doter le fils du roi d'argent et de terres, notamment de Rambouillet, suscite une vive contestation en 1840. Le domaine de Rambouillet est donc loué selon la loi de finances du 21 avril 1832, dont l'article 5 fait affermer le droit de chasse dans les forêts domaniales, après sa sortie de la Liste Civile par la loi des 2-7 mars 1832<sup>140</sup>.

<sup>138</sup> *Ibid.* et GRANGER André, *op. cit.*, p. 43 : 378 ha 89 ares sont achetés par Charles X à la Princesse de Rohan pour 500.000 francs.

<sup>139</sup> ADY, 2604W 76 : Atlas de Moléon, 1825.

<sup>140</sup> LORIN Félix, *op. cit.*, p. 355.

La chasse en forêt et le château de Rambouillet sont loués au baron Schickler de 1834 à 1839. Le bail de chasse est repris par la Société de Rambouillet de 1845 à 1849, qui rassemble le prince de Wagram, le duc de Plaisance, le marquis de la Ferté, le comte Édouard de Sainte-Aldegonde, le comte Albéric de Bernis, les marquis de Pratomcal, de Mac-Mahon, de Perthuis, le comte Henry Greffulhe et le vicomte de Mérimville. S'ajoutent vingt membres adjoints : le duc de Crussol, le duc de Tourzel, le marquis de Boisgelin, le marquis d'Espeuilles, le marquis de Saluces, le marquis de Croix, le prince de Chimay, le comte Charles Greffulhe, le comte Charles de Vogüé, le comte de Pracomtal, le comte de Lagrange, le comte Léon de Bernis, le comte de Besenval, le comte de Vassy, Casimir Perrier, le baron de la Rochette, MM. Hubart, Collinet et Hottinger<sup>141</sup>. Le comte Duchâtel loue le château de 1845 à 1849. Puis la Société de chasse à courre de Chantilly reprend la chasse jusqu'en 1851.

« La Monarchie de Juillet fut un véritable désastre pour l'Yveline » dit Pierre de Janti, le domaine n'appartenant plus à la Couronne, de nombreux bois et terres sont vendus : le bois de Girouard, des Layes, de Malassis, de Saint-Pierre d'Yvette, de la Trèche, de Savary, les buttes du Gîte, la Citerne de Saint-Léger, les bois de Dujoncquoy (près de l'étang du Moulinet), bois de la Talle, des Houssières, le Bois Dieu, aux Moines, les Chênes secs, le Parc d'en Bas, le bois Hallot, le château de Poigny, les étangs d'Angennes et de Guiperreux<sup>142</sup>, le bois de la Celle<sup>143</sup>. Il est à noter que les biens vendus entre 1830 et 1848 se trouvent toujours en dehors de la forêt domaniale actuelle de Rambouillet. Pierre de Janti calcule qu'après la Révolution le domaine de Rambouillet rassemble 12 000 hectares de forêt, que Napoléon Ier ajoute 580 hectares, puis Charles X, 450 hectares, et sous la Monarchie de Juillet 900 hectares sont amputés, le domaine se trouvant à 12 130 hectares sous la Monarchie de Juillet<sup>144</sup>. « La forêt de Dourdan finit d'ailleurs, après la chute de la monarchie de Juillet, par être incorporée au domaine de l'État<sup>145</sup> » et quitte celui de la Couronne.

### *Le Second Empire et le retour d'un Grand Rambouillet ? (1851-1870)*

Avec le prince-président reviennent à Rambouillet les préoccupations cynégétiques d'un chef de l'État. En 1851, après le Coup d'État, Louis-Napoléon Bonaparte décide de reprendre les anciens domaines royaux dans sa Liste Civile, et dépossède les locataires des

<sup>141</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 123.

<sup>142</sup> Charles X avait récupéré le château de Poigny et les étangs d'Angennes et de Guiperreux.

<sup>143</sup> *Ibid.*, les ducs d'Uzès rachètent les bois de Le Fouilleux, les Pissottes, le bois Acquis, le bois Martin, Crochard, Aubin, Thorillon et la lisière des Vallées Noires, revenues au domaine royal de 1825 à 1830.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>145</sup> GRANGER André, *Vieux papiers d'Yveline, op. cit.*, p. 43.

forêts. Le sénatus-consulte du 12 décembre 1852 place Rambouillet dans la Liste Civile de l'Empereur<sup>146</sup>. Les tirés semblent avoir été entretenus par les différents locataires de Rambouillet. Le 6 octobre 1854, Napoléon III fait à Rambouillet sa première chasse à tir dans les tirés, entouré de ses ministres et des officiers de la Maison de l'Empereur. Si l'Empereur apprécie la chasse, ses venues cynégétiques à Rambouillet sont moins fréquentes que sous la Restauration. De 1854 à 1870, l'Empereur fait 34 chasses à tir à Rambouillet. Il semble être moins venu chasser à courre avec son équipage, qui lui courre fréquemment le cerf à Rambouillet. A la fin de son règne, Napoléon III autorise l'équipage du duc de Luynes et du comte de La Rochefoucauld à suivre les cerfs levés dans la forêt de Dampierre entre 1867 et 1870.

### *La République reine d'un Petit Rambouillet (1870-1995)*

L'avènement de la Troisième République ne correspond pas à un retour immédiat des chefs de l'État à Rambouillet. Le château est loué de 1873 à 1883 au duc de la Trémoille qui a aussi loué la chasse dans le Grand Parc de 1873 à 1879, au sein d'une société, composée notamment de MM. De Gallifet, de Turenne du Lau. La chasse en forêt de Rambouillet sur les terres de l'État, est louée tous les neuf ans, par adjudication à partir du 23 novembre 1871. La vénerie du cerf y est valorisée plus que la chasse à tir, et l'équipage de Bonnelles en est le locataire historique depuis cette date. En 1872, la forêt de 14 000 hectares devient forêt domaniale et le domaine de Rambouillet en perd l'usage. En 1870, les Uzès reviennent à Rambouillet et rachète le manoir de la Celle et le bois de la Verrerie. « En 1934, après la mort de la duchesse d'Uzès, c'est le domaine de Bonnelles qui disparaît ; l'État eut pu trouver là une occasion unique d'acquérir à bon compte toute l'Yveline sud jusqu'à Rochefort [...], tous ces bois furent vendus, certains sont déjà interdits au public par des propriétaires oublieux des traditions séculaires, les chasses n'y passent plus, demain peut-être ils seront lotis<sup>147</sup> » écrit Pierre de Janti en 1947. L'Abbaye des Vaux-de-Cernay est acquise en 1873 par la famille de Rothschild, qui échange avec l'État le Parc-d'en-Haut, le pré au Prince et le pré Jaunot en forêt domaniale<sup>148</sup>.

Les présidents viennent chasser à Rambouillet entre 1871 et 1880. Le maréchal de Mac-Mahon chasse par exemple, le 16 septembre 1873. Appréciant le domaine et le château, les

<sup>146</sup> LORIN Félix, *op. cit.*, p. 364.

<sup>147</sup> *Ibid.*, aujourd'hui le manoir de la Celle, le parc de la Verrerie et le bois de la Celle sont des propriétés privées closes, et le château de Bonnelles après avoir frôlé la ruine et la transformation en golf par des investisseurs asiatiques, est transformé en appartements privés.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 48.

présidents attendent la fin du bail du duc de La Tremoille pour faire de Rambouillet une chasse présidentielle à partir de 1880. Le premier président à se rendre chasser à Rambouillet est le Président Jules Grévy, le 18 octobre 1880<sup>149</sup>. Puis en 1883, le château est libéré de son locataire. Félix Faure, le Président-Soleil fait du château de Rambouillet la résidence d'été des Présidents de la République, statut qu'il conserve jusqu'en 2009. Date à laquelle le Président Sarkozy lui préfère la Lanterne de Versailles.

La période républicaine du domaine de Rambouillet de 1870 à 1995 peut être considérée comme le dernier essoufflement domanial. Malgré l'essor des chasses présidentielles et le statut de centre des Chasses Présidentielles, Rambouillet voit sa superficie se réduire progressivement. Entre 1880 et 1914, les Présidents peuvent chasser dans le Grand Parc et dans le Petit Parc ainsi que dans une plaine à Gazeran. Mais, après la Première Guerre mondiale, le domaine perd l'usage du Petit Parc et l'espace cynégétique dédié aux chasses de l'État ne comprend plus le Grand Parc. Également appelé Parc des Chasses Présidentielles il contient une superficie de 980 hectares entourés de murs. Le quartier de la Vénérerie devient une caserne militaire, une société de tir s'installe sporadiquement et l'Office national des Forêts est logé dans un bâtiment en bordure du parc à Groussay dans les années 1970. Un grillage vient marquer la frontière entre le parc de chasse et le reste du domaine : jardins et Bergerie.

Cet exposé des respirations domaniales de Rambouillet permet de suivre les fluctuations de cet espace. Présenter chaque étape invite à ne pas visiter Rambouillet d'une manière téléologique. L'analyse de ces respirations amène en effet à constater le déclin du domaine entre le XVIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. En 1995 le domaine est quatorze fois plus réduit qu'au début de la période et vingt-trois si l'on choisit l'estimation de Jean Duma. Et si la période républicaine de Rambouillet peut être considérée comme la phase finale de déclin d'un point de vue foncier et territorial, elle correspond en même temps à un siècle de stabilité et de reconnaissance d'un point de vue cynégétique, du domaine de Rambouillet de 1880 à 1995. C'est le plus long règne sur Rambouillet depuis celui des Bourbons entre 1706 et 1793 et avant eux, des d'Angennes qui sont propriétaires de Rambouillet de 1384 à 1699.

## II- Un mode de gouvernement : le parc de chasse

Le terme de *parc* mérite une rapide explication étymologique. Ses racines sont perses et grecques. Les rois assyriens et babyloniens tel que Téglath-Phalasar Ier (1112-1074 av. J.-C.)

<sup>149</sup> ADY, 6Q 529.



possèdent des espaces enclos de murs dans lesquels ils y placent des animaux tant pour la chasse que pour la vision<sup>150</sup>. Ces enclos sont appelés par les Perses *paridaida* ou *paradaiza*, les Grecs reprennent le terme qui devient *paradeisos*, racine du mot occidental de paradis<sup>151</sup>. Cette pratique des parcs à animaux se poursuit en Occident de la fin de l'Antiquité à nos jours. D'une manière plus large, les sociétés suivantes utilisent cette conception d'une concentration d'animaux dans un espace clos pour désigner d'autres formes de parcs : parcs zoologiques et parcs nationaux ne sont que des extensions de cette fonction historique du *paradeisos*.

Le terme de parc aujourd'hui renvoie également aux zones vertes urbaines. Souvent ces parcs étaient en fait des parcs de chasse : Vincennes ou Boulogne à Paris, ou les Tuileries de l'ancienne varenne du Louvre, ou encore Hyde Park à Londres.

Le parc est un dispositif de gouvernement de la nature, il s'agit d'enfermer matériellement ou juridiquement les communautés socio-écologiques, d'y intensifier les relations par une surdensité, qu'elle soit végétale : arborétum, jardins, potagers ; humaine nous pensons ici aux parcs humains de caractère zoologique du XIX<sup>e</sup> siècle ou même à des lieux comme le Parc des Princes ; ou bien animale : parcs zoologiques, parcs nationaux, parquets à faisans.

A Rambouillet il existe trois espaces cynégétiques pour les chefs de l'État du XVIII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle : le Grand Parc, le Petit Parc et la Forêt. Ils sont tous clos par des murs ou bien par un bornage juridique et politique, parfois matériel. Au XX<sup>e</sup> siècle, les Présidents perdent l'usage du Grand Rambouillet, cette tripartition cynégétique pour se centrer sur le Grand Parc. Phénomène de clôture de l'espace, nous l'avons dit, le parc est aussi un processus d'intensification et de concentration des populations et des relations. Le recentrement des chasses sur le seul Parc des Chasses Présidentielles peut être perçu comme l'intensification des relations sur un même espace. Nous abordons donc le Grand Parc en premier, puis nous nous intéressons au Petit Parc. Enfin, il faut évoquer la Forêt qui accueille les chasses des souverains français du XVIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 1- Le Grand Parc

Le Grand Parc de Rambouillet forme le noyau domanial et cynégétique de Rambouillet. Composé du château, des jardins, des canaux et pièces d'eau, et du parc de chasse, s'ajoute en

<sup>150</sup> VIGNE Jean-Denis, « Domestication ou appropriation pour la chasse : histoire d'un choix socio-culturel depuis le néolithique. L'exemple des cerfs », *Exploitation des animaux sauvages à travers le temps*, Juan-les-Pins, Éditions APCDA-CNRS, 1993, p. 203.

<sup>151</sup> ALLSEN Thomas T., *The Royal Hunt in Eurasian History*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2011, p. 34.

1786 l'Établissement rural, la future Bergerie nationale. Il est constitué d'une variété de paysages et s'y rencontrent plusieurs usages et pratiques de la nature : agriculture et élevage, sylviculture, jardinage, promenade et vision, et chasses. Parmi l'ensemble de ces relations la chasse est l'activité la plus ancienne et la plus structurelle du Grand Parc. Elle lie les espaces, les pratiques et les acteurs. Car si elle se déroule majoritairement dans le Parc de chasse à proprement dit, la chasse déborde également dans les jardins anglais ou exceptionnellement sur les canaux, où sont chassés oiseaux et nuisibles. Mais le château est également conçu comme une résidence cynégétique pour les chasseurs qui y séjournent, de Louis XVI jusqu'au présidents de la République et leurs invités. Et le jardin français accueille également les tableaux c'est-à-dire la cérémonie qui clôt la journée de chasse sous les républiques. Le gibier et ses prédateurs débordent également du parc de chasse pour se retrouver dans les jardins et aux abords du château et des espaces de promenade.

La première mention d'un *Parc* à Rambouillet remonte à la seigneurie de Jacques I<sup>er</sup> d'Angennes, seigneur de Rambouillet de 1514 à 1562. Pierre de Janti écrit en 1947 que « le jardin ou enclos de Rambouillet avait été porté à 1 000 arpents clos de murs vers 1540<sup>152</sup> » et semble citer un document daté de 1541 mentionnant un Parc et deux garennes : la Petite et la Grande Garenne. La première carte à documenter le parc de Rambouillet n'apparaît que dans la bibliographie<sup>153</sup>. Elle est reproduite dans certains ouvrages sur Rambouillet et permet de voir le parc de Rambouillet selon Pierre de Janti vers 1700. Il s'agit de l'état du parc à l'achat du domaine par Fleuriau d'Armenonville.

Entre 1699 et 1706 ce dernier modifie grandement le parc. Il l'agrandit de 75 arpents aux Malnouses et à Mocquesouris à l'ouest et de 49 arpents à la Porte Verte<sup>154</sup>. Il aménage les carrefours, les routes et la Patte d'Oie du parc. Le passage de Fleuriau d'Armenonville et son rôle dans l'aménagement de l'espace cynégétique peut être confirmé par la *Carte particulière de la forest de Saint Leger et Rambouillet avec leurs environs*, qui date de 1708. Les deux cartes attestent une version très similaire du parc au début de la période des Bourbons de Rambouillet.

Les acquisitions du comte de Toulouse aux abords de son parc et des alentours directs de Rambouillet lui permettent d'agrandir le Grand Parc. Le comte de Toulouse donne son état définitif au Grand Parc de Rambouillet entre 1708 et 1716. Aucune archive n'a permis de

<sup>152</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 28.

<sup>153</sup> Voir Annexes – C&P 1 : Plan de Rambouillet, vers 1700.

<sup>154</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 39.

confirmer la date avancée par Pierre de Janti, qui dit que le nouveau mur de 8 348 toises de long daterait de 1713<sup>155</sup>.

La vocation principale du parc comme le documente les plans est cynégétique. Le comte de Toulouse en tant que Grand Veneur du Roi, accueille les rois Louis XIV et Louis XV à Rambouillet. Il fait aménager en 1716 les *plattes-bandes* dans le parc. Il s'agit d'un aménagement paysager basé sur une alternance de bandes de cultures à gibier et de bois, qui servent de remises au gibier. Il s'agit de favoriser la présence de gibier à la fois pour la chasse mais également pour la promenade dans le Grand Parc.

En 1782, le duc de Penthievre fait dresser un atlas qui documente la Réformation générale des bois du domaine. Le Grand Parc est concerné par cette réforme. Les *plattes-bandes* du comte de Toulouse sont à l'abandon, des accrues de bois blancs poussent dans les bandes destinées à la culture et les bois sont en mauvais état à cause de la dent du gibier qui retarde la pousse des arbres. Le duc de Penthievre décide de valoriser les aspects sylvicoles et la promenade dans son parc n'étant pas chasseur malgré sa fonction de Grand Veneur. Il ordonne de mettre sous coupe réglée les *plattes-bandes* pour les exploiter : les bois durs tels que le chêne et le hêtre servent au chauffage du château depuis le comte de Toulouse, tandis que les bois blancs servent au chauffage des gardes, du corps de garde et la faisanderie. La présence d'étoiles de chasses et de carrefours spécifiques à la chasse à courre invite à penser que le parc pouvait servir à la vénerie sous les Bourbon-Penthievre mais l'espace restreint du Grand Parc d'environ 1 000 hectares permet de relativiser la pratique de telles chasses. Joan Pieragnoli explique que la chasse à courre en parc constitue la deuxième étape sur trois dans l'apprentissage de la vénerie par les princes<sup>156</sup>.

Entre 1784 et 1788, Louis XVI n'effectue que cinq chasses à tir dans le Grand Parc et une dans le Petit Parc. Il chasse deux chevreuils le samedi 6 mars 1784, le tableau est de 128 pièces le 19 août 1784, de 141 pièces le 16 août 1785, de 200 pièces le 28 août 1786 et de 184 pièces le 23 août 1788. Ce faible nombre de chasses à tir et les résultats relativement faibles face aux chasses suivantes permet de saisir que le parc de Rambouillet n'est pas l'espace central des chasses du roi Louis XVI. Il y existe une faisanderie qui permet de peupler le parc d'un certain nombre d'oiseaux pour les très rares tirés du roi. Louis XVI vient à Rambouillet pour chasser à courre dans la forêt alentour.

Le Grand Parc se compose également de fermes : la ferme de la Pommeraie, de Mocquesouris et de Malâssis ou de Boulhart qui disparaît sous la Restauration sous le tracé des

<sup>155</sup> *Ibid.*

<sup>156</sup> PIERAGNOLI Joan, *La cour de France et ses animaux, XVIe-XVIIe siècles, op. cit.*, p. 130.

tirés. Construites ou augmentées sous le comte de Toulouse la présence de terres cultivées n'est donc pas une nouveauté due à Louis XVI. En 1786, arrive à Rambouillet un troupeau de moutons d'Espagne, les futurs mérinos souffrent de l'humidité et du froid et sont placés dans la ferme de Mocquesouris<sup>157</sup>. Pour accueillir les bâtiments de la Ferme, Louis XVI fait défricher selon Charles-Germain Bourgeois économe de la Ferme Royale « 300 arpents de mauvais bois, genêts et bruyères<sup>158</sup> ». Christine Lang dit que ce sont les emplacements de la Laiterie de la Reine et de la Ferme Royale (Cour Royale) qui sont défrichés. Ces travaux amorcent une reconfiguration de l'espace du Grand Parc et le début d'un nouveau règne physiocratique et agro-pastoral au domaine. Les quelques produits et cultures du Parc des fermes de la Pommeraie, de Malassis et Mocquesouris, « toujours entièrement détruits par le gibier<sup>159</sup> » connaissent une révolution ovine sous l'égide de la Ferme Royale, future Bergerie nationale. S'ajoute les bâtiments de l'Établissement rural et de la Bergerie impériale : les bergeries neuves. La création de ces bergeries neuves amène à un changement de nom, la Pommeraie, devient les Vieilles Bergeries au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles sont aujourd'hui à l'abandon malgré l'existence d'un escalier et de caves médiévales de l'ancien manoir.

Pendant la Révolution, le parc est reconverti entièrement pour l'agriculture et l'Établissement rural. Les bâtiments des chasses sont transformés en bergeries et en hébergement pour les bergers. Malgré l'absence de sources sur le sujet, il est probable que le gibier a fortement diminué pendant la période pour garantir plus de nourriture pour les troupeaux de la Bergerie.

Le Grand Parc intègre également entre ses murs des mares, deux étangs, les canaux et deux pièces d'eau. L'étang de la Faisanderie et l'étang du Brochet sont en lien direct avec les chasses, tout comme les mares, telles que la mare aux Bécasseaux et la mare aux Demoiselles qui servent pour les chasses du gibier d'eau au XX<sup>e</sup> siècle.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est un siècle de transformation pour le Grand Parc. Avec Napoléon Ier, revient la préoccupation cynégétique impériale et royale, qui mène à une création du règne : les filets ou tirés de chasse. La pratique de chasse dans les tirés semble être née à Rambouillet comme le montre *l'Atlas des Cartes dites des Chasses Impériales*, où Rambouillet apparaît seul être doté de cet aménagement en 1805-1807. Nous revenons en détail sur l'évolution des tirés dans le chapitre trois. La pratique de la chasse à tir reste celle pratiquée dans les tirés et celle de la destruction des nuisibles jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. A partir de ce siècle, apparaissent à

<sup>157</sup> LANG Christine *La Bergerie nationale et le domaine de Rambouillet*, op. cit., p. 322.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 237, cite le mémoire de Bourgeois qu'elle dit être conservé aux AD de l'Essonne.

<sup>159</sup> *Ibid.*

Rambouillet de nouvelles pratiques cynégétiques et de nouveaux aménagements liés à la pratique de la chasse à l'affût et de la chasse à l'approche : miradors et postes de tirs. Mais ces derniers ont peu d'impact sur le paysage puisqu'il s'agit d'installations fixes mais faites de bois qui disparaissent dans le paysage avec le temps.

En 1825, *l'Atlas de Moléon* en dresse la superficie à 924, 39 hectares ainsi répartis : 217, 81 ha bois et remises ; 443,34 Terrains de la Ferme ; 8, 79 Bâtiments ; 5, 73, Parties d'Eau ; 120,25 Bois et terrains employés par les nouveaux et les anciens tirés ; 118, 47 Terrains Employés à divers usages y compris les routes<sup>160</sup>. En 1880, la Convention entre la Bergerie et le Service des Chasses indique que le Grand Parc comprend 920 hectares, 62 ares et 44 centiares. 4 ha 86 sont affectés au Ministère des Travaux Publics, 6 ha 74, 88 au Département de la Guerre, 310 ha<sup>12a97</sup> à la Bergerie nationale et 598ha 88a 59 au Service des Chasses<sup>161</sup>. En mai 1995, Jean-Paul Widmer rédige une « Présentation du Service des Chasses présidentielles Rambouillet Marly » et il dresse une description du parc de Rambouillet : « Le Grand Parc, clos de murs, a une superficie totale de 908 ha, dont 233 ha de cultures affectés au Centre d'Enseignement Zootechnique ; le domaine de chasse proprement dit comporte 675 ha : 217 ha de tirés, 163 ha de forêts et 295 ha de landes, vides et bâtiments d'exploitation<sup>162</sup> » et ne sont pas mentionnés les jardins du parc qui rajoutent 150 hectares.

Le parc sert également comme espace de récréation et de promenades pour les princes, les souverains, les présidents et leurs invités<sup>163</sup>. Tant dans les jardins comme le documentent les fabriques des jardins anglais, ou les gondoles vénitiennes placées sur les canaux, que dans le Parc de chasse qui offre un espace vaste, calme et très esthétique. Les illustrations du livre de Leddet signé par le président Félix Faure et des photographies du président Soleil confirment la pratique de la promenade de certains présidents. Félix Faure apprécie notamment les promenades à cheval dans le parc.

## 2- Du Parc aux Lapins au Petit Parc

Le Parc aux Lapins est une création du début XVIII<sup>e</sup> siècle. Situé au nord-est du Grand Parc, il n'existe pas en 1706 quand le comte de Toulouse acquiert le domaine. Et il n'apparaît pas sur la *Carte particuliere de la forest de Saint Leger et Rambouillet avec leurs environs*, datant de 1708, conservée au Pavillon de la Faisanderie de Rambouillet. En revanche il apparaît sur le

<sup>160</sup> ADY, 2604W 94.

<sup>161</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995).

<sup>162</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995).

<sup>163</sup> Cet usage est attesté depuis au moins le duc de Penthièvre qui mentionne les promenades dans l'Atlas de Réformation générale des bois des parcs de Rambouillet, ADY, 2604W 94.

*Plan géométral du Parc de Rambouillet* en 1716<sup>164</sup>. Pierre de Janti écrit qu'il est créé entre 1712 et 1713 et contient une superficie de 462 arpents<sup>165</sup>. Il s'agit de la même année proposée par l'historien-veneur pour la construction des murs du Grand Parc. La construction de ce parc de 225 hectares, peut donc être placée avec certitude entre 1708 et 1716<sup>166</sup>.

Tout comme le Grand Parc si la superficie n'évolue pas à partir de 1716, les pratiques, les usages et les paysages évoluent en fonction des activités humaines entre 1716 et 1995. Entre 1716 et 1782 il n'est pas entièrement boisé. En 1716, il est à moitié boisé et l'autre moitié est une garenne comme le confirme la *Carte géométrale du grand chemin de Chartres à Paris a commencer à la sortie de Rambouillet*, qui indique une *garainne* au Sud du parc<sup>167</sup>. Cet usage qui disparaît au cours du XVIIIe siècle est resté dans la toponymie : Parc aux Lapins, Grille aux Lapins.

En 1764, la carte *Réduction de la carte topographique des environs de Rambouillet* fait apparaître le processus de recouvrement de la garenne par les bois<sup>168</sup>. Le milieu normalement maintenu ouvert par les lapins semble perdre peu à peu sa vocation, les bois referment cet espace progressivement. En 1782, le duc de Penthièvre reconvertit certains espaces cynégétiques du domaine, les plates-bandes dans le Grand Parc et ce qu'il reste de la garenne dans le Parc aux Lapins. L'Atlas de la Réformation générale des bois du domaine documente la volonté du duc d'achever la fermeture du parc par le couvert forestier : des plantations sont effectuées dans le coin sud-ouest du parc. Le refermement progressif de l'espace, les décisions du duc de Penthièvre et le nouveau nom donné à ce parc invitent à s'interroger sur la disparition des lapins de cet espace.

Le nom du parc change entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle. Il est appelé *Parc aux Lapins* du comte de Toulouse jusque sur la Carte des Chasses Impériales de 1807. Il est également appelé sur la même période le *Petit Parc*. Ce dernier nom supprime l'appellation d'origine, en lien avec la disparition des lapins de cet espace sur la période. L'atlas de Réformation générale de 1782 le désigne comme le *petit parc aux Lapins*<sup>169</sup>. Louis XVI dans son *Livre des Chasses* utilise également l'appellation *petit parc*. En 1830, le cadastre

<sup>164</sup> Voir DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 62-63. Cette carte a disparu.

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Musée de la Chasse et de la Nature, 006.79 : *Livret des Chasses du roi pour l'année 1826*, *op. cit.*, p. 199.

<sup>167</sup> BNF, GE DD-2987 (846B) : *Carte geometrale du grand chemin de Chartres a Paris a comencer a la sortie de Rambouillet jusque'a la porte du petit parcq de Versailles*, s.l.n.d. 33 x 107 cm.

<sup>168</sup> BNF, GE C-6186 (A) : *Réduction de la carte topographique des environs de Rambouillet*, 1764.

<sup>169</sup> ADY, 2604W 94.

napoléonien pour Rambouillet est publié, et le parc est désigné pour la première fois sur un document cartographique selon sa nouvelle appellation : Le Petit Parc<sup>170</sup>.

Suite à l'abandon ou perte de cet usage – est-ce une décision du duc lui-même de supprimer le parc aux lapins pour en faire un parc de bois ? – la fonction du parc change au XIX<sup>e</sup> siècle. Napoléon dès 1806 y fait placer le gibier qu'il reçoit en cadeau des princes allemands récemment conquis sont donc placés cerfs, biches et daims<sup>171</sup>. Le Petit parc permet d'accueillir les couples reproducteurs, de protéger les faons et les jeunes cerfs de la dent des loups et des balles des braconniers. Ils sont ensuite panneautés pour être placés en forêt ou dans le Grand Parc selon les besoins et les envies. En 1816, ce sont par exemple neufs cerfs et deux daims qui sont placés du Petit au Grand Parc<sup>172</sup>. Les hommes effectuent donc des reproductions sous surveillance à Rambouillet : sélections de couples, protection par les murs et les gardes, nourrissages hivernaux.

Louis XVI y chasse une fois le 23 mai 1785 et y tue quatre pièces. Après cette unique date, il n'y pas une seule chasse organisée dans cet espace jusqu'aux Chasses présidentielles de la Troisième République. Des Petites Chasses y sont organisées en petit comité avec des tableaux plus modestes. Le 6 novembre 1892, se retrouvent ainsi le Général Saussier, le général Brugère, Cunisset-Carnot, Ernest Carnot, Col. Pistor, Weiss et Récopé pour une chasse dans le Petit Parc et font un tableau de 132 pièces de gibier : 40 faisans, 85 lapins, 3 chevreuils et 4 bécasses. Le parc se situant aux abords directs du Grand Parc les faisans s'envolent et viennent peupler les abords directs.

Le domaine de Rambouillet perd l'usage du Petit Parc entre 1914 et 1918. Après la guerre, on perd sa piste dans les archives et il s'évanouit probablement dans la forêt domaniale dans laquelle il se trouve actuellement. Une affaire de braconnage en 1951 évoque des brèches dans le mur du Petit Parc, l'une d'elle sert au braconnier à poser son collet<sup>173</sup>. Des échanges au domaine de Rambouillet permettent de documenter l'usage des pierres des murs du Petit Parc dans l'établissement de routes. Le mur d'enceinte est aujourd'hui presque en ruines. Demeurent un angle de murs le long de la route départementale 937. Des éléments de murs jonchent la route forestière perpendiculaire à la RD 937, aux abords du bâtiment de l'ancienne Porte de Saint-Léger (reconvertie en location de vélo) et aux abords de la maison forestière de la Porte de Houdan. La porte de Saint-Léger et la Porte de Houdan conservent les maisons forestières

<sup>170</sup> ADY, 3P 2/257/13 Section F1 dite du Parc, 98 x 98 cm, 1 : 2500, 1830.

<sup>171</sup> ADY, 6Q 503.

<sup>172</sup> ADY, 6Q 507.

<sup>173</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995) : PV du 27 avril 1951.

historiques qui remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle. En revanche, les portes de Coupe-Gorge et la Porte Blanche ont disparu. Il faut également signaler que la carte IGN commet une erreur sur l'emplacement de la porte Blanche, qu'elle situe un carrefour trop à l'Est. Une enquête de terrain et la découverte d'une borne en grès permet de documenter cette erreur d'emplacement. Il s'agit d'une borne angulaire en grès destinée à la protection des maçonneries des roues de carrosse, au niveau des passages de portes.

La dernière modification paysagère d'importance qui peut être reliée à un phénomène environnemental très récent et la disparition d'un bassin d'eau dans le Petit Parc. Située le long de l'ancienne route de Chartes (actuelle RD 937), cette pièce d'eau peut être confirmée par les cartes historiques et par les vestiges archéologiques : bassin de retenue et digues existent encore malgré le manque d'entretien. Cette pièce d'eau est reliée à l'étang du Gruyer et constitue une étape intermédiaire vers l'étang de Groussay puis les canaux de Rambouillet. Disparus toutes deux : la pièce d'eau du Petit Parc et l'étang de Groussay étaient destinés à la retenue de l'eau et probablement à des usages domestiques et piscicoles. Les eaux ont débordé de cet espace lors des inondations de mai 2016, qui ont recouvert le quartier de Groussay à Rambouillet d'un mètre quatre-vingt d'eau pendant plusieurs jours<sup>174</sup>.

### 3- La forêt de Rambouillet : de l'océan vert à l'îlot forestier

La forêt est le troisième espace dédié à la chasse au domaine. Elle est même le cœur cynégétique de Rambouillet de 1783 à 1870 : c'est le théâtre des chasses à courre des souverains. La forêt n'est pas fermée de murs en meulieres, toutefois elle reste un espace délimité et clos à certaines pratiques et communautés. Cette mise en réserve est un héritage du droit germanique du *forst* associé à la notion et au terme latin de *forris* qui signifie « en dehors ». Selon, le droit germanique le *forst* « évoque le droit du souverain de mettre hors d'atteinte un territoire dont il interdit l'accès, au moins le réglemente. Dans les deux cas, il s'agit de mettre à part, en réserve<sup>175</sup> ». Il se diffuse en Occident dans une forme latinisée : *foresta*, qui se

<sup>174</sup> En 2018, les précipitations abondantes ont menés à vider les étangs en amont, *Le Parisien*, 22 janvier 2018, (consulté le 2/05/19) <http://www.leparisien.fr/yvelines-78/rambouillet-redoute-de-nouvelles-inondations-22-01-2018-7516362.php>.

<sup>175</sup> SALVADORI Philippe, « Le legs du Moyen Âge et de l'Ancien Régime : un sauvage très civilisé », *La Chasse, dernier refuge du sauvage ?*, Toulouse, éditions Privat, 2007, p. 88.



transforme en *forest*, puis *forêt*. Régine Le Jan date l'apparition du terme *forestis* à l'année 648 dans les Ardennes<sup>176</sup>. Ces *forestes*, ou forêts, désignent la mise en réserve de terres, prises sur le fisc royal, à l'usage exclusif du roi<sup>177</sup>. « Le couvert végétal compte moins que le type d'administration : ainsi le comté d'Essex, peu boisé, est cependant tout entier placé sous la règle de la Forest [par Guillaume le Conquérant, XI<sup>e</sup> siècle]<sup>178</sup> », c'est également le cas à Versailles où le domaine est très riche en espaces cultivés<sup>179</sup>. Le terme de forêt se distingue donc de la notion de *sylva*, qui fait référence à l'espace boisé. « La forêt se définit par le droit, de même que la chasse est inséparable de l'exercice de la souveraineté, qui permet de passer par-dessus la simple propriété pour contraindre les propriétaires eux-mêmes à abandonner tout ou partie de la jouissance de leurs propriétés<sup>180</sup> ». La forêt est donc plus une désignation juridique, foncière et cynégétique plutôt qu'une désignation environnementale. La forêt désigne un espace circonscrit, limité par une administration, une juridiction, un gouvernement et ne renseigne pas forcément sur la composition de cet espace naturel. Une forêt jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, peut contenir des villages, des cultures, des eaux et des espaces boisés. La notion a glissé du droit, à la nature de l'espace. Ce glissement et cette complexité juridique et spatiale qui mêlent droit et milieux, mènent à des oublis ou des incompréhensions chez les anthropologues qui utilisent *sylva*, la sylve aujourd'hui oubliée, sans la faire dialoguer avec la matérialité de la *foresta*<sup>181</sup>. Cette forme d'un milieu naturel ouvert – sans mur, ou sans grillage – mais contraint, où l'on met en réserve la faune, les espaces et où sont limitées certaines pratiques évoque une forme de protection contemporaine, que sont les parcs naturels et les parcs nationaux. Il est probable que les parcs de protection ont hérité des protocoles de contrôle élaborés dans la longue histoire des domaines de chasse<sup>182</sup>.

<sup>176</sup> LE JAN-HENNEBICQUE Régine, « Espaces sauvages et chasses royales dans le Nord de la Francie, VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 10<sup>e</sup> congrès, Lille, 1979, « Le paysage rural : réalités et représentations », p. 44 et SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 88-89.

<sup>177</sup> GUIZARD-DUCHAMP Fabrice, « Louis le Pieux roi-chasseur : gestes et politique chez les Carolingiens », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, tome 85, fasc. 3-4, 2007, Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse, moderne en hedendaagse geschiedenis, p. 522.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>179</sup> QUENET Grégory, *Versailles*, *op. cit.*

<sup>180</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 88.

<sup>181</sup> DESCOLA Phillipe, *Par-delà nature et culture*, *op. cit.*, p. 99-108 et PERROT Xavier, « Passions cynégétiques. Anthropologie historique du droit de la chasse au grand gibier en France », *Revue semestrielle de droit animalier, Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques*, Université de Limoges, 2015, 1, p. 329.

<sup>182</sup> SELMI Adel, HIRTZEL Vincent, *Gouverner la nature, Cahiers d'anthropologie sociale 03*, Paris, L'Herne, 2007 et SELMI Adel, *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme/Quae, 2006.

Dans l'espace forestier ramboliteux deux activités sont encouragées : la chasse et la foresterie. A Rambouillet, les populations villageoises vivent de leurs activités agro-pastorales et subissent de plein fouet la vocation et l'interdit cynégétique de la forêt : interdiction du pâturage et dégâts de gibier. Elles sont évincées paradoxalement après la Révolution du milieu forestier pour protéger les ressources forestières. Louis XVI admet la présence d'un certain nombre de paysans et leurs troupeaux en forêt. Le *Code Forestier* de 1827 met fin à ces usages.

La forêt est aménagée du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle en fonction de la chasse et de la production de bois. Le paysage forestier du domaine se modifie énormément entre 1783 et nos jours. Le domaine est, à l'achat de Louis XVI, un océan vert : forêt de Saint-Léger, forêt des Yvelines, Batonceau, Dourdan, Épernon. A partir de 1870, avec la perte de la forêt l'océan le domaine se réduit à un îlot forestier : il ne reste que les bois du Grand et du Petit Parc, puis seulement les bois du Grand Parc après 1918. Il faut revenir sur l'aménagement de la forêt pour lier le milieu forestier à la chasse et la prudence dont il faut user dans la description des paysages. Les paysages sont dynamiques et changent énormément. Ces évolutions forestières sont documentées par un article d'André Granger et par les archives<sup>183</sup>. La Réformation des bois du duc de Penthièvre réalisée en 1778 pour les parcs et 1782 montre une forêt totalement différente de ce que permettent de saisir les enquêtes de terrain. Elle fixe la révolution des arbres à 25 ans pour la forêt de Saint-Léger, la garde des Plainvaux, la Mare Ronde, la Longue Mare, l'Étang Neuf, le bois de l'Épars et de Pecqueuse ; 20 ans pour les bois de Vilpert, la Villeneuve, les Hauts-Besnières et de Hollande ; 18 ans pour Gazeran, Batonceau, la Forêt Verte, la Pommeraie, Poyers et Orphin ; 15 ans les Grandes et Petites Ventes d'Épernon ; 14 ans les bois de Sonchamp et des Garennes et enfin 10 ans pour les remises. Dans les parcs la pression du gibier est telle que les coupes doivent être montées à 25 ans au lieu de 20 : la raison en est que les jeunes taillis sont broutés par le gibier pendant les premières années, desorte que les bois perdent au moins cinq ans dans leur croissance<sup>184</sup> ». La réformation est conservée jusqu'en 1827 et le nouveau *Code des forêts*, qui fixe la révolution à 30 ans pour toute la forêt<sup>185</sup>. En 1841 l'inspecteur Mignon fait remarquer « que régler les coupes au même âge serait vicieux et tendrait à l'appauvrissement et au déboisement de nombre canton » le peuplement variant selon les sols et les essences plantées<sup>186</sup>. La forêt est donc constituée en grande majorité de taillis c'est-à-dire de jeunes arbres. Les grands chênes servent pour les baliveaux, c'est-à-dire pour

<sup>183</sup> GRANGER André, « Les réformations successives de la forêt de Rambouillet », *Revue des Eaux et Forêts*, 1926, t. 64.

<sup>184</sup> ADY, 2604W 94.

<sup>185</sup> *Ibid.*

<sup>186</sup> *Ibid.*

encadrer les parcelles de bois<sup>187</sup>. Ces révolutions relativement courtes des coupes s'expliquent pour deux raisons. L'absence de voie navigable freine le transport des grandes grumes de bois. Et la vocation de la forêt est d'être un milieu cynégétique, riches en taillis et en végétation relativement basse qui favorise la présence de gibier. Il y a même parfois tellement de gibier que les jeunes arbres sont abrutis : mangés par le gibier ce qui retarde les coupes. Loin d'une forêt figée, et loin d'un rêve d'un océan de futaie, la forêt de Rambouillet se révèle être une véritable forêt de vénerie. Dense, giboyeuse, la forêt se transforme après 1892. La circulation difficile que produit un tel type de végétation explique l'effort des propriétaires de Rambouillet pour percer et entretenir des routes forestières et cynégétiques.

## Chapitre II : Percer, relier, placer, bloquer

Après avoir acquis la propriété et le droit de chasse sur les territoires du domaine et s'être érigés en propriétaires uniques de la terre, les chasseurs organisent l'espace. Parquer est l'étape suivante : enfermer et murer permet d'incarner la propriété et d'organiser les lieux de la chasse. La superficie et la composition des espaces cynégétiques : le Grand Parc, le Petit Parc et la Forêt conditionnent les pratiques et les aménagements. Nous l'avons signalé ces espaces de chasse sont aussi des lieux partagés avec les communautés villageoises autour de l'économie forestière : éleveurs, bucherons, charbonniers, carriers, pêcheurs, meuniers. Pour accéder aux

<sup>187</sup> Ces arbres sont régulièrement réservés pour le bois de charpente et la Marine. Les gardes-marteaux apposent les armes du propriétaire sur le fûts de ces arbres : fleurs de lys pour le roi, l'ancre de la Marine pour les Grands Amiraux, « faisceau de licteur surmonté d'un bonnet phrygien avec de part et d'autre les lettres B.N. (Bois Nationaux)<sup>187</sup> » pour la République révolutionnaire, l'aigle de l'Empereur qui affirment la présence politique, économique et foncière.

différents espaces du domaine il faut se déplacer à pied, à cheval, avec son troupeau, en carrosse, avec sa meute. La circulation dans le domaine est donc un motif d'aménagement central. Et cette circulation n'est pas seulement humaine : troupeaux, meutes et chevaux côtoient les routes et les chemins humains. Et surtout, l'aménagement des parcs est une opération de cloisonnement des espaces et des êtres vivants. Si le braconnier est visé ce sont en premier lieu les animaux qui sont l'objet de cette interdiction de circulation. Le mur ne sert pas tant à empêcher d'entrer, qu'à empêcher de sortir. Les zones semi-hermétiques que sont les parcs retiennent une partie des animaux et cela permet aux hommes de Rambouillet d'opérer une sélection, une organisation zoologique et sociale de l'espace. Après avoir abordé l'apprivoisement de l'espace cynégétique et domanial nous abordons les tentatives de contrôle des circulations.

## I- Apprivoiser l'espace cynégétique par la circulation

### 1- Les routes et les voyages de chasse

La cour de France est itinérante du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis l'Antiquité, Les déplacements du gouvernement sont un réel mode gouvernemental pour s'approprier l'espace gouverné et ses sujets ou ses citoyens<sup>188</sup>. Le chef de l'État est en déplacement fréquemment si ce n'est de manière permanente, comme pour le début de la période étudiée. La chasse est un mode de gouvernement de l'espace par la circulation : gouvernement des hommes, des animaux, des ressources et de l'espace. « Maintenir l'abondance du gibier oblige à une gestion du territoire. La façon la plus simple est de changer souvent de résidence<sup>189</sup> ». Les rois et les empereurs voyagent pour chasser. La pratique de la chasse permet également au prince de voyager et de se montrer dans son royaume. S'en suit une préoccupation patrimoniale, foncière et cynégétique des princes qu'attestent la multiplication des domaines, des résidences et des pavillons de chasse. Dresser la géographie princière de la chasse c'est relier Rambouillet à son contexte cynégétique historique. Rambouillet n'est pas un domaine isolé, il appartient à un ensemble domanial et cynégétique plus vaste construit autour du Bassin parisien dans un premier temps, mais également sur les bords de Loire. Rambouillet constitue de Louis XVI à Napoléon III, la frontière occidentale de ce vaste domaine de chasse de l'État. Domaine situé

<sup>188</sup> DESTEPHEN Sylvain, BARBIER Josiane, CHAUSSON François (dir.), *Le gouvernement en déplacement. Pouvoir et mobilité de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, 2019.

<sup>189</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 208.

le plus à l'Ouest de Versailles et de Paris, Rambouillet est relayé par Saint-Hubert au XVIII<sup>e</sup> siècle, viennent ensuite Versailles et Marly, puis Boulogne. Au Nord, se trouvent Chantilly et Compiègne, à l'Est Vincennes, et au Sud Fontainebleau. Sous les Républiques, Rambouillet est le centre des domaines des chasses présidentielles. Chronologiquement, c'est Marly qui devient la première chasse présidentielle, rejoint par Rambouillet en 1880, Compiègne, puis sous la V<sup>e</sup> République c'est à Chambord que se déroulent des chasses présidentielles organisées par le domaine de Chambord.

Les voyages de chasse sont organisés sous l'Ancien Régime selon la saison. Ainsi Rambouillet est évité l'hiver et l'automne à cause de l'état des routes : boue, neige, eaux, humidité. La Vénérerie de Louis XVI arrive « vers le 15 de Mai<sup>190</sup> » et les dernières chasses ont lieu en septembre. Napoléon I<sup>er</sup> vient lui de manière tout à fait aléatoire à Rambouillet. Un rythme s'installe à nouveau sous la Restauration, on chasse à courre de mai à septembre et à tir l'hiver. Les chasses du Second Empire sont les premières à bénéficier du chemin de fer, construit en 1849, pour venir à Rambouillet. Le calendrier n'est pas plus stable que durant le Premier Empire avec une préférence pour l'hiver. Sous les républiques la chasse se déroule de septembre à mars selon le calendrier légal établi. Et sous la Cinquième République quelques chasses à l'affût ont lieu l'été. De 1896 à 2009, Rambouillet est la résidence d'été des présidents. Cette fonction influe sur les voyages des présidents à Rambouillet. Venir à Rambouillet ou dans les autres domaines impliquent de disposer de voies de circulation. Chemins, routes, voies ferrées, routes bitumées permettent aux chasseurs de circuler vers et dans les domaines. Les archives sont nombreuses à documenter les routes forestières et les routes de chasse. Elles documentent une préoccupation importante pour ces aménagements.

L'évolution des routes de Rambouillet permet de témoigner du long processus d'aménagement de la forêt et du domaine. Les routes facilitent les circulations des animaux et des chasseurs, le voyage des équipages dans le domaine et transforment le paysage cynégétique. Le percement des espaces peut également être vu comme une forme d'absolutisme environnemental. La géométrie des aménagements incarne la toute-puissance du prince sur la nature : « la figuration des percées rectilignes au cœur de la forêt vaut pour une métaphore spatiale du pouvoir, où la circulation aisée dit l'absence de limite<sup>191</sup> ». « De chaque carrefour rayonnent les regards et la rapide circulation des équipages ressemble à une démonstration

<sup>190</sup> YAUVILLE Jacques d', *Traité de vénerie, par M. d'Yauville, premier veneur et ancien commandant de la vénerie du Roi*, Paris, Pygmalion, [1788] 1987, p. 182. Le calendrier des chasses de Rambouillet permet de relativiser les dates données par d'Yauville dans son traité, Rambouillet ne devant être chassé que du 12 ou 15 mai à la fin juin selon les dates qu'il donne.

<sup>191</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 214.

géométrique de la puissance du roi sur la nature<sup>192</sup> » écrit Philippe Salvadori. Et « les cartes des chasses royales que Louis XV fait dresser manifestent ce contrôle de l'espace<sup>193</sup> ». Il faut plutôt voir les aménagements cynégétiques et leurs figurations sur les cartes comme des manifestations de l'impuissance humaine sur ces espaces. Car les cartes figent l'espace et ne représentent pas la réalité, elles sont un discours sur l'environnement. Elles permettent de se l'approprier et de le rapprocher, de le rendre plus palpable. Si la route est droite sur la carte elle peut en réalité dévier, n'être qu'une projection des travaux, et échapper au contrôle royal, impérial et présidentiel. Percer une route en forêt est une tentative de maîtrise de la nature par l'ouverture de l'espace. Inondations, usages prohibés, détériorations et entretiens sont la preuve que ce rapport de domination de la nature reste fuyant et ressemble plutôt à un compromis.

Les routes de chasse sont percées à Rambouillet au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les premiers ouvrages dans le Grand Parc sont les fruits de Fleuriau d'Armenonville. Puis le comte de Toulouse fait percer une large partie de la forêt rambolitaine pour la chasse à courre. « La chasse à courre du cerf réclame de hautes futaies, où la vue est dégagée et facilite la circulation des cavaliers. Les chênaies et les hêtraies du Bassin parisien offrent ces conditions. Reste au souverain à modeler ce paysage [...]»<sup>194</sup>. Adolphe de La Rüe, inspecteur des forêts de la Couronne sous le Second Empire, propose même une lecture du paysage par la route forestière : « Le percement seul des forêts, étudié avec soin, effectué successivement et à la longue, suffirait pour donner une juste idée de ces nombreuses améliorations qui toutes tendaient à la perfection<sup>195</sup> ».

En 1711 et 1712, le comte de Toulouse passe des contrats avec les propriétaires voisins (laïcs et clercs) « pour faire prolonger à ses frais [...] des routes de chasses où il avait droit de passage sa vie durant<sup>196</sup> ». En 1716, le récolement des routes indique que ce sont 326 820 toises, soient plus de 130 lieues de routes qui parcourent le domaine<sup>197</sup>. Les efforts du comte de Toulouse sont poursuivis par Louis XV, qui fait bâtir dans le domaine du duc de Penthièvre sa nouvelle résidence de chasse : le château de Saint-Hubert. En 1756, le roi fait rejoindre par une nouvelle route les pavillons de l'étang de la Tour et de Saint-Hubert<sup>198</sup>. Louis XVI partage cette préoccupation et en constitue un cas historique exemplaire. A partir de 1784, Louis XVI fait

<sup>192</sup> *Ibid.*, p. 214.

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> *Ibid.*, p. 209-210.

<sup>195</sup> DE LA RUE Adolphe, *Les chasses du Second Empire*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>196</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 56, parmi elles les routes Robert Joly, du Grand Veneur, du Chêne à Gillot, de la Vallée du Parc, de l'étang Rompu, des Hogues, de l'étang aux Bœufs et de la Verrerie.

<sup>197</sup> *Ibid.*

<sup>198</sup> *Ibid.*

améliorer ou réparer les routes de la forêt et la liste est longue. En guise d'exemples, les travaux des routes du Grand Parc sous le règne de Louis XVI invitent à s'interroger sur la modification du paysage. La route de la Ferme fait ainsi l'œuvre de travaux, 45 cubes de grès sont extraits dans les carrières du parc pour refaire la route. Le chemin de Nogent qui sépare le Grand et le Petit Parc sont entièrement pavés et les fossés creusés. Sur le chemin de la Grille aux Lapins, six toises cubes de terres sont déblayées et la route est pavée de grès<sup>199</sup>.

Des témoignages apportent des indication sur l'état réel des routes de Rambouillet tel que « M. de Coursac [qui] écrit en 1788 : « Le roi court beaucoup dans les Yvelines, le courre serait plus agréable pour Sa Majesté et plus sûr pour sa personne si vous vouliez avoir la bonté de donner vos ordres pour que l'on arrache les pierres saillantes qui se trouvent dans les routes de chasse, et d'y faire mettre de la terre ou du gravier en place et si elles se trouvent trop grosses pour être arrachées, de les faire casser à fleur de terre<sup>200</sup> ». Pour conclure sur le règne routier de Louis XVI à Rambouillet, il faut mentionner son intérêt et sa connaissance parfaite du domaine. Louis XVI est un roi de chasse exceptionnel comme l'atteste son *Livre des chasses*, il connaît extrêmement bien ses domaines et exige un suivi précis et régulier des terres et du gibier. Et ce malgré l'impossibilité où il se trouve à partir de 1791, de se rendre à Rambouillet pour chasser/ Puisqu'il est assigné à résidence au palais des Tuileries. A titre d'exemple sur son excellente connaissance du domaine, Pierre de Janti retranscrit un manuscrit du roi portant sur le tracé de la route de Rambouillet à Saint-Arnoult :

J'aimerais mieux qu'on put faire passer le chemin de Saint-Arnoult par Greffiers et la Hunière ; il n'est pas plus long que de suivre la route où je vais à Saint-Arnoult, le plus court est par le bois de Saint-Benoît, mais il est toujours mauvais et à la descente, il y aurait beaucoup à travailler. Celui de Greffiers servirait de communication pour les fermes de la plaine, et on pourrait y faire un petit embranchement pour le village de Sonchamp.

L'élargissement proposé de la route de l'Etang d'Or gênerait cette route, et elle sera bonne comme les autres quand il n'y aura plus de voiture. Le chemin par Greffiers reviendrait beaucoup plus cher que celui que l'on propose, mais il pourrait être fait en plusieurs fois.

N.B. – On pourrait porter sur cette partie, les fonds demandés pour la route Goron.<sup>201</sup>

En 1811, les routes de la Capitainerie de Rambouillet parcourent 775 km 630 mètres, soient 416,19 hectares<sup>202</sup>. Les routes construites recouvrent d'anciens chemins ou viennent interrompre la circulation et les remplacent. Les routes faute d'entretien peuvent également être abandonnées, ou être en si mauvais état qu'il est inenvisageable d'y circuler d'autant plus s'il s'agit du prince. De plus, ces routes sont soumises à des règlements très précis. Elles sont

<sup>199</sup> ADR, « Routes forestières ».

<sup>200</sup> Cité par DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 99.

<sup>201</sup> *Ibid.*, p. 57. Goron est le nom d'un brigand de la région de Rambouillet

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 57.

divisées selon l'usage et les personnes autorisées à les emprunter. Les routes de chasse sont différentes des routes de circulation dans le domaine. Il est interdit d'emprunter les routes de chasse pour les personnes extérieures au service des chasses ou aux équipages. Des barrières fermées à clefs pourvoient au respect de cette règle. Le but de cette interdiction est de garantir l'état des routes : le passage des troupeaux ou des charrettes risque d'abîmer les routes et les maçonneries. Les communautés villageoises sont exclues des routes et des espaces cynégétiques. L'ensemble routier de Rambouillet, il faut le signaler est également individualisé. Chaque route porte son propre nom, relatif à son histoire et sa localisation. Cela peut être tout simplement les directions qu'elle dessert : route des Deux-Châteaux ou route de l'Étang d'Or. Mais également aux usages : routes aux vaches (Saint-Léger la Forêt), aux personnages du domaine : route du Grand Veneur pour le comte de Toulouse, route Ducambard, officier des chasses du duc de Penthièvre. Cette toponymie croisée à celle des carrefours permet de suivre le parcours historique et environnemental de la forêt. Les toponymes inscrivent le nom des personnages, des animaux, des lieux, des usages ou même d'événements dans le paysage et la cartographie.

## 2- Les carrefours et la mise en scène d'un spectacle théâtral et cynégétique

Si les routes de chasse facilitent et organisent les circulations domaniales, les carrefours de chasse ne se résument pas à un usage pratique par les chasseurs. Le carrefour de chasse porte plusieurs noms selon la période, le lieu et la forme qu'il adopte : carrefours, étoiles, croix, rond. Ils sont un lieu central dans la pratique de la chasse à courre. Lieu de rendez-vous, de vision de la chasse, ils entrent dans une véritable mise en scène des spectacles cynégétiques curiaux. L'usage du rendez-vous au rond s'est également transmis dans les pratiques de chasse à tir. Sous la Restauration, le comte d'Artois puis sous le nom de Charles X donne toujours le même rendez-vous au Rond de la Chasseuse, en suivant cette pratique du rendez-vous de vénerie.

La mise en scène peut être abordée dans une optique large. Car les croix placées à Rambouillet incarnent la présence princière. Il s'agit d'un assemblage de bois en forme de croix, parfois une croix christique, mais il faut plutôt s'imaginer un pilier de bois en haut duquel on dispose une croix formée des panneaux indiquant le nom des routes ou du carrefour. Le comte de Toulouse fait dresser des croix peintes en rouge avec le nom du carrefour en bleu<sup>203</sup>. Louis XVI fait nommer la plupart des carrefours. Les croix sont également peintes en rouge

<sup>203</sup> *Ibid.*, p. 59, il donne la liste des croix du comte de Toulouse.



avec des plaques bleus. Napoléon I<sup>er</sup> fait poser en 1808 quatre-vingt-dix-sept poteaux de carrefours<sup>204</sup>. La croix du Grand Veneur, nom donné en l'honneur d'Hercule et Louis de Rohan, Grands Veneurs de France au XVII<sup>e</sup> siècle est rétablie en 1813, en gris bleu, à lettre d'or sur fond noir<sup>205</sup>. Exceptionnellement, les croix peuvent même être maçonnées. Charles X fait ainsi édifier à la Croix Vilpert une croix en pierres maçonnées en 1827<sup>206</sup>.

Les carrefours ne possèdent pas tous le même usage et doivent être reliés aux routes qu'ils desservent. Les carrefours en damier structurent l'espace par des enceintes en quadrilatères. Composés de carrés réguliers comme dans le bois des Yvelines à l'Est de Rambouillet ou dans le Petit Parc ils témoignent également de l'usage sylvicole du bois. Le bois des Yvelines à l'est de Rambouillet est partagé entre différents propriétaires du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Cela explique la différence des tracés routiers en forêt. Le comte de Toulouse ne peut procéder comme à l'ouest du massif et doit demander l'autorisation du duc d'Uzès et de Rohan pour aménager la forêt. Ceux-ci autorisent l'implantation des routes sur leurs terres aux frais du comte. Le tracé est donc relativement simple et n'épouse pas la forme stellaire spécifique à l'aménagement cynégétique. La forêt de vénerie se distingue par des aménagements en étoiles. Le carrefour cynégétique comporte donc normalement plus de quatre branches (le carrefour sylvicole en damier est composé de deux axes). Le minimum est de cinq branches, soit trois routes forestières venant se croiser. Elles produisent une figure géométrique en forme d'étoile d'où son nom d'étoile de chasse<sup>207</sup>. Le terme apparaît au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Une étoile parfaite doit être composée d'un nombre pair de branches : six, huit, dix voire douze. Plus l'espace est grand plus l'étoile pourra comprendre de branches. A Rambouillet le nombre maximal est de huit branches au centre de l'étoile, au carrefour de Pecqueuse et de neuf au carrefour des Barrillets. A Fontainebleau, une étoile de dix branches forme le carrefour des Grands Feuillards (Ouest de Fontainebleau). A Compiègne, les grandes étoiles sont plus nombreuses, l'une d'elles le carrefour du Puits d'Antin comprend onze branches. Le nombre de branches peut être attesté par la toponymie puisque le carrefour des Grands Feuillards, composé de dix branches fait apparaître le terme de décagone dans la toponymie. Le nombre de bornes placées en guise de seuil ou de portail aux bords des chemins peut aussi affecter la toponymie : le carrefour des dix

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>206</sup> CHAPERON André, *op. cit.*, p. 95. Et voir Annexes.

<sup>207</sup> DUC DE BRISSAC et al., *Encyclopédie de la Vénerie française*, Paris, Olivier Perrin éditeur, 1961, p. 63.

bornes. Le carrefour de la Chasseuse à Rambouillet est ainsi doté de huit bornes, qui devait monter à dix avant la disparition d'une des routes du rond<sup>208</sup>.

D'autres formes de paysages cynégétiques sont produites par l'aménagement appelé patte d'oie. Il s'agit d'une place rectangulaire sur laquelle se rejoignent trois axes<sup>209</sup>. A Rambouillet, il existe deux pattes d'oie. La première qui porte ce nom se trouve dans le Grand Parc et constituait la voie d'accès des chasseurs dans le parc. Bâtie par Fleuriau d'Armenonville entre 1699 et 1706 elle est entretenue par les différents propriétaires. Elle offre une vue et une voie directe entre le château et le parc avant que la création du jardin du président et la destruction du pont, ne viennent annuler la perspective qui organisait tout le parc selon un axe nord-ouest, sud-est : Rondeau, jardins français, château, Fer à cheval, Patte d'Oie, Route de Poigny. Le pont des canaux s'est notamment écroulé au passage de Napoléon I<sup>er</sup> le 12 août 1811<sup>210</sup>. La deuxième patte d'oie qui n'est pas inscrite dans la toponymie est créée par le comte de Toulouse sur les canaux de Rambouillet. La place centrale est constituée par le jardin entre les canaux et le château et trois branches aquatiques viennent constituer une patte d'oie. Ce paysage atteste de l'influence de la chasse dans la composition et l'organisation du parc de Rambouillet.

Ces étoiles et ces paysages divisent et organisent l'espace en triangles. Il ne s'agit pas simplement d'organiser géométriquement la forêt ou la nature. Comme l'explique Jérôme Buridant « la structure stellaire, alliée à un parcellaire triangulaire, permet alors d'optimiser la gestion de l'espace, deux observateurs seulement pouvant cerner un triage dans son entier<sup>211</sup> ». « Les principaux carrefours permettent d'abord d'observer la traversée du gibier afin de lancer au bon moment les relais<sup>212</sup> » Le but est aussi de faciliter la circulation des voitures, des carrosses et des personnes qui suivent ou participent à la chasse à courre. Et l'ouverture de larges perspectives dans la forêt permet de garantir aux participants une vision permanente du laisser-courre. Placé au centre de l'étoile de chasse, le veneur ou le spectateur peut suivre le cerf ou l'animal traqué, qui se déplace dans les différentes enceintes boisées, suivi de la meute puis des veneurs. Cri, sons, courses animales et humaines animent l'espace forestier dans un grand spectacle cynégétique qui met en scène tous les acteurs de la chasse.

Le rond est aussi le lieu du rendez-vous, c'est à dire le lieu de début et de fin de la chasse. Dans le *Traité de Venerie* de d'Yauville et dans le *Livre des Chasses* de Louis XVI

<sup>208</sup> Visite de terrain du 03/05/2019.

<sup>209</sup> BURIDANT Jérôme, « La forêt et la chasse au XVI<sup>e</sup> siècle », *Les chasses princières dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, Actes Sud, 2007, p. 161.

<sup>210</sup> « AN O3 1209, d. 1 lettre de Famin à Costaz, Versailles, 14 août 1811 », VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 47.

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 162.

apparaissent l'ensemble des rendez-vous et des relais de la forêt de Rambouillet qui servent à la vénerie de 1783 à 1870<sup>213</sup>. Ces rendez-vous sont appelés dans les deux documents les *assemblées*, ce qui atteste du caractère public et du nombre d'invités qui peut parfois être grand pour cette cérémonie cynégétique. Au rond ou au rendez-vous, se réunissent les veneurs pour le rapport au début de la chasse. Le matin de la chasse mais pas trop tôt dit d'Yauville, les valets de limiers sont chargés d'aller au bois. Le veneur commence alors sa quête : la recherche d'un animal. Suite à sa quête le veneur retourne sur le rond faire son rapport au premier ou Grand Veneur qui fait à son tour le rapport au roi. Plusieurs valets sont envoyés dans les bois pour sélectionner l'animal du jour. Le carrefour est un lieu tactique de la chasse, un centre de décision et un point de repère pour les veneurs. A différents carrefours sont organisés les relais. Choisis en fonction du rendez-vous matinal, il s'agit de placer les meutes de chiens au bon endroit pour prendre le relai une fois la première meute fatiguée ou distancée. Le carrefour peut aussi être le lieu de la fin de chasse en cas de curée chaude. Si l'animal forcé est donné aux chiens en pleine forêt, la curée, le repas des chiens est donné en public autour du rond, ce qui constitue l'acte de fin de chasse et de cérémonie. En cas de curée froide, l'animal est emmené jusqu'au château.

La forêt de Rambouillet accueille également une *Table du Roi* au carrefour de la Rotonde. Les autres domaines royaux sont dotés de ces tables, il s'agit d'une table circulaire avec des bancs, les plus luxueuses sont en marbre et sert aux haltes du roi en forêt. Cette halte forestière permet de prendre un moment de repos ou une collation. La toponymie rambolitaine informe également que ce carrefour était doté du temps de Louis XV d'une rotonde qui accueillait les dames de la cour pendant les chasses royales autour de sa résidence de Saint-Hubert.

## II- Un espace mis en réserve et contrôlé

« Le pouvoir, c'est d'abord celui d'un territoire réservé, ou plutôt mis en réserve, sous-utilisé ». Ce territoire sous-utilisé abondant en ressources attire un certain nombre d'indésirables à Rambouillet : paysans, cueilleurs, braconniers, et animaux. Ce territoire pour être conservé doit être surveillé et les abus punis. La conservation du domaine est la mission des gardes, ce personnel cynégétique qui veillent sur les chasses des souverains. Pour garantir les chasses il faut qu'ils s'intéressent aux indésirables et à leurs déplacements. Contrôler

<sup>213</sup> YAUVILLE Jacques d', *Traité de vénerie, par M. d'Yauville, premier veneur et ancien commandant de la vénerie du Roi*, Paris, Pygmalion, [1788] 1987, p. 182 et An, AE/II/4/3 : *Journal de Louis XVI*, t. III. 7.

l'espace et contrôler les circulations dans cet espace est la mission des gardes. Les moyens sont variés et étendus mais ne garantissent pas la domination domaniale sur l'espace concerné.

## 1- Surveiller et punir : le personnel cynégétique

Un processus complémentaire de l'aménagement du domaine est l'entretien d'un personnel spécialisé. L'administration des Eaux et Forêts est également en charge à Rambouillet de la surveillance des chasses sur l'ensemble de la période. En 1964, à sa création l'Office national des Forêts prend le relai.

Une partie du personnel est déjà en place en 1783. Louis XVI hérite de la Maîtrise particulière de Saint-Léger qui avait été créée par Louis XIV en 1711 à l'érection de Rambouillet en duché-pairie<sup>214</sup>. La forêt et plus largement le domaine sont un « lieu perpétuel de conflits avec les communautés rurales, cet espace doit être protégé en permanence contre les agressions paysannes<sup>215</sup> ». Pour protéger les ressources tant le bois que le gibier, il faut contrôler les circulations et investir le terrain domanial. « Agents et gardes seigneuriaux parcourent constamment le massif et veillent au respect des droits, des chemins sont tracés [...]»<sup>216</sup>. Les gardes combattent donc le mal par le mal. Ils sont placés sur le terrain en forêt effectuent des tournées jour et nuit, se relaient, armes à l'épaule pour surveiller les terres de Rambouillet. Les vagabondages ne sont pas seulement interdits aux hommes, mais également aux animaux qui doivent rester là où les gouverneurs de Rambouillet souhaitent les voir habiter. Contre les vagabondages des braconniers et des pillers de bois, des prédateurs animaux les gardes réagissent. Et face à cette circulation interstitielle, les gardes tentent de mettre en place une circulation extensive sur l'ensemble du domaine et une veille permanente. Certains animaux sont autorisés dans les parcs et d'autres y sont précisément combattus, tout comme le paysan ou le braconnier. Nous réservons la deuxième partie à ces acteurs, à ces résistants de l'État cynégétique. Il faut d'abord préciser la stratégie de blocage et de contrôle de l'espace domanial.

Les gardes sont formés sur le terrain. Ils connaissent les bois, les étangs, les animaux et les hommes qui parcourent l'espace forestier et domanial. Ils sont donc des connaisseurs de terrain. Ils habitent et vivent au domaine, certains autour des parcs, les autres en pleine forêt dans les maisons forestières. Cette installation est à lier avec la circulation des gardes et la surveillance qu'ils doivent mener. Chaque garde reçoit un canton qu'il doit surveiller de jour

<sup>214</sup> DUMA Jean, Les Bourbon-Penthièvre, op. cit., p. 151.

<sup>215</sup> Ibid., p. 150.

<sup>216</sup> Ibid., p. 151.

comme de nuit. Ces deux cycles font apparaître différents ennemis du gibier et du domaine. Le rôle des gardes est de surveiller, contrôler et de punir les infractions.

Ramassage, cueillette, chasse, pêche sont soumises à des autorisations variables. Si le pacage en forêt est autorisé sous l'Ancien Régime il devient illégal à partir de l'établissement du Code forestier de 1827<sup>217</sup>. La pêche louée à des particuliers est également surveillée par les gardes. Mais c'est surtout la chasse dans le domaine qui fait l'objet de toutes les attentions. La guerre contre les braconniers est étendue et commence par le contrôle du terrain où ils agissent. L'implantation et les circulations des gardes en forêt sont censées permettre d'éviter le braconnage ou d'attraper les fautifs en flagrant délit. Nous reviendrons sur les pratiques de braconnage plus tard. Le garde tout comme le braconnier se voient faciliter leurs déplacements grâce aux aménagements routiers. Les gardes disposent des barrières sur les routes de chasse pour éviter aux troupeaux, aux chevaux, et aux charrettes de les franchir. Mais le braconnier circule tout comme les gardes à pied. Il faut donc le pister comme un animal : traces de pas, abandon de gibier ou de matériel en forêt, espionnage dans les villages et contrôle des circulations. Les gardes sont également en charge des circulations animales. Et la présence de braconniers, de nuisibles et les efforts constants pour contrôler leurs circulations témoignent d'un contrôle domanial plus lâche que ne le laisse penser les aménagements routiers du domaine.

## 2- Le pauvre, le nuisible, le gibier et le braconnier : la résistance par la circulation incontrôlée

L'hypothèse d'un absolutisme environnemental incarné par les routes de chasse est à relativiser si ce n'est à déconstruire. Une communauté de nuisibles est présente du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle pour rappeler que la circulation du vivant est incontrôlée et incontrôlable. Quels sont ces acteurs pensés comme nuisibles et indésirables par les gardes ? Il s'agit des acteurs qui échappent à la réglementation, aux tracés législatifs et normatifs. Et il ne s'agit pas que du brigand ou du criminel humain. Le paysan peut s'avérer être un ennemi des forêts et du forestier en amenant ces bêtes en forêt. Les bestiaux s'y nourrissent des fruits de la glandée. Interdites ces pratiques de pacages gênent l'État à partir de 1827. Les forêts sont celles de l'État et le pacage est vu comme destructeur des arbres et gêne le gibier. En effet, en venant se nourrir de la glandée, les bêtes privent la forêt d'une partie de sa régénération et de la nourriture du gibier. Mais c'est surtout le problème de la circulation du pauvre, du vagabondage du marginal qui

<sup>217</sup> BOURRIEAU Paul, op. cit., p. 26 et *Code Forestier*, Paris, Dépôt des Lois, 1827, 76 p.

inquiète les autorités<sup>218</sup>. Évincées des forêts du domaine, les populations agro-pastorales restent dans les marges forestières et profitent du faible nombre de gardes pour nourrir leurs troupeaux en forêt. Les bergers de la Bergerie nationale sont souvent l'objet de critiques de la part du service des Chasses du Grand Parc de Rambouillet. Divagation des bergers, des élèves ou même des troupeaux perturbent le service ou les journées de chasse. Les circulations incontrôlables ne sont toutefois pas l'apanage des agriculteurs.

Le braconnier peut se confondre avec le paysan dans le camp des humains. Mais il s'agit d'une classe supérieure de nuisible de la forêt et du domaine. Le braconnier est un monstre d'homme, un sauvage qui vit du gibier et de sa chasse illégale<sup>219</sup>. Ce criminel des bois fréquente Rambouillet sur l'ensemble de notre période et circule en forêt, dans les parcs et dérange. Il faut donc contrôler ses circulations nuisibles : espionnage, contrôle des papiers et de la possession d'armes, filature en forêt, combats en forêts. Tout est bon pour remporter la guerre contre le braconnage. Ils tuent le gibier du prince, sont considérés de mœurs violentes et honteuses et ne respectent pas le code de la chasse.

Ces résistants de l'État cynégétique sont unis dans la traque qu'on leur mène. Humains, animaux, gibier, nuisibles se retrouvent liés face aux gouverneurs de Rambouillet. Le gibier n'a ainsi sa place qu'en forêt où il doit bien se cantonner. S'il en sort, s'il en déborde, les gardes arrêtent de le protéger pour le prince-chasseur, il devient nuisible. Les dégâts de gibier montrent ces sorties incontrôlées du gibier domaniale. Il est détruit à cette fin comme en 1870 où le préfet organise une battue au sanglier. En 1864, l'Inspecteur de Rambouillet fait état de l'ensemble des biches détruites à Rambouillet entre 1853 et 1864 pour expliquer que la Venerie impériale et les gardes ont bien rempli leur mission de cantonner le gibier à la forêt<sup>220</sup>. Ce sont ainsi « 491 [cerfs et biches] sans compter ceux qui sont morts de leurs blessures et qui n'ont pas été retrouvés » qui ont été tués ou détruits. Le nombre le plus important de cervidés tués est celui des gardes qui ont éliminée 312 biches et 19 jeunes cerfs, contre 57 cerfs forcés par l'équipage. Le moyen idéal pour contrôler les circulations du gibier est de placer les animaux dans les parcs. Les murs les empêchent de sortir. Malheureusement, la chasse absolue n'existe pas et lorsque les murs s'écroulent – assez fréquemment – le gibier peut s'en échapper. Les murs des parcs

<sup>218</sup> ROCHE Daniel, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003 et ROCHE Daniel, *Les circulations dans l'Europe moderne : XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 2011.

<sup>219</sup> SALVADORI Philippe, op. cit., p. 277-279.

<sup>220</sup> ADY, 6Q 522 : Relevé des grands animaux détruits dans l'Inspection de Rambouillet depuis 1853 jusqu'au 15 janvier 1864.

permettent également au roi des nuisibles de ne pas pénétrer l'enceinte sacrée des chasses du prince.

Car si le gibier fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle précis, ce sont les animaux nuisibles qui sont les plus traqués. Ils constituent l'ennemi majeur du camp animal. Le roi des nuisibles n'est autre que le loup. Indésirable parmi les indésirables, il constitue le risque majeur pour le gibier et placer le gibier, notamment des reproducteurs et leurs petits dans le Petit parc permet de garantir le flux et la présence de gibier. Pièges, trous, collets, assommoirs, fusils, poisons tout est bon pour éliminer les nuisibles du domaine. Ils sont détruits de manière systématique et extensive. Leurs circulations sont les plus surveillées, les plus contrôlées et les moins maîtrisées. En guise de conclusion d'ouverture réflexive, il nous faut citer les travaux de Baptiste Morizot sur le loup. Le philosophe et pisteur de loups explique que le loup se sert aujourd'hui des routes humaines pour circuler, des routes départementales calmes, des pistes forestières<sup>221</sup>. Ces routes sont parfaitement adaptées au moyen de déplacement du loup : courir sur de longues distances, sur des terrains dégagés, plus adaptés à la course. Les loups ont peut-être – il ne s'agit bien sûr que d'une hypothèse totalement invérifiable – bénéficié des travaux routiers du domaine. Les hommes en facilitant les circulations des chasseurs ont peut-être également facilité les circulations lupines ou celles d'autres animaux.

Au domaine de Rambouillet les gardes tentent de surveiller et de contrôler les circulations des êtres vivants. Mais, cette traque du vivant par le vivant est doublée par un dispositif architectural et environnemental complexe et étendu. Pour compléter le dispositif humain et policier, la terre et la pierre permettent d'aménager l'espace pour tenter de mieux le contrôler.

## Chapitre III : Aménager et bâtir les Chasses

Le terme d'aménagement et son verbe possèdent un double sens historique et étymologique. Il est relatif à la fois à l'agencement des maisons et au règlement des coupes de bois<sup>222</sup>. Et en effet, les chasseurs et propriétaires de Rambouillet aménagent le territoire.

<sup>221</sup> MORIZOT Baptiste, « Le devenir du sauvage à l'Anthropocène », *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018, p. 250 et MORIZOT Baptiste, *Les diplomates*, *op. cit.*

<sup>222</sup> CNRTL, « Aménager ».

Bâtiments, murs, bornes, pavillons organisent et structurent les pratiques cynégétiques. Mais l'architecture n'est pas le seul témoin de la transformation de l'environnement par les chasseurs. Sur les eaux, dans les forêts, et dans les plaines la chasse organise et aménage l'espace. Après avoir présenté la richesse, les fonctions et l'organisation du bâti des chasses à Rambouillet, nous abordons ces milieux cynégétiques créés, améliorés, encouragés par les chasseurs.

## I- Le bâti cynégétique

« Depuis Henri IV jusqu'à nos jours, nos rois, presque tous chasseurs, en se succédant au trône, avaient amélioré, agrandi dans chaque résidence royale les divers établissements de vénerie, afin de rendre la pratique de la chasse plus agréable et plus commode<sup>223</sup> » écrit Adolphe de La Rüe en 1882. Et il poursuit qu'« en effet, ce sont des millions et beaucoup de millions qu'ont coûté ces pavillons, ces rendez-vous de chasse, ces vastes bâtiments pour loger le personnel de la vénerie, ces écuries pour plus de cent chevaux, ces chenils pour les meutes, ces panneaux, ces toiles pour les panneautages, les fourgons pour le transport du gibier, ces magnifiques faisanderies avec tout le matériel d'élevage, ces grands parquets clos de murs pour la conservation du gibier en réserve<sup>224</sup> ». Dans cette première partie, nous nous intéressons aux différentes formes architecturales bâties pour la chasse à Rambouillet entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> siècle. Ces constructions peuvent être divisées en trois catégories. La première est formée par les bâtiments de surveillance et de contrôle du domaine. Viennent ensuite les logements et le repos des princes de Rambouillet : château, pavillons et haltes de chasse. Enfin, nous présentons les bâtiments qui accueillent les chasseurs du domaine ou qui sont mêlés à leurs organisations.

### 1- Une ceinture de terre et de pierre : murs, portes, *ha-ha*, bornes

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le domaine se dote de ses parcs et de ses terres. Le domaine des Bourbons est à son apogée territoriale. L'acquisition des terres se couple avec leur aménagement et du bornage de la propriété. Une ceinture de terre et de pierre construite autour et dans le domaine de Rambouillet permet d'incarner la possession et le gouvernement des terres. Nous partirons du centre du dispositif, pour rejoindre ensuite les périphéries du domaine.

<sup>223</sup> DE LA RUE Adolphe, *Les chasses du Second Empire*, op. cit., p. 4.

<sup>224</sup> *Ibid.*



Les parcs de Rambouillet constituent l'expression la plus forte du pouvoir exercé par les propriétaires du domaine sur l'espace clos. Les murs bâtis au début du XVIII<sup>e</sup> siècle sous le comte de Toulouse mesurent entre deux mètres et deux mètres cinquante. Ils sont faits des matériaux rocheux locaux. Le sol de Rambouillet est similaire à celui de Fontainebleau, riche de sables, creuser la terre permet d'extraire également des roches de grès. Mais ce sont surtout les meulières de Montmorency qui constituent la majorité des murs. Les carrières d'extraction sont situées dans les parcs eux-mêmes comme permettent de le documenter les enquêtes de terrain et les sources historiques. Sont mentionnées la sablière de Mocquesouris au sud-est du Grand Parc et dans les futaies des Glacières. Il existe également une forte dépression au sud-est du Petit Parc où se trouvait la garenne et une tuilerie. Une différence de presque dix mètres d'élévation atteste de l'usage de matériaux extraits de cette carrière. Dès le comte de Toulouse est également mentionnée la carrière du bois des Maréchaux, la future carrière des Maréchaux. Les murs parcourent environ quinze kilomètres pour clore le Grand Parc et un peu plus de six kilomètres pour le Petit Parc. Les deux parcs sont séparés entre eux, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, par un simple pâlis, c'est-à-dire une palissade végétale. Ces murs permettent de bloquer les circulations et de surveiller les entrées et les sorties. Ils sont fréquemment l'objet de travaux d'entretien suite à la création de brèches dans la muraille. La brèche est un réel problème pour les gouverneurs de Rambouillet, elle fait perdre aux parcs leurs caractères semi-hermétiques et permet au gibier et aux hommes de sortir, mais également de laisser rentrer des indésirables : mauvais gibier, prédateurs humains ou non-humains du gibier du parc. Les brèches sont toutefois régulières et fréquemment documentées dans les archives. Tout comme les problèmes relatifs aux portes qui restent ouvertes au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>225</sup>. Chaque régime a droit à ses brèches et à la réparation des murs des parcs, en 1813 le Premier Empire, en 1816, la Restauration<sup>226</sup>. Les progrès techniques et le temps n'arrêtent pas la vie du mur, qui même sous la V<sup>e</sup> République chute. En 1988, quarante mètres, puis en 1989, deux cents mètres de murs sont à terre<sup>227</sup>. Ce sont 800 000 francs de travaux qui doivent être prévus<sup>228</sup>. Les murs peuvent eux-mêmes servir de carrières. En décembre 1827, une tournée des gardes permet de découvrir que le cantonnier s'est servi du sable du pied du mur pour réparer une route<sup>229</sup>. Les murs du

<sup>225</sup> ADY 6Q 503 : le mauvais état des portes de Saint-Léger et de la Pommeraie bloque leur fermeture.

<sup>226</sup> ADY, 6Q 506 pour l'Empire et ADY, 6Q 503 pour la Restauration.

<sup>227</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995).

<sup>228</sup> Le mur s'écroule fréquemment, le mur a fait l'objet de réparation pendant l'hiver 2018-2019 dans son coin nord-est, sur le long de la RD 936 en direction de Saint-Léger.

<sup>229</sup> ADY, 6Q 502 : lettre n° 763, déc. 1827.

Petit Parc aujourd'hui en ruines ont également servi de matériaux pour réparer la chaussée des routes forestières au XX<sup>e</sup> siècle.

Les murs des parcs sont ponctués de portes qui garantissent ou interdisent l'accès au parc. Huit portes sont ainsi construites au XVIII<sup>e</sup> siècle le long des murs du Grand Parc dont une commune avec le Parc qui a lui trois portes<sup>230</sup>. Ouvertes pour les chasses des souverains, elles sont normalement fermées aux personnes extérieures au domaine hormis la porte de la Grille aux Lapins qui permet de circuler vers le village de Rambouillet et la place du marché notamment. Ces portes sont les résidences des gardes du parc, elles leur permettent d'être directement sur le terrain de leur tournée et de toujours garder un œil sur les alentours proches. Elles peuvent être considérées comme des relais du contrôle domanial et ponctuent cette ceinture de pierre que sont les murs. Seul le personnel détient les clefs des portes et en limitent l'accès.

Un dernier élément de clôture du Grand Parc doit être présenté, il s'agit du *ha-ha*. Situé au sud du parc, dans la perspective des canaux il détient un double objectif. D'abord, il s'agit d'un aménagement paysager qui permet d'ouvrir la perspective paysagère des jardins et dégage la vue depuis les terrasses du château. S'alignent ainsi les jardins, les canaux, le parterre et l'ouverture vers les plaines et le ciel de Beauce. Le *ha-ha* ressemble à une douve, en forme de rectangle il s'agit d'un fossé maçonné qui permet d'empêcher les circulations animales dans le Grand Parc. Le *ha-ha* permet à la fois d'empêcher les animaux de sortir mais aussi aux animaux indésirables tels que les loups d'entrer dans le Grand Parc de Rambouillet. En limitant les circulations cet aménagement procède également à la mise en valeur esthétique du parc et permet de clore le dispositif de ceinture du parc. La ceinture de pierre et les murs sont un véritable investissement matériel et humain pour les gouverneurs de Rambouillet. Ils symbolisent la limite et la frontière dans l'espace domanial. Toutefois, ils ne constituent pas l'unique dispositif de matérialisation des frontières au domaine. Le prix et le temps de construction empêchent l'extension d'un mur qui engloberait les 23 000 hectares des Bourbons. Il faut penser autrement la symbolisation de l'espace domanial et de ses frontières. Au cœur du domaine, les fossés servent à drainer les eaux et à matérialiser les droits d'usages<sup>231</sup>. Ils constituent un obstacle gênant mais non pas infranchissable pour les animaux ou les délinquants.

<sup>230</sup> Grand Parc : Porte de Houdan, Grille aux Lapins, Grille de Versailles, Grille de Guéville, Porte du Buissonnet, Porte de Lamballe, Porte des Chartreux, Porte de Poigny ; Petit Parc : Porte de Houdan, Porte de Saint-Léger, Porte du Coupe-Gorge, Porte Blanche.

<sup>231</sup> ADY, 6Q 506 : lettre du 26 fév. 1813 : un berger fait pâturer les troupeaux de la Bergerie dans les enceintes de bruyères du Grand Parc, réservées à la chasse et au gibier matérialisées par des fossés.

Aux marges du domaine il faut marquer la propriété, délimiter la terre et faire incarner par des objets la présence seigneuriale, royale, impériale ou républicaine. Il ne s'agit pas ici d'un dispositif magico-religieux mais d'un dispositif foncier et politique<sup>232</sup>. Il ne faut pas minimiser d'une part l'aspect matériel de cette ceinture de terre et de pierre, ni son importance symbolique. Les enquêtes archéologiques permettent de mettre au jour les dispositifs de bornage du domaine. Une enquête menée en 2014 par deux archéologues sur la seigneurie de Gazeran et de la prêtrière de la Malmaison ont permis d'appuyer notre réflexion et de documenter quelques délimitations internes au domaine qui sont antérieures à notre période<sup>233</sup>. Le domaine de Rambouillet est au XVIII<sup>e</sup> siècle borné par les Bourbons. Il s'agit d'un véritable dispositif environnemental et foncier. Aux frontières du domaine, le duc et pair de Rambouillet signale sa possession par la terre et la pierre. Il fait dresser sur les limites de ses terres les symboles de son gouvernement. Il ne s'agit pas de simples tas de terres ou de pierre placées au hasard. Le temps a provoqué l'érosion des aménagements et de leur portée symbolique. La réinsertion de ce dispositif dans l'ensemble du processus d'aménagement de Rambouillet permet de saisir la place des talus, des bornes et des fossés. Deux lieux d'enquête archéologiques ont permis de documenter cette symbolisation du pouvoir rambolitain dans l'espace forestier. Les deux exemples se situent aux confins nord du domaine de Rambouillet. Le premier est le plus simple à saisir lors de la visite du terrain sur les limites de la propriété et ancienne seigneurie de la Mormaire (commune de Grosrouvre) et du domaine de Rambouillet. Une enquête menée en janvier 2017 a permis de comptabiliser une quarantaine de bornes en grès de Fontainebleau. Sculptées en forme de trapèzes et gravées d'une fleur de lys, elles sont disposées devant un fossé qui figure la séparation entre les terres de la Mormaire et celle de Rambouillet<sup>234</sup>. La fleur de lys des Bourbon permet de dater l'édification de ce dispositif foncier au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans qu'il soit possible de préciser le moment. Espacée seulement de quelques dizaines de mètres ces bornes, leur nombre et leur qualité documentent la préoccupation et l'importance de l'édification de ce dispositif frontalier. Le coût humain et matériel de fabrication, de transport et de mise en place témoigne de l'intérêt des seigneurs de Rambouillet dans la délimitation de leurs terres de chasse et de forêts.

<sup>232</sup> VAN GENNEP Arnold, *Les rites de passage, étude systématique des rites*, Paris, Picard, 1981 [1909], p. 20-23. Arnold Van Gennep développe un passage sur le bornage magique en lien avec les esprits et les croyances religieuses.

<sup>233</sup> GIRAULT Nicolas et LALLAU Etienne, *Les bornes armoriées de la seigneurie de Gazeran et de la prêtrière de la Malmaison du XVe au XVIIe siècle. Émancé, Gazeran, Poigny-la-Forêt, Orcemont, Orphin, Rambouillet, Saint-Hilarion (Yvelines, Île-de-France)*. Rapport de prospection archéologique, juin 2016.

<sup>234</sup> L'enquête archéologique associée à l'analyse des cartes historiques révèlent une séparation paysagère : au-delà des bornes s'étendent les champs, et sur les terres rambolitaines c'est la forêt qui caractérise le territoire.

Une visite effectuée en mai 2019 sur les limites des anciennes terres du marquisat de Gambais – Neuville et celles du duché de Rambouillet complète notre approche. Le dispositif est sur cet espace moins perceptible au premier abord pour deux raisons. La première tient dans la nature du dispositif lui-même et la seconde tient dans la modification environnementale de ce paysage entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et aujourd’hui. D’abord, le dispositif est très différent du précédent malgré la proximité géographique (deux kilomètres). Il n’y a plus de bornes en grès sur l’ensemble de la longueur, quelques côtés et quelques angles en sont encore dotés. Il n’y a aucun indice des propriétaires sur ces dernières pas d’armoiries ou de symboles pour incarner le seigneur ou le gouvernement. En revanche, le dispositif environnemental est plus impressionnant. Un double niveau de fossé, le plus bas est à un mètre cinquante plus bas que la butte, le second à quatre-vingt centimètres. Un talus rehausse le relief en haut de chaque fossé. Le fossé le plus bas se trouve du côté de l’actuelle forêt domaniale, ancien domaine de Rambouillet. Il faut aussi noter que la forêt domaniale se trouve surélevée sur la partie nord-est du dispositif (long du GR 22). Des cônes de terre de trois à cinq mètres de hauteur espacés d’une centaine de mètres du côté de Gambais finalise de dispositif. L’aménagement a perdu de sa symbolique, car aujourd’hui la forêt a recouvert les champs du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>235</sup>. Cette modification environnementale modifie la portée du dispositif qui coupait le paysage par un double fossé et scindait l’espace entre d’une part les champs du domaine agricole de Gambais et de l’autre les bois du domaine forestier et cynégétique de Rambouillet.

Ces bornages marquent matériellement et symboliquement l’espace. Le caractère monumental s’est effacé avec l’érosion des buttes et des fossés par l’eau et le passage des végétaux, des animaux et des humains. Et il faut remettre en contexte grâce aux visites et enquêtes de terrain et les associer aux cartes historiques : séparations entre champs et bois, entre seigneurs et maîtres de la terre. Ces dispositifs sont un investissement matériel et humain : créer les bornes, les transporter, creuser les fossés et élever les buttes de terre, les entretenir. Il s’agit aussi d’un investissement symbolique et politique, un marquage gouvernemental du territoire : qui délimite les propriétaires, les seigneurs et leurs terres, et le mode de gouvernement qui y règne. La terre du roi ou de l’État diffère de la propriété privée en particulier au XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle.

## 2- Château, pavillons et haltes de chasse

<sup>235</sup> *Cartes des chasses royales*, au nord-est Gambais – Neuville.

Le centre du domaine de Rambouillet est son château<sup>236</sup>. L'arrivée de Louis XVI à Rambouillet fait perdre au château sa fonction de siège politique du duché. Il en fait le centre de résidence et d'habitat et en écarte toutes les fonctions politiques, juridiques et économiques. Le bailliage construit entre 1785 et 1787 et l'Hôtel du Gouvernement commencé en 1784 prennent en charge ces aspects<sup>237</sup>. Le bailliage accueille la prison, le tribunal jusqu'en 1896 et les archives du domaine. Il devient l'hôtel de ville de Rambouillet vers 1792 et en 1809 Napoléon Ier donne le bâtiment à la commune. « Les résidences royales à la campagne sont d'abord des maisons de chasse ; il est logique que leur plan, leur architecture, leur décor en soient affectés<sup>238</sup> ». Le château de Rambouillet est la résidence de chasse du domaine. Situé idéalement au centre du domaine, il permet de relier directement le Grand Parc et les différents massifs forestiers. Le château joue un rôle central sur l'ensemble de la période et il n'est pas un simple paysage architectural. Ses pierres incarnent l'antiquité de ses propriétaires et ses pièces incarnent la fonction cynégétique de Rambouillet. La tour médiévale des d'Angennes symbolise et structure le paysage rambolitaïn jusqu'en 1871, où est achevée la nouvelle église de Saint-Lubin sur la colline voisine. C'est jusqu'à cette date le plus haut bâtiment de Rambouillet. Pour les chasseurs, le château est le lieu de début et de fin de la chasse. Les courtisans et invités sont accueillis dans le château avant la chasse, ils s'y changent et se préparent au laisser-courre ou aux tirés. Louis XVI y prépare même savamment ses chasses dans la Salle du Conseil. Cette salle abrite une carte du domaine jusqu'en 1815, date à laquelle le maréchal Blücher la constitue comme butin de guerre. Cette carte est aujourd'hui dans la Salle du Conseil municipal de l'hôtel de ville. Ce document est un véritable palimpseste. Produite sous les Bourbon-Penthièvre, Louis XVI en hérite et l'annote personnellement<sup>239</sup>. Il y ajoute les carrefours dorés encore visibles. La carte a également été modifiée sous le Premier Empire comme en témoigne la figuration des filets de chasse dessinés sur le modèle de la *Carte des Chasses Impériales*. L'état de la carte est malheureusement assez mauvais. Butin de guerre en Allemagne, les voyages ont dû commencer sa détérioration, puis, les conseillers municipaux n'hésitent pas à s'y adosser au XX<sup>e</sup> siècle. La disparition des couleurs en change fortement la lecture. C'est l'une des rares cartes du domaine qui documente l'apogée du domaine des

<sup>236</sup> JAUME SAINT-HILAIRE Jean-Henri, *Mémoire sur le domaine forestier de Rambouillet*, Paris, Imprimerie de Firmin Didot frères, 1831, p. 2.

<sup>237</sup> L'Hôtel du Gouvernement est le siège du gouverneur, le comte d'Angeviller. Il y réside et commande les travaux du domaine entre 1784 et 1789. Inachevé, Napoléon Ier y fait reprendre les travaux et le renomme Palais du Roi de Rome, son fils. Pour aller plus loin sur ce bâtiment : BLÉCON Jean, *Le palais du roi de Rome, Napoléon II à Rambouillet*, Paris, Somogy, 2004.

<sup>238</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 229.

<sup>239</sup> LENOTRE George, *Le château de Rambouillet*, *op. cit.*, p. 147.

Bourbons avec les forêts de Dourdan et d'Épernon. Louis XVI a une relation très spécifique avec son domaine de Rambouillet et ses domaines en général. Il les connaît extrêmement bien et c'est lui qui décide des assemblées les veilles de chasse dans la Salle du Conseil. Il place lui-même les assemblées, les rendez-vous et les relais en forêt. Cette connaissance parfaite de Rambouillet est attestée également dans son *Journal* dans lequel il précise les distances des relais et rendez-vous<sup>240</sup>. L'ensemble de ces rendez-vous prennent pour point de référence le château, centre de l'étoile que dessinent alors les branches et routes qui mènent à l'assemblée. Il faudrait revenir sur le mobilier cynégétique du château et du parc : tapisseries, sculptures, peintures, décorations et objets d'art qui ne sont que des preuves supplémentaires que la chasse et les animaux entrent dans le château. Le programme de décor cynégétique est riche : tapisserie des Gobelins, d'une chasse à Compiègne sous Louis XV, d'après Jean-Baptiste Oudry, des peintures et boiseries de trophées de chasse du XVIII<sup>e</sup> siècle, les reproductions des statues de la *Diane d'Anet* ou *l'Artémis à la biche*, les faisans peints de la salle à manger rappellent la fièvre cynégétique de tous les propriétaires de Rambouillet<sup>241</sup>.

Lieu d'arrivée des chasseurs, lieu des repas, lieu du départ de la chasse, lieu de fin de la chasse, le château structure la journée des chasseurs. Le château est notamment le théâtre de la cérémonie finale des chasses des Républiques. On y célèbre le *tableau* de la journée, c'est-à-dire la mise en ordre des gibiers morts sur la terrasse du château face au canaux<sup>242</sup>. Les invités placés sur les balcons du château assistent à la présentation du gibier que les gardes s'appliquent à disposer par rangées de dix animaux, formant des *tableaux* de cinquante ou cent pièces. Ces lignes géométriques et numériques permettent de prendre en compte rapidement le nombre de pièces au *tableau* et de mesurer la réussite de la journée. Le château ne sert pas seulement pour les chasses car à partir de 1896, Rambouillet devient résidence d'été du Président de la République jusqu'en 2009. Les présidents font également du château un haut lieu de diplomatie internationale. De hautes personnalités étrangères sont conviées au château, ce dernier participe alors de la diplomatie et de l'entente cordiale ou non, entre différentes nations<sup>243</sup>.

Les princes de Rambouillet disposent dans le massif ouest du château de Saint-Hubert, inauguré en 1758. Vite abandonné il ne sert plus qu'aux haltes et aux déjeuners de Louis XVI.

<sup>240</sup> AN, AE/I/4/3 : *Journal de Louis XVI*, Tome III contenant des cahiers relatant les chasses du roi dans les forêts de Versailles et de Rambouillet de 1769 à 1791, t. III.2.

<sup>241</sup> Les cartes postales documentent la Tapisserie des Gobelins : ADY, 4Fi4713.

<sup>242</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995).

<sup>243</sup> En 1975, par exemple, le G6 a lieu au château de Rambouillet et réunit les chefs d'État et hauts responsables des six plus grandes puissances mondiales. Soient la France représentée par le président Giscard d'Estaing, l'Allemagne de l'Ouest (RFA), représentée par son chancelier Helmut Schmidt, l'Italie représentée par le président du Conseil Aldo Moro, le premier ministre du Japon, Takeo Miki et le premier ministre britannique Harold Wilson, et les États-Unis représentés par le président Gerald Ford.

En 1809, en face de Saint-Hubert, Napoléon I<sup>er</sup> décide d'établir le Pavillon de Pourras pour accueillir ses haltes pendant la chasse. Il s'agit d'un petit pavillon qui peut accueillir les veneurs lors des laisser-courre. Du côté est du domaine, le duc de Penthièvre avait fait aménager en 1757 pour les chasses du roi Louis XV deux pavillons sur la rive sud-est de l'Étang de la Tour. Le Pavillon des Princes accueille le roi et les courtisans, et l'autre, le Pavillon des Piqueurs est destiné au personnel de la Vénérerie. Napoléon I<sup>er</sup> les fait rénover en 1809, puis ils sont transférés en 1836 aux Eaux et Forêts de Versailles qui les fait démolir. Dans le Grand Parc, en 1857, Napoléon III fait construire un pavillon pour le déjeuner lors des chasses dans les tirés. Situé à l'angle des tirés des Plaisirs et de la Ferme il est nommé le Petit pavillon des tirés. Il apparaît sur une carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle sous le nom de Pavillon de l'Empereur avant d'être détruit en 1928<sup>244</sup>. « S.M a désigné elle-même l'Emplacement, cette construction ne doit être qu'un simple abri contre le mauvais temps, les jours de chasse<sup>245</sup> », il est bâti sur lieu habituel où l'Empereur à l'habitude de déjeuner.

Les pavillons sont des relais du pouvoir princier ils incarnent le pouvoir et la souveraineté du prince sur les terres de Rambouillet. Pour le Pavillon de Pourras il s'agit même d'instaurer un dialogue entre les régimes politiques, voisin sur l'autre rive du château de Louis XV, il se situe aux bords des étangs du Grand Roi, Louis XIV et vient nouer la chaîne des temps entre la monarchie absolue et l'empire. Ces pavillons sont également un document précieux quant aux considérations sur le corps du prince à la chasse. Si François I<sup>er</sup>, le père des veneurs peut faire halte dans une chaumière ou même une grange pendant la chasse, il n'est plus question avec la monarchie absolue et Versailles de laisser le chef de l'État déjeuner ou faire halte dans un espace non aménagé. Le corps du prince doit être mis à l'abri des intempéries et il faut protéger le corps – de l'État – pendant la chasse.

### 3- Loger les chasseurs et organiser les chasses

A Rambouillet, la chasse s'inscrit dans le paysage. La pierre et l'architecture incarnent la chasse. Ce passé oublié se dévoile rapidement sous un regard attentif : le quartier de la Vénérerie, les chenils, les écuries, les maisons des gardes, la faisanderie. Les bâtiments de chasse à courre ont perdu leur fonction d'origine en revanche les maisons forestières, les portes et l'espace de la faisanderie conservent leur vocation cynégétique. La disparition des bâtiments ou la perte de

<sup>244</sup> BENOIST Georges, *Grandes chasses, grands fusils*, Paris, S.a.d.e.i., 1952, p. 265.

<sup>245</sup> ADY, 6Q 518 : Lettre, Paris le 2 Juillet 1858, de l'Administrateur Général à M. L'Inspecteur à Rambouillet.

leur vocation affaiblit le discours et le décor architectural qui prend place à Rambouillet entre la monarchie absolue et le Second Empire.

Les bâtiments des chasses réunissent hommes et animaux dans le même espace. Les chasseurs qu'ils soient à plumes, à poils, à deux ou quatre pattes sont unis par la pratique de la chasse dans le service du prince. Seul ce dernier et ses proches sont logés dans le château. La carte des bâtiments des chasses vient brouiller le clivage naturaliste et illustre la place centrale de la chasse dans le bâti rambolitaïn. Les bâtiments rayonnent aux abords immédiats du château et incarnent le service du souverain.

Le premier bâtiment de ce dispositif est placé dans l'alignement du château. Les Communs appelé à Rambouillet le Grand Corridor avec ses deux-cent mètres de long sont établis par le comte de Toulouse en 1710<sup>246</sup>. Il accueille deux cents logements, des écuries, des ateliers, une forge, et des cuisines. En 1764, Louis XV le fait rénover pour y accueillir la Venerie royale lors de ses voyages à Saint-Hubert<sup>247</sup>. « La principale des écuries est pour cent deux chevaux, & est ornée de deux cent quatre têtes de cerfs, sculptées avec soin et coloriées par des Portes. Les bois sont naturels <sup>248</sup> ». Louis XVI le fait rénover par Thévenin dès 1784 et l'ensemble du service du château y est rassemblé ce qui « réduisit considérablement l'emplacement réservé aux écuries : il apparaissait donc nécessaire d'en construire de nouvelles<sup>249</sup> ».

Le roi lance alors la construction des nouvelles Écuries pour remplacer le manque. Il peut accueillir le service de la Grande Écurie royale, trois cent trente-deux chevaux, le Grand Écuyer, les palefreniers, les pages mais aussi les piqueurs. Constitué autour d'une cour pavée rectangulaire, le bâtiment coûte 748 214 l. au roi<sup>250</sup>. C'est le plus grand chantier du règne. Les cavaliers et leurs montures sont hébergés ensemble dans ce nouveau bâtiment. Lors des règnes suivants, la fonction des écuries évolue. Suite à la disparition de l'hôtel de la Venerie pendant la Révolution, les écuries de Louis XVI deviennent la Venerie sous Napoléon, la Restauration et le Second Empire. Le service des chasses y est entièrement hébergé : hommes, chevaux, chiens et rapaces logent ensemble dans l'enceinte de la Venerie. Cette cohabitation symbolise le lien qui unit les chasseurs. Chevaux, hommes et chiens partagent le service du prince, chassent ensemble et vivent ensemble. La qualité des animaux brouille également la hiérarchie humaine, certains chiens et chevaux sont en effet bien plus importants aux yeux du prince, que

<sup>246</sup> LENOTRE George, *Le château de Rambouillet*, op. cit., p. 103.

<sup>247</sup> DE JANTI, p. 152.

<sup>248</sup> PIGANJOL DE LA FORCE Jean-Aymar, *Description de Paris, de Versailles, de Marly, de Meudon, de S.Cloud, de Fontainebleau, et de toutes les autres belles maisons & châteaux des environs de Paris*, Paris, T. Legras, 1765, 10 vol. , p. 336.

<sup>249</sup> MAES Antoine, *L'ameublement du domaine de Rambouillet sous Louis XVI (1783-1792)*, op. cit., p. 119.

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 49 et ADY, 6Q 464.



certaines de ses domestiques. A la fois par le coût d'achat et d'entretien mais aussi par l'attachement du souverain à sa meute. Louis XVI fait transformer l'ancien chenil des Bourbon-Penthièvre. D'Yauville le décrit en 1788 :

la grande meute étoit autrefois à Saint-Léger, et la petite à Rambouillet ; mais depuis la réforme de celle-ci, la grande a toujours été à Rambouillet, où le chenil est très beau et très commode ; il appartient, ainsi que celui de Saint-Léger, à M. le duc de Penthièvre, qui a fait faire dans l'un et dans l'autre des augmentations des bâtimens depuis que le Roi a voulu que chacune de ses meutes fût séparée en différens chenils : l'ébat de Rambouillet est d'autant plus commode que les chiens y entrent en ouvrant la porte de leur chenil, et que d'ailleurs il est entouré de murs pour leur sûreté. Cet ébat qui est fort grand est partagé en deux par une rangée de claies, au moyen de quoi les deux parties de la meute s'y promènent en même temps sans se communiquer. M. le duc de Penthièvre donne, dans la maison du chenil, un logement au premier piqueur, un autre au boulanger, et une grande chambre pour les valets de chiens.<sup>251</sup>

Sous Louis XVI, le premier lieutenant des chasses Jean-François Antoine est également logé dans le chenil<sup>252</sup>. Un plan que Pierre de Janti date de 1785 précise que l'ancien chenil de Penthièvre n'est autre que la Vénérerie de Louis XVI<sup>253</sup>. La Vénérerie fait l'objet d'amélioration : 191 000 l. pour le bâtiment lui-même, 21 691 l. sont destinées au chenil et 13 200 l. pour la création de l'abreuvoir. Les eaux du sous-sol étant insalubres, il faut faire venir l'eau autrement. Il est impensable de ne pas pourvoir aux besoins des chasseurs. Le chenil de Saint-Léger évoqué par d'Yauville est attesté depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Robert de Salnove écrit que « pour courre à la forest de Montfort, le logement des chiens et veneurs à Saint Léger, l'assemblée au même lieu<sup>254</sup> ». L'accueil des chiens disparaît au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais jusqu'au Second Empire des gardes sont en poste dans l'ancien château. Les installations sont luxueuses et durables. Si le bâtiment du chenil ou vénérerie est transformé, la Vénérerie est au XIX<sup>e</sup> siècle récupérée par l'Armée qui en occupe toujours les bâtimens.

D'autres chasseurs, les chasseurs permanents du domaine que sont les gardes sont répartis dans l'ensemble de Rambouillet. Sous Louis XVI, l'inspecteur des chasses François Symphorien Brou loge dans un pavillon muni d'écuries, de trois entrées, et de nombreuses pièces<sup>255</sup>. Ce pavillon se situe dans l'allée du château il s'agit de l'actuel pavillon de la Vénérerie. Ce bâtiment accueille les bureaux du service des chasses présidentielles au XX<sup>e</sup> siècle et les bâtimens voisins sont occupés par l'Office national des Forêts. Les maisons forestières sont

<sup>251</sup> YAUVILLE Jacques d', *Traité de vénerie, par M. d'Yauville, premier veneur et ancien commandant de la vénerie du Roi*, Paris, Pygmalion, [1788] 1987, p. 182.

<sup>252</sup> Ibid., p. 120.

<sup>253</sup> DE JANTI Pierre, « Plan de Rambouillet vers 1785 (collection de M. le Marquide la Fayette) », *op. cit.*, p. 92.

<sup>254</sup> Cité par DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 30. SALNOVE Robert de, *La vénerie royale*, Paris, 1665.

<sup>255</sup> Ibid., p. 122.

entretenu ou même construites pour surveiller la forêt. Si les portes du parc datent du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, certaines maisons forestières datent du Second Empire ou de la Troisième République telles que la Maison du Cerisaie bâtie en 1859, la maison de l'Étang de la Tour en 1860 la Maison de la Croix Vilpert construite en 1862, ou celle des Rapières ou du Malbran 1875<sup>256</sup>.

Situé quelques centaines de mètres plus loin mais toujours dans la proximité du château se trouve le complexe de la faisanderie. Le terme de complexe peut être appliqué aux vues de l'importance des installations et de l'effort permanent qui occupe les chasseurs de Rambouillet autour de la Faisanderie. La faisanderie de Rambouillet est transformée par la nouvelle pratique de la chasse à tir dans les tirés au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Louis XVI transforme la Ménagerie des Bourbon-Penthièvre et en fait un logement des chasses spécifiquement. Il y greffe en face un nouveau bâtiment, la couverie bâtie en forme d'octogone, qui lui donne son surnom. L'Octogone est bâti entre 1784 et 1788. Pierre de Janti avance la date de 1786 pour la création de ce nouveau bâtiment destiné à accueillir les jeunes faisandeaux du domaine<sup>257</sup>. Même s'il épouse la même forme que la Ménagerie de Versailles et la forme d'un panoptique, le bâtiment ne semble pas répondre à cet objectif de vision totale et permanente<sup>258</sup>. En face de ces bâtiments s'ajoute le lieu d'élevage des faisans que nous abordons dans le chapitre VII. En 1795, l'Octogone, le bâtiment qui sert de couverie est transformé en bergerie pour l'Établissement rural, fonction qu'il garde jusqu'en avril 1805<sup>259</sup>. A cette date le Grand Veneur de l'Empereur demande son retour comme bâtiment des chasses en échange de la construction des nouvelles bergeries ou bergeries neuves : la future Ferme impériale.

Le pavillon de la Faisanderie, situé en face de l'Octogone, devient « en 1880, l'ancien poste de garde de la Faisanderie est transformé en « rendez-vous de chasse » du président<sup>260</sup> ». Depuis 1880, le bâtiment renommé Pavillon de la Faisanderie accueille les invités de la République. Il s'agit en réalité du manoir de Montorgueil comme l'attestent les trois niveaux de caves situées sous le bâtiment. Ce manoir est détruit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et un pavillon du XVIII<sup>e</sup> le remplace.

<sup>256</sup> CHAPERON André, *Rambouillet*, op. cit., p. 95.

<sup>257</sup> DE JANTI Pierre, *Forêt, chasse et château de Rambouillet*, op. cit., p. 108.

<sup>258</sup> FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 202-204 et pour la Ménagerie de Versailles : PIERAGNOLI Joan, op. cit. et SALVADORI Philippe, op. cit., p. 230.

<sup>259</sup> LANG Christine, *La Bergerie nationale*, op. cit., p. 659

<sup>260</sup> EGLEME Albanne, *Un bien d'État en location : la location privée d'un château délaissé. Le domaine national de Rambouillet de 1832 à 1880*, Mémoire de recherche en histoire, sous la direction d'Éric Mension-Rigau, 2017, p. 106.

Tous les chasseurs, humains et non-humains sont unis autour du service du souverain. Cette relation hybride s'incarne dans le paysage du Grand Parc et du domaine de Rambouillet. Aux abords directs du souverain les chasseurs, le matériel, le gibier sont concentrés autour du pôle attractif qu'est le château. Le château centre de l'étoile de chasse, reflète l'image de ce roi soleil et du président-soleil (surnom donné à Félix Faure) qui rayonne sur son domaine à travers la chasse. Proche, convoité, protégé l'animal n'est pas rejeté en dehors de l'habitat à Rambouillet il en fait partie. Cette proximité architecturale est aussi paysagère. L'entretien de milieux cynégétiques riches, amènent les animaux à déborder des murs ou à entrer directement dans l'enceinte dite domestique : trophées, bois, os, poils, chiens, rapaces sont ainsi autorisés à entrer dans le château ou dans les habitats partagés que sont la Faisanderie ou la Vénérie.

## II- Les milieux cynégétiques

La forêt est l'espace de la vénerie. Les veneurs et gouverneurs de Rambouillet la transforment pour cette chasse : routes, carrefours, coupes de bois, espèces végétales témoignent de cet usage. Rambouillet est riche non pas d'un territoire mais d'une variété de territoires de chasses. Chasse à courre et chasses à tir nécessitent différents aménagements, différentes transformations environnementales. Ces espaces sont modifiés par l'homme mais également par les communautés animales et végétales qui les constituent : faisans, lapins, canards, haies, épines, bruyères évoluent ensemble dans ces espaces. Nous nous intéressons à trois milieux socio-écologiques et cynégétiques à Rambouillet : les espaces à lapins, les tirés de chasse et les eaux des chasses.

### 1- Des garennes aux Fermés à lapins

Le mot garenne vient du germanique *Warren*, qui renvoi au « droit de placer sous sa garde, de protéger, de mettre en défens » un espace. « Le terme de « garenne », par exemple, désignait couramment une réserve de chasse aussi bien dévolue au petit gibier qu'au gros, et l'on pouvait ainsi trouver des « garennes à grosses bêtes »<sup>261</sup> ».

Les garennes ont une longue histoire à Rambouillet. Dès 1399, Regnault d'Angennes rend hommage à son suzerain pour ses terres qui comprennent une garenne. Le 26 mai 1507,

<sup>261</sup> BURIDANT Jérôme, « La forêt et la chasse au XVI<sup>e</sup> siècle », *Les chasses princières dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, Actes Sud, 2007, p. 161.

Charles d'Angennes rend à son tour hommage au seigneur de Rochefort Charles de Silly pour une garenne. En 1684, le garennier du duc d'Uzès, marquis de Rambouillet, mentionne une chasse de quatre-vingt-seize lapins au domaine<sup>262</sup>. Il est difficile de savoir de quelle garenne il s'agit. Au moins trois garennes sont connues aux XVIII<sup>e</sup> siècle et au début XIX<sup>e</sup> siècle, aux abords proches du château : le Parc aux Lapins était une garenne avant le XVII<sup>e</sup> siècle, la garenne de la Coudraye à la porte Mocquesouris et à l'Est du château se trouvent deux garennes jusqu'en 1849 et l'arrivée du chemin de fer, qui vient recouvrir la Petite Garenne<sup>263</sup>. Le domaine est largement doté de garennes au XVIII<sup>e</sup> siècle. La Carte des Chasses royales fait figurer les garennes Garenne du vieux château de Saint-Léger, Garenne des Grands Coins de St Léger, la garenne de la Jaunière (Sargontier – Saint-Léger), une garenne à Guiperreux, la Garenne des Bois à Batonceaux, la Garenne d'Epainville (Sonchamp) la Garenne de la Grange du Bois (Les Mesnuls).

La garenne désigne à la fois le lieu de chasse et le « terrier » des lapins. Il s'agit d'un réseau complexe de galeries qui peut recouvrir des centaines de mètres et accueillir des centaines d'individus. Le terme de garenne disparaît comme lieu de chasse à Rambouillet au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais les lapins existent bien et habitent bien dans des garennes. Le Grand Parc accueille deux sites à lapins de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusque à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle et le début des premières épidémies de myxomatose. La perte de l'emploi du mot garenne comme lieu et milieu cynégétique ne signifie pas l'abandon de la chasse des lapins à Rambouillet. La Troisième République en fait même un « fonds de chasse » pour les chasses présidentielles de 1880 à 1939. Les chasseurs de Rambouillet ne parlent plus alors de garennes mais de *Fermés à lapins*. Les lapins sont enfermés dans des enclos faits de filets et de toiles. C'est cet enclos qui a donné le nom de ces chasses fermées. Les chasseurs avancent en ligne de battue dans ces enclos éphémères. Ils sont aidés par les furets des gardes qui sont envoyés dans les garennes et *furètent* les lapins, c'est-à-dire qu'ils parcourent les terriers et poussent les lapins à en sortir. Une carte postale illustre une chasse aux lapins à Rambouillet pour la venue du roi d'Italie Victor-Emmanuel II<sup>264</sup>. La volonté d'encourager la présence de lapins dans le Grand Parc de Rambouillet modifie l'espace. Les lapins sont de réels modificateurs environnementaux par les galeries qu'ils creusent et leur alimentation. Leur raréfaction commence à partir des années 1950, la myxomatose apparaît en avril 1953 dans le Grand Parc de Rambouillet, soit un an après

<sup>262</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 45.

<sup>263</sup> Disparue au plus tard en 1849 sous le tracé de la voie de chemin de fer, elle se situe au sud du Chenil-Vénère, actuelle banque BNP, jusqu'au collège du Racinay (Lycée Bascan). Reste des éléments de toponymie : rue de la garenne. Voir les cartes en Annexe.

<sup>264</sup> Voir Annexes.

son introduction par le docteur Armand Delille<sup>265</sup>. Le domaine de Maillebois où est inoculé le virus se situe à Châteauneuf-en-Thymerais, à cinquante kilomètres à l'Est de Rambouillet. Puis leur disparition presque complète à partir des années 2000, après la diffusion du virus hémorragique a grandement modifié le paysage du parc. Au nord, dans la plaine de la Pommeraie et au sud-est dans la plaine de Gazeran et la Butte de la Justice les bruyères et les landes ont pris place. « Ces landes constituent probablement le site le plus spectaculaire du Parc en période estivale, par l'intensité des floraisons. Ces vastes étendues pourpres, traversées par les peuplements de bouleaux et de trembles forment une vaste unité paysagère au Sud du Parc<sup>266</sup> » et accueille des espèces d'insectes spécifiques<sup>267</sup>. La présence et la disparition des lapins sont considérées comme des paramètres écologiques à prendre en compte dans le parcours historique de Rambouillet. Les lapins ont profondément modifié l'écologie de Rambouillet : végétaux, insectes et sols.

## 2- Les Tirés de chasse

Les tirés de chasse sont un paysage du XIX<sup>e</sup> siècle. La création des tirés si elle est sans conteste d'origine anthropique, doit être relue au prisme de l'histoire environnementale pour dévoiler les liens qui unissent hommes, animaux et végétaux à Rambouillet. Les tirés ne sont pas spécifiques à Rambouillet au XIX<sup>e</sup> siècle, bien qu'aujourd'hui ce soit désormais le seul domaine à en être encore doté. Entre archéologie d'un paysage et histoire environnementale de ce milieu cynégétique il faut nuancer l'historiographie qui ne fait de cet espace qu'un paysage artificiel et domestiqué<sup>268</sup>. L'affirmer c'est ôter toute agentivité aux animaux et aux végétaux qui les forment et les transforment.

Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, le royaume de France assiste à l'essor des chasses à tir royales. Louis XIV ayant des difficultés à suivre les laisser-courre à cause de son âge et de ses maladies pratique de plus en plus la chasse à tir<sup>269</sup>. Georges Benoist écrit l'essor du tir royal en 1952,

<sup>265</sup> ADY, 2604W 74 : Carnet des reprises de gibier dans le Grand parc ; Billebaude, « Le Lapin », n° 8 , printemps-été 2016, p. 13.

<sup>266</sup> ADR : MICHEL Marc, *Étude paysagère du parc des chasses de Rambouillet*, ONF, 1999.

<sup>267</sup> ADR : GADOUM Serge, *Inventaire des insectes des landes du Domaine national de Rambouillet (78)*, ONF, 2012.

<sup>268</sup> PÉOC'H Géraldine, « Les tirés de Napoléon III : forêts et gibiers domestiqués », CORVOL Andrée, *Forêt et chasse, Xe-XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; VIAL Charles-Eloi, *Le Grand Veneur*, op. cit., p. 316-320.

<sup>269</sup> Louis XIV ne suit plus le laisser courre à cheval mais en calèche et fait même créer une meute qui se déplace moins vite pour pouvoir suivre la poursuite. PIERAGNOLI Joan, op. cit., p. 284-287 ; SALVADORI Philippe, op. cit., p. 202.

« que le roi Louis XVI avait, dans les diverses capitaineries royales, soixante grands tirés, ayant nécessité l'établissement de plus de vingt faisanderies, et il y chassait soixante à quatre-vingt fois par an, mais quelques heures seulement<sup>270</sup> ». Le terme de *tiré* prête à confusion. Le *tiré* est un terme polysémique qui désigne à la fois une pratique : la chasse à tir, un moment : pendant la chasse à tir, et un lieu : le tiré. Pour Louis XVI il s'agit d'un champ de tir placé autour de la faisanderie. Louis XIV chasse même dans la faisanderie<sup>271</sup>. Leddet et Félix Faure précisent en 1898 que « le mot tiré était employé à cette époque [Louis XVI] pour désigner un terrain, plaine ou bois, où l'on pouvait faire une journée de chasse à tir, et non un taillis aménagé spécialement pour la chasse à tir, comme il en fut créé à partir du commencement du siècle [XIX<sup>e</sup> siècle]<sup>272</sup> ». Cette absence des *tirés* est confirmée par les chasses à tir de Louis XVI qui sont faibles à Rambouillet et réparties dans la forêt<sup>273</sup>.

Pour retracer l'histoire des tirés de Rambouillet il faut convoquer les documents cartographiques. Les deux cartes disponibles pour la première phase d'étude sont la *Réduction topographique des environs de Saint Hubert et de Rambouillet*<sup>274</sup> éditée en 1764 et la planche de « Rambouillet » issue de la *Carte dite des chasses impériales*<sup>275</sup>, recueil de cartes achevé en 1807. Cette planche en particulier est même datée par Sylvie Bourcier de 1805<sup>276</sup>. Il faut évoquer la principale difficulté du document cartographique : il représente autant un discours ou un projet – pensons au plan du projet de tiré d'eau de Charles X, qui est resté à l'état de projet – qu'un état réel de l'espace représenté.

Dans les différentes versions de la *Réduction topographique*<sup>277</sup>, un élément demeure : la haie le long d'une route à l'Est de la grille de Guéville. Cette haie est toujours en place en 1805

<sup>270</sup> BENOIST Georges, *Grandes chasses, grands fusils*, op. cit., p. 200

<sup>271</sup> DANGEAU op. cit., 16 août 1685 cité par SALVADORI Philippe, op. cit., p. 209.

<sup>272</sup> FAURE Félix, *Les chasses de Rambouillet*, op. cit., p. 59.

<sup>273</sup> AN, AE/I/4/3 : *Journal de Louis XVI*, Tome III.

<sup>274</sup> BnF, département Cartes et plans, GE DD-2987 (848,II) : *Réduction de la carte topographique des environs de St Hubert et de Rambouillet : Levée par ordre du roi, par les ingénieurs géographes des camps et marches des armées de sa majesté / sous la direction du Sr Berthier*, Paris, 1764, Guillaumes-Nicolas Delahaye et Jean-Baptiste Berthier, 1 carte en 2 files ; 51,5 x 45,5 cm.

<sup>275</sup> BnF, département Cartes et plans, GE BB-207 : *Carte topographique des environs de Versailles dite des Chasses Impériales, levée et dressée de 1764 à 1773 par les ingénieurs géographes des Camps et Armées, commandés par feu M. Berthier, Colonel, leur chef ; terminée en 1807 par ordre de Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin, pendant le Ministère de S.A.S.M. le Maréchal Alexandre Berthier, Prince de Neuchatel, Grand-Veneur, Grand Aigle de la Légion d'Honneur, etc. etc., sous la direction du Général de Division Sanson / Gravé par Doudan, Tardieu l'ainé et Boudet, Alexandre Berthier*, Dépôt de la Guerre, Paris, 1807, 775x445,1 cm, échelle : 1200 t.

<sup>276</sup> BOURCIER Sylvie, *La carte des chasses royales*, Mémoire de maîtrise réalisé sous la direction du Père de Dainville, Vincennes, État-major de l'Armée de Terre, service historique, 1972, p. 68.

<sup>277</sup> Il existe différentes versions de cette même carte. Notamment les exemplaires GE DD-2987 (848,II) et GE C-6186 (A) conservés à la Bibliothèque nationale de France au sein du départements des Cartes et plans. Sur ces deux exemplaires la seule différence notable est la présence ou l'absence de remises au Nord du Grand parc, dans la plaine dite de Gazeran.

contrairement à d'autres éléments végétaux. Cette coïncidence qui permet à la haie anonyme de 1764, de devenir la « lizière de la Grosse haye » en 1805, permet d'avancer que les tirés sont aussi dus à la pousse non contrôlée de végétaux durant la période allant de la Révolution à l'Empire. Une autre haie sur la route menant à Mocque-Souris devient en 1805, la « Haye aux chats ». Les troubles politiques, les changements réguliers d'administrations et l'absence de responsables cynégétiques ont probablement contribué à certaines évolutions environnementales dans le parc. Les arbres ne s'arrêtant pas de pousser après la prise de la Bastille ou l'exécution du roi, ils ont poursuivi leur pousse pendant quinze ans. Ainsi au retour d'un prince à Rambouillet en 1804, les haies étaient devenues des buissons voire des arbres. La carte de 1805 prouve que ces haies sont intégrées aux futurs tirés de Rambouillet. Les haies ont fait leur loi pendant la Révolution et les moutons également : en comparant les deux états du parc les bois et la végétation ont réduit drastiquement. La guerre physiocratique d'usage des terres s'est soldée à Rambouillet par la valorisation du mouton face au gibier. Le mouton est un vrai modificateur environnemental. Il a besoin de prêtres et de prairies. Pour le contenter les hommes de la bergerie ont pu couper les bois du Grand Parc notamment les plates-bandes qui auraient dû reboiser le parc<sup>278</sup>. De plus, il faut évoquer la possibilité d'un surpâturage dans le parc pendant la Révolution :

Fin juillet-début août [1795], Bourgeois a prévenu la Commission d'Agriculture que « les rapports du garde du Parc n'ayant aucun effet, le parc ressemble à une pâture commune, qui si on n'en relève pas les murs, il faudra renoncer à y envoyer paître le troupeau de la ferme pour éviter les inconvénients qui résulteraient de sa communication avec les troupeaux étrangers souvent atteints de maladies ».<sup>279</sup>

En 1800, « le troupeau avait donné 66 000 sujets purs et trois millions de métis<sup>280</sup> », dit André Granger. La surdensité de moutons a pu jouer un rôle dans la modification paysagère et environnementale du Grand Parc entre le règne de Louis XVI et celui de Napoléon I<sup>er</sup>.

Le mot de *tiré* n'est toujours pas utilisé sous le Premier Empire. Le récit d'Henri d'Alméras de 1909 évoque les premiers tirés de Napoléon I<sup>er</sup> <sup>281</sup>. Il permet d'entamer l'archéologie de ce paysage et de retrouver les premiers vestiges paysagers à l'origine des tirés de chasse. « Les gardes le refoulent par des battues dans une enceinte que l'on entoure de poteaux. Cette enceinte a ordinairement une lieue carrée de superficie<sup>282</sup> ». Cette enceinte est entourée de poteaux reliés par des filets. Ce sont ces filets qui existent jusqu'à la Troisième République qui donnent le

<sup>278</sup> ADY, 2604W 94.

<sup>279</sup> LANG Christine, *La Bergerie nationale et le domaine de Rambouillet*, op. cit., p. 445.

<sup>280</sup> GRANGER André, *Chroniques*, op. cit., p. 108.

<sup>281</sup> Retranscrit en annexes.

<sup>282</sup> *Ibid.*

nom au paysage. Dans les archives domaniales, ces tirés de l'Empereur sont attestés et situés dans les *filets* du parc. Le 11 novembre 1813 « Le Grand parc de Rambouillet continue à être beau on y voit partout de la perdrix rouge et grise il y a aussi partout du faisan notamment dans le filet des plattes-bandes, où SA majesté pourroit faire de beaux tirés. Elle en feroit également de beaux dans les autres filets<sup>283</sup> ». « Quelques heures avant l'arrivée de l'Empereur, on trace dans les bruyères de petits chemins vulgairement appelés *trotins*, que l'on sable. Ces chemins ne sont qu'au nombre de trois : un pour S.M. (celui du milieu), un pour le grand veneur (celui de droite), et le troisième (à gauche de S.M.) pour les personnes auxquelles l'Empereur accorde la faveur de chasser et de tirer auprès de lui ». Et voilà les futurs *layons* qui apparaissent. Si Napoléon et ses officiers sont à l'origine des futurs tirés, c'est bien la Restauration qui crée les tirés de chasse<sup>284</sup>. L'historiographie associe la création des tirés avec le personnage d'Alexandre comte de Girardin (1776-1855). Rien ne permet cependant de le prouver. Ses fonctions successives dans la Vénerie et au service du Maréchal Berthier sont un cadre idéal pour influencer dans leur création mais l'hypothèse ne peut pas faire loi. Aide-de-Camp du Maréchal Berthier en 1803, qui devient quant à lui Grand Veneur de Napoléon I<sup>er</sup> à la création de l'Empire. Il est nommé secrétaire de la Vénerie en 1804, puis lieutenant des chasses à tir le 1<sup>er</sup> septembre 1807, puis Capitaine des chasses à tir en 1809. Il garde ses fonctions sous la Restauration et il est même nommé Premier veneur le 17 août 1819<sup>285</sup>. Ce qui est en revanche certain c'est son rôle dans la diffusion de ce dispositif cynégétique et environnemental. Il en normalise même la forme et l'organisation. Les tirés de Vincennes sont commencés en 1816<sup>286</sup>, ceux de Versailles en 1817<sup>287</sup>, ceux de Marly en 1819.

Le tiré de la Restauration garde cette structure jusqu'à aujourd'hui. Le tiré est un parcours de plusieurs kilomètres de long. Il se compose comme une ceinture végétale qui parcourt l'ensemble du Grand Parc et relie les remises par des bandes végétales. Ces bandes sont composées autour de chemins, les trotins puis layons, séparés entre eux par des haies d'épines. Le nombre de layons évolue : trois sous Napoléon I<sup>er</sup> dit le récit d'Alméras, il n'y en a qu'un de figuré sur la *Carte des Chasses Impériales*. Le trotin se divise en trois branches dans les remises. Sous la Restauration, les trois tireurs sont le Comte d'Artois qui devient Charles X en

<sup>283</sup> ADY, 6Q 506.

<sup>284</sup> Voir également VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 316 et DURAND Alexis, *Napoléon à Fontainebleau : choix d'épisodes*, Fontainebleau, Imprimerie de E. Jacquin, 1850, p. 35-36.

<sup>285</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, 702.

<sup>286</sup> DEREIX Jean-Michel, *Histoire du bois de Vincennes. La forêt du roi et le bois du peuple de Paris*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 168-169.

<sup>287</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 319 et AN, Cartes et plans, VA, boîte XXVIII, pièce 3 daté du 25 avril 1817.



1824 et ses fils le duc d'Angoulême, et le duc de Berry jusqu'à sa mort en 1820<sup>288</sup>. Le cadastre de 1830 permet de suivre le nombre de layons à la fin de la Restauration : le tiré des Plaisirs en contient cinq, celui des Malnoues trois à cinq, le tiré de la Pommeraie en a cinq au départ de la Chasseuse, puis trois jusqu'aux Malnoues, le tiré de la Ferme trois. Les tirés sont aussi très appréciés par Napoléon III qui « démocratise » la chasse dans les tirés en faisant augmenter le nombre de layons. Sous le Second Empire, ce sont neuf chasseurs qui peuvent parcourir le tiré<sup>289</sup>. Cette augmentation transforme profondément l'apparence et la pratique du tiré. Le paysage s'étend fortement : Adolphe de La Rüe explique que « les tirés d'autrefois n'avaient que 130 mètres de large, tandis qu'aujourd'hui ils en ont près de 200<sup>290</sup> » voire 250. C'est donc d'un paysage du Second Empire qu'hérite la République en 1880. Si la République semble poursuivre cet héritage impérial entretenant tirés et layons elle marque son passage en changeant le nom des tirés. Tirés des Plaisirs, de La Pommeraie, des Malnoues, de Mocquesouris semblent changer de nom après la Première Guerre mondiale ils sont subdivisés en plus petites unités de tirés. Le tiré de la Pommeraie disparaît en partie sous le tracé du tiré de la Chasseuse. Le Tiré des Plaisirs est subdivisé en tiré de Poigny, du Pavillon, des Trois-Ponts. Celui des Malnoues en tiré de la Mare aux Demoiselles, des Chartreux, et du Buissonnet-Lamballe. Celui de Mocquesouris en Marche du Buissonnet, tiré des Marnières et de la Sablière. Seul le tiré de la Ferme conserve son nom d'origine.

La marche et les layons rencontrent à espace régulier les têtes de battue que forment les remises. Il s'agit de lignes d'arbres, peupliers, chênes, résineux qui forcent le gibier à s'envoler. Les rectangles de marche sont eux-mêmes encadrés par des arbres ou des buissons pour contenir le gibier à l'intérieur du tiré. En 1984 et 1985, des peuplements de 2500 éléagnus, 150 pins laricio de Corse, 30 épicéas, 330 peupliers d'Italie, d'aulnes, de myrobolan et de pins viennent garnir les haies et les lignes d'arbres des tirés<sup>291</sup>. Des buissons viennent remplacer les poteaux et filets au fur et à mesure, mais ces derniers sont encore attestés sur les photographies du début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>292</sup>. Dans ces tirés sont placées des boîtes à gibier sous le Second Empire, à l'arrivée de la battue impériale les gardes peuvent lâcher un chevreuil dans le layon de l'Empereur. Les volières, lieu de nourrissage et abreuvoirs cherchent à concentrer le gibier et à cantonner les animaux.

<sup>288</sup> Il est assassiné le 14 février 1820 lors d'un attentat à Paris à la sortie de l'opéra.

<sup>289</sup> PÉOC'H Geraldine, « Les tirés de Napoléon III », *art. cit.*, p. 78.

<sup>290</sup> Voir récit des tirés impériaux en Annexes.

<sup>291</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995).

<sup>292</sup> ADY, 3F 202 228, voir annexes.

Le tiré est à la fois un lieu de vie, un biotope et un milieu cynégétique. Tout est aménagé pour le roi faisan. Les haies faites d'épines le protègent des prédateurs et attirent les insectes pour les jeunes faisandeaux insectivores. Des cultures à gibier favorisent la présence de gibiers. En 1885, les tirés sont plantés de féverolles, avoine, mélilot, orge, sarrasin et maïs<sup>293</sup>. En 1921, le tiré du Pavillon est planté de chicorée ; les Pommiers et le Rond têté de lupin et d'avoine ; la Fosse au Lièvre de mélilot ; la Pommeraie, la Fosse aux Bœufs et Malassis de topinambour ; la Haie aux Chats de sarrasin et d'avoine, et le Manège et Montorgueil de mélilot et de maïs<sup>294</sup>. En 1940-1941 les cultures sont composées de lupin, d'avoine, de trèfle, de blé d'hiver, de pommes de terre, de sarrasin, d'haricots et de seigle. En 1984, ce sont les engrais chimiques qui sont fournis par la Ferme nationale : nitrate de soude, superphosphates, plâtre<sup>295</sup>. Ces cultures servent à nourrir l'ensemble du gibier du parc. Les arbres sont plantés pour bloquer le gibier, lui apporter un couvert et un lieu de gîte mais également pour permettre aux faisans de se brancher (se percher) à la nuit tombée. Des mares ou des abreuvoirs garantissent l'apport en eau pour se nettoyer ou boire.

Les tirés ne sont pas un espace figé. Dynamiques et évolutifs leur existence a une double vocation l'accueil du gibier et l'accueil des chasses des souverains. Ce paysage peut aujourd'hui être perçu comme un espace unique, riche, mais c'est également un espace patrimonial menacé. La disparition des résidences de chasse de l'État s'est doublée de la disparition des tirés sur l'ensemble du territoire national : Versailles, Saint-Germain, Fontainebleau en premier lieu, puis Compiègne. Le dernier domaine à connaître des tirés est celui de Marly. Mais depuis l'arrêt des chasses présidentielles en 1995, la ville grignote l'espace et les tirés ont été abandonnés. En une vingtaine d'années ils ont disparu de ce domaine. Rambouillet est actuellement l'unique domaine – là où ils avaient été créés – à conserver ce paysage unique. Jean d'Haussonville, directeur général des domaines de Chambord et de Rambouillet caractérise même le Grand Parc de Rambouillet, de « parc de chasse à la française<sup>296</sup> ». Une telle lecture invite à reconsidérer les tirés de Rambouillet qui passent ainsi du paysage local domanial au paysage cynégétique et environnemental national. Rambouillet se dresse comme un conservatoire national de ce paysage inédit et unique créé par Napoléon I<sup>er</sup> et Charles X. Deux personnages « répulsifs » dit Charles-Eloi Vial, d'un côté l'Empereur et « sa pratique de la chasse, réputée pour friser le ridicule » et de l'autre « les parties de chasse d'un roi taxé d'obscurantisme et d'étroitesse

<sup>293</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995).

<sup>294</sup> ADR, *ibid.*

<sup>295</sup> *Ibid.*

<sup>296</sup> Communication personnelle, 17/10/2018.

d'esprit<sup>297</sup> ». Sous leur règne naît le paysage cynégétique et environnemental le plus complexe et transformateur d'un point de vue écologique et spatial, après la forêt de vénerie. Étudier les tirés et leurs chasses participe de la revalorisation du XIX<sup>e</sup> siècle. Un tel cas d'étude invite à « repenser la Restauration<sup>298</sup> », l'Empire et les règnes des princes du XIX<sup>e</sup> siècle face à une image de la monarchie absolue tentaculaire. C'est aussi poursuivre l'histoire de la chasse au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle et dépasser le clivage révolutionnaire et absolutiste<sup>299</sup>.

### 3-Les Eaux des chasses

L'eau à Rambouillet est liée aux animaux et à la chasse. Essentielle à la vie des animaux et des végétaux l'eau est aussi celle des chasseurs. Mares, étangs, flaques, boues, marais, petits cours d'eaux parcourent le domaine. Aucune voie fluviale ou navigable ne vient aider l'essor de la sylviculture. En revanche cette eau diffuse, toujours proche est parfaitement adaptée à la pratique de la chasse. Les points d'eaux nombreux, l'humidité de la forêt et du sol permettent au gibier de s'épanouir. Le sanglier et les cervidés apprécient les boues et les eaux pour se rafraîchir ou se nettoyer de leurs parasites. Le gibier d'eau lui vit des étangs et des marais qui constituent son biotope, son lieu de vie et donc son lieu de chasse. Rambouillet par ses eaux est fait pour les animaux autant que pour les hommes. Distinguons les deux modes d'usages cynégétiques de l'eau à Rambouillet. D'une part les eaux de vénerie, de l'autre les eaux des chasses à tir.

L'eau à l'état naturel ou faiblement transformée est essentielle aux animaux et donc à la chasse à courre des grands animaux. L'eau aménagée sous la forme des étangs est ensuite le cadre de deux grandes pratiques cynégétiques : la vénerie du cerf et la fauconnerie. Nombreuses sont les représentations de la dernière ruse du cerf dans l'eau. Appelée le bat-l'eau par les veneurs cette scène est un grand moment dans la cérémonie du laisser-courre. C'est un véritable spectacle aquatique, cynégétique et forestier. Aménager de grandes étendues d'eaux permet aux veneurs et aux spectateurs d'assister à ce grand spectacle où le cerf emmène ou est emmené par la meute dans l'eau. Utilisé par le cerf pour briser la piste odorante qu'il laisse autant que pour se refroidir, le passage dans l'eau peut constituer sa voie de sortie aussi bien que sa fin. S'il

<sup>297</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 11.

<sup>298</sup> MOLLIÉ Jean-Yves, REID Martine et YON Jean-Claude (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005.

<sup>299</sup> BOURRIEAU Paul, *Le Monde de la chasse, Chasser en Anjou au XX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.* ; VIAL Charles-Eloi, *Le Grand veneur de Napoléon Ier à Charles X*, *op. cit.* ; PÉOC'H Géraldine, « Les tirés de Napoléon III », *art. cit.* ; ESTÈVE Christian, « Le droit de chasse en France de 1789 à 1914 », *Histoire & sociétés rurales*, n°1, 2004.

traverse assez vite il peut distancer chiens, chevaux et veneurs, trop lent le cerf se fait prendre. Le récit de la chasse du 3 novembre 1771 met en scène un spectacle incroyable : depuis les terrasses du château de Saint-Hubert la cour de Louis XV assiste à un triple hallali. L'eau sert à mettre en scène le pouvoir royal sur les hommes, les éléments et les animaux de la forêt.

La chasse du gibier d'eau attire également les chasseurs à Rambouillet. Louis XVI chasse à tir au bord de l'étang du Moulinet le 24 août 1786. Les quatre-vingt-treize pièces qu'il y chasse sont probablement composée de gibier d'eau. Charles X, en digne successeur de son frère a même un projet monumental pour les étangs de Hollande. Celui d'un tiré d'eau. Documenté par un plan conservé à la bibliothèque municipale de Versailles il atteste de la folie des grandeurs cynégétique des princes. Daté e 1829, le plan figure le projet de création d'un layon central qui traverse les étangs depuis la digue de retenue des eaux sur les étangs de Saint-Hubert et de Pourras<sup>300</sup>. La révolution de 1830 empêche la réalisation du projet. La menée de ce projet aurait probablement pu sauver le baron de Lage d'une déconfiture cuisante quelques années plus tard. « Mais de tout ce qui a été fait de plus curieux pour enrichir les chasses impériales et y apporter de la variété, c'est assurément le tiré de canards sur les étangs de Rambouillet, imaginé par le baron de Lage avec cet esprit d'initiative, cet amour de la chasse que nous lui connaissons<sup>301</sup> ». Sur les bords des étangs de Hollande dans la fin des années 1850, le baron de Lage fait placer par Adolphe de La Rue deux cent canards de la Somme et un garde, nommé Dissous pour une chasse du gibier d'eau. L'élevage est une réussite : « la ponte et les éclosions réussirent parfaitement ; cinq à six cent canards se promenaient, prenaient leurs ébats, sur l'étang, venant tous les jours à l'agrainage au cri de celui qui les avait élevés ». Le jour de chasse fixé : le 3 août 1860, des bateaux sont transportés sur les étangs et attendent les invités de l'Empereur :

Sa Majesté fixa le jour de la chasse. L'Empereur et ses invités montèrent dans des bateaux rangés en ligne, comme pour une battue ; le bateau impérial était au centre. Toute la flottille s'avança en bon ordre sur les canards qui se laissèrent approcher, ne paraissant pas vouloir s'envoler. M. de Lage pria l'Empereur de tirer dessus. Toute la bande, une véritable nuée, s'enleva avec un étourdissant bruit d'ailes ; les tireurs de tous les bateaux firent feu en même temps de leurs deux coups, sans viser, tirant dans le tas, comme on dit. Une trentaine [33 exactement] de ces innocents oiseaux tombèrent en tournoyant ; les blessés se débattaient dans l'eau. Le gros des canards se reposèrent à cent pas des chasseurs ; à leur approche, ils se divisèrent en plusieurs bandes pour passer entre les bateaux et s'en allèrent en nageant à la rive où Dissous avait l'habitude de leur donner à manger. Le four était

<sup>300</sup> BM Versailles, Atlas 9, fol. 19, "Projet d'un tiré d'eau dans les étangs de Saint-Hubert pour les chasses du roi », 1829, plume, encre, lavis, 120 x 50 cm, accompagné d'un rapport de Girardin au roi, Paris, 23 mai 1830. Et VIAL Charles-Eloi, *Le grand veneur*, op. cit., p. 318-321.

<sup>301</sup> DE LA RUE Adolphe, *Les chasses du Second Empire*, op. cit., p. 195.

complet. L'Empereur tordit sa moustache et dit en souriant, à M. de Lage, qu'il fallait compléter l'éducation des canards et leur apprendre à mieux voler. <sup>302</sup>

Et pourtant le four avait été prévu par le garde Dissous « qui lui avait dit [au baron], plusieurs jours avant la chasse, qu'il faudrait absolument effrayer les canards, les rendre fuyards devant les bateaux en leur tirant des coups de fusil à poudre<sup>303</sup> » c'est-à-dire sans munitions. Cette chasse constitue le dernier projet réalisé autour des étangs de Hollande par un souverain français ou ses officiers. Les étangs de Hollande ont connu de nombreux aménagements royaux et impériaux : en 1685, Vauban et Louis XIV les font aménager pour les eaux de Versailles, Louis XV y fait bâtir le château de Saint-Hubert, inauguré en 1757, en 1809 Napoléon I<sup>er</sup> s'y installe avec le pavillon de Pourras. Puis Charles X et Napoléon III y viennent chasser. Oublié entre eaux et forêts, les étangs de Hollande sont l'un des rares patrimoine naturel avoir connu un tel investissement. Ils formaient un véritable paysage dynastique et un lieu familier des souverains au moins pour Louis XV, Louis XVI, Napoléon I<sup>er</sup> et Charles X. Ainsi que le souligne Léon Bertrand dans le *Journal des Chasseurs* en 1840-1841 : « les étangs de Saint-Hubert et de Hollande, ces magnifiques pièces d'eau, témoins de tant de hallali fameux, virent de nouveau se précipiter sur leurs rives tout ce torrent bondissant d'hommes, de chiens et de chevaux<sup>304</sup> ».

Les monarchies et les empires n'ont pas réussi à établir une chasse du gibier d'eau à Rambouillet. Là où ils ont échoué, la république s'illustre. Il n'est plus question de tiré d'eau mais de passée aux canards. Elle est pratiquée à Rambouillet sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing jusqu'en 1995. Il s'agit également d'un véritable spectacle de chasse. Il faut attendre la fin des chasses présidentielles pour en avoir un récit :

En préambule à cette chasse, j'ai découvert la technique de l'élevage de canards pour réussir une « passée » à coup sûr. Vous prenez des canetons de quelques semaines. Vous les installez sur un étang dans une volière où vous venez les nourrir deux fois par jour au son d'une petite trompe de chasse. Quand ils commencent à voler, vous déplacez l'endroit où vous les nourrissez au son de la trompe, progressivement de quelques dizaines puis de quelques centaines de mètres jusqu'à les emmener à une grande volière située à un endroit stratégique à partir duquel les canards vont prendre l'habitude de retourner, en volant, vers leur étang habituel. Une bonne éducation au vol est importante et c'est tout l'art de l'agent chargé de cette tâche. Les canards sont ainsi dressés en utilisant le réflexe de Pavlov. Le jour de la chasse, vous fermez la volière après le nourrissage et vous ne l'ouvrez que lorsque les chasseurs sont en place à proximité de l'étang. Les canards, sont à leur habitude, s'envolent vers l'étang. Accueillis par des coups de fusil, les canards qui ont

<sup>302</sup> *Ibid.*, p. 196-197.

<sup>303</sup> *Ibid.*, p. 197.

<sup>304</sup> BERTRAND léon, « Société des Chasses de Rambouillet », *Journal des Chasseurs. Sporting magazine français, Revue littéraire*, Oct. 1840- Sept. 1841, p. 181.

la chance d'échapper, se mettent à tourner au-dessus de l'étang car ils veulent coûte que coûte venir se poser sur le plan d'eau qui est leur point de ralliement. [...] C'est ainsi que va se dérouler cette première chasse présidentielle du septennat de François Mitterrand avec des canards élevés pour Valéry Giscard d'Estaing : un bel exemple de continuité de la fonction publique !<sup>305</sup>

Cette chasse est un spectacle animal et cynégétique et une vraie mise en scène pour les invités. Les chasses ont lieu à la passée c'est-à-dire à la tombée de la nuit et au lever du jour. C'est ce qui se passe naturellement sur un étang, les oiseaux décollent ou amerrissent à ces deux moments de la journée. A Rambouillet l'idée est de mettre en scène un « spectacle de la nature <sup>306</sup> » en encourageant l'arrivée des canards par un lâcher d'élevage. A la place de quelques canards, c'est une nuée qui vient tourner autour des étangs où sont postés les invités. Le tableau s'en ressent : les 7 et 8 août 1981 pour l'ouverture du septennat de François Mitterrand deux cent vingt-huit canards garnissent le tableau<sup>307</sup>.

<sup>305</sup> WIDMER Jean-Paul, *Dernières chasses présidentielles*, op. cit., p. 19-20.

<sup>306</sup> L'expression est reprise de SALVADORI Philippe, op. cit., p. 144.

<sup>307</sup> ADR, 1<sup>er</sup> septennat 1/ 2.



# Deuxième partie : Savoir pour gouverner



## Chapitre IV : Art, sciences et savoirs : les savoirs cynégétiques indigènes à Rambouillet

### I- Définitions, termes et épistémologie du savoir : les *savoirs indigènes* et la chasse

Les anthropologues et les ethnologues s'intéressent depuis le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles aux sociétés extra-européennes. Pensées comme des sociétés sauvages ou primitives par leur mode de vie ; leurs systèmes de pensée, leurs savoirs et leurs connaissances ne pouvaient être

que primitifs eux aussi. Ce sont les travaux de Claude Lévi-Strauss et les travaux autour des ethnosciences qui ont permis de mener à une véritable compréhension des savoirs indigènes.

En 1962, Claude Lévi-Strauss publie *La pensée sauvage*, une réflexion sur les savoirs, la science et la pensée dans les mondes extra-européens et les sociétés dites premières. Il explique que malgré les différences de lexiques, de formes de pensées et les réponses apportées par les formes de connaissances, les sociétés dites « primitives » ont créé, cultivé et bâti des modes de pensées conceptuelles. « L'extrême familiarité avec le milieu biologique, l'attention passionnée qu'on lui porte, les connaissances précises qui s'y rattachent, ont souvent frappé les enquêteurs<sup>308</sup> » c'est ce que Claude Lévi-Strauss appelle la « science du concret<sup>309</sup> ». La première association des termes de savoir et du terme *indigène* apparaît dans *La pensée sauvage* dans le second chapitre. Dans sa réflexion sur les classifications totémiques, les associations apparaissent sous la forme de « classifications indigènes », de « vocabulaire indigène », de « taxinomies indigènes », J.G. Dennler est cité et utilise aussi « les termes indigènes ».

Entre les années 1970 et 1990, en France, les ethnologues ont pris conscience que même chez eux, dans leurs villages, dans leurs régions des savoirs et des connaissances dites « populaires » expliquaient le monde environnant. Ces savoirs s'intéressaient notamment à l'environnement d'où l'expression qui leur a été attribuée de « savoirs naturalistes populaires<sup>310</sup> ». Dans le reste du monde, les sauvages ont pris les noms d'indigènes, d'autochtones et de natifs. Ils ont eu la possibilité de voir leurs connaissances séculaires taxées de l'expression de « savoirs traditionnels » dans les années 1980 à 1990<sup>311</sup>. Ces termes sont très problématiques. Ils accusent et cultivent un partage, le Grand Partage entre le Eux et le Nous. C'est-à-dire d'un côté les peuples, le populaire français ou l'aborigène, de l'autre les savants scientifiques qui organisent le monde. La méthode est donc profondément erronée et peut se situer idéologiquement. Comme l'exprime Adel Selmi dans le cas de son étude sur le parc national de la Vanoise : « Les savoirs en Vanoise ne sont pas uniquement populaires, profanes ou locaux. Je n'utilise pas ces trois qualifications, car les savoirs ainsi qualifiés sont définis par opposition à des savoirs des élites scientifiques, des élites religieuses ou à un système politique dominant<sup>312</sup> ».

<sup>308</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 10.

<sup>309</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, « Chapitre premier. La science du concret », *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.

<sup>310</sup> ADELL Nicolas, *Anthropologie des savoirs*, Paris, Armand Collin, 2011, p. 98.

<sup>311</sup> Ibid., p. 100.

<sup>312</sup> SELMI Adel, *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*, op. cit., p. 12.

Ce dont témoigne ce processus de dénomination est une forme de colonialisme culturel et scientifique. Et cela gêne la compréhension des sociétés étudiées, qu'elles soient françaises, européennes, américaines ou africaines. Jan Bouwer, anthropologue de l'Inde, préfère le terme d'*indigène* à *traditionnel* pour désigner les savoirs extra-européens<sup>313</sup>, tout comme Adel Selmi qui utilise l'expression « savoir naturalistes indigènes<sup>314</sup> ». Nicolas Adell évoque même dans sa synthèse sur l'*Anthropologie des savoirs*, des tentatives de vol intellectuel de ces savoirs indigènes par des chercheurs : « Deux chercheurs indiens installés aux États-Unis voulurent s'approprier les découvertes des propriétés antiseptiques du curcuma (que les Indiens connaissaient depuis longtemps !), en fabriquant un onguent pour lequel ils obtinrent un brevet en 1995<sup>315</sup> ». La création de la notion de patrimoine culturel immatériel par l'UNESCO en 2003 est l'une des solutions proposées pour résoudre cet enjeu. Le but de ce classement étant la protection et la conservation de toutes ces formes de cultures et de sciences<sup>316</sup>.

Le terme d'*indigène* est défini en 1765 par le Chevalier de Jaucourt dans l'*Encyclopédie*, « On appelloit indigenæ, chez les anciens latins, les premiers habitants d'un pays », « c'est assez de dire que par le mot indigène nous entendons les naturels d'un pays, ceux qui y sont nés, pour les distinguer de ceux qui viennent ensuite s'y établir<sup>317</sup> ». Indigène est utilisé pour les humains habitant un pays ou une région mais aussi pour désigner les non-humains, Buffon utilise le terme d'espèces indigènes pour les oiseaux caractéristiques d'une région<sup>318</sup>.

Le terme d'indigène a donc une cohérence géographique, historique et historiographique et mêle les communautés humaines et non-humaines. Cette formulation méthodologique permet également de repenser le « sauvage parmi nous » en reprenant les mots de Baptiste Morizot<sup>319</sup>.

Il faut identifier les acteurs de ce savoir indigène. Si la définition du chevalier de Jaucourt précise que les indigènes sont nés dans le pays ce n'est pas forcément le cas pour Rambouillet. Parmi ces savants indigènes, les officiers des Eaux et Forêts ne répondent pas à cet élément géographique. Leur affectation varie au fil de leur carrière et ils sont rarement natifs de leur conservation et de la forêt où ils sont nommés. Il faut donc nuancer cet aspect des origines qui ne renseigne pas forcément sur ces acteurs savants. Les Rambolitains peuvent donc

<sup>313</sup> ADELL Nicolas, *Anthropologie des savoirs*, op. cit., p. 100.

<sup>314</sup> SELMI, *Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise*, op. cit., p. 13.

<sup>315</sup> ADELL Nicolas, *Anthropologie des savoirs*, op. cit., p. 101.

<sup>316</sup> Ibid.

<sup>317</sup> DE JAUCOURT Chevalier, « Indigène (Géogr.) », *Encyclopédie*, vol. VIII, 1765, p. 676a.

<sup>318</sup> Les scientifiques lui préfère maintenant le terme d'endémique.

<sup>319</sup> MORIZOT Baptiste, « Le devenir du sauvage à l'Anthropocène », *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

être de différentes localités et régions de France. En tant que domaine d'État, les acteurs sont de rang national voire international. Le lieu d'origine du savant importe moins que sa capacité à produire des connaissances sur Rambouillet, sur la chasse et sur le domaine de Rambouillet. Ces savoirs sont donc surtout le fruit des gardes, du personnel et des responsables du domaine. Et non des princes ou des chasseurs invités qui appartiennent à une élite politique locale, nationale et internationale. Mais quelques figures de princes apparaissent comme des producteurs de savoirs sur Rambouillet ou de fins connaisseurs du domaine : Louis XVI, Charles X, Félix Faure témoignent d'une préoccupation domaniale et cynégétique particulière.

Cynégétique est le second terme pour désigner la catégorie de ces savoirs. Ce terme grec désigne la chasse avec des chiens<sup>320</sup>, mais plus largement ce terme permet de caractériser toutes les activités liées à la chasse. Ces savoirs cynégétiques concernent un grand ensemble de connaissances autour de la pratique de la chasse, car c'est bien une science de la pratique, une science du concret. Il ne s'agit pas seulement d'observer lorsque l'on chasse mais de participer, d'agir, de pratiquer l'animal et la nature. Les chasseurs sont donc les conservateurs d'un savoir exceptionnel qu'ils sont les seuls à détenir. Malheureusement, ce savoir reste dans « le monde de la chasse<sup>321</sup> ». Et même chez les chasseurs, la culture ou les savoirs ne sont pas une priorité. Déjà en 1969, François Sommer fait remarquer dans *La chasse imaginaire* que la formation des forestiers, des administrateurs de la chasse et des chasseurs laisse à désirer comparée à d'autres pays européens<sup>322</sup>. Ces connaissances associées aux pratiques sont un véritable patrimoine immatériel vivant. Le classement de la Fauconnerie, c'est-à-dire de la chasse au vol et ses connaissances au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2010-2016, en témoigne<sup>323</sup>. Les pratiques à Rambouillet font partie de ce patrimoine vivant sous-évalué. Il y a trois raisons principales qui expliquent cette marginalisation de la chasse en France. La première est inhérente à la chasse. La chasse est un monde et un monde partiellement hermétique qui communique peu. Et qui malgré des productions littéraires et culturelles massives (récits, traités, textes, documentaires, films) reste dans cet entre-soi. La seconde historiquement est le clivage physiocratique. En France, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout autour de la période révolutionnaire, une bonne terre est une terre utile. La pensée de la physiocratie est résumée dans cet extrait de Jean-Baptiste Moheau :

<sup>320</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 91.

<sup>321</sup> Titre de l'ouvrage de Paul Bourrieau sur la chasse en Anjou au XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>322</sup> SOMMER François, *La chasse imaginaire*, Paris, Robert Laffont, 1969, p. 28-30.

<sup>323</sup> Les dates de 2010 et de 2016 circulent, voir site de l'UNESCO (consulté le 14/05/2019) <https://ich.unesco.org/fr/RL/la-fauconnerie-un-patrimoine-humain-vivant-01209>.

L'être humain, placé dans la classe des êtres créés la plus parfaite, et le plus parfait lui-même de cette classe, est le chef d'œuvre et le roi de la nature. [...] Je le vois [l'homme] s'emparer de la nature, la convertir à son usage, se l'approprier toute entière. La terre s'entr'ouvre pour livrer les métaux ; elle perd ses productions originaires pour en prendre de nouvelles ; elle est endurcie, assouplie, adaptée à toutes les formes et à tous les usages. Les animaux nuisibles sont détruits ; ceux dont l'existence peut présenter quelque caractère d'utilité sont protégés, multipliés, assujettis, dévorés, sacrifiés aux arts ; la finesse de leurs sens, la vitesse de leur marche, la force de leurs reins sont des biens, des possessions de l'humanité. Tout est changé : les carrières deviennent des palais, les forêts, des vaisseaux ; un métal est rendu incisif, un autre est transformé en remède, la graisse des animaux, en flambeau, leurs peaux, en vêtement. [...] Tous les éléments obéissent à sa voix et servent son industrie ; le mouvement de tout ce qui existe tourne à son utilité.<sup>324</sup>

Théorisée par François Quesnay en 1765, la Physiocratie ne croit qu'en cette nature utile dont l'agriculture est la meilleure émanation<sup>325</sup>. Productrice, efficace, utile, l'agriculture est le mode d'exploitation de la nature le plus valorisé sur le territoire français. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, est aussi le siècle de l'apparition de l'agronomie, la science de l'agriculture. Gilles Denis en est actuellement le spécialiste ainsi que de son institution académique : l'INRA, l'Institut National de Recherche Agronomique fondé en 1946<sup>326</sup>. La société agro-pastorale d'influence latine et chrétienne prospère en France comme en témoigne l'apparition de ces courants philosophiques, économiques et politiques. Les savoirs du haut et du bas sont en matière agricole et agronomique reconnus<sup>327</sup>. La chasse est restée en marges de tel courants de pensée et de reconnaissance.

## II- Un savoir par le Bas : science du concret, savoirs et connaissances pratiques

Les connaissances liées à la chasse ont épousé différentes catégories au fil de l'histoire de la chasse. C'est un *art* au sens antique et médiéval comme chez Gaston Phébus ou Xénophon, c'est-à-dire un savoir technique. Buffon et d'Yauville parle encore de la chasse comme un art à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les connaissances et les savoirs des chasseurs sur les espaces et les espèces chassés sont indéniables. La chasse ne semble, cependant, jamais avoir franchi la

<sup>324</sup> MOHEAU M., *Recherches et Considérations sur la population de la France (1778)*, Paris, Institut national d'études démographiques/Presses Universitaires de France, 1994, p. 49.

<sup>325</sup> QUESNAY François, *Physiocratie. Droit naturel, Tableau économique et autres textes*, Paris, GF Flammarion, 2008 [1765,1758].

<sup>326</sup> BONNEUIL Christophe, DENIS Gilles, MAYAUD Jean-Luc, *Sciences, chercheurs et agriculture. Pour une histoire de la recherche agronomique*, Versailles/Paris, Quae/L'Harmattan, 2008 ; DENIS Gilles, « Une histoire institutionnelle de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) – Le premier Inra (1946-1980) », *Histoire de la recherche contemporaine : la revue du Comité pour l'histoire du CNRS*, CNRS Éditions, 2014, Un parcours dans les mondes de la recherche agronomique. L'Inra et le Cirad., III (2).

<sup>327</sup> SCOONES Ian, THOMPSON John, *La reconnaissance du savoir rural. Savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation*, Paris/Wageningen, Editions Karthala/CTA, 1999.

frontière de la science. L'agriculture a sa science mais pas la chasse. A notre connaissance seul un article lance la proposition que la chasse peut avoir des sciences appliquées : « Les principes de la cynégétique en forêt », de Jean-Claude Ricci, publié dans *Forêt méditerranéenne*, en Juillet 1995<sup>328</sup>. Jean-Claude Ricci est juriste et professeur de droit, entre autres postes il est vice-président de l'Université Aix-Marseille III de 1988 à 1993 et directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence de 1996 à 2006. Il est également chasseur et membre de l'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique<sup>329</sup>. Dans cet article, la cynégétique apparaît comme une écologie des populations de gibier : « la cynégétique est en fait l'ensemble des méthodes d'étude d'impact souvent descriptives a posteriori (analyse et interprétation des prélèvements par la chasse). Elle a désormais pour objectif de prédire donc d'anticiper pour informer<sup>330</sup> ». Le suivi de population animale est en effet un outil central dans le gouvernement des animaux par les chasseurs, il fera l'objet du chapitre six. La cynégétique pourrait englober bien d'autres aspects des connaissances du chasseur. Les récits cynégétiques à portée ethnographiques, historiques, sociologiques, parfois avec des dimensions écologiques, biologiques sont un corpus riche pour extraire des pistes de recherche. Beaucoup de disciplines piochent dans la chasse un sujet, ou un objet d'étude, sans estimer la cohérence qui existe dans le corpus écrit, oral, et matériel des chasseurs. La cynégétique pourrait être un nouveau champ de réflexion autour des apports de la chasse dans la connaissance du vivant. Les nouvelles préoccupations environnementales couplées aux connaissances des chasseurs pourraient constituer un outil scientifique de protection et de gouvernement de la nature efficace. Un bon garde est également un bon braconnier diraient les chasseurs. Car pratiquer la nature c'est aussi la connaître et savoir où et comment la protéger. La chasse peut donc être considérée comme une science de la pratique, une science du concret selon les mots de Claude Lévi-Strauss.

Deux aspects rendent difficile la compréhension du monde cynégétique. D'abord la culture orale du chasseur. Les connaissances se transmettent sur le terrain, les jours de chasse ou de préparation de la chasse, lors des repas et des rencontres entre chasseurs. Ces savoirs de chasse correspondent à des pratiques : élevage, chasses à tir, vénerie, fauconnerie, piégeage. Le fait qu'ils soient oralisés limitent leur diffusion. Ensuite l'un des principaux éléments qui gèle la compréhension de la chasse c'est son entre-soi, véhiculé et incarné par son langage. Le chasseur

<sup>328</sup> RICCI Jean-Claude, « Les principes de la cynégétique en forêt », *Forêt méditerranéenne*, t. XVI, n° 3, juillet 1995.

<sup>329</sup> Cette institution est un organisme scientifique créée en juin 1990 par seize fédérations départementales de chasseurs du Sud de la France, l'ONCFS et l'UNF. Composée d'un conseil d'administration, d'un directeur scientifique docteur en écologie et d'un conseil scientifique.

<sup>330</sup> *Ibid.*, p. 211.

parle français mais un vieux français, un français cynégétique. Celui de la vénerie et son courre du dix cors, celui de la fauconnerie et de l'affaitage des tiercelets, celui du piégeage avec ses assommoirs, ses collets, ses glus. Et même le chasseur à tir a son vocabulaire adapté à sa pratique : affût, approche, traque, battue, *anschuss*, carabine et fusil.

A Rambouillet ce savoir n'est pas totalement un savoir par le bas. Les gardes et les responsables du domaine étant l'objet d'une sélection ou d'une formation exigeante. Ils sont pour certains membres d'une élite de la chasse. En revanche en dehors de la chasse ils sont presque totalement inconnus, malgré la qualité de leurs réflexions et leur rôle dans l'évolution de la chasse ou de la protection de la nature. Les savants chasseurs peuvent être désignés comme un groupe du bas dans la mesure où ils sont marginaux dans le récit historique, tout comme l'ont été d'autres groupes sociaux, politiques ou écologiques.

Louis Magaud d'Aubusson est à la fois créateur de la Ligue protectrice des Oiseaux (1912), un grand chasseur de gibier à plumes, un écrivain et savant cynégétique. Il est auteur d'un ouvrage sur la fauconnerie publié en 1879 ou d'un autre sur *Les Gallinacées d'Asie*, publié en 1888, parmi d'autres<sup>331</sup>. Rambouillet est aussi un haut lieu du savoir et de la politique cynégétique française. François Vidron en est un cas exemplaire. Né en 1899, il fait sa classe préparatoire à l'Agro du Lycée Henri IV en 1916-1917, il intègre ensuite l'École Forestière de Nancy et est diplômé de la 94<sup>e</sup> promotion. Il est nommé garde général des Eaux et Forêts à Sedan de 1921 à 1927, puis il est nommé inspecteur adjoint à Metz jusqu'en 1933. Il est ensuite nommé à Rambouillet le 11 juillet 1933 et reste chef des chasses présidentielles jusqu'en 1969. Outre son poste de forestier, il occupe des fonctions cynégétiques : il est directeur du parc national d'élevage des Vaux-de-Cernay, secrétaire général du Conseil supérieur de la Chasse et un proche de François Sommer<sup>332</sup>. Il est également un auteur prolifique sur la chasse, les espèces, les milieux et l'élevage. Il est notamment l'auteur d'une des rares monographies sur le cerf sika, publiée en 1939<sup>333</sup>. La rencontre de François Vidron et du domaine de Rambouillet permet l'émergence de savoirs cynégétiques indigènes. Les chasseurs sont parfois les seuls détenteurs et producteurs de connaissances sur certaines espèces, certains comportements animaux. Hommes de terrain, observateurs intéressés ils produisent de nombreux savoirs et connaissances qui peuvent être englobées dans cette catégorie des savoirs cynégétiques. C'est au chercheur aussi de savoir valoriser ces travaux, ce savoir méconnu qui participe de la

<sup>331</sup> MAGAUD D'AUBUSSON Louis, *La fauconnerie au Moyen Âge et dans les temps modernes. Recherches historiques, didactiques et naturelles accompagnées de pièces justificatives*, Paris, Auguste Giot éditeur, 1879 ; MAGAUD D'AUBUSSON Louis, *Les Gallinacées d'Asie*, Paris, Société nationale d'Acclimatation, 1888.

<sup>332</sup> SOMMER François, *La chasse et l'amour de la nature*, Paris, éditions Robert Laffont, 1973.

<sup>333</sup> VIDRON François, *Le cerf sika*, Paris, Paul Lechevalier, 1939.

protection de la nature par les connaissances qu'ils apportent, les erreurs commises et surtout autour des figures de chasseurs protecteurs de la nature comme François Sommer ou Aldo Leopold. Philippe Descola critique l'opposition entre une « saine gestion des naturalistes » et « l'irresponsabilité déprédatrice des populations locales ou, à l'inverse, le fondamentalisme arrogant des conversationnistes aux savoirs écologiques traditionnels des autochtones<sup>334</sup> ». Il faut revaloriser les connaissances de chacun par un dialogue et par la diffusion de la recherche.

### III- Deux exemples choisis de connaissances cynégétiques partagées

La chasse nous l'avons dit est sous-évaluée malgré une culture partagée de la chasse. L'homme n'a jamais cessé de chasser malgré la perte de son utilité alimentaire progressive à partir du néolithique<sup>335</sup>. « La très longue histoire cynégétique humaine a été occultée par l'agriculture néolithique qui change le rapport à la recherche de nourriture<sup>336</sup> ». Cette activité est structurale, elle fait l'homme, littéralement. A la fois en tant que rite de passage et en tant que culture du comportement de prédateur. Carlo Ginzburg fait du chasseur le premier narrateur, un raconteur d'histoire, un fabricant de récits : « Le chasseur aurait été le premier à "raconter une histoire" parce que lui seul était en mesure de lire une série d'événements cohérente dans les traces muettes (sinon imperceptibles) laissées par les proies<sup>337</sup> ».

Baptiste Morizot reprend les thèses de l'évolution de l'homme dans ses travaux. Il explique que si nous ne sommes plus couverts de poils c'est pour pouvoir réguler notre température, grâce à la transpiration, afin de poursuivre les proies jusqu'à leur hyperthermie. En plus de transformer son apparence avec « la perte progressive de la fourrure, qui l'érige en « singe nu » », l'homme s'est transformé par la chasse, en enquêteur permanent, dont témoignent « trois inférences de la logique humaine : l'abduction (élaboration d'hypothèses), la déduction, l'induction ». Et Baptiste Morizot poursuit : « les formes originelles de la production de savoir seraient ainsi à chercher au pléistocène, avec pour catalyseur le moment où le mode de nutrition se décale vers la chasse. Comment les nécessités du pistage sont-elles à l'origine de certains

<sup>334</sup> DESCOLA Philippe, « Postface. Les coulisses de la nature », *Gouverner la nature, Cahiers d'anthropologie sociale 03*, Paris, L'Hérne, 2007, p. 127.

<sup>335</sup> VIGNE Jean-Denis, « Domestication ou appropriation pour la chasse : histoire d'un choix socio-culturel depuis le Néolithique. L'exemple des cerfs (*cervus*), *art. cit.*

<sup>336</sup> MORIZOT Baptiste, *Les diplomates*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>337</sup> GINZBURG Carlo, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 6, 1980, p. 14.



aspects de la pensée humaine ?<sup>338</sup>». Cette modification physique, cognitive et psychique révèle selon le philosophe l'importance de la chasse dans l'évolution de l'homme. De plus, cette culture du prédateur carnivore affute les capacités de diplomates entre l'homme et les animaux. La chasse peut ainsi être lue comme une diplomatie animale dédiée à la capture d'animaux. L'homme-diplomate est devenu un super-prédateur et « cela grâce à des aptitudes cognitives sélectionnées, des savoirs éco-éthologiques traditionnels puis scientifiques, conjoints à une ascèse philosophique de l'ordre du décentrement, vouée à approcher de plus près d'autres manières d'être vivant <sup>339</sup>». Les pièges, les appeaux, le pistage sont pour Baptiste Morizot des exemples de cette diplomatie humaine avec l'animal<sup>340</sup>.

Outre les techniques, les mots du chasseur sont également à étudier. Pour certains ils sont entrés dans le vocabulaire courant. La fauconnerie a, par exemple, donné les expressions de hobereau, de faire carrière, de leurrer quelqu'un. Le terme d'hobereau s'applique à un stade de croissance du faucon et aujourd'hui à une espèce de falconidés. Arnold Van Gennep oppose « grande noblesse et hobereaux<sup>341</sup> ». *Hobereau* sert à désigner la petite noblesse en référence à l'oiseau de proie avec lequel les nobles d'importance moindre pouvaient chasser. Faire carrière vient du fait que le vol du faucon se fait par succession de paliers appelés « carrières » par les fauconniers (comme dans une carrière de pierre). Leurrer vient du simulacre de chasse pratiqué pour affaïter, c'est-à-dire entraîner le faucon au rappel et à la chasse. Dans la vénerie, qu'ils étudient notamment en forêt de Rambouillet, Michel et Monique Pinçon ont également identifié des termes partagés. « Il en est ainsi du *pauvre hère*, qui « redevient ce qu'il était initialement : un faon, un jeune cerf encore incapable de se défendre tout seul. *Donner le change* redevient la ruse d'un vieux cerf qui pousse un jeune au-devant de la meute<sup>342</sup> ». De plus, le langage de vénerie comme l'expliquent Michel et Monique Pinçon et Philippe Salvadori est une véritable pratique distinctive pour séparer initiés et débutants<sup>343</sup>. « Les débutants aux chasses royales se distinguent par un habit gris qui marque leur condition semi-profane et fait pardonner leur maladresse<sup>344</sup> », ils ne maîtrisent pas les codes notamment lexicaux du veneur et restent en dehors du groupe, de la communauté des chasseurs.

<sup>338</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>339</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>340</sup> *Ibid.*, p. 233. Nous revenons au pistage dans le chapitre huit à l'occasion de la relecture environnementale de la pratique de la vénerie.

<sup>341</sup> VAN GENNEP Arnold, *Les rites de passage, étude systématique des rites*, Paris, Picard, 1981 [1909], p. 2.

<sup>342</sup> PINCON Michel, PINCON-CHARLOT Monique, *La chasse à courre, ses rites et ses enjeux*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 1993, p. 33.

<sup>343</sup> *Ibid.*, p. 29-33.

<sup>344</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 205.

Culture commune, culture partagée, culture indigène, il est parfois difficile de poser les frontières en matière de chasse. Si le cerf sika est bien une connaissance indigène, celle de la culture de l'élevage de faisans est plus diffusée, nous en parlerons au chapitre sept. Ce contexte épistémologique et culturel mis en place, il est temps d'aborder les deux grandes formes de gouvernement de l'animal par le savoir à Rambouillet. Les noms et les chiffres sont des catégories de gouvernement

## Chapitre V : Nommer, classer, hiérarchiser

« Les mots ont reçu la tâche et le pouvoir de « représenter la pensée » » écrit Michel Foucault dans *Les mots et les choses*<sup>345</sup>. La langue véhicule l'ensemble des connaissances d'une société et son système de pensée comme invite à le formuler l'*Encyclopédie* :

La langue d'un peuple donne son vocabulaire, & le vocabulaire est une table assez fidele de toutes les connoissances de ce peuple : sur la seule comparaison du vocabulaire d'une nation en différens tems, on se formeroit une idée de ses progrès. Chaque science a son nom ; chaque notion dans la science a le sien : tout ce qui est connu dans la Nature est désigné, ainsi que tout ce qu'on a inventé

<sup>345</sup> FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses, Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, p. 92.

dans les arts, & les phénomènes, & les manœuvres, & les instrumens. Il y a des expressions & pour les êtres qui sont hors de nous, & pour ceux qui sont en nous<sup>346</sup>.

Nommer est l'une des – premières – manipulations opérée par l'homme pour s'approprier les choses à défaut de les maîtriser. C'est ce que fait Adam dans la *Genèse* :

19. L'Eternel Dieu forma de la terre tous les animaux des champs et tous les oiseaux du ciel, et il les fit venir vers l'homme, pour voir comment il les appellerait, et afin que tout être vivant portât le nom que lui donnerait l'homme. 20. Et l'homme donna des noms à tout le bétail, aux oiseaux du ciel et à tous les animaux des champs.<sup>347</sup>

Les mots désignent des choses, des objets, des êtres et ils ont beaucoup intéressés les ethnologues. Les mots une fois classés dans des catégories permettent de saisir le système de pensée, le mode d'organisation de la société étudiée et d'en saisir les grandes structures<sup>348</sup>.

Comme l'exprime Bertrand Hell :

L'éthos d'une société se manifeste dans ses choix culturels. Habitudes alimentaires, modes vestimentaires ou techniques de production répondent à des exigences d'ordre symbolique et témoignent de l'emprise de la culture sur la détermination des catégories de l'utile qui régissent la vie quotidienne des sociétés humaines. Le statut des animaux vient au premier rang de ces exemples.<sup>349</sup>

Les animaux avant, pendant et après l'apparition du lexique dit scientifique sont classés selon des catégories très particulières même dans les aires européennes actuelles. Au-delà du discours cartésien et raisonné cultivé en Europe et dans les pays occidentaux, ces sociétés sont ancrées dans des systèmes de pensée tout à fait particuliers. En France et à Rambouillet, les hommes pratiquent et entretiennent des tabous, des rites et des mythes. Les termes utilisés, les catégories mises en place par les chasseurs sur la faune sont révélatrices du système de pensée de la chasse et du sauvage. Bertrand Hell, en 1994, dans *Le Sang Noir*, explique ce système de pensée et formule l'importance des classifications et taxinomies animales. Il invite à la réalisation d'une étude précise : « l'anthropologie historique qui permettrait d'éclairer ces antiques dénominations reste à faire<sup>350</sup> ». Philippe Salvadori contribue à cette étude dans *La chasse sous l'Ancien Régime* (1996), pour l'époque moderne et Paul Bourrieau donne quelques éléments dans son étude sur le XXe siècle en Anjou<sup>351</sup>. A notre tour, il s'agit de contribuer à

<sup>346</sup> « Encyclopédie (Philosoph.) », *Encyclopédie*, vol. V (1755), p. 635ra–648vb.

<sup>347</sup> *Bible*, Genèse, 2 :19 et 2 :20.

<sup>348</sup> LEVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, op. cit. et LÉVI-STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958.

<sup>349</sup> HELL Bertrand, *Le Sang Noir*, op. cit., p. 253.

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>351</sup> SALVADORI Philippe, op. cit., p. 79-90 et BOURRIEAU Paul, *Le Monde de la Chasse. Chasser en Anjou au XXe siècle*, Rennes, PUR, 2011, p. 235-237.

cette recherche taxinomique. Les animaux tout comme les plantes sont donc nommés, classés selon des considérations particulières.

La chasse est une relation entre animaux tout à fait particulière. La chasse existe avec et sans l'homme. Elle est elle-même une catégorie partagée, un *middle-ground* entre humains et non humains. Ils se retrouvent tour à tour, dans les catégories de prédateurs, de prédatés, de chasseurs et de proies. Tout comme en écologie, ce chapitre suit les relations qui lient ou délient humains et non-humains à Rambouillet. Les noms et les catégories sont évolutives, elles se figent par moments seulement. Trois relations socio-écologiques entre les différents acteurs de la chasse sont identifiables à Rambouillet<sup>352</sup>. Ces relations sont anthropocentrées puisque c'est l'homme qui écrit et définit les catégories, mais elles ne sont ni anthropocentriques ni naturalistes. En premier lieu, nous intéressent les amis des chasseurs : chiens, chevaux et rapaces. Dans un second temps, viennent les adversaires des chasseurs : le gibier. Enfin, ce sont les ennemis des chasseurs : les nuisibles, qui sont étudiés.

## I- Les amis des chasseurs : chiens, chevaux, oiseaux

Comme le dit André Micoud les catégories d'animaux domestiques et d'animaux sauvages sont obsolètes et la chasse dès le Moyen Âge l'illustre<sup>353</sup>. Ce clivage nature/culture ou sauvage/domestique n'existe pas pour le chasseur, qui s'associe à des animaux variés et complémentaires pour chasser. Compagnons des hommes, les chiens, les chevaux et les rapaces sont des chasseurs parmi les chasseurs. Philippe Salvadori nomme ces animaux compagnons et « auxiliaires du chasseur ». C'est véritablement le premier terme qu'il faut préférer. La notion d'auxiliaire renvoie l'animal au second plan de l'histoire et de l'action, comme si l'homme pouvait s'en passer. Alors, que dans le cas de la vénerie, de la fauconnerie et même de la chasse à tir, c'est l'animal qui chasse à la place de – certains diront pour – l'homme. Sans l'animal, l'homme à la chasse n'est rien.

<sup>352</sup> LAGADEUC Yvan et CHERNORKIAN Robert, « Les systèmes socio-écologiques », *art. cit.*, la notion est présentée en introduction.

<sup>353</sup> MICOUD André, « Sauvage ou domestique, des catégories obsolètes », *Sociétés, Revue des sciences humaines et sociales*, n° 108, 2010/2.

## 1- Les chiens de Rambouillet

Le chien est aujourd'hui l'animal considéré comme le « meilleur ami de l'homme ». C'est l'animal domestique et de compagnie par excellence. En dehors de ces représentations et classifications naturalistes contemporaines, le chasseur constitue un autre cas d'étude inédit pour déconstruire sur le long temps historique le clivage nature/culture. Le chien de chasse est un loup parmi les chiens pourrait-on dire. Pour se faire comprendre du moderne disons que le chien de vénerie – et le chien de chasse en général – est un animal dit domestique chez qui le sauvage est cultivé, à travers ses capacités et ses réflexes de chasse. L'instinct est de plus en plus nuancé dans l'étude zoologique puisque les animaux possèdent des cultures de chasse très variées. Lever, courre, rapporter le gibier sont des comportements acquis et cultivés, encouragés.

Le chien du chasseur c'est une variété de races, d'individus canins, de personnalités et de comportements. Les meutes de chiens sont des familles élargies, des groupes canins qui travaillent ensemble pour saisir le gibier. Le paramètre central du chien de chasse c'est sa relation au gibier traqué. Le chasseur cultive la culture de chasse de son chien ou de sa meute. Pister, flairer, marquer l'arrêt, rapporter le gibier, tenir au ferme, sont des actions et des accomplissements du chien de chasse. Son apparence est importante, mais ce sont surtout ses qualités cynégétiques qui sont au centre des processus de reproduction, de sélection des races et des individus : la voix ou l'aboïement, la course, l'endurance, la force (muscles et crocs), la discipline et l'obéissance font un chien de chasse.

Les deux grandes pratiques de chasse à Rambouillet sont la vénerie et la chasse à tir. Toutes deux nécessitent des chiens. Les sources domaniales pour les chiens à Rambouillet sont finalement assez rares. La meute de chiens dépendant de la vénerie les archives sont celles de la Vénerie du Roi ou de l'Empereur. Ce sont plutôt les chiens de chasse à tir et des gardes qui font des apparitions documentaires ponctuelles. Mais elles-aussi sont assez rares. Les chiens nous l'avons vu sont hébergés avec les humains dans les chenils ou le bâtiment de la Vénerie à Rambouillet. Ils parcourent le domaine avec les veneurs, ou le Grand parc lors des chasses à tir, mais aussi en tant que nuisibles. Les deux grands groupes de chiens de Rambouillet sont les chiens courants et les limiers de la vénerie et les chiens de rapport pour les chasses à tir. Dans l'ombre, en-dehors des chasses officielles travaillent aussi les chiens des gardes : chiens de sang, chiens d'arrêt, chiens de garde.

La pratique toute entière de la vénerie est basée sur le travail des chiens. Le début de journée commence par les quêtes : la recherche de l'animal de la journée. Les valets de limiers en sont chargés et sont accompagnés de limiers, qui sont « fait pour travailler à la main et pour ne pas donner un coup de gueule<sup>354</sup> ». Le limier doit aider le valet à trouver le cerf sans le faire fuir avant l'arrivée de l'équipage : il reste « à la main » c'est-à-dire en laisse et proche du valet et ne doit pas aboyer à l'inverse complet du chien courant qui « est fait pour chasser et pour crier<sup>355</sup> ». Les limiers de Normandie utilisée jusqu'ici par la vénerie ont disparu à cause d'une maladie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour répondre à cela, d'Yauville explique qu'il est possible de dresser un chien courant comme limier « mais en supposant qu'on réussisse à le rendre secret [silencieux], il lui faut encore beaucoup d'autres qualités que, pour l'ordinaire, on ne trouve réunies que dans un chien de vraie race de limier<sup>356</sup> ».

Les chiens courants constituent la meute. Ce groupe canin est spécialiste dans l'art de flairer le gibier. Chaque meute est spécialisée de plus sur un animal, sur une espèce de gibier, la vénerie dit qu'il est créancé sur le cerf, créancé sur le chevreuil. Le chien doit de plus être capable de garder la voie, c'est-à-dire de suivre avec son flair la piste de l'animal attaqué, choisi lors de la quête par les veneurs. Mis sur la voie, le chien courant doit poursuivre, traquer, garder le change jusqu'à l'hallali, « lorsqu'un cerf tient aux chiens<sup>357</sup> ». Dans le groupe tous les chiens ne sont pas égaux. Certains courent plus vite, d'autres ont une meilleure voix, et d'autres gardent mieux le change. Le rôle des veneurs est donc d'avoir un groupe homogène et équilibré, les chiens ne doivent pas se faire distancer, ou perdre le change. Les relais servent à s'adapter à ces différences dans la meute. Pour se diriger jusqu'au relai ou circuler dans le domaine, les chiens sont associés par couples, d'où le terme de découpler pour signifier les lâcher. Lorsque huit ou dix chiens sont liés ensemble, on parle de harde de chiens, comme pour le groupe de cerfs. Le relai permet de renforcer ou de remplacer les chiens. Pendant le courre du cerf, les chiens peuvent se perdre, être distancés, se fatiguer, le relai est donc essentiel pour poursuivre la traque. De plus, comme l'explique Joan Pieragnoli, les relais correspondant à des meutes différentes : « les chiens les plus jeunes et les plus vites constituent la meute proprement dite [...] tandis que les plus vieux sont employés pour donner les relais ». « Le premier relai, dit la « vieille meute », est composée des chiens d'âge les plus vigoureux après ceux de la meute. Le deuxième, appelé « seconde vieille meute », comprend des chiens encore plus sages et moins

<sup>354</sup> YAUVILLE Jacques d', *Traité de vénerie*, op. cit., p. 120.

<sup>355</sup> *Ibid.*

<sup>356</sup> *Ibid.*

<sup>357</sup> *Ibid.*, p. 231.

rapides. Le troisième et dernier relais est celui des « six chiens »<sup>358</sup> en rappel du don des moines de Saint-Hubert de six chiens au roi chaque année. Les chiens font l'objet de soins toute l'année et les dépenses sont fréquentes : blessures à la chasse, maladies menacent les meutes<sup>359</sup>.

Les chiens de Louis XVI sont des chiens d'Artois ou chiens normands, « à la robe tricolore – tachée d'orange et de noir<sup>360</sup> ». Après la Révolution, les meutes s'anglicisent. « L'intérêt pour la vénerie s'accrut après la paix d'Amiens, signée le 25 mars 1802, quand les chasseurs britanniques purent à nouveau se rendre en France<sup>361</sup> ». L'Angleterre est un haut lieu de chasse à courre, notamment du renard, ce que vont découvrir les émigrés durant la Révolution. « Le retour des émigrés et l'arrivée des Anglais contribuèrent ainsi à accélérer le retour de la chasse comme pratique sociale privilégiée, touchant particulièrement l'entourage de Bonaparte<sup>362</sup> ». La proximité géographique et l'intérêt français pour l'Angleterre mène à associer les qualités canines des chiens anglais aux meutes princières, royales et impériales françaises<sup>363</sup>. Déjà sous l'Ancien Régime, les meutes et les chiens font l'objet de discours selon leur nationalité. Jacques d'Yauville exprime les qualités et inconvénients des deux peuples canins en 1788 : « Je conviens qu'ils ne crient pas aussi bien [les chiens Anglois], et ne mettent pas aussi régulièrement le nez à terre que nos chiens François ; mais en général ils sont plus légers et plus vigoureux<sup>364</sup> ». A partir de la Restauration, la chasse doit s'accélérer<sup>365</sup>. « En 1820, d'Hanneucourt importa enfin des pointers anglais rapides et endurants<sup>366</sup>. Il y eut plusieurs croisements entre les chiens tricolores et les Saint-Hubert venus d'Angleterre, qui finirent par former une « race de Saint-Germain ». Celle-ci participa aux chasses royales après 1825 et se répandit dans la région de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>367</sup> ». C'est donc Charles X qui lance et profite de cette meute binationale. Le dernier souverain à pratiquer en son nom la chasse à courre à Rambouillet est Napoléon III. La constitution de la meute impériale est difficile. Il faut acheter des chiens de qualité et qui correspondent à la pratique de chasse de l'Empereur. Il ne s'agit plus de passer des jours et des heures à la chasse à courre. Il faut des chiens rapides et

<sup>358</sup> PIERAGNOLI Joan, *La cour de France et ses animaux*, op. cit., p. 179.

<sup>359</sup> VIAL Charles-Eloi, *Le Grand Veneur*, op. cit., p. 355-359.

<sup>360</sup> *Ibid.*, p. 354.

<sup>361</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>362</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>363</sup> Pour la chasse à courre du renard : ELIAS Norbert, DUNNING Éric, *Sport et civilisation la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, [1986] 1994 et pour l'anglomanie en France : COOPER-RICHET Diana, *La France anglaise. De la Révolution à nos jours*, Paris, Fayard, 2018.

<sup>364</sup> YAUVILLE Jacques d', *Traité de vénerie*, op. cit., p. 117.

<sup>365</sup> VIAL Charles-Eloi, op. cit., p. 178.

<sup>366</sup> D'Hanneucourt les achète en Angleterre à Samson Hanbury, « qui dirigea de 1799 à 1831 l'équipage de chasse au renard de Puckeridge », VIAL Charles-Eloi, op. cit., p. 179.

<sup>367</sup> VIAL Charles-Eloi, op. cit., p. 354.



efficaces. Le Grand Veneur, le prince de la Moskowa parvient à acheter vingt foxhounds anglais au marquis de l'Aigle, qui accepte de céder sa meute à l'Empereur<sup>368</sup>. La rareté, le prix et le temps de dressage de ces animaux empêchent d'aller chercher ces chiens en Angleterre directement.

Outre les chiens de vénerie, Rambouillet est fréquenté par des chiens lors des chasses à tir. Il s'agit de chiens de rapport. Lors des tirés, le chien rapporte le gibier mort aux chasseurs. Mais il peut être blessé, désailé, il n'a plus les capacités de voler mais il peut encore courir. Le chien peut permettre de récupérer le gibier blessé ou perdu dans la végétation. Mais il faut attendre la république pour les voir apparaître. Adolphe de la Rue exprime le risque de leur tirer dessus, la trop grande fréquence des coups de feu et le nombre de gibier trop important <sup>369</sup>. Georges Benoist est une source exceptionnelle au sujet des chiens de rapport. Auteur d'un ouvrage sur les chasses de Rambouillet et des Vaux-de-Cernay, George Benoist est le conducteur de chiens des chasses présidentielles pendant trente-cinq ans, sous la Troisième République de 1896 à 1931<sup>370</sup>. Les retrievers sont utilisés pour rapporter le gibier des tirés. Les labradors sont également de bons chiens de rapport. Mais ces chiens doivent être très bien dressés pour ne pas abîmer le gibier entre leurs crocs et il faut « n'utiliser que des chiens très obéissants pour les chasses officielles, qui ne vont pas loin <sup>371</sup>», pour ne pas créer de désordre et ne pas faire fuir le gibier en avance. Les chiens sont efficaces : le 23 décembre 1983, trois chiens, Lamia, Lockness et Mil rapportent 61 oiseaux<sup>372</sup>. Les chiens de rapport sont une autre démonstration de l'association entre homme et animaux pour la chasse.

## 2- Les chevaux à Rambouillet

Les chevaux logent également avec les hommes et les chiens au XIX<sup>e</sup> siècle à la Vénérerie. Leur présence au domaine pour la chasse des souverains est fortement réduite après 1870. A partir de cette date, les chefs d'État ne pratiquent plus officiellement la chasse à courre. Vient ensuite, l'âge des automobiles qui suppriment l'usage des chevaux pour le transport. Nous ne disposons également que de maigres sources historiques pour les chevaux à Rambouillet. Par ailleurs, l'abondance de travaux concernant le cheval et le cheval de vénerie nous invite à nous pencher avec plus d'attentions sur leur usage dans les tirés à Rambouillet<sup>373</sup>. Si les chiens sont

<sup>368</sup> DE LA RUE Adolphe, *Les chasses du Second Empire*, op. cit., p. 20-21.

<sup>369</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>370</sup> BENOIST Georges, op. cit., p. 240. On croise G. Benoist et ses chiens dans les archives domaniales.

<sup>371</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995) : Note sur l'organisation de la prochaine saison de chasse à Rambouillet 26 fév. 1993

<sup>372</sup> ADR, chasses présidentielles 1<sup>er</sup> septennat, 1/ 2.

<sup>373</sup> ROCHE Daniel, *La Culture équestre de l'Occident, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle. L'Ombre du cheval*

absents au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans les tirés, les chevaux eux, sont présents. En août 1807, ce sont neufs chevaux dédiés à l'équipage du tir et qui accompagnent l'empereur<sup>374</sup>. « Le porte-arquebuse disposait de deux chevaux, le lieutenant des chasses d'un cheval, la voiture des armes de trois chevaux de trait, et il n'y avait qu'un cheval de réserve<sup>375</sup> ». En 1820, il y a huit chevaux de selle pour le tir et dix chevaux de trait. La chasse à tir dans les tirés se fait normalement à pied. Les chasseurs marchent en ligne et parcourent l'ensemble du tiré. Ils sont suivis de plusieurs voitures dédiées aux chargeurs et au gibier, tractées par des chevaux. Adolphe de La Rüe dans son récit d'un tiré de Napoléon III écrit : « le gibier était déposé par les ramasseurs dans les trois principaux layons et recueilli par trois voitures simples et élégantes suivant, de loin, et dont l'installation intérieure permettait de ranger le gibier par ordre et de le compter<sup>376</sup> ». Les princes sont amenés en voiture sur le point de départ des tirés, à Rambouillet sous la Restauration il s'agit du Rond de la Chasseuse ou du Rond de la Butte aux Genièvres. Les circulations dans le parc se font en voiture à cheval jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>377</sup>.

Il faut également évoquer l'importance des chevaux dans la hiérarchie et dans le travail des gardes du XIX<sup>e</sup> siècle. Le garde à cheval est l'échelon supérieur dans la hiérarchie du personnel des gardes. Les officiers ont même plusieurs chevaux pour effectuer leur service tels que le garde général, l'Inspecteur ou le Conservateur. Le cheval permet de se déplacer plus rapidement et plus loin en forêt et de faciliter le travail de surveillance des gardes.

### 3- Rapaces et furets

Les derniers compagnons des chasseurs sont peut-être les moins connus. Ils sont également très peu documentés. Les furets sont utilisés pour chasser le lapin. Ils sont élevés chez les gardes et ils permettent de faire sortir les lapins de leurs garennes pendant les destructions de nuisibles tout au long de la période et avant les fermés à lapins du XX<sup>e</sup> siècle. Les furets sont des formes domestiquées de putois et partagent une morphologie similaire. Ils sont d'excellents prédateurs des lapins. En 1985, six furets sont entretenus par les gardes à

*Tome I, Le Cheval moteur. Essai sur l'utilité équestre*, 2008, 479 p., *tome II, La Gloire et la puissance. Essai sur la distinction équestre*, 2011, 501 p., *tome III, Connaissance et passion*, 495 p., Paris, Fayard, 2015. Sur les aspects cynégétiques voir : VIAL Charles-Eloi, *Le Grand veneur*, *op. cit.*, p. 342-350 ; SALVADORI Philippe, « Chasse, équitation et représentations du roi aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », ROCHE Daniel et REYTIER Daniel (dir.), *Les Écuries royales du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles-EP de Versailles, 1998, p. 110-117.

<sup>374</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 342.

<sup>375</sup> *Ibid.*

<sup>376</sup> DE LA RUE Adolphe, *op. cit.*, p. 25-31, voir annexes.

<sup>377</sup> ADY, 3Fi202243 : Carte postale de 1905. On y voit la voiture à gibier le long de l'Octogone-couverie.

Rambouillet<sup>378</sup>. Leur usage disparaît progressivement en lien avec la disparition des lapins de Rambouillet.

Les rapaces sont l'exemple même que le clivage entre domestique et sauvage n'existe pas pour les acteurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Compagnons des chasseurs depuis l'arrivée des peuples francs au V<sup>e</sup> siècle, les rapaces et la fauconnerie connaissent leur âge d'or du Moyen Âge à Louis XIII. A partir de Louis XIV, la voilure de la Grande Fauconnerie se réduit<sup>379</sup>. En 1787, Louis XVI sous le ministère de Brienne supprime la Grand Fauconnerie. « En 1810, peu avant son abdication, le roi de Hollande, Louis Bonaparte, fit cadeau à Napoléon de son équipage au vol<sup>380</sup> ». Le 15 août 1810, la fauconnerie impériale est envoyée à Rambouillet et loge à l'auberge<sup>381</sup>. Lors de cette première chasse au vol du Premier Empire, Napoléon I<sup>er</sup> se serait exclamé : « Mon Dieu ! Que c'est bête !<sup>382</sup> ». Une dernière chasse a peut-être eu lieu à Rambouillet en 1811. Mais l'Empereur n'y trouve pas d'intérêt particulier et décide de supprimer la Fauconnerie le 1<sup>er</sup> janvier 1813. Les fauconniers sont mis à la retraite, les faucons repartis entre le Jardin des Plantes et la ménagerie de la Malmaison<sup>383</sup>. Rambouillet voit donc au moins une trentaine de faucons sous le Premier Empire mais aucune trace de leur venue, n'a été retrouvée dans les archives domaniales. Tous chasseurs, il nous faut maintenant aborder leur adversaire qu'est le gibier.

## II- L'adversaire des chasseurs : le gibier

Le gibier est une sous-catégorie de désignation de l'animal. Dans cette sous-catégorie se retrouvent plusieurs groupes d'animaux-gibier. Ces catégories sont dynamiques certaines espèces passant de gibier à nuisible, de gibier à espèce protégée. Les évolutions taxinomiques peuvent être assez subtiles comme une modernisation d'un terme par exemple qui vient englober les mêmes animaux. Le gibier est également un lieu de dialogue et de réflexion sur les notions de sauvage et de domestique. Certains gibiers étant élevés par l'homme, d'autres déplacés ou nourris et les derniers vivent des productions humaines : élevage, agriculture et élevage de gibier. L'homme a un impact sur toutes les communautés du vivant à Rambouillet.

<sup>378</sup> ADR, 2.

<sup>379</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 200.

<sup>380</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 321.

<sup>381</sup> *Ibid.*

<sup>382</sup> *Ibid.*, p. 321.

<sup>383</sup> *Ibid.*, p. 322.

## 1- Fauves, noirs, poils et plumes (1783-1880)

Les sources domaniales permettant de suivre les catégories animales à Rambouillet sont les comptabilités domaniales et la correspondance. Les tableaux comportent plusieurs colonnes, une par animal. Dans cette colonne il peut y avoir des sous-classes en fonction du sexe ou de l'âge de l'animal.

Ainsi le cerf apparaît-il en premier dans le tableau. Il est divisé en huit catégories : dix cors, quatrième tête, troisième tête, seconde tête, daguet, hère, faon et biche. Mais les cerfs, les biches, et les faons peuvent avoir une colonne chacun. Viennent ensuite le daim, sa femelle la daine et le faon de daim. Chevreuil, chevrette et faon de chevreuil suivent. Toujours dans le gibier sont classés les sangliers, les layes et les marcassins. Le loup est ensuite classé à leur suite. Puis le lièvre, le lapin et ce sont les oiseaux qui prennent la suite des tableaux : faisans, faisans dorés, perdrix rouges, perdrix grises. Ces tableaux sont les plus communs entre 1804 et 1830. Ils peuvent faire varier l'ordre de classement mais l'on retrouve cet ordre dans la majorité des tableaux<sup>384</sup>. Pour désigner le cerf, le daim et le chevreuil, les sources utilisent le terme de fauve, qui caractérise la couleur du pelage de ces animaux. Les noirs sont le sanglier et le loup, couleur du pelage des animaux à l'âge adulte. Les tableaux de chasse, c'est-à-dire la comptabilité qui suit la journée de chasse font apparaître un autre classement. Sous la Restauration sont ainsi mentionnés en premier les faisans, les perdrix rouges, les perdrix grises, les oiseaux de passage (les migrateurs ou non-élevés) et les oiseaux aquatiques, puis ce sont les lièvres, les lapins et les chevreuils.

Magné de Marolles en 1788 dans son traité de *La Chasse au fusil* classe les animaux en trois groupes : les quadrupèdes, les oiseaux de terre et les oiseaux aquatiques<sup>385</sup>. Ces trois groupes de gibier correspondent aux listes domaniales et distinguent le gibier poil du gibier plume. C'est-à-dire que d'un côté se trouvent les mammifères, de l'autre les oiseaux. Parmi les oiseaux il y a un double classement : les oiseaux de passage correspondent aux oiseaux migrateurs telles que bécasses, mais aussi aux oiseaux que l'homme ne maîtrise pas : grives, merles, geais. La couleur et l'apparence physique sont donc des facteurs de classement du gibier. Apparaît aussi la catégorie des lieux de vie et de chasse du gibier : sur la terre, sur l'eau, passagers ou permanents (faisans, perdrix) aux yeux des chasseurs. Les animaux sont classés

<sup>384</sup> ADY, 6Q 503 à 6Q 507 : états du gibier.

<sup>385</sup> MAGNE DE MAROLLES, *La Chasse au fusil*, Paris, Éditions Pygmalion, 1982 [1788].

dans la même espèce par leur classe d'âge et leur sexe. Cette séparation entre plumes et poils opère jusqu'à la fin du Second Empire<sup>386</sup>.

## 2- Menu et gros gibier (1880-1950) et petit et grand gibier (1950-1995)

Sous la Troisième République, les tableaux de gibier font une différence entre le fauve et le menu gibier. Une nouvelle catégorie englobe faisans, perdrix, lièvres, lapins, oiseaux de passage et oiseaux aquatiques entre 1880 et 1939 à Rambouillet<sup>387</sup>. L'intérêt des chasseurs au sujet du lieu de vie du gibier s'accroît entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. Apparaissent les catégories de gibier d'eau, de gibier de plaines, de bois, de montagnes, de marais<sup>388</sup>. En 1939, dans le manuel de Robert Guinot apparaissent le gibier de plaine et le gibier de montagne. A Rambouillet ce classement est effectif : le gibier de bois, de plaine et d'eau se rencontrent et composent les grandes chasses du domaine. Le fermé et les tirés sont le moment de chasser le gibier de plaine : chevreuils (bois et plaines), faisans, perdrix, lapins et lièvres. La chasse au canard le gibier d'eau et les chasses à l'affût et à l'approche le gibier de bois : chevreuils et cerfs sika.

Entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle apparaissent de nouveaux termes pour désigner le gibier. Ils font référence à la taille des animaux et mélangent mammifères et oiseaux. Les tableaux domaniaux opposent sous la Troisième République le fauve au menu gibier. Cette opposition est ancienne comme en témoigne les premiers tableaux du XIX<sup>e</sup> siècle (Empire et Restauration) : le fauve et les noirs en premier, puis les plus petits animaux. En 1939, Robert Guinot fait la différence entre le menu gibier et le gros gibier<sup>389</sup>. Il y a toujours une différence entre le menu gibier qu'il soit de plaine ou de montagne avec le gibier d'eau appelé en 1939 sauvagine par Robert Guinot dans son ouvrage.

L'opposition entre menu et gros gibier semble caractériser la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Après la Seconde Guerre mondiale, le monde rural et cynégétique est transformé comme l'explique Paul Bourrieau<sup>390</sup>. L'après-guerre est pour Rambouillet un moment très important. Cette période signe le retour de présidents chasseurs et le personnel de Rambouillet est dirigé par une figure de la chasse : François Vidron. L'opposition entre menu et gros gibier est progressivement abandonnée pour de nouveaux termes plus modernes et plus scientifiques dans

<sup>386</sup> PÉOC'H G r aldine, « Les tir s de Napol on III : for ts et gibiers domestiqu s », *art. cit.*, p. 78-79.

<sup>387</sup> ADY, 6Q 519.

<sup>388</sup> NADAUD J r me, *La chasse et le gibier de nos r gions*, Paris, Le livre de poche, 1958.

<sup>389</sup> GUINOT Robert, *La chasse*, Paris, Larousse, 1939.

<sup>390</sup> BOURRIEAU Paul, *Le Monde de la chasse*, *op. cit.*, p. 285-296.

un sens. Le menu gibier devient le petit gibier en opposition avec le grand gibier, qui vient remplacer le terme de gros<sup>391</sup>. La création en 1950 d'une nouvelle association l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG) atteste ce changement de lexique, de classification et de représentation du gibier et de l'animal.

A Rambouillet, le suivi des tableaux de chasse permet de témoigner de cette évolution mentale et cynégétique. Tout au long de notre période il existe un gibier hybride, une espèce qui change de catégorie. Il s'agit du chevreuil. Considéré longtemps comme le plus gros des petits gibiers il était chassé lors des tirés en compagnie des oiseaux, lapins et lièvres. Les chasseurs tirent donc au plomb et non avec une balle, sur ce petit cervidé tout comme sur un canard ou un faisan<sup>392</sup>. Avec la création de nouvelles catégories et de la réflexion du monde cynégétique notamment au sein de l'ANCGG le chevreuil n'est plus chassé lors des tirés dans la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle. Les sources empêchent de remonter plus loin que le mandat du président Valéry Giscard d'Estaing mais il est probable que la Troisième République soit le dernier régime politique à chasser le chevreuil lors des tirés. Les tirés sont véritablement la chasse du petit gibier et témoignent de ce changement de statut. Le chevreuil est alors chassé comme le cerf sika à l'affût ou à l'approche lors de chasses individuelles. Il s'agit d'une véritable montée en grade.

### 3- Un gibier exotique et international

Le Grand parc de Rambouillet est un espace international. Et en premier lieu, d'un point de vue des espèces animales et végétales. Le gibier de Rambouillet pourrait à lui seul permettre d'attribuer ce qualificatif à l'échelle d'étude et du sujet. Si nous reprenons les catégories et les clivages naturalistes Rambouillet est un parc de gibier exotique et domestiqués comme l'écrit Géraldine Péoc'h<sup>393</sup>. Nous reviendrons sur la domestication plus tard, dans le chapitre sept.

L'une des premières sources à intégrer le paramètre exotique pour considérer le gibier à Rambouillet est à notre connaissance *Grandes chasses, grands fusils*, de Georges Benoist publié en 1952. Il y oppose les « faisans importés » et les « gibiers exotiques ou d'importation » au « petit gibier indigène<sup>394</sup> ». Cette nouvelle lecture de la faune est le fruit de l'acclimatation des espèces, dont Rambouillet peut être considéré comme un haut lieu dans un contexte

<sup>391</sup> VIDRON François « Le Grand Gibier », VILLENAVE G-M, *La Chasse*, Paris, Larousse, 1954. p. 129.

<sup>392</sup> Le tir au plomb sur le chevreuil n'est pas des plus adapté, puisque les petites billes de plomb ont tendance à blesser plutôt qu'à tuer sur le coup l'animal. La balle a été jugée est plus adaptée à la chasse du chevreuil.

<sup>393</sup> PÉOC'H Géraldine, « Les tirés de Napoléon III : forêts et gibiers domestiqués », *art. cit.*

<sup>394</sup> BENOIST Georges, *Grandes chasses, grands fusils*, *op. cit.*, p. 184 et p. 187.

colonial. Suivre la réflexion de Georges Benoist est un exercice intéressant car elle révèle la faible part de gibier endémique à Rambouillet sur deux cent ans. Le gibier exotique de Rambouillet est composé de l'ensemble des faisans : faisans communs, faisans versicolores, faisans vénérés, faisans obscurs, faisans dorés, faisans argentés. Les perdrix rouges et perdrix Gamba, les pintades africaines sont également exotiques<sup>395</sup>.

Le cerf sika est l'histoire d'une acclimatation réussie. En 1890, pour sa visite officielle en France, le Mikado du Japon offre au Président Sadi-Carnot 1 cerf et trois biches sika<sup>396</sup>. Il s'agit de cervidés asiatiques, plus petit en taille que le cerf élaphe, et dont le pelage est plus foncé et tacheté en été pour la sous-espèce de Rambouillet, *Cervus nippon* appartenant au groupe des *Pseudaxis*. Le cerf sika « est un petit cerf qui ne dépasse pas 0 m. 90 de hauteur au garrot et dont le poids maximum est environ de 50 kilos. La longueur du corps est de 0 m. 80 à 0 m. 85 chez les vieux sujets et atteint 1 m. 20 tête comprise. Les biches sont plus petites ; leur taille varie de à 0 m. 60 à 0 m. 70. [...] En été, le pelage est brillant, d'une belle couleur roux-châtain, abondamment tacheté de points blancs disposés en lignes longitudinales. Dès les premiers froids, les taches s'estompent et au cœur de l'hiver la coloration est uniformément brune ; quelques fois cependant les taches persistent pendant la mauvaise saison, surtout chez les biches. La particularité la plus frappante est le disque fessier, formé par une large surface blanche de la dimension d'une assiette, occupant la région de la queue et la partie supérieure des cuisses. Il est bordé de noir à la partie supérieure et sur les côtés. Les poils sont ici très longs (10 centimètres) et d'un blanc pur ; ils se hérissent quand l'animal, surpris, bondit pour s'enfuir, [...] offrant au chasseur un repère admirable. Ses bois sont plus petits et plus simples que ceux du Cerf [élaphe]. Ils atteignent un développement de 50 à 60 centimètres avec un écartement de 40 à 50 centimètres entre les pointes<sup>397</sup> ». Les bois des cerfs sikas sont généralement de 8 cors à pleine maturité, mais des cerfs 9 ou 10 cors existent. Le sika se distingue par ailleurs du cerf élaphe par les bonds qui ponctuent sa course ou sa fuite. François Vidron signale que son régime alimentaire est constitué de graminées et de légumineuses, d'herbes et qu'il nuit moins aux cultures et aux forêts que le cerf élaphe ou d'autres cervidés<sup>398</sup>. « Le Sika n'est qu'un animal de chasse à tir [et moins appréciable pour la vénerie] ; mais il est à ce titre un gibier de grande classe<sup>399</sup> ». Ils sont placés dans le parc de Marly où M. Récopé est en charge de leur

<sup>395</sup> PEOC'H G r aldine, art. cit., p. 79 et ADR, 1<sup>er</sup> septennat 2/ 2 : importations de pintades africaines en 1986.

<sup>396</sup> VIDRON Fran ois, « Le cerf sika en France », *Bulletin de la Soci t  nationale d'acclimatation de France : revue des sciences naturelles appliqu es*, Paris, Soci t  nationale d'acclimatation de France, 1940, p. 136.

<sup>397</sup> *Ibid.*, p. 139-140.

<sup>398</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>399</sup> *Ibid.*, p. 145.

acclimatation. Dès 1860, des spécimens se trouvent au Jardin des Plantes et au Jardin zoologiques d'Acclimatation<sup>400</sup>. Contrairement aux autres cervidés placés à Marly comme les cerfs Axis, Cerfs porcins et cerfs Muntjac, seul le cerf sika s'acclimate avec succès. Le Chef du service des Chasses de Marly explique que « les Sikas, particulièrement robustes, se sont rapidement reproduits en forêt où ils vivent en pleine liberté, sans qu'il soit besoin de pourvoir à leur nourriture<sup>401</sup> ». En 1892 et en 1893, les cerfs se reproduisent avec succès et donnent naissance à un jeune chaque année<sup>402</sup>. En 1898, un panneautage est effectué, sept cerfs et onze biches sika sont repris et relâchés dans le Grand parc de Rambouillet<sup>403</sup>. Le panneautage est une méthode capture des animaux qui consistent à déployer des toiles, des filets ou des panneaux sur une enceinte chassée et d'y piéger le gibier. Dès 1906, le tir des cerfs est autorisé pendant les chasses officielles, puis en 1911, c'est au tour des biches. Entre 1911 et 1914, 17 sikas, six cerfs et onze biches sont tirées pendant les chasses<sup>404</sup>. Un recensement du 15 avril 1919 fait état de quarante-deux sikas dans le Grand parc de Rambouillet. En janvier 1924 ce sont soixante-seize sikas qui peuplent le parc<sup>405</sup>. Le Président Doumergue appréciant « la grâce de ces animaux, a donné l'ordre qu'ils ne soient pas tirés aux battues » et autorise le panneautage pour peupler d'autres parcs, à partir de 1925, des sikas sont repris et envoyés chaque année dans différents domaines. En 1932, le Président Lebrun autorise à nouveau le tir pendant les battues et en 1934, le tir à l'approche des vieux et grands cerfs surabondants est autorisé<sup>406</sup>. Les cerfs sont tirés : quatre cerfs à la battue des Marnières sont tirés pendant la chasse des Grands Corps de l'État le 12 décembre 1934, et un cerf et deux biches le 20 novembre 1938 pendant la chasse du roi de Roumanie<sup>407</sup>. Après la guerre, le sika est chassé à l'approche et à l'affût. Il peuple toujours le Grand parc de Rambouillet.

Le lapin est également un animal exotique importé au Moyen Âge pour le peuplement des garennes princières. L'espèce s'est développée de manière considérable jusqu'à l'arrivée de la myxomatose. La maladie touche Rambouillet dès 1953, le lieu de propagation initiale en France ne se trouvant qu'à cinquante kilomètres de Rambouillet. C'est le docteur Armand Delille qui inocule le virus à un couple de lapins de son domaine de Maillebois à Châteauneuf-

<sup>400</sup> *Ibid.*

<sup>401</sup> Cité par VIDRON François, *art. cit.*, p. 136.

<sup>402</sup> DESCHAUMES Jacques, « Échos et nouvelles », *La Semaine vétérinaire : revue des travaux français & étrangers*, Paris, [s.n], 13 août 1893, p. 528 ; les cerfs sika cohabitent avec des cerfs porcins (cerfs muntjac) offerts par M. Milne-Edwards, le directeur du Jardin des Plantes.

<sup>403</sup> VIDRON François, *art. cit.*, p. 136.

<sup>404</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>405</sup> *Ibid.*

<sup>406</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>407</sup> *Ibid.*



en-Thymerais en Eure-et-Loir et qui est responsable de la propagation de la maladie en France<sup>408</sup>.

Dans le Grand Parc seuls le chevreuil, la perdrix grise, le lièvre et les oiseaux migrateurs et sédentaires naturels sont à considérer comme une faune endémique et indigène. Le domaine de Rambouillet a forgé son identité cynégétique sur une faune locale mais exotique. Le domaine de Rambouillet est devenu entre le XIXe et le XXe siècle, le royaume du roi faisan et du cerf sika et un haut lieu de l'acclimatation d'espèces (moutons mérinos, cerf sika).

### III- L'ennemi du gibier et du chasseur : le nuisible

Le groupe des nuisibles est au centre de notre réflexion. D'abord, dans l'étude des classifications et taxinomies animales, ensuite pour la réflexion sur les savoirs cynégétiques indigènes. Documenter la réalité des nuisibles à Rambouillet constitue également une contribution au débat historiographique, scientifique et politique autour de cette « notion en débat ». Le colloque des 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017, organisé par l'Association pour l'Histoire de la Protection de la Nature et de l'Environnement (AHPNE) s'est intéressé à la notion de nuisible. *Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! « Nuisible », une notion en débat* en sont les actes publiés en 2018. Comme le font remarquer Fabrice Guizard et Rémi Luglia, le terme nuisible apparaît après le Moyen Âge, sous le règne d'Henri IV (1594-1610)<sup>409</sup>. Le terme *nuisible* s'oppose dans cette catégorie à la notion d'*utile*. L'animal nuisible renvoie à un groupe d'animaux (mais aussi de plantes) pensé comme nocif, destructeur, gênant, voire dangereux. Comme le soulignent de nombreux participants du colloque ce terme est anthropocentrique<sup>410</sup>. Mais il semble qu'une telle analyse ait ses propres limites : tous les termes employés par l'homme pour nommer et catégoriser son environnement sont anthropocentriques et ne sont opérants que pour l'homme.

Le colloque est le lieu d'un débat entre chercheurs et surtout entre disciplines. Et les interventions témoignent d'un clivage autour de cette notion de nuisible. Ce que révèlent les

<sup>408</sup> BOURRIEAU Paul, *op. cit.*, p. 242.

<sup>409</sup> GUIZARD Fabrice, « Les animaux nuisibles dans les campagnes du haut Moyen Âge », p. 283-297 et LUGLIA Rémi, « Introduction générale », *Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! « Nuisible », une notion en débat*, Rennes, PUR, 2018, p. 20.

<sup>410</sup> MICOUD André, « Chapitre introductif. Des êtres « nuisibles » ou des « gêneurs » dans la communauté biotique ? » *op. cit.*, p. 27.

contributions c'est une mécompréhension actuelle du terme, de la notion et des réalités historiques s'appliquant au *nuisible*, du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle.

Il y a une double mécompréhension des participants sur le sujet. La première repose sur une mécompréhension historique – et contextuelle – des réalités *nuisibles*. La seconde incompréhension est celle des scientifiques « de la nature » et naturalistes autour des apports modernes de la biologie, de l'écologie. Pour comprendre le terme de nuisible il faut retourner aux sources historiques, aux documents produits – Rambouillet de 1783 à 1995, est notre cas d'étude – sur les nuisibles. Il s'agit ici de préciser les espèces concernées et de tenter d'expliquer les raisons de ce classement dans le cadre de la chasse. Les lectures des travaux consacrés aux nuisibles invitent également à prendre de la distance sur le débat et le récit mis en place. Les nuisibles depuis les années 1970 changent de statut : les rapaces sont totalement protégés en France depuis 1976 et le loup depuis 1989. D'ennemis à combattre, ils passent au statut de richesse écologique et d'animaux à protéger. Et par ces deux catégories paradoxales, ils sont souvent racontés par les chercheurs comme des victimes historiques de l'homme. L'enjeu de cette partie et de la partie consacrée à la chasse des nuisibles : la destruction, et de s'essayer à un autre récit. Ce nouveau récit du nuisible tente de le lui rendre sa véritable agentivité historique. Celle d'un adversaire et d'un ennemi, parfois valeureux et un compétiteur écologique de l'homme. Un adversaire armé et intelligent qui résiste, combat et parfois s'illustre. Une histoire à parts égales entre les hommes et leurs nuisibles dans ce que les sources appellent une guerre entre les hommes et les animaux, qui se retrouvent unis sur un même champ de bataille.

Le nuisible s'inscrit dans un contexte historique, c'est un terme et une catégorie de la pratique. Comment comprendre un terme historique, ancien, voire jugé « archaïque<sup>411</sup> » lorsque que les chercheurs et leurs lecteurs ne partagent pas le quotidien des acteurs concernés ? C'est là, la première mécompréhension soulevée à lecture de *Sales bêtes ! Mauvaises herbes !*, à laquelle l'histoire peut répondre. Pour comprendre le terme nuisible, il faut en chercher la trace dans les archives et la suivre. Cette piste animale permet de révéler les catégories du système de pensée sur les animaux. Pour notre période qui s'étale entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le statut du nuisible évolue considérablement : du tout nuisible jusqu'à l'apparition des espèces protégées à partir des années 1970.

La seconde incompréhension des scientifiques est celle-ci : comment aujourd'hui, les modernes peuvent-ils encore penser qu'un animal est *nuisible* malgré les apports de l'écologie

<sup>411</sup> *Ibid.*

scientifique, de la biologie, de la compréhension plus large du vivant ? De plus, dans un contexte d'érosion de la biodiversité ? La remise en contexte du terme et des savoirs cynégétiques indigènes sur les animaux sont ici centraux.

Ces deux questions posées au terme de nuisible à Rambouillet, appliqué dans le contexte de la chasse permettront de proposer des pistes de réflexion et peut-être des réponses dans ce débat. Ce questionnement sur la notion de nuisible, est intégré à notre réflexion sur les savoirs cynégétiques indigènes. Que peut apporter le terme de nuisible à notre compréhension de la société historique étudiée et que révèle-t-il ? Plus simplement, en quoi le terme de nuisible peut-il être utile pour comprendre les sociétés historiques ?

## 1- Les réalités nuisibles : quels nuisibles ?

Le statut de *nuisible* est aujourd'hui un statut historique, passé voire même dépassé pour certains auteurs. Depuis 2016, le terme nuisible n'a plus de valeur juridique, il est remplacé par « espèce susceptible de causer des dégâts<sup>412</sup> ». Le nuisible est un animal dans la société que nous étudions. Le nuisible est pour les chasseurs de Rambouillet l'animal qui peut se montrer nocif, gênant voire dangereux pour l'homme.

La source la plus complète est une fois encore le tableau comptable. Les états de destruction des nuisibles permettent de suivre espèces et populations prélevées de 1804 à 1940. Commun à l'ensemble de la période, sa forme change peu. En revanche, les espèces changent ou partagent certaines catégories vues plus haut. Entre 1804 et 1830, les tableaux mentionnent les colonnes suivantes : loup, louve, louveteaux, renard, renardeaux, blaireau, fouines, putois, chats, belettes, hérissons, chiens errants, loirs, rats de faisanderie, tiercelets, pies et corneilles, geais, pies grièches, hiboux, buzes, chouettes<sup>413</sup>.

Sous le Second Empire, les catégories sont normalisées sous forme de tableaux imprimés. Et avec le siècle qui avance, de nouvelles espèces sont documentées. Ces tableaux permettent d'attester la présence de ces animaux : Loups (Vieux ; Jeunes), Louves, Renards (Vieux, Jeunes), Blaireaux, Fouines, Putois, Chats, Belettes, Martres, Hermine, Hérissons, Rats, Loirs, Chiens, Aigles, Faucons, Éperviers, Milans, Tiercelets (Rouges ; d'Autours), Buses, Hiboux, Chouettes, Pies, Pies grièches, Geais, Corneilles, Vipères, Couleuvres. Le Second Empire se fait le destructeur de nuisible le plus précis du XIXe siècle. C'est le régime politique qui référence le plus d'espèces nuisibles<sup>414</sup>.

<sup>412</sup> JAFFEU Henri, « Préface », *Sales bêtes ! Mauvaises herbes !*, op. cit., p. 8.

<sup>413</sup> ADY, 6Q 503 à 6Q 507.

<sup>414</sup> ADY, 6Q 519.

En 1928, la Troisième République inventorie cette liste de nuisibles à Rambouillet : Renards, Blaireaux, Fouines et martres, Putois, Chats, Belettes et Hermiones, Hérissons, Rats et Loirs, Oiseaux de Proie Diurnes, Pies, geais et corneilles, Vipères, Couleuvres, Écureuils<sup>415</sup>.

Aucun état de nuisibles n'a pu être consulté ou même retrouvé pour les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques. Quelques conclusions autour de ces listes : le loup disparaît de la liste et de Rambouillet en 1869. La Troisième République rajoute l'écureuil et le Second Empire précise l'ensemble des rapaces au lieu de les inclure dans la catégorie tiercelets ou Oiseaux de proie diurnes.

Ces listes permettent de préciser la réalité du nuisible et non de l'essentialiser comme le font certaines réflexions. Il s'agit bien d'un groupe mais non d'un bloc, d'un groupe d'animaux dont la cohérence est facile à établir lorsque l'on connaît chacun de ces animaux, leur comportement écologique et surtout leur régime alimentaire. La catégorie de nuisible une fois analysée dans son contexte historique permet de comprendre la cohérence des acteurs humains vis à vis de leurs ennemis animaux. Si le nuisible est bien nuisible c'est qu'il est *carnassier* dit Amédée Bouquet de la Grye en 1866<sup>416</sup>. C'est-à-dire que les hommes, les chasseurs s'attaquent à un groupe précis d'animaux : les prédateurs carnivores.

Du point de vue des paysans rambolitains ce sont plutôt les animaux herbivores qui se révèlent nuisibles. Lapins, biches, sangliers, pigeons sont haïs par les populations et apparaissent dans tous les cahiers de doléances du domaine de Rambouillet en 1789. Le prince-chasseur en favorisant la présence de gibier n'épargne pas les cultures environnantes qui sont un point de gagnage et de nourrissage idéal pour les cervidés et les rongeurs du prince. Ce statut changeant du gibier est attesté par une source du Second Empire. Il s'agit d'un relevé des grands animaux détruits dans l'Inspection de Rambouillet depuis 1853 jusqu'au 15 janvier 1864<sup>417</sup>. Et il permet de saisir l'une des missions et des fonctions du prince de chasse : protéger le peuple en détruisant les bêtes féroces et nuisibles. Ce relevé chiffre 57 cerfs forcés par l'équipage de la Vénérerie impériale, 312 biches et 19 jeunes cerfs détruits par les gardes, 13 cervidés retrouvés morts ou pris au collet, soient 491 cervidés « sans compter ceux qui sont morts de leurs blessures et qui n'ont pas été retrouvés<sup>418</sup> ». Ce document vise à informer les gardes et probablement la population humaine de l'accomplissement de la tâche de destruction.

<sup>415</sup> ADY, 6Q 537.

<sup>416</sup> BOUQUET DE LA GRYE Amédée, *Guide du garde forestier*, Paris, J. Rothschild éditeur, 1866, p. 194.

<sup>417</sup> ADY, 6Q 522.

<sup>418</sup> *Ibid.*

Les chiens et les chats doivent également faire attention puisque s'ils sont repérés dans l'enceinte du parc, ils sont pris pour cible comme nuisibles. Dangereux pour le gibier, les gardes sont intraitables sur cet aspect. Pour une première divagation c'est le jarret qui est coupé et à la seconde infraction l'animal est tiré à vue.

## 2- Les indigènes contre l'État et la Science : un cas d'étude pour les savoirs cynégétiques

Le cas des nuisibles est un exemple de gouvernement technocratique de la nature et des hommes. Il se couple à une incompréhension des communautés scientifiques autour de cette notion, et notamment d'une incompréhension historique et sociale. André Micoud rappelle dans le chapitre introductif de *Sales bêtes ! Mauvaises herbes !*, l'avis du Conseil supérieur du patrimoine naturel et de la biodiversité (CSPNB) au sujet du statut de nuisible :

[l']avis du CSPNB, c'est-à-dire de l'instance de la plus haute autorité française en la matière[...] relève trois caractéristiques du terme « nuisible » propre à disqualifier son usage : 1) c'est une notion anthropocentrée, qui de ce fait 2) est variable selon les contextes socio-culturels et qui (surtout) 3) méconnaît le rôle des différentes espèces dans le fonctionnement des socio-écosystèmes. Après avoir détruit sans compter toutes sortes de bestioles au motif qu'elles étaient nuisibles à l'agriculture, il s'agit de prendre acte du fait que cette opposition utile/nuisible est non seulement éminemment variable selon les lieux et les époques, mais qu'elle « n'a aucune signification d'un point de vue scientifique (cf. l'évolution des espèces et l'écologie).<sup>419</sup>

Cet extrait permet de poursuivre la réflexion sur les savoirs cynégétiques indigènes. André Micoud appelle ensuite à un « débat serein entre toutes les disciplines<sup>420</sup> » et il faudrait ajouter entre acteurs. Ce que met en avant André Micoud, c'est un « fantasme de la gestion généralisée du vivant<sup>421</sup> » par les scientifiques et l'État. De nombreuses limites à ce discours technocratique peuvent être proposées. D'abord, comme nous tentons de le montrer, la notion de nuisible est mécomprise car peu étudiée surtout dans les sociétés où elle est apparue. Reprenons les arguments de la CSPNB avec les éléments rencontrés à Rambouillet. D'abord, la critique sur le fait que le terme est anthropocentré est problématique car cela est inhérent au langage et à

<sup>419</sup> MICOUD André, « Chapitre introductif. Des êtres « nuisibles » ou des « gêneurs » dans la communauté biotique ? » *op. cit.*, p. 34.

<sup>420</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>421</sup> *Ibid.*, p. 36.

l'écriture humaine. En revanche, le terme est plutôt anthropocentriste : il ne tient compte que d'une part de la relation. Le terme de nuisible est tout à fait cohérent dans sa dimension historique et socio-écologique : le chasseur et l'agriculteur vivent de ces activités et protègent leurs ressources par la chasse et la destruction. Les destructeurs de nuisibles ont identifié au minimum deux échelons des systèmes de prédateurs animaux : le prédateur qui dévore le bétail ou le gibier, et le bétail ou le gibier qui dévore les végétaux. L'ignorance totale de l'écologie de la part des utilisateurs du terme de nuisibles – souligné par le terme de « bestioles » – peut être ainsi nuancée. Le terme de nuisible se révèle être non pas à une mécompréhension totale du socio-écosystème mais une compréhension partielle des relations du vivant : les acteurs historiques humains ont identifiés les relations qui unissent le loup avec la brebis et le gibier, et ces derniers, les herbivores avec les végétaux forestiers et pastoraux. Si le paysan ou le chasseur éliminent les animaux des différents espaces, c'est pour protéger récoltes, gibier ou régénérations forestières<sup>422</sup>. Le chasseur de loup ou de renard est préoccupé par la conservation des cerfs ou des faisans et comprend qu'en supprimant les dits nuisibles il supprime les prédateurs et protège le gibier.

Le concept est donc efficace pour une société agro-sylvo-cynégétique qui vivait des productions de la terre. Et c'est là, la deuxième dimension de l'incompréhension de la notion de nuisible. La société française a énormément évolué après la Seconde Guerre mondiale<sup>423</sup> : exode rural, urbanisation, déconnection partielle avec la campagne et les activités vitales : agriculture, élevage, chasse, pêche. Le chercheur, l'homme politique, le citoyen, et le rural ou néo-rural, ne comprennent plus ces activités, qui de plus ont participé pour certaines à l'érosion de la biodiversité : pesticides, chasse et pêche intensives. L'incompréhension est donc socio-historique, conjecturale et liée à celle d'un changement de société et de mentalités. Au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle, voir son champ retourné par les sangliers ou bien l'ensemble d'une parcelle forestière abrutie par des cervidés pouvaient représenter une perte économique importante voire des conséquences plus désastreuses.

Il faut poursuivre sur l'argument de la méconnaissance de l'écologie de la part des chasseurs et utilisateurs de la catégorie nuisibles. D'abord, les listes d'animaux nuisibles à Rambouillet sont classées avec précision, il ne s'agit pas d'une catégorie désordonnée. Le chercheur s'aperçoit que ces animaux sont classés par groupes d'espèces. Des espèces qui se

<sup>422</sup> Les régénérations forestières sont des zones boisées où les jeunes plants d'arbres poussent, elles peuvent être plantées, on parle alors de régénération artificielle. On parle de régénération naturelle, lorsqu'il s'agit de plants issus de graines d'arbres qui poussent seuls sans action de l'homme.

<sup>423</sup> BOURRIEAU Paul, *Le Monde de la chasse*, op. cit., p. 221.

ressemblent dans leur apparence, leur taille, leur comportement. Ces groupes cynégétiques correspondent aux groupes scientifiques : canidés avec le loup et le renard ; les mustélidés avec le blaireau, la fouine, la martre, le putois, l'hermine et la belette ; les petits prédateurs et opportunistes sauvages : chats, loirs, rats et hérissons. Viennent ensuite les rapaces : Aigles, Faucons, Éperviers, Milans, Tiercelets (Rouges ; d'Autours), Buses, Hiboux, Chouettes, il faut noter la séparation entre rapaces diurnes et nocturnes toujours respectée. Le groupe des corvidés est ensuite parfaitement identifié par les chasseurs de Rambouillet : pies, geais, corneilles. Et enfin, les deux serpents, vipères, couleuvres qui sont des reptiles. Scientifiques et chasseurs possèdent donc des similarités de classification du vivant : mammifères et poils, oiseaux et plumes, reptiles et écailles ; puis la taille et leurs ressemblances : canidés, mustélidés, rapaces diurnes et nocturnes, corvidés, serpents même si les chasseurs utilisent d'autres termes et catégories pour le vivant.

D'autre part, les chasseurs et les forestiers nuancent déjà le classement de certains animaux nuisibles. Certains animaux nuisibles font le fruit d'observation et d'objectivation, qui témoigne de réelles capacités de compréhension du monde animal. La nuisibilité est une catégorie de terrain, basée sur des pratiques du vivant et de cohabitation effective : agriculture, foresterie, chasse ou pêche. Où l'enjeu peut être de taille pour l'acteur humain ou l'acteur animal ou végétal. En 1866, Amédée Bouquet de La Grye, ancien élève de l'école impériale forestière, dans son *Guide du Garde Forestier*, explique : « on doit au contraire chercher à détruire les oiseaux de proie, à l'exception toutefois des chouettes et hiboux ; ces oiseaux de nuit sont de grands destructeurs de souris, mulots et autres rongeurs très-nuisibles aux forêts ; ils ne font aucun mal au gibier, et c'est un grand tort de les pourchasser comme on a coutume de le faire <sup>424</sup> ».

A partir de 1976, la France du nuisible est profondément transformée. La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, en plus de protéger les espaces naturels commence à protéger les espèces animales et végétales<sup>425</sup>. Ces dispositions permettent de sauver les populations de nombreux animaux sauvages très menacés par cette politique du – presque – tout-nuisible. Il faut noter que ces dispositions sont faites dans « l'intérêt général » humain même si cela profite aux entités non-humaines. L'anthropocentrisme est donc présent également dans les actes de protection de la nature. Mais la protection d'ancienne espèces nuisibles sont finalement très récentes : pour les mammifères, les reptiles, insectes et deux mollusques les arrêtés ministériels d'application sont de 2007 et pour les oiseaux de 2009. De

<sup>424</sup> BOUQUET DE LA GRYE Amédée, *op. cit.*, p. 194.

<sup>425</sup> JORF, Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

plus, la protection d'espèces ne s'accompagne pas de l'arrêt des tirs et des destructions de ces anciens nuisibles qui sont passés d'une sous-catégorie animale à celle d'un patrimoine naturel à conserver. Et si le nuisible a la peau dure c'est qu'il est au cœur d'un imaginaire fort qu'il est important de mettre en lumière.

### 3- Nature et magie : le tabou du nuisible

Les sciences sociales et les humanités environnementales peuvent à nouveau éclairer la notion de nuisible par la relecture des faits pensés comme naturels. Le nuisible est une catégorie animale mais à la lecture des travaux de Bertrand Hell, le nuisible apparaît comme une véritable catégorie magique et religieuse. Un aspect qui ne peut que détourner le savant naturaliste et moderne qui a foi dans la science du progrès. Le nuisible appartient au monde du tabou, il est rejeté au plus loin du monde humain à cause de son comportement envers les autres animaux et envers l'homme. Ici, sont considérés les rois des nuisibles, ceux du chasseur et du berger plutôt que du cultivateur : les nuisibles carnivores. Les mangeurs de chairs sont associés à bien des figures religieuses, symboliques et magiques. Et bien sûr péjoratives dans le cas des nuisibles. Le roi des nuisibles, le pire de tous les animaux en France est le loup. Capable d'attaquer l'homme, les enfants, les troupeaux, il est aussi un redoutable ennemi du gibier. Si les attaques humaines relèvent de circonstances particulières, antérieures à la période étudiée comme l'ont démontré les travaux de Jean-Marc Moriceau, il reste un excellent prédateur de gibier à Rambouillet<sup>426</sup>. Le renard, le hérisson, le loir, le rat, les mustélidés, les corvidés, les rapaces, les serpents sont concernés par l'imaginaire collectif présenté ici. Les anthropologues ont mis au jour de nombreux tabous dans les sociétés et comme il est toujours plus difficile d'étudier la société dont on est membre, les nuisibles ont en partie échappé à une analyse objectivante. Le nuisible peut et doit être objectivé car ce processus permet de saisir ce que met en avant Bertrand Hell autour de cette image du sang noir<sup>427</sup>. Claude Lévi-Strauss et il n'est pas le seul, explique que dans beaucoup de sociétés extra-européennes existent des tabous alimentaires. Consommer les aliments prohibés mène à des désordres physiologiques, moraux, psychiques<sup>428</sup>. Ces tabous alimentaires peuvent être variés. En France, l'animal nuisible est jugé

<sup>426</sup> MORICEAU Jean-Marc, *L'homme contre le loup : une guerre de deux mille ans*, Paris, Pluriel, 2013 ; MORICEAU Jean-Marc, *Sur les pas du loup. Tour de France et atlas historiques et culturels du loup, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montbel, 2013.

<sup>427</sup> HELL Bertrand, *Le Sang noir. Chasse, forêt et mythe de l'homme sauvage en Europe*, op. cit. et TESTARD Alain, « De la chasse en France, du sang, et de bien d'autres choses encore (A propos de Bertrand Hell, *Entre chien et loup...*) », *L'Homme*, 1987, t. 27, n° 102, Tribus en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

<sup>428</sup> LEVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, op. cit., p. 131



immangeable, il existe un véritable tabou, toujours respecté sur la consommation de viandes des espèces anciennement classées nuisibles : le loup, le renard, la chouette, le rat sont situés en dehors de la cuisine et de l'alimentation humaine française. Il ne viendrait l'idée à personne de les consommer alors qu'il s'agit d'un point de vue rationnel que de protéines animales parmi d'autres. Une exception qui confirme la règle du système décrit est le sanglier. Le français mange le sanglier alors qu'il commet un impair de taille : il mange d'autres animaux et y compris des animaux morts. Mais considéré également comme gibier il échappe à cette catégorie et fait le lien entre les mondes comestibles et non-comestibles. Bertrand Hell explique qu'une consommation excessive de gibier peut amener aux fureurs noires dues à la consommation de cette viande et de ce sang sauvage. Cette croyance s'étend aux nuisibles. A ce sang noir, s'ajoute le caractère de carnivore et parfois de charognard, qui ont été associés dans la culture chrétienne française à l'impie, aux péchés charnels, et donc rapidement au Diable. Au dévoreur de viande crue, de viande morte, de viande rouge et noire, ou impie s'associe l'image du péché de chair et au sexe<sup>429</sup>. Claude Lévi-Strauss rappelle « l'analogie très profonde que, partout dans le monde, la pensée humaine semble concevoir entre l'acte de copuler et celui de manger, à tel point qu'un très grand nombre de langues les désignent par le même mot<sup>430</sup> ». En Français il s'agit du verbe consommer : consommer un aliment ou consommer le mariage. L'analogie entre le sang, la mort, le carnivore, le sexe, le péché ont créé en France cette image de l'animal nuisible. Ce sous animal que l'on ne chasse même pas, mais que l'on détruit qui vient perturber le récit édénique des animaux. Le loup est aussi le perturbateur de l'ordre pastoral et donc de l'ordre chrétien voulu par Dieu, qui structure les relations de pouvoir et de gouvernement en Europe pendant des siècles<sup>431</sup>. Cette vision structurale du carnivore et du charognard est encore associée à une image négative qui est venue rencontrer le tabou de la mort et de la violence au XX<sup>e</sup> siècle après la Seconde Guerre mondiale<sup>432</sup>. Déconstruire le nuisible c'est donc plus que légiférer en raison d'incohérences dites scientifiques, c'est remettre en question tout un imaginaire collectif, symbolique et magico-religieux français et occidental. Le processus ne doit pas être seulement gouvernemental, décisionnel mais également pédagogique. Communiquer et transmettre sur les

<sup>429</sup> HELL Bertrand, « Viandes rouges, viandes noires », « Le sauvage consommé. Classification animale et ordonnance cynégétique dans la France de l'Est », *Terrain*, 1988, n° 10.

<sup>430</sup> LEVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, op. cit., p. 139.

<sup>431</sup> FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population, Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004. Nous poursuivons dans le chapitre suivant sur ce thème.

<sup>432</sup> Sur le tabou de la mort : VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983 et sur la violence : MUCHEMBLED Robert, *Une histoire de la violence. De la fin du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 2008.

réalités écologiques, historiques et anthropologiques est un processus obligatoire si l'on veut déconstruire cette notion en plus du terme de nuisible.



# Chapitre VI : Naissance d'un biopouvoir à Rambouillet : estimer, compter et suivre les populations animales

## I- Michel Foucault et le gouvernement : biopolitique, biopouvoir et population

### 1- L'homme-sujet et le roi berger : le gouvernement pastoral

Michel Foucault dans ses travaux sur le gouvernement identifie l'apparition de nouvelles formes de gouvernement des hommes à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il propose le XVIII<sup>e</sup> siècle comme seuil de passage d'un gouvernement des hommes à un gouvernement des populations. Pour désigner cette nouvelle forme Michel Foucault crée le néologisme et la notion de biopolitique en 1974<sup>433</sup>. Puis à partir de cette date, apparaît en corrélation, la notion de biopouvoir : « le pouvoir sur la vie<sup>434</sup> » dans *La volonté de savoir* et dans les cours au Collège de France<sup>435</sup>. Il faut relier l'ensemble de l'œuvre de Michel Foucault pour proposer une piste cohérente dans son application à Rambouillet. « Le préfixe « bio » est devenu omniprésent dans le discours scientifique<sup>436</sup> » et en particulier dans les sciences environnementales. Biologie, biosphère, biodiversité dans lesquelles *bio* désigne le vivant dans son sens large : animaux, végétaux, hommes. Il faut identifier une des limites – rapidement effacées – des travaux sur le biopouvoir du philosophe historien qui sont centrés sur l'homme et l'humain. Il s'agit d'interroger ici son application au monde non-humain et de poursuivre cette réflexion. Les termes de biopouvoir et de biopolitique s'insèrent facilement et de façon cohérente dans le discours environnementaliste grâce aux liens revendiqués avec l'écologie et la biologie. Les chercheurs ont commencé cette application foucauldienne à des phénomènes non-humains<sup>437</sup>.

<sup>433</sup> ANDRIEU Bernard, « La fin de la biopolitique chez Michel Foucault : le troisième déplacement », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, 13-14, 2004, p. 3.

<sup>434</sup> FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population, Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, p. 366.

<sup>435</sup> GENEL Katia, « Le biopouvoir chez Foucault et Agamben », *Methodos*, 4, 2004 ; FOUCAULT Michel, *l'Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

<sup>436</sup> KECK Frédéric, « Des biotechnologies au biopouvoir, de la bioéthique aux biopolitiques », *Multitudes*, 2003/2 (n° 12).

<sup>437</sup> NEYRAT Frédéric, *Biopolitique des catastrophes*, Paris, Edition MF, Dehors, 2008 ; DORE Antoine, « L'exercice des biopolitiques. Conditions matérielles et ontologiques de la gestion gouvernementale d'une population animale », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2013/4 (Vol. 7, n° 4).

Plus largement et Michel Foucault le précise dans ses travaux le XVIII<sup>e</sup> siècle est le moment d'essor du concept d'homme et de sa mort<sup>438</sup>. L'homme meurt assez logiquement puisqu'avec le biopouvoir apparaît le terme d'humain. Il ne s'agit plus de l'homme politique, de l'homme sujet, mais de l'espèce humaine gouvernée comme une population d'individus. « Ce passage de l'individu-corps au corps multiple de la population comprend la biopolitique comme une technologie du pouvoir<sup>439</sup> ». « La bio-politique est liée conceptuellement de manière interne avec le biopouvoir : « il s'agit d'un ensemble de processus comme la proportion des naissances et des décès, le taux de reproduction, la fécondité d'une population »<sup>440</sup> ». En d'autres mots la biopolitique contient les formes d'application du biopouvoir : les outils politiques et les modes de gouvernement, selon les mots de Michel Foucault la « gouvernementalité<sup>441</sup> ».

Si le biopouvoir est la nouvelle forme de gouvernement quelle est la précédente ? Il s'agit selon Michel Foucault du gouvernement pastoral. Il apparaît en Égypte ancienne selon le philosophe et contient deux fonctions, l'une spirituelle, l'autre politique, d'un côté celui de la « direction des âmes », de l'autre celui de « berger des hommes<sup>442</sup> ». Ce gouvernement pastoral trouve sa consécration dans le modèle monarchique et en particulier celui de la monarchie française dite absolue entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Pastoral fait écho à la relation du berger avec son troupeau de moutons : il le mène, le nourrit, le soigne, le surveille, le gouverne. S'ajoute tout l'imaginaire chrétien très associé au mouton, à l'agneau en particulier. Les sermons et les rites chrétiens permettent de penser que l'agneau est le symbole voire le totem chrétien : Pâques et son agneau pascal, le prêtre est le berger du troupeau de fidèles. Le roi de France devient avec cette association politique et spirituelle exemplaire dans la figure du gouverneur pastoral. Le roi prêtre, le roi berger ne s'occupe pas de moutons ou d'agneaux mais de sujets. Ces individus sont gouvernés par le pouvoir royal, monarchique et cette figure du chef de l'État berger, père de ses sujets dépasse le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'ennemi qui s'associe au mouton dans l'imaginaire chrétien, français, monarchique est le loup, ce tueur de moutons par excellence. D'où sa place de roi des nuisibles et la guerre que le roi et les souverains français lui mènent jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Rappelons qu'à Rambouillet c'est sous Napoléon III que disparaît le dernier loup du domaine en 1869 et c'est un tir de 1954, qui tue le dernier loup en

<sup>438</sup> FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.

<sup>439</sup> ANDRIEU Bernard, « La fin de la biopolitique chez Michel Foucault : le troisième déplacement », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, 13-14, 2004, p. 3.

<sup>440</sup> *Ibid.*

<sup>441</sup> FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population, Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, p. 111.

<sup>442</sup> *Ibid.*, p. 126.

France sous la IV<sup>e</sup> République. L'imaginaire et le rôle pastoral ne semble donc pas s'arrêter au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le gouvernement pastoral est différent du biopouvoir par ses modes de conception des gouvernés et par la gouvernementalité qui s'y applique. Alexandre MacMillan reformule les idées de Foucault et explique la spécificité de ce gouvernement pastoral, qu'il appelle pouvoir souverain :

Les travaux de Foucault sur les relations de pouvoir-savoir peuvent donc être lus comme une nouvelle manière d'approcher la logique socio-politique moderne. Le pouvoir souverain, modèle dominant jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, était une forme de pouvoir basée sur le prélèvement qui se caractérisait par tout un ensemble de manifestations rituelles et symboliques [...] Le pouvoir souverain est un pouvoir ponctuel et discontinu.<sup>443</sup>

## 2- La population, l'espèce et le biopouvoir

Le gouvernement pastoral est un règne sur l'individu, réalisé presque au cas par cas, une micro-politique adaptative sur les sujets, les ressources, les terres et les animaux. A ce gouvernement pastoral des hommes et des animaux se greffe pour le cas rambolitein cette notion de population. Le biopouvoir, la biopolitique rejoignent le gouvernement pastoral des animaux. Il ne s'agit donc pas dans ce cas précis d'un bouleversement complet mais d'un processus dynamique et conjoint. Le pouvoir pastoral est augmenté du biopouvoir entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle à Rambouillet. Le manque de sources sur les animaux à Rambouillet pour le XVIII<sup>e</sup> siècle empêche de saisir le début du processus. Quelques éléments de bibliographie ou d'autres cas d'étude appuient donc la réflexion. Les archives disponibles permettent tout de même de suivre ce processus mais aussi un processus plus large de rang national. Notre période se caractérise par l'évolution des politiques cynégétiques. Rambouillet est un cas d'étude exceptionnel mais il peut être remis dans un contexte plus global de la naissance d'un biopouvoir animal en France qui pour la plus grande partie de notre période est un gouvernement cynégétique. C'est donc l'application du pouvoir à la chasse que nous filerons avec le biopouvoir animal rambolitein car il permet de comprendre les seuils et les évolutions.

« La rationalisation de la pratique gouvernementale exige l'unité de la population comme un ensemble de vivants sur lequel des technologies peuvent s'appliquer<sup>444</sup> » dit Bernard Andrieu. Au cours de notre période, les humains prennent conscience que l'animal n'est pas un

<sup>443</sup> MACMILLAN Alexandre, « La biopolitique et le dressage des populations », *Cultures & Conflits*, 78, été 2010, p. 43.

<sup>444</sup> ANDRIEU Bernard, *art. cit.*, p. 4.

fruit de l'abondance et qu'il peut disparaître. Les disparitions d'espèces dans les aires extra-européennes, le contexte colonial et l'émergence des préoccupations environnementales bouleversent la façon de penser l'environnement et l'animal<sup>445</sup>. Apparaît donc cette idée de la ressource finie, de l'animal comme groupe quantifiable et fini : la population animale. Les scientifiques ont aussi fait émerger l'idée d'espèce pour classer le vivant. L'idée de « l'individu comme espèce » animale se superpose à cette notion de population<sup>446</sup>. Michel Foucault est à associer à Claude Lévi-Strauss sur ces recherches et ces réflexions. En particulier dans *Les Mots et les Choses* (1966), et *La pensée sauvage* (1962) qui livrent un état du système de pensée scientifique français. Savoir, catégorie, taxinomie, nombres sont des catégories inhérentes à la société de la mise en ordre et de l'objectivation qu'est la France scientifique et qu'incarnent ces deux penseurs<sup>447</sup>.

Toute la difficulté de ce travail de recherche d'un gouvernement par la population est d'identifier le moment et le lieu où l'on peut parler de population. Le terme étant rare si ce n'est absent des sources. Les documents que nous allons étudier sont des outils de populations mais ils n'utilisent pas de ce terme, ni vraiment le même concept que celui que nous entendons comme une population. Ces outils sont appelés par les sources : *états*. États du gibier, état du fauve, état de destruction des nuisibles, tableaux de gibier, tableaux des pièces de gibier sont ce corpus documentaire qui témoigne de l'émergence du concept de population animale à Rambouillet. Après les mots du chapitre précédent, viennent les choses, et après eux les chiffres<sup>448</sup>. Compter, mettre en série de chiffres, ordonner dans des tableaux les animaux marquent une seconde étape du gouvernement par le savoir à Rambouillet.

Cette volonté d'estimer et de connaître correspond à la nouvelle considération pour la terre que Michel Foucault situe au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le cadre de l'émergence d'un biopouvoir, Michel Foucault étudie l'un des processus d'évolution de la gouvernementalité autour du passage « d'une estimation de la puissance d'un prince par l'étendue de ses possessions à une recherche des forces plus solides », c'est-à-dire, « sur les richesses intrinsèques à l'État, les

<sup>445</sup> GROVE Richard, *Les Iles du Paradis. L'invention de l'écologie aux colonies 1660-1854*, présentées par Grégory Quenet, Paris, La Découverte, 2013 ; LUGLIA Rémi, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'Acclimation (1854-1960)*, Rennes, PUR, 2015 ; MATHIS Charles-François, *In Nature We Trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris, PUPS, 2010. Il faut également penser aux sources que sont les récits des naturalistes : Buffon, Linné, Darwin.

<sup>446</sup> LÉVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.

<sup>447</sup> Cette relecture de ces deux ouvrages sort du sujet étudié, mais il est intéressant de voir que les deux penseurs se livrent à une réflexion commune. En pensant livrer uniquement le point de vue de l'autre, ils livrent la vision du scientifique occidentale et sa manière de penser le monde. Il fait entrer les catégories, les taxinomies des étudiés dans ses catégories du savoir et permet une révélation de l'étudié et de l'étudiant.

<sup>448</sup> FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, op. cit.

ressources, ce dont il peut disposer, ressources naturelles, possibilités commerciale<sup>449</sup>». Pour évaluer cette richesse, « et ces choses que le souverain doit connaître, ces choses qui sont la réalité même de l'État, c'est précisément ce qu'on appelle à l'époque la « statistique »<sup>450</sup> ». Le terme *Statistik* apparaît pour la première fois en 1749, en Allemagne, dans le traité de Gottfried Achenwall<sup>451</sup>. « La statistique étymologiquement, c'est la connaissance de l'État, la connaissance des forces et des ressources qui caractérisent un État à un moment donné » telle que « l'estimation des richesses virtuelles dont dispose un État : les mines, les forêts, etc. <sup>452</sup> ». Les tableaux de Rambouillet sont bien à lire et à étudier en corrélation avec cette naissance de la comptabilité d'État, ils forment une statistique animale du domaine, un état de ses ressources et ses capacités environnementales, cynégétiques et faunistiques.

La chasse est un gouvernement de l'animal. En nommant, en estimant, en comptant les animaux les chasseurs se font les gouverneurs du gibier. Ils gouvernent au départ par ponction en élevant chaque année du gibier, en tuant et en comptant les tués. Puis apparaît la notion de population avec la comptabilité des animaux vivants sur le domaine. Nous suivrons donc ces deux types d'outils de gouvernement des animaux par la chasse : les morts puis les vivants.

## II- Compter pour gouverner la Nature : tableaux, états et comptabilités domaniales

Les animaux reviennent fréquemment dans les sources domaniales de Rambouillet. Outre la correspondance qui en traite fréquemment, la comptabilité sous la forme de tableaux numériques permet de les suivre sur presque l'ensemble de la période. Le concept de thanatopouvoir peut être ici rajouté à notre réflexion. Il est développé par Emmanuel Taïeb qui le reprend des travaux d'Agamben. Il doit lui aussi être reformulé pour les non-humains. Entre inversement du concept de biopouvoir et celle d'un contre-pouvoir indépendant vis à vis du biopouvoir, il serait un « pouvoir de donner la mort, pouvoir sur la mortalité et la mort, gestion de la mort advenue<sup>453</sup> ». Le thanatopouvoir s'intéresse « au nombre de morts, l'établissement de dispositifs permanents dédiés à la mise à mort, leur inscription dans une idéologie dominante qui ne fait pas que les encadrer mais dont ils sont au fondement même, et le nombre d'acteurs

<sup>449</sup> FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population*, op. cit., p. 323.

<sup>450</sup> *Ibid.*

<sup>451</sup> *Ibid.*

<sup>452</sup> *Ibid.*

<sup>453</sup> TAIEB Emmanuel, « Avant-propos : du biopouvoir au thanatopouvoir », *Quaderni*, n°62, Hiver 2006-2007. Le thanatopouvoir : politiques de la mort, p. 12.



disposant d'un pouvoir de mort au sein du régime<sup>454</sup> ». Un gouvernement par la mort sur la mort en d'autres mots. Économie de la mort, suivi de la mort, droit de donner la mort entrent dans le gouvernement cynégétique. Cette relecture par le biopouvoir permet de mettre au jour que certains animaux sont gouvernés par une thanatopolitique : on les compte lorsqu'ils sont morts et d'autres par une biopolitique : ils sont comptés lorsqu'ils sont vivants.

## 1- Compter les morts : tableaux de chasse et états de nuisibles,

Les comptabilités, qu'elles soient un comptage biopolitique ou thanatopolitique sont anciennes. Les comptabilités mortuaires ne naissent ni à Rambouillet, ni dans les domaines de chasse. Les comptages du nombre de morts aux champs d'honneur sont là pour en témoigner. En revanche, les domaines de chasse sont un lieu d'étude important pour l'historien de l'environnement puisque les hommes y comptent le nombre de morts chez les animaux.

Les archives de Rambouillet permettant de suivre et d'analyser le nombre de morts sont de trois types. D'abord, il y a la correspondance, mais celle-ci est très vaste, lacunaire et ponctuelle. Elle ne permet pas de suivre de manière systématique et précise les morts. En revanche deux autres sources de la pratique le permettent. Strictement documentaire, les états de nuisibles permettent de connaître les noms donnés aux nuisibles et les nombres d'animaux détruits. Pour notre période correspondance et états sont conservés aux Archives départementales des Yvelines. Les chiffres sont conservés du Premier Empire à la fin de la Cinquième République.

Ensuite, la dernière source est un véritable lieu historique, il s'agit du *tableau de chasse*. D'un point de vue documentaire, c'est un tableau manuscrit, dactylographié ou imprimé, qui contient la date de chasse, le nom des invités et chasseurs, les espèces de gibiers, le nombre de gibier tué par espèce et par chasseur. Il documente une pratique concrète qui est également nommée le *tableau*. Après chaque traque et après la chasse a lieu ce tableau où est présenté l'ensemble des gibiers tirés pendant la journée. Des photographies des chasses républicaines documentent cette pratique cynégétique. Ce moment est important pour les chasseurs, il s'agit de rendre les honneurs au gibier tué et de comptabiliser la réussite ou l'échec de la journée ou de la traque. L'animal mort prend un nouveau nom : celui de *pièce de gibier*. Cette pièce vient s'insérer, littéralement, dans un tableau. Chaque pièce de gibier est positionnée sur le sol, de manière soignée. Elle est alignée selon un nombre précis : 5, 10 voire plus. La première ligne complétée, les autres pièces sont placées en-dessous, pour former une nouvelle ligne. Les pièces

<sup>454</sup> *Ibid.*, p. 12.

de gibier sont placées par ordre numérique et par espèce. Le canard colvert n'est pas mélangé aux faisans, et parmi les faisans ils sont séparés entre mâles et femelles ; entre espèces et variétés. Le tableau permet de hiérarchiser et d'organiser les morts : espèces, sexe, taille sont pris en compte. Le gibier le plus prestigieux, qui est également le plus rare est placé au centre et en haut du tableau. Ce tableau est un vrai manifeste de la pensée des chasseurs. Ils y hiérarchisent le gibier, l'ordonnent et le répartissent selon un mode de pensée et de classement du vivant bien précis. Le classement numérique en lignes et par ordre de grandeur permet de compter rapidement le nombre de pièces. Les lignes forment des rectangles de dizaines ou de centaines d'animaux qu'il est plus aisé de comptabiliser une fois les pièces mises en ordre. Cette pratique illustre l'importance du nom et du chiffre dans le classement et le gouvernement du vivant.

L'étude des tableaux de chasse, les documents ici, permet de suivre la pression de chasse sur le domaine de Rambouillet. La précision des tableaux permet de connaître également le nombre d'animaux tués mais aussi l'espèce de gibier. Ces tableaux permettent aussi de suivre les pratiques de chasse. Les tableaux de chasse de Louis XVI mentionnent le nombre de pièces mais non du type de gibier<sup>455</sup>. Le 6 mars 1784, Louis XVI chasse deux chevreuils dans le Grand Parc, c'est sa première chasse à Rambouillet en tant que propriétaire du domaine. Le 19 août 1784, 128 pièces sont tuées. Le 26 août 1785 : 141 pièces ; le 28 août 1786 : 200 pièces, le 23 août 1788 : 184 pièces. Nous ne savons pas s'il y a déjà cette pratique du tableau à la fin des chasses à tir sous Louis XVI. En revanche, ce qui est certain c'est que le roi tient une comptabilité précise du nombre de pièces tuées, que ce soit lors des tirés ou à la suite des chasses à courre. Louis XVI chasse le cerf à Rambouillet, souvent un cerf est forcé par journée, mais comme pour le 30 juillet 1787, le tableau peut monter à trois cerfs forcés dans la journée. Le sanglier est à Rambouillet l'apanage du comte d'Artois, le frère du roi. Les états des chasses de La Reine et Monseigneur le Comte d'Artois pour le Sanglier sont plus difficiles à suivre, la poursuite étant plus détaillée que le nombre de sangliers forcés<sup>456</sup>.

Louis XVI commence cette comptabilité avant son accession au trône, dès 1769 et la poursuit presque jusqu'à la fin de la monarchie. Mais, il n'est pas un cas isolé, Philippe Salvadori mentionne les comptabilités de Jacques Toudouze à Chantilly. Officier des chasses des Condé il tient un journal des chasses de 1748, c'est-à-dire à sa nomination en tant que

<sup>455</sup> Pour les chasses de Louis XVI, toutes les informations sont extraites du Journal de Louis XVI : AN, AE/1/4/3 : *Journal de Louis XVI*, Tome III contenant des cahiers relatant les chasses du roi dans les forêts de Versailles et de Rambouillet de 1769 à 1791.

<sup>456</sup> BNF, Bibliothèque de l'Arsenal : 2711 à 2716, *Etat des Chasses de la Reine et Monseigneur Comte d'Artois pour le Sanglier Pendant l'Année 1784*, Tome I, s. l. [Versailles], 1784, 24 feuillets, années 1784-1788.

Lieutenant des Chasses jusqu'en 1785. Outre la vie du château ce journal permet de dénombrer les 924 717 pièces de gibier chassées sur trente-sept années à Chantilly<sup>457</sup>. Certaines sources médiévales ou modernes mentionnent le nombre d'animaux tués. Toutefois, ce qui évolue significativement au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est la systématisation de cette pratique de comptage des morts. Ces hauts faits du prince de chasse sont également les premières traces d'une véritable thanatopolitique.

Les *Livrets des chasses* de Napoléon I<sup>er</sup> conservés aux Archives nationales semblent poursuivre cette thanatopolitique<sup>458</sup>. Mais Charles-Eloi Vial dit qu'« aucun registre du gibier tué ne fut tenu et les journaux présentèrent toujours des chiffres arrondis<sup>459</sup> ». Sous la Restauration l'usage des *Livrets des Chasses* annuels se poursuit. Ces livrets sont rares car ils n'étaient adressés qu'aux princes pour sanctionner leur année de chasse, leur hauts faits et prouesses cynégétiques. Les *Livrets des chasses* de la Restauration changent complètement de ceux de Louis XVI. Il n'y a plus de récits des chasses mais seulement une série de comptabilités : officiers et matériels, surface des domaines, jours de chasse et tableaux des chasses. Le 11 octobre 1817, le Comte d'Artois, le duc d'Angoulême et de Berry chassent à Rambouillet, le tableau est de 559 pièces : 97 faisans, 39 perdrix rouges, 159 perdrix grises, 1 caille, 167 lièvres, 93 lapins, 3 chevreuils<sup>460</sup>. Les chevreuils et les mammifères apparaissent en dernier : le meilleur pour la fin en quelque sorte. Les tableaux entre 1815 et 1830 oscillent. Le plus élevé que nous connaissions est celui du 20 septembre 1825, où 1091 pièces sont au tableau : 510 faisans, 73 perdrix rouges, 151 perdrix grises, 1 grive, 45 lièvres, 296 lapins, 14 chevreuils<sup>461</sup>. Sous Napoléon III et la Troisième République, les documents se trouvent aux Archives départementales des Yvelines. Les tableaux mentionnent en revanche les chevreuils en premier dans les listes. Le tableau le plus important est celui du 2 février 1867. Prennent part à la chasse aux côtés de l'Empereur : l'ambassadeur d'Autriche, le Prince de la Moskowa, le Général Fleury, le Comte de Montebello, le Duc de la Force, le Premier Veneur, le M. de Montbrun et le Comte du Bourg. Le tableau est de 1 325 pièces : 20 chevreuils, 4 lièvres, 877 lapins, 333 faisans, 91 perdrix. Nous voyons ainsi les lapins gagner du terrain sur l'ensemble du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Second Empire semble être le premier régime à consacrer des chasses spécifiquement de lapins comme l'atteste les dates des 2 et 3 février 1862. Seuls les officiers de la Vénérerie et des invités sont présents : le 2 février ce sont 295 pièces tuées dont 267 lapins

<sup>457</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>458</sup> AF/IV/\*/1707 : Chasses : livrets pour les chasses de l'Empereur (an XII-1812).

<sup>459</sup> VIAL Charles-Eloi, *Le grand veneur*, op. cit., p. 42.

<sup>460</sup> Musée de la Chasse : *Livret des chasses du Roi pour 1818*, p. 316-317.

<sup>461</sup> *Livret des chasses du Roi pour 1826*, p. 396.

et 28 coqs faisans, le lendemain ce sont 281 lapins qui sont chassés. La Troisième République se fait la reine des chasses aux lapins avec les fermés. Certaines chasses ne sont basées que sur eux. Comme le 22 mars 1881 où il y a 124 lapins au tableau, le 12 février 1893 ce sont 224 lapins et le 5 mars 1893, 302 lapins<sup>462</sup>. Les lapins constituent le fonds de chasse de ce régime dont la proportion augmente énormément. Pour les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> républiques nous ne disposons des chiffres que pour les trois derniers mandats des présidents Valéry Giscard d'Estaing et de François Mitterrand<sup>463</sup>. A notre connaissance, le plus grand tableau de la V<sup>e</sup> République et de toutes les chasses de Rambouillet est celui du mardi 18 novembre 1980. Une chasse de Nemrod puisque 2 335 pièces sont au tableau ce jour-là. Et il n'est pas question de lapins : 1785 faisans, 343 perdrix, 4 bécasses, 89 canards, 13 divers. Ces comptabilités permettent aussi de suivre les évolutions des pratiques cynégétiques. Les chasses individuelles sont ainsi documentées : chasse à l'affût ou à l'approche. Ces techniques de chasse apparaissent seulement après la Seconde Guerre mondiale à Rambouillet. Et les sources ne les documentent qu'à partir de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Le président pratique souvent ces chasses et l'on suit les tirs de sélection de cerfs sika et de chevreuils. Une à six pièces par chasses viennent compléter ce dispositif thanatopolitique.

Nous ne pouvons revenir sur l'ensemble des chasses puisque la création d'un tableau numérique – où manquent la recension des livrets de l'Empereur et de la Restauration et d'une partie des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> républiques – comprend déjà plus de 1 510 dates de chasse entre 1783 et 1995. Cette réalisation se montre être un outil cynégétique et historique exceptionnel qui permet de suivre les pratiques, les acteurs et les populations de gibier du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. Une fois complété il pourra constituer une ressource riche pour historiens, responsables du domaine et curieux.

Pour conclure, le comptage des animaux morts ne se résume pas à une simple pratique morbide. Compter les morts est une thanatopolitique, un gouvernement des morts par les chiffres. De plus, la pratique du tableau incarne cette tentative de mise en ordre des animaux et du vivant. Ce qui évolue après le règne de Louis XVI, c'est une systématisation mathématique de ce nombre de pièces de gibier au tableau. Les morts entrent dans la comptabilité sur le terrain et dans les sources. Ces nombres fournissent aux chasseurs une mesure de leurs prouesses et de leurs qualités de princes de chasse. Il ne s'agit pas d'étaler la mort à ses pieds, mais de lui rendre honneur. Le tableau permet de prouver la richesse du domaine et l'habileté des chasseurs. Enfin, il constitue une source riche pour l'historien qui n'a plus qu'à suivre cet ordonnancement strict

<sup>462</sup> ADY, 6Q 529.

<sup>463</sup> ADR.

des animaux et des morts. Cette pratique du comptage des morts évolue cependant à partir de 1981. L'élection de François Mitterrand et la création d'un Comité des Chasses Présidentielles affectent la thanatopolitique cynégétique de Rambouillet. Ce changement est conscient, comme le souligne Jean-Paul Widmer : « lorsque j'ai pris mes fonctions de directeur des chasses présidentielles, j'avais reçu deux directives. La première était de ne pas chercher à « la réalisation de tableaux de chasse excessifs comme ceux du septennat précédent<sup>464</sup> ». Et les tableaux sont moins importants que sous Valéry Giscard d'Estaing, ils peuvent dépasser les 1 100 pièces mais ils sont plutôt compris entre 300 et 1 000. De plus, le domaine ne conserve pas ces tableaux de chasse organisés par invités. Les documents livrent une comptabilité des pièces par battue. C'est à dire, que le calcul est plus géographique : telle battue fait tel nombre de pièces. Ce qui rend plus difficile le suivi des invités dans la dernière période des chasses. En revanche, ce changement permet de comprendre le changement de logique dans la thanatopolitique menée : les morts servent à évaluer les ressources du domaine comme précédemment. Mais avec l'ajout des comptages du vivant ils fournissent un outil de gestion de la faune cynégétique du domaine.

## 2- Compter les vivants : états du gibier

Tout comme pour les morts, le comptage des vivants est une technique ancienne de gouvernement. En particulier de gouvernement des hommes, puisque connaître le nombre de foyers, puis d'habitants permet par exemple d'estimer les impôts prélevables. Se compter permet également d'estimer ses forces : armées, police, services administratifs. La spécificité de Rambouillet est que les hommes y comptent les animaux chassés, avec attention et précision. De plus, il faut noter le bon état des collections d'archives sur ces comptabilités. Toutefois, cette collection du vivant n'est pas aussi systématique que la thanatopolitique abordée plus haut. C'est révélateur du mode de pensée cynégétique et son évolution permet de situer l'émergence formelle d'un biopouvoir à Rambouillet.

Le *Journal de Louis XVI* fournit plusieurs états des cerfs de Rambouillet. Le roi demande à ses hommes à Rambouillet de lui fournir le nombre de cerfs présents dans sa forêt. Le premier document de la période pour Rambouillet est daté de 1784. Il faut suivre entièrement la liste des lieux et des animaux pour faire le total, qui est de 434 cerfs. Il faut attendre 1790 pour avoir un document qui recense l'ensemble des cerfs avec un total. C'est un vestige de

<sup>464</sup> WIDMER Jean-Paul, *op. cit.*, p. 50.

l'idée de population que ce groupe des cerfs de Rambouillet. En 1790, l'inspecteur Brou adresse au roi un « état des cerfs » permet de chiffrer la présence de 114 cerfs dont 40 dix-cors<sup>465</sup>. Un « Etat des cerfs connus dans une partie du païs de chasse de Rambouillet » sur le rapport des valets de limiers » n'est pas daté. Cependant, il est possible de proposer une date en suivant l'organisation du Journal. Le document précédent cet état est de 1790 et le livret stipule la date de 1791 comme date de fin. Les valets de limiers rapportent le nombre de cerfs, qui s'élève à 214 dans l'ensemble du païs de Rambouillet<sup>466</sup>. Cette information pourrait montrer que l'ouverture du droit de chasse a fait énormément baisser le nombre de cervidés en forêt de Rambouillet. Mais qu'après la fermeture du droit pour les non-propriétaire la population de cerf a pu remonter. Mais il faut rester prudent sur cette donnée. Le *Journal* comprend aussi des comptabilités ponctuelles. Des tableaux-listes font état dans une colonne des lieux, dans la seconde des cerfs pris, et dans la troisième des cerfs qui « doivent rester<sup>467</sup> ». Il semble que l'idée ne corresponde pas exactement à ce que Michel Foucault souhaite démontrer. Ces états ponctuels ne sont pas une estimation d'une estimation de population. Ils estiment plutôt la ressource en cerfs. Ces documents disent qu'il existe tant de cerfs et qu'il est possible de continuer à chasser. Cela correspond plutôt à l'émergence de la statistique telle que la décrit Michel Foucault. Une deuxième étape dans le gouvernement du vivant par le chiffre apparaît après la Révolution. Les *Livrets des Chasses* du Roi de la Restauration, entre 1815-1830 mentionnent les états de gibier dans l'ensemble des domaines. Il n'est plus question de dresser une hypothèse comme sous Louis XVI mais de certifier le nombre et l'état des animaux gibiers présents dans chaque domaine. De plus, tous les gibiers sont comptés et estimés. Le privilège du cerf s'estompe après la Révolution, même s'il domine encore par la suite. Si l'on approche l'idée de population telle que la pense Foucault dans le biopouvoir, il semble qu'il y ait encore une marche à franchir. Ces états ne semblent pas faire uniquement une estimation, ils chiffront pour savoir. Il ne s'agit pas de chiffrer pour prédire et gouverner par anticipation. Donnons quelques chiffres :

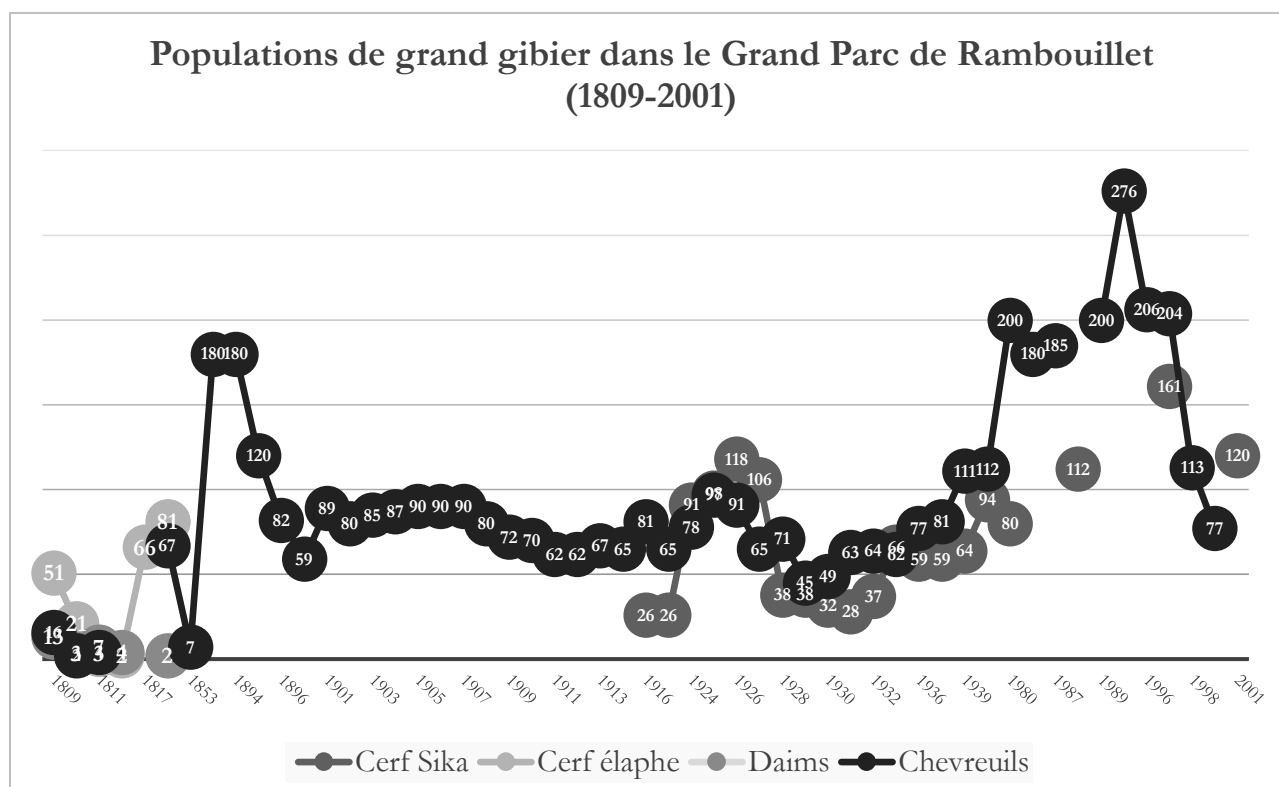
<sup>465</sup> AN, AE/I/4/3 : t. III. 6 : Chasses du Roi, du Duc de Bourbon et du prince de Condé, 1769-1790.

<sup>466</sup> AN, AE/I/4/3 : *Journal de Louis XVI*, Tome III. t. III. 3 : Chasses du Roi, 1768-1791, 19 pièces.

<sup>467</sup> *Ibid.*, t. III. 2 : Chasses du Roi 1778-1788, 17 pièces.

| Suivi des populations animales au domaine de Rambouillet 1784-1870 |                |                   |       |           |           |       |         |        |         |         |                                                      |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------|-------|-----------|-----------|-------|---------|--------|---------|---------|------------------------------------------------------|
| Année                                                              | Cerf<br>élaphe | Biche<br>et faons | Daims | Chevreaux | Sangliers | Loups | Lièvres | Lapins | Faisans | Perdrix | Source                                               |
| 1784                                                               | 434            |                   |       |           |           |       |         |        |         |         | Journal des<br>Chasses du<br>Roi, t. III.1.6<br>1784 |
| 1790                                                               | 114            |                   |       |           |           |       |         |        |         |         | <i>Ibid.</i> , t. III. 6                             |
| 1791                                                               | 214            |                   |       |           |           |       |         |        |         |         | <i>Ibid.</i> , t. III. 3                             |
| 1811                                                               | 39             | 89                | 42    | 23        | 6         | 2     |         |        |         |         | ADY, 6Q<br>503                                       |
| 1821                                                               | 236            |                   |       |           |           |       |         |        |         |         | ADY, 6Q<br>506                                       |
| 1826                                                               | 139            | 231               | 24    |           | 12        |       |         |        |         |         | Livret des<br>Chasses<br>pour 1826                   |
| Février<br>1860                                                    | 104            | 103               |       | 336       | 1         |       | 740     | 5808   | 2155    | 469     | ADY 6Q<br>519                                        |
| fév.<br>1870                                                       | 54             | 33                |       | 1206      |           |       | 271     | 8210   | 4974    | 177     | ADY 6Q<br>519                                        |

Après 1872, le domaine de Rambouillet perd l'usage de la forêt domaniale. Le domaine se resserre sur le Grand Parc. Les archives nous permettent de suivre les populations de grand gibier sur presque l'ensemble de la période de 1809 à 2001 : cerfs élaphe, daims, chevreuils et cerfs sika. Les sources ne mentionnent pas précisément les daims du parc. Ils apparaissent en nombre réduit au début de la période puis disparaissent des archives. Toutefois, une population de daims est présente de la fin du XIX<sup>e</sup> à nos jours. Des trophées datés du début du XX<sup>e</sup> siècle et les enquêtes de terrain le confirment.



A partir de 1981, les sources documentent un nouvel usage du comptage. Il a pu commencer avant cela, mais le manque de source empêche de documenter cette transition avant cette date. Le nouveau comptage par zone mène à des calculs et des évaluations de l'accroissement de la population de gibier. Les gardes et les responsables prennent en compte l'ensemble du gibier pour en calculer l'accroissement annuel après la reproduction. Il faut situer l'émergence de la notion de population et son utilisation pratique, à cette période. Les méthodes de comptage peuvent être un comptage sur le terrain des animaux. Lors de leurs tournées les gardes prennent connaissance des animaux par vue ou par indices (fumées, traces, empreintes). Une autre méthode repose uniquement sur la récolte d'indices des animaux. Cette deuxième méthode ne peut s'appliquer qu'aux cervidés mâles. Ces derniers perdent leurs bois chaque année. Appelées mues, les bois permettent de connaître le nombre exact de cerfs du domaine. La méthode ne semble pas appliquée aux chevreuils : leurs bois trop petits sont difficiles à retrouver et les daims sont de moins en moins nombreux.

Dans l'été 1821, un procès-verbal de Robert Bourdon<sup>468</sup>, Conservateur de Rambouillet documente une méthode de comptage basée sur le ramassage des mues de cerf dans la forêt.

L'an mil huit cent-vingt-un le 10 août.

<sup>468</sup> ADY, 6Q 506 : « Procès-verbal constatant les mues de cerf trouvées dans les bois de la conservation de Rambouillet, Rambouillet, 10 août 1821, du Conservateur Robert Bourdon ».



Nous soussigné Robert Bourdon Conservateur de la forêt & chasses du Roi de la Conservation de Rambouillet, y demeurant certifions qu'en vertu des instructions contenus dans la lettre de M. Le Premier Veneur en date du 7 mai 1820 nous avons employé tous les moyens qui nous ont paru les plus convenables pour nous procurer les mues de cerfs de la présente année 1821. Et afin de ne pas faire double emploi dans ce recensement, chaque côté de tête qui a été apporté à la Conservation nous l'avons marqué à la meule avec un poinçon portant pour empreinte une étoile.

Il résulte de cette opération faite avec beaucoup de soin, qu'il nous a été présenté ;

Savoir :

1° 12 mues de daguets

2° 64 mues de seconde tête

3° 64 mues de 3<sup>e</sup> tête

4° 126 mues de 4<sup>e</sup> tête

5° 206 mues de 10 cors

Total. 472 mues de cerfs de l'année 1821 ce qui donne un effectif de 236 cerfs

Pour se procurer les dites mues et les avoir toutes il a fallu les payer plus chères que les couteliers et que les personnes qui viennent sur les lieux les enlever pour les villes où l'on travaille la coutellerie.

Alors elles ont coûté d'acquisition 257 f. 15 c. et n'ont été rendues que 189 f. ce qui forme une différence de 687 f. 15 c. dues au conservateur soussigné.

Fais et rédigé le présent procès-verbal les jours, mois et an que de l'autre part.

Bourdon<sup>469</sup>

Ce document est intéressant à plus d'un titre : il fournit le nombre de cerfs, la méthode de comptage par les bois mais aussi évoque l'économie qui existe autour des animaux. Le suivi du nombre de cerfs importe suffisamment au domaine, pour que celui-ci mobilise hommes et moyens afin de parvenir à récolter l'ensemble des mues du domaine.

Ces différentes méthodes de comptages, ces politiques du chiffre témoignent de l'intérêt et de l'importance du savoir au domaine. Connaître le nombre de cerfs et d'animaux permet aux princes de savoir quand ils peuvent chasser. Cette statistique animale fournit également l'état des richesses cynégétiques du domaine. Compter, estimer et suivre les populations animales permettent de gouverner les animaux. Le chiffre est un outil biopolitique et thanatopolitique. Compter les morts et les vivants sont des biopolitiques qui permettent de mieux gouverner le domaine. S'il y a bien des politiques sur la vie, le terme de biopouvoir ne semble pas encore s'appliquer à Rambouillet. L'émergence d'un biopouvoir à Rambouillet nécessite l'intégration de la notion de population, c'est-à-dire son intégration mentale, intellectuelle mais aussi pratique. C'est l'après Seconde Guerre mondiale qui semble être un seuil de passage et d'application de la notion de population dans le monde cynégétique.

<sup>469</sup> ADY, 6Q 506 : « Procès-verbal constatant les mues de cerf trouvées dans les bois de la conservation de Rambouillet, Rambouillet, 10 août 1821, du Conservateur Robert Bourdon ».

### III- Un biopouvoir cynégétique : du gouvernement à la gestion du vivant

Dans cette dernière partie, nous sortons de notre terrain de chasse qu'est Rambouillet. La description et l'analyse des comptabilités domaniales peuvent être inscrites dans un processus gouvernemental plus long. En France et à Rambouillet, c'est véritablement un biopouvoir cynégétique qui peut être identifié et suivi du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. En suivant les termes, les législations, les évolutions scientifiques, les changements de mentalités se révèle un gouvernement de l'animal par la chasse. Trois étapes sont proposées pour ce biopouvoir cynégétique à la fois en France et à Rambouillet. Pour chaque étape, deux dates sont proposées, la première concerne l'échelle nationale, c'est-à-dire la France et la seconde correspond aux césures domaniales. Les notions de biopolitiques et de thanatopolitiques sont fusionnées dans le concept de biopouvoir. Le thanatopouvoir est associé à l'idée de biopouvoir dans la réflexion.

#### 1- Le gouvernement pastoral de la chasse 1516 et 1783

En 1516, François I<sup>er</sup> s'octroie un thanatopouvoir social et politique dans son royaume. La « grande ordonnance sur les Eaux et Forêts qui s'ouvre par dix-huit articles sur la chasse<sup>470</sup> » stipule que « la chasse est interdite « à toutes gens de quelque estat, condition ou qualité qu'ils soient », spécialement aux officiers du roi <sup>471</sup> ». Le roi de France se fait le berger des animaux et le seul gouverneur de ses domaines où il a le droit de vie et de mort. C'est bien sûr un héritage du droit féodal et une conception médiévale. François I<sup>er</sup> n'invente pas le gouvernement pastoral, mais cette date de 1516 est un moment fort du gouvernement cynégétique. A ce thanatopouvoir large sur la chasse, s'ajoute un thanatopouvoir spécifique : le droit de mort royal sur le cerf. Déjà au Moyen Âge, le cerf est l'objet de toutes les attentions, royales comme religieuses, comme en témoignent les figures de Saint-Hubert et du cerf christique<sup>472</sup>. Charles VI grand veneur « fait du cerf sa devise majeure, imité en cela par tous ses successeurs jusqu'en 1515<sup>473</sup> ». Mais si l'image est déjà présente, les rois de la Renaissance font entrer cet animal totem du monarque français dans le droit et dans la loi. François I<sup>er</sup> édicte deux ordonnances en

<sup>470</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 18.

<sup>471</sup> Grande Ordonnance des Eaux et Forêts, citée par SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 18.

<sup>472</sup> PASTOUREAU Michel, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Seuil, 2004, p. 65-77.

<sup>473</sup> PIERAGNOLI Joan, *La cour de France et ses animaux. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 107.

1516 et 1525, pour interdire la chasse du cerf à la noblesse, puis Henri II promulgue en 1552 l'interdiction totale de la chasse du cerf dans le royaume de France<sup>474</sup>.

Outre les animaux, le roi met en réserve des espaces où lui seul a le droit de mort et de vie sur les animaux. Un outil politique puissant, surpuissant même – comme en témoignent les cahiers de doléances de 1789 – est la capitainerie des chasses. « La première capitainerie royale fut instituée par François I<sup>er</sup> en 1534 à Fontainebleau<sup>475</sup> ». Elles connaissent une grande phase d'essor, où de plus en plus de terres sont mises en réserves pour les chasses royales. « Sous Charles IX [1560-1574], on en comptait neuf, sous Henri IV [1589-1610] vingt-quatre<sup>476</sup> », sous Louis XIII (1610-1643) quatre-vingt-cinq. Les thanatopolitiques sont également à prendre en compte : Henri III promulgue en 1581 que le port et la possession d'armes à feu, de furets et d'engins sont punis de mort<sup>477</sup>. Le droit de mort est un apanage social et politique : Henri IV par déclaration royale du 14 avril 1603 renforce les pouvoirs régaliens en interdisant à tous, la chasse à tir. Puis le 3 mai 1604 il revient sur cette interdiction pour les nobles. Le thanatopouvoir se négocie.

Louis XIV symbole de l'absolutisme en France est lui aussi un roi de chasse en plus d'être un roi de guerre<sup>478</sup>. Toutefois, les décisions de Louis le Grand prêtent à réflexion en matière de chasse. Dans un sens il affaiblit les terres du gouvernement cynégétique : suppression de vingt-sept capitaineries en 1690 et quarante-quatre le 12 octobre 1699<sup>479</sup>. Restent treize capitaineries « dont deux seulement hors du circuit des résidences royales autour de Paris : Blois et Chambord <sup>480</sup> ». De plus, si la Grande Ordonnance des Eaux et Forêts est une rénovation en profondeur de la chasse et de la forêt, qui reste en vigueur jusqu'à la Révolution elle semble marquer tout de même, un affaiblissement du thanatopouvoir cynégétique. La peine de mort pour braconnage est supprimée, une vieille pratique, souvenons-nous du Sieur de Coucy sous Louis IX qui avait mis à mort trois jeunes gens sur ses terres<sup>481</sup>. « De même, les peines contre les non privilégiés sont redéfinies par un double mouvement d'alourdissement global et de réduction des amendes plus lourdes<sup>482</sup> ». Louis XIV étend en revanche la législation

<sup>474</sup> *Ibid.*

<sup>475</sup> HLUSZKO Alexis, *Le terrain de chasse du roi. Les capitaineries royales en Île-de-France à la fin de l'ancien régime et sous la Révolution*, Paris, Montbel, 2009, p. 34.

<sup>476</sup> *Ibid.*

<sup>477</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 20.

<sup>478</sup> CORNETTE Joël, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2000.

<sup>479</sup> HLUSZKI Alexis, *op. cit.*, p. 34.

<sup>480</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 25

<sup>481</sup> DE NANGIS Guillaume, *Gesta Ludovici IX*, éd. Cl. Fr. Daunon, *Recueil des historiens de la France*, XX, Paris, 1840, p. 399-401 ; trad. J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1975, p. 240-242.

<sup>482</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 22.

sur les nouvelles terres conquises et concentre le pouvoir cynégétique autour de Versailles. Le Louis XIV, roi de chasse reste tout de même étonnant. Joan Pieragnoli et Philippe Salvadori expliquent que Louis XIV chasse finalement assez peu à Versailles et qu'il y délègue ses chasses à son fils le Grand Dauphin : « A Versailles, Louis XIV abandonne la vénerie à Monseigneur<sup>483</sup> » héritier du trône et du pouvoir thanatocratique sur le gibier. Les fils de Louis XIV sont des chasseurs passionnés, notamment le Grand Dauphin, tueur de loups du royaume qui vient régulièrement à Rambouillet.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est un grand siècle de chasse. Si la fauconnerie perd de sa superbe, les chasses à tir viennent la compléter. La vénerie connaît ses grandes heures et se codifie entre les règnes de Louis XIV et Louis XVI. En témoigne encore aujourd'hui le port d'un costume, d'un habit à la française instauré par Louis XIV. Le domaine comme forme de pouvoir sur la terre et l'animal supplante la capitainerie : Versailles, Marly, et les domaines voisins de Rambouillet et Chantilly pour Louis XIV amorcent la grande phase domaniale du XVIII<sup>e</sup> siècle. Louis XV achète Choisy en 1739, Le Butard est bâti en 1750, en 1758 c'est Saint-Hubert sur les terres de Rambouillet, en 1764 la Muette à Saint-Germain, transforme Compiègne, Meudon est faite capitainerie en 1773<sup>484</sup>. Louis XVI poursuit à son tour la concentration du pouvoir cynégétique autour de Versailles. Le roi crée la capitainerie de Sénart en 1774 et supprime celle de Chambord en 1777, achète Rambouillet en 1783 et Saint-Cloud en 1784<sup>485</sup>.

La Révolution illustre la difficulté du gouvernement de la chasse. Ce privilège haï est supprimé en 1789, le 4 août « le droit de chasse devient un attribut de la propriété<sup>486</sup> ». Le propriétaire a le droit de mort sur ses terres. Mais vite « le besoin d'encadrer la chasse devient vite urgente », le droit de mort se contrôle et le 30 avril 1790 les vannes cynégétiques sont fermées<sup>487</sup>.

Napoléon I<sup>er</sup> réforme le système administratif français durant son règne mais la chasse reste un gouvernement pastoral. L'empereur fait édicter les lois de 1810 et 1812 sur le port d'armes et reprend de nombreux domaines royaux sur sa Liste Civile : Fontainebleau, Rambouillet, Versailles, Compiègne parmi d'autres. Sous la Restauration, tout se poursuit, il s'agit des frères de Louis XVI et l'absolutisme cynégétique connaît de belles heures sous Charles X. Charles X roi chasseur se voit caricaturer et portraiturer sous toutes les formes après

<sup>483</sup> PIERAGNOL Joan, *op. cit.*, p. 284-285.

<sup>484</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 211-212.

<sup>485</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 20.

<sup>486</sup> BOURRIEAU Paul, *op. cit.*, p. 17.

<sup>487</sup> *Ibid.*, p. 20.

1830 à cause de sa fureur cynégétique. Rambouillet est tellement associé aux chasses de Charles X que l'Assemblée interdit son retour dans la Liste Civile de la Monarchie de Juillet.

A Rambouillet, le gouvernement pastoral n'apparaît pas réellement en 1783. Il faudrait plutôt préférer les dates antérieures de 1706 et 1711. En 1706, le comte de Toulouse achète Rambouillet et en 1711, Louis XIV érige le marquisat en duché-pairie. Le fils de Louis XIV est propriétaire du plus grand domaine de chasse à l'Ouest de Versailles. Louis XIV, Louis XV et Louis XVI s'y rendent régulièrement et profitent du domaine pour chasser le cerf et ce très fréquemment. Louis XVI se fait le propre comptable de son gouvernement cynégétique dans ses domaines et à Rambouillet. Il relate les journées de chasse et les prises de la journée. Le *Journal de Louis XVI* documente une thanatopolitique qui permet de suivre son thanatopouvoir à Rambouillet de 1774 à 1788. Il est le seul à pouvoir y chasser après 1783 en s'en faisant propriétaire. De plus, les hôtes sont également les Grands Veneurs du roi et le servent dans ses chasses. A Rambouillet, hormis durant la période révolutionnaire (1789-1790) et la location du domaine (1830-1853) la chasse reste une souveraineté exclusive jusqu'en 1870. Seuls rois et empereurs ont le droit de chasse et le droit de tuer les animaux à Rambouillet. Nous l'avons vu précédemment, si les comptabilités apparaissent sur cette période, les outils thanapolitiques et biopolitiques sont réalisés pour rendre un état : dire ce qui est, dire ce qui existe. C'est un gouvernement pastoral du gibier, fait de ponctions régulières mais non planifiées, dont les chiffres relaient l'information.

## 2- Le thanatopouvoir pour tous ? : la République à la chasse 1844 et 1870

1844 est une année considérable dans l'évolution du gouvernement cynégétique. La loi du 3 mai 1844 instaure le permis de chasse qui permet d'exercer le droit de mort sur les animaux. Sans forcément ouvrir la chasse à tous, elle supprime les restrictions de classe sociales ou d'ordre politique. Il faut être propriétaire ou locataire, détenir le permis, qui coûte 25 francs et le sujet doit être jugé apte par les autorités municipales et préfectorales pour chasser<sup>488</sup>. Un élément de cette loi est central pour ce nouveau thanatopouvoir partagé : « le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins ». Cela facilite le thanatopouvoir des

<sup>488</sup> BOURRIEAU Paul, *op. cit.*, p. 23.

possesseurs de parcs murés par exemple, aux premiers desquels les fils du roi Louis-Philippe qui chassent dans les domaines royaux. « La loi de 1844 répond donc bien aux inquiétudes de l'époque : la protection des récoltes, la sécurité publique et la sauvegarde du gibier par une lutte accrue contre le braconnage<sup>489</sup> ». Le temps de la chasse est également structuré : la saison de chasse commence à l'automne et se termine à la fin de l'hiver. Le Second Empire est une période de transition à la fois pour la France mais également pour Rambouillet. Le 23 juillet 1863, le pays est séparé en trois zones : Nord, Centre, Midi qui fixent les dates d'ouverture et de fermeture. Donner la mort est à la fois une responsabilité, un pouvoir et une forme de souveraineté. C'est pour cette raison que les princes se sont arrogés la violence entre le XVI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle : désarmement, interdiction totale ou partielle de la chasse, pacification culturelle et pédagogique, criminalisation juridique et morale de la violence et de la mort. Il faut noter que le gouvernement absolu et pastoral refuse le droit de chasse au peuple, seuls le roi et les nobles y ont le droit. Déléguer le pouvoir de donner la mort est un grand changement. A partir de 1844 le peuple propriétaire commence à capter le droit de chasse, ce qui lui ouvre également le gouvernement cynégétique. Le souverain et l'État y perdent de leur souveraineté. Le propriétaire chasseur se fait maître chez lui, plus qu'un propriétaire non-chasseur puisqu'il a droit de vie et de mort sur son domaine. Le droit de chasser est un thanatopouvoir : celui de donner la mort à certains animaux.

Il faut attendre 1870 pour que la chasse commence à s'ouvrir aux non-princes à Rambouillet. L'ouverture est très progressive et très relative à Rambouillet, qui reste une chasse de Grands. En 1867, Napoléon III autorise l'équipage du Comte de La Rochefoucauld et du Duc de Luynes à suivre les cerfs levés sur les terres du duc à Dampierre et allant en forêt impériale de Rambouillet. La mort des deux maîtres d'équipage dans le cours de l'année 1870 marque la fin de l'équipage. La seconde date à mentionner est celle de 1872, où la forêt du domaine de Rambouillet devient forêt domaniale. Pêche et chasse sont soumises à adjudications. Mais Rambouillet sur l'ensemble du XIX<sup>e</sup> siècle est une chasse de hautes personnalités. Une première location avant l'heure permet de le confirmer. Entre 1832 et 1853, la forêt et le domaine sont loués<sup>490</sup>. Toutefois la situation sociale et politique de ces locataires empêche d'avancer la césure : il s'agit d'aristocrates qui ne correspondent pas à cette proposition d'ouverture relative de la forêt de Rambouillet. Chassent à Rambouillet le baron

<sup>489</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>490</sup> EGLEME Albanne, *L'État en location : la location privée d'un château délaissé. Le domaine national de Rambouillet entre 1832 et 1852*, Mémoire 1 d'histoire, sous la direction d'Éric Mension-Rigau, Université Paris-IV, 2016.

Schikler, le duc de Plaisance, le comte Duchâtel, le comte de La Rochefoucauld, et le cercle de la Rue Royale. En 1867, c'est toujours le cas avec l'équipage La Rochefoucauld-De Luynes. Et Rambouillet reste un lieu de prestige pour la chasse. Les mots de Christian Estève sont faits pour Rambouillet : « Dans les grandes forêts louées, il s'agissait au début d'individus et non d'associations telles qu'on les connaît aujourd'hui. Le nombre des locataires était donc réduit. Et, parmi ceux-là, force est de constater la domination des particules !<sup>491</sup> ». Et dès 1871, c'est l'équipage du duc d'Uzès qui prend le relai du précédent. Fort connu, ce nouvel équipage n'est autre que le Rallye Bonnelles. En 1878, à la mort de son mari, une Diane prend les rênes de l'équipage : la duchesse d'Uzès et ce jusqu'en 1933. La duchesse Anne de Rochechouart de Mortemart duchesse d'Uzès détient le plus long règne en tant que maître d'équipage du Rallye Bonnelles, soient 55 ans. Au fur et à mesure, les chasseurs à tir entrent dans la forêt et en loue la chasse, non sans quelques contestations. Christian Estève évoque qu'au début de la Troisième République les lapins font rage en forêt de Rambouillet. Marcel Habert et Gauthier de Clagny adressent une plainte au ministre de l'Agriculture ce qui permet de réduire les baux de neuf à cinq ans et les lots sont réduits de 497 à 298 hectares<sup>492</sup>. De plus, la chasse du sanglier à tir y est autorisée et le nombre de fusils admis est triplé. Puis à partir de 1899, la forêt s'ouvre également aux non-chasseurs, date à laquelle « l'administration des eaux et forêts fit valoir de la sorte qu'autour de la capitale, « tout promeneur, même accompagné d'un chien non tenu en laisse, aura le droit de pénétrer dans les taillis, à la condition de ne pas y commettre de dégâts ni d'action de chasse<sup>493</sup> ».

Rambouillet reste aujourd'hui encore une forêt réservée aux chasseurs fortunés. Aucune étude ne permet malheureusement d'être plus précis sur l'ouverture de la forêt mais les échanges lors des enquêtes de terrain ont permis de saisir que la forêt est fragmentée entre plusieurs adjudicataires. Le privilège est donné au Rallye Bonnelles qui peut chasser sur l'ensemble du massif ouest, c'est-à-dire la forêt dite de Saint-Léger. L'apparition de propriétés de chasse à l'est et la fragmentation due à la route nationale 10 y bloquent les circulations des veneurs.

Les présidents de 1880 à 1981 restent maître chez eux dans le domaine de Rambouillet qui se resserre au Grand Parc et au Petit Parc. Puis après 1918 au seul Grand Parc, renommé également Parc des Chasses Présidentielles. Certains présidents ont toujours ce goût pour la

<sup>491</sup> ESTEVE Christian, « La location du droit de chasse en forêt domaniale au XIXe siècle », *Forêt et chasse. Xe-XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 294.

<sup>492</sup> Ibid., p. 294-295.

<sup>493</sup> Ibid., p. 295.

vénerie et vont assister aux laisser courre en forêt domaniale avec la duchesse d'Uzès et le Rallye Bonnelles : Félix Faure ou Vincent Auriol entre autres. Les présidents de la République ne deviennent à Rambouillet que des propriétaires chasseurs par exemple. Cette ouverture progressive du droit de chasse transforme la souveraineté et le gouvernement de l'État sur ses terres. Ce bouleversement cynégétique fait évoluer le monde de la chasse et se corrèle à un processus conjoint : l'émergence d'autres gouvernements de la faune. Des découvertes scientifiques, populaires et de nouvelles mentalités sur la faune en France et dans les colonies commencent à transformer le regard sur les animaux : histoire naturelle, écologie et biologie, préoccupations environnementales mènent à la troisième phase du biopouvoir.

### 3- La gestion cynégétique 1965 et 1981

La recherche sur la chasse se base parfois sur une bibliographie dépassée voire biaisée dans le pire des cas. La chasse est en France affaire de sociologues et d'anthropologues. Ils sont les principaux producteurs d'études scientifiques sur la chasse depuis 1982 et la parution du numéro d'*Études rurales* consacrées à la chasse et à la cueillette<sup>494</sup>. La réflexion sur la gestion cynégétique permet de mettre au jour que certains auteurs ne s'appuient plus que sur cette bibliographie, innovante à sa parution, elle comporte un biais lorsque l'on s'intéresse à ces notions de gouvernement, de biopouvoir, de gestion et d'écologisation de la chasse<sup>495</sup>. En effet, quasiment aucune étude – il a fallu la lecture de Paul Bourrieau pour s'en rendre compte – ne traite de cette évolution du gouvernement des chasseurs et de la chasse, et des évolutions de la chasse plus largement en France. Regardons ce que dit Xavier Perrot en 2015 sur la mort et le traitement de l'animal par le chasseur : « Le gibier vient d'être tué par le chasseur ! Immédiatement une première série d'opérations indispensables est exécutée, consistant à châtrer l'animal, le saigner, le vider<sup>496</sup> ».

Cette analyse peut être nuancée car elle omet toute une série d'étapes qui ont lieu lors d'une chasse (l'auteur mentionne bien une chasse et non une destruction de sanglier<sup>497</sup>). Cette description en oubliant les étapes mises en place par le plan de chasse neutralise tout un

<sup>494</sup> AL., « La chasse et la cueillette aujourd'hui », *Études rurales*, n° 87-88, juillet/décembre 1982.

<sup>495</sup> GINELLI Ludovic, « Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux d'une écologisation », *Économie rurale*, 327-328, 2012.

<sup>496</sup> PERROT Xavier, « Passions cynégétiques. Anthropologie historique du droit de la chasse au grand gibier en France », *Revue semestrielle de droit animalier, Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques*, Université de Limoges, 2015, 1, p. 331.

<sup>497</sup> Depuis les années 1970 et 1980, les grands animaux chassés sont soumis au plan de chasse, c'est-à-dire qu'ils font partie d'un effectif évalué d'animaux que l'on peut chasser. Ils doivent être identifiés par une bague. Les destructions elles ne nécessitent pas cela, puisque l'animal est alors classé comme nuisible et non plus comme gibier. Il ne s'agit plus de chasser, mais de détruire, de faire disparaître.



processus de changement de la chasse en France débuté dans les années 1950 et véritablement amorcé depuis 1963 : celle du plan de chasse.

Après la Seconde Guerre mondiale le paysage rural se transforme<sup>498</sup>. La chasse connaît de grands changements en parallèle de l'émergence de plus en plus fort d'une société capitaliste, technocratique et urbaine. A l'après-guerre et l'extermination de masse, aux difficultés économiques, à la crise coloniale viennent s'ajouter des crises environnementales considérables. La chasse est au cœur de ces crises écologiques du XX<sup>e</sup> siècle. Les chasseurs se trouvent en première ligne de la disparition des espèces animales. Sont en cause l'usage massif des pesticides, le grand remembrement des campagnes et de la mécanisation des cultures qui font disparaître haies, biotopes, insectes et gibier. D'autre part, le mouvement d'écologie politique né aux États-Unis dans les années 1960 et 1970 se fait mondial et le chasseur devient un haut responsable de la destruction des habitats et des espèces : safaris africains, chasses traditionnelles, massacres d'animaux en sont les preuves. Ce processus amène à un bouleversement politique et institutionnel de la chasse en France. Ce changement s'opère et se lit dans le lexique, dans les textes de lois et aussi par une modification des pratiques et des mentalités cynégétiques. Ce changement est celui de la naissance d'un biopouvoir. Ce biopouvoir ne semble devenir conscient que depuis que Michel Foucault en a inventé le concept : la chronologie propose ainsi une archéologie du biopouvoir. La chasse ne prend en compte officiellement et n'applique le terme de population que depuis 1963, date de début de l'application des plans de chasse. Au niveau du lexique cela est aussi flagrant : avant 1963 pour la France et 1981 pour Rambouillet, ce sont les mots de gibier, nuisibles, cheptel, repeuplement et élevage, chasse, état et tableaux qui reviennent pour parler des animaux chassés. Le travail de Ludovic Ginelli est ici en écho direct. Le sociologue étudie l'écologisation des loisirs et précisément celle de la chasse dans un article paru en 2012<sup>499</sup>. Le chercheur pense que la chasse suite à son écologisation est passée de la chasse-gestion à la chasse durable ou écologique à partir de la loi chasse de 2000. « Le trait distinctif de cette chasse écologique par rapport à la chasse-gestion qui la précède est de considérer la gestion des espèces comme indissociable de celle de leurs habitats, voire de leurs écosystèmes<sup>500</sup> » écrit-il. Ce paramètre est intéressant mais il nous semble inexact. La considération des chasseurs pour l'espace chassé et le lien qui unit

<sup>498</sup> BOURRIEAU Paul, *op. cit.*

<sup>499</sup> GINELLI Ludovic, « Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux d'une écologisation », *art. cit.*

<sup>500</sup> *Ibid.*

l'espace et l'espèce est bien plus ancienne. Un autre signe de la centralité de l'histoire dans ces phénomènes est de pouvoir réfléchir sur le long terme. Les chasseurs ont en effet compris le lien entre l'espace chassé et le gibier depuis un temps long historique : les parcs de chasse sont là pour en témoigner<sup>501</sup>. Il ne s'agit pas d'écologie, ce serait un anachronisme, puisque cette science n'apparaît qu'au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Mais il s'agit bien d'une compréhension des relations entre l'espace et le gibier, en termes écologiques : entre le biotope et l'espèce ou plus simplement de l'écosystème. Des preuves supplémentaires sont apportées par le cas des réserves de chasse. Et François Vidron écrit en 1949 : « la réserve cynégétique est avant tout un lieu de quiétude où le gibier trouvera aussi l'eau et la nourriture<sup>502</sup> ». Instaurée à partir de 1951, l'idée de la réserve de chasse existe déjà aux époques médiévales et modernes comme l'attestent le cas des domaines royaux<sup>503</sup>. Les hommes à Rambouillet ont aménagé et entretenu les espaces en même temps que les espèces : la forêt de vénerie et les tirés en témoignent<sup>504</sup>. Ce paramètre écologique n'est donc pas opérant. En revanche et nous l'avons également pointé, il y a bien un changement dans la pensée et la pratique cynégétique : le processus d'écologisation de la chasse existe et se poursuit.

Le terme utilisé par Ludovic Ginelli qui atteste de ce basculement gouvernemental est celui de *gestion*. Il s'agit d'un vieux terme qui apparaît déjà dans l'*Encyclopédie* en 1757 : « GESTION, s. f. (Jurisprud.) signifie administration de quelque affaire, comme la gestion d'une tutelle, la gestion des biens d'un absent ou de quelque autre personne<sup>505</sup> ». Le sens de gestion, celui du XX<sup>e</sup> siècle c'est également administrer ou gouverner, mais le terme et le concept semblent supplanter progressivement l'idée de gouvernement. Les gestionnaires de la nature sont plus répandus que les gouverneurs dans les institutions. Le terme de gestion est donc particulièrement révélateur de cette nouvelle conception de la nature, de la chasse et du gouvernement. La gestion semble être le nouveau concept de gouvernement de la nature à partir des années 1960 en France et 1981 pour Rambouillet. En 1981, s'opère ce changement à Rambouillet : les comptabilités des journées de chasse ne s'intéressent plus au nombre de gibier tués par chasseurs mais au nombre de gibier tués par battues. Avec cette idée, ce changement lexical, d'autres termes et d'autres outils apparaissent dans la gestion du vivant à Rambouillet.

<sup>501</sup> VIGNE Jean-Denis, « Domestication ou appropriation pour la chasse : histoire d'un choix socio-culturel depuis le Néolithique. L'exemple des cerfs (cervus) », art. cit., rappelons la date de parution : 1993.

<sup>502</sup> VIDRON François, « Les réserves cynégétiques », *Le Chasseur français*, n° 634, décembre 1949, p. 771-773, cité par BOURRIEU Paul, *op. cit.*, p. 211

<sup>503</sup> SALVADORI Philippe, « Territoire réservé », *op. cit.*, 209-215.

<sup>504</sup> BURIDANT Jérôme, « La gestion des forêts de vénerie au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Dix-septième Siècle*, n° 226, 2005.

<sup>505</sup> BOUCHER D'ARGIS, « Gestion, (Jurisprud.) », *Encyclopédie*, vol. II, 1757, p. 653a.

Le gibier n'est plus pensé seulement en tableaux de chasse, en chiffre de morts et de vivants, ni même en cheptel, mais en tant que population animale de gibier. Arrive ainsi un véritable biopouvoir à Rambouillet, un gouvernement conscient des choses par la statistique, par le nombre et par les mots. Les éléments les plus flagrants, les plus révélateurs sont l'apparition de nouveaux outils de gouvernement ou plutôt de gestion justement.

Le premier élan concret à l'échelle nationale est celui de la mise en place du plan de chasse. « Après l'échec de sa proposition de loi, le député Comte-Offenbach reste attaché à la notion d'équilibre qu'il veut instituer entre le cheptel d'une espèce déterminée et le territoire sur lequel il vit <sup>506</sup> ». Cette préoccupation aboutit à la loi du 30 juillet 1963 qui garantit qu'« aucun gibier des espèces désignées ne peut être tiré sans que le chasseur soit bénéficiaire d'un plan de chasse individuel<sup>507</sup> ». La parution du décret d'application de 1965 permet d'appliquer le plan de chasse dans 15 départements, en plus de la Moselle qui l'avait mis en place dès 1964. En 1966, ce sont 21 départements qui l'appliquent et en 1977, 76<sup>508</sup>. Le plan de chasse implique de procéder à un comptage des animaux présents sur un territoire et à demander le nombre d'animaux chassable aux autorités, qui vérifient ce chiffre grâce aux gardes fédéraux et au personnel de l'Office national de la Chasse. Mais le contrôle ne s'arrête pas là. « Durant la saison de chasse, chaque animal tué doit être muni d'un dispositif de marquage, un bracelet métallique fixé autour de l'une de ses pattes arrière est délivré à cet effet par la préfecture<sup>509</sup> ». Le comptage que nous avons abordé dans la partie précédente évolue considérablement dans cette troisième phase. C'est un comptage conscient : on compte pour savoir mais surtout pour prévoir. Comme en témoigne le calcul du taux d'accroissement. Chaque année le comptage des animaux permet de connaître le cheptel-population de gibier. Les études des chasseurs et écologues permettent de connaître le taux moyen d'accroissement selon chaque espèce et de décider du quota chassable. Ce quota est calculé en fonction du nombre d'animaux estimé, de la surface du territoire et du taux d'accroissement, c'est-à-dire du nombre de nouveaux animaux qui vont naître à l'issue de la période de reproduction. Il faut bien préciser que ce biopouvoir réel et conscient n'en n'est pas moins aléatoire et que le vivant reste incontrôlable : une sécheresse, une inondation, un hiver trop rigoureux, une chasse trop intensive ou pas assez, un braconnage intensif ou une épidémie pouvant réduire à zéro tout le travail de gestion et annuler toute tentative de biopouvoir sur l'animal. Le passage de ce gouvernement cynégétique à la

<sup>506</sup> BOURRIEAU Paul, *op. cit.*, p. 318.

<sup>507</sup> *Ibid.*

<sup>508</sup> *Ibid.*, p. 319.

<sup>509</sup> BOURRIEAU Paul, *op. cit.*, p. 320.

gestion cynégétique transforme le monde de la chasse à partir des années 1950. Le grand seuil peut être placé entre la loi du plan de chasse de 1963-1965 et la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. Ces lois et leurs applications transforment les pratiques, les obligations et les mentalités autour de la chasse en France. Le gouvernement ponction de la chasse et par la chasse, devient un véritable biopouvoir à ce moment précis du plan de chasse.

Il faut revenir aux différentes étapes qu'implique l'application du plan de chasse pour comprendre cette forme de biopouvoir et le changement des pratiques de chasse au XX<sup>e</sup> siècle. Nous prenons exemple d'une chasse au grand gibier, dont traite le texte de Xavier Perrot et nous basons ce récit sur le terrain que nous avons effectué durant la saison de chasse 2018-2019 dans différentes forêts domaniales dans le département des Yvelines. Lors d'une chasse au grand gibier, les chasseurs sont postés sur des miradors pour garantir que les tirs soient fichants, c'est-à-dire que la balle tirée aille se ficher dans le sol. Souvent la ligne de tireurs encadre une parcelle de bois dans le cadre d'une battue traditionnelle. Il existe aussi la pratique du *Drücken* ou battue silencieuse qui varie un peu : les postes sont disséminés dans l'espace chassé. Lorsque l'enceinte est fermée par les lignes de tireurs et que ces derniers sont prêts, un son de cor de chasse marque le début de la battue. Une fois la traque achevée, les rabatteurs restent au pied de la ligne de tireurs par mesure de sécurité. La parcelle ou l'espace chassé – là où tirent les postés – est considéré comme un véritable *no man's land* : il ne faut pas y pénétrer. C'est dans ce *no man's land* que le gibier tué se trouve. La première étape du tireur lorsqu'il a tiré c'est de rester en place. Personne ne bouge tant que le signal de fin de battue n'a pas retenti. Il peut se passer plusieurs minutes sinon des heures avant que le chasseur n'entre en contact avec le gibier. A la fin de la battue, les rabatteurs vont chercher le gibier touché. Une fois retrouvé, il est interdit de déplacer toute pièce de gibier soumise au plan de chasse avant de lui avoir apposé son bracelet de marquage. Le bracelet comporte l'espèce de gibier, il est tout à fait impossible de chasser le cerf avec une bague de faon, de biche ou de sanglier : chaque bague correspond à un gibier précis (espèce, sexe, classe d'âge). Le chasseur doit préciser la date du jour de chasse sur la bague, un système de découpage du bracelet facilite cette micro-étape. Il doit être placé sur une des pattes postérieures de l'animal. Le chef de ligne informé, le chasseur peut ramener les pièces au tableau pour comptabiliser le nombre d'animaux tués, le nombre de balles tirées et s'il y a des animaux blessés. Précisons, qu'il n'est toujours pas question de dépeçage. Souvent une chasse est composée de plusieurs traques, le même rituel se répète jusqu'à la fin de la journée de chasse. Le gibier de plus ne sera dépecé qu'après cela. Il est compliqué de dépouiller les animaux directement sur place en forêt domaniale où en cas de location du droit de chasse. Cela s'explique pour des raisons de normes d'hygiène, de propreté et de matériel. Souvent et

chaque cas est particulier, le chasseur emmène l'animal tué sur un site qui facilite le dépeçage et le nettoyage de l'animal : un garage, une « boucherie ». Les normes d'hygiène interdisent de laisser les viscères dans l'espace chassé, ce qui change les pratiques de vidage. La pratique est bien sûr différente selon chaque localité et chaque chasseur et le respect des normes est toujours sujet à caution. Mais c'est ce que les lois sur la chasse ont encouragé si ce n'est imposé, depuis l'établissement du plan de chasse à partir de 1963-1965. Dans tous les cas, la pose du bracelet est le premier acte que réalise le chasseur lorsqu'il récupère l'animal tiré. Avant même de le déplacer et de le vider. Il peut se passer plusieurs heures entre les étapes du tir, de la découverte, de la pose de bague, du transport et du dépeçage. La chasse gestion est une véritable rationalisation de la pratique cynégétique. Il faut également mentionner que dans les domaines de chasse où les populations font l'objet d'un suivi, le vidage est le moment de la prise en compte de diverses mesures : poids plein de l'animal, poids vidé, taille, dentition, maladies.

En plus de faire le point sur le processus d'émergence de biopouvoir, cette description permet de relativiser une historiographie sur la chasse. Passer outre, faire comme si ces étapes du plan de chasse n'existaient pas pour se concentrer sur les phases pensées comme plus rituelles, c'est passer à côté de la chasse en France. Ce que semble souligner la lecture de la bibliographie et ce type d'oublis, c'est plus une quête du sauvage dans le chasseur français qu'une analyse complète des rites cynégétiques. Un refus de modernité qui peut favoriser cette idée que le chasseur ne peut être qu'un sauvage.

Apparaissent également des outils cynégétiques de suivi et de contrôle partiel des populations. Le plan de chasse se base sur ces ICE, ces indicateurs de changement écologique, pour fixer le nombre d'animaux chassables. Ils sont véritablement un outil de chasseurs pour les chasseurs mais ils sont basés sur des concepts d'écologie du vivant. Il serait intéressant de connaître le rôle de chacune de deux sciences dans l'apparition de cet outil. Le colloque « Vers une nouvelle gestion du grand gibier : les Indicateurs de Changement Écologique » des 20 et 21 mai 2015, qui s'est déroulé à Chambord, en est une preuve supplémentaire. Les ICE rassemblent les comptages de prélèvements, c'est-à-dire les anciens états de nuisibles et tableaux de gibier et les comptages des animaux vivants. Associés avec d'autres types de suivis ils permettent d'évaluer une population, de l'estimer et de convenir du taux de prélèvement annuel sur le territoire concerné et par chasseurs<sup>510</sup>. Ces ICE semblent apparaître au plus tard

<sup>510</sup> ONF et al. , *Gestion des populations de cervidés et de leurs habitats, Guide Technique*, 1999 ou MORELLET Nicolas, « La gestion des grands herbivores par les indicateurs de changement écologique », *Faune Sauvage*, n° 282, octobre 2008.

en 1981 à Rambouillet. Le manque de sources antérieures empêche pour le moment de remonter plus avant. Les archives domaniales de Rambouillet permettent de suivre les volontés de comptabilités, de calcul du nombre d'animaux présents dans le parc et le nombre d'animaux morts. Cette comptabilité est innovante puisqu'il s'agit d'une gestion consciente de la population. Il ne s'agit plus seulement d'une mise en chiffre de la réalité, comme aide-mémoire ou pour faire circuler l'information. Les archives antérieures à cette nouvelle gestion n'en sont pas moins riches de sens. Elles sont centrales dans l'émergence de ce savoir animal à Rambouillet. Les responsables cherchent à établir le nombre d'animaux présents. Ils en calculent le taux d'accroissement pour connaître les possibilités de chasse de la saison à venir. L'élevage et les reproductions naturelles sont donc suivis avec attention pour connaître les possibilités cynégétiques, comme le résume Jean-Paul Widmer en 1989 :

La population de chevreuil conduit à un accroissement annuel de l'ordre de 65/70 animaux, ce qui permet un prélèvement de 45 à 50 animaux pour tenir compte des mortalités naturelles ou accidentelles. Le prélèvement est effectué par :

- des tirs de sélection pour une majeure partie des mâles
- des reprises d'animaux vivants pour les femelles et le reste des mâles

Les animaux repris sont relâchés dans différentes forêts domaniales selon les besoins de l'Office National des Forêts. »

[...] Au niveau qualitatif on constate, d'une part une amélioration dans la qualité des trophées des mâles et, d'autre part un déséquilibre notable des sexes en faveur des femelles ce qui pourrait poser, à terme, quelques problèmes »

[...] le plan de gestion prévu pour 1989-1990 tient compte de ceci puisqu'il a été fixé à 18 mâles et 30 femelles<sup>511</sup>.

Ou bien les objectifs précisés lors d'une réunion du personnel du Service des chasses du 18 novembre 1985 :

Gestion des cheptels grand et petit gibier de Rambouillet

Exploitation de la chasse

Méthode de la licence dirigée

Profiter de la souplesse de ce mode d'exploitation de la chasse pour assurer une bonne gestion et imposer des règles techniques originales

Favoriser les recherches cynégétiques

Améliorer la formation cynégétique des personnels techniques ONF

L'idée de régulation entre également dans cette nouvelle gouvernamentalité de la chasse gestion. Toutefois, cette idée de régulation constitue une boucle avec le gouvernement pastoral, car dans cette idée, le chasseur se fait le berger de son cheptel gibier : il en prend soi, le soigne, le gouverne par la chasse.

<sup>511</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995).

Cette archéologie du biopouvoir cynégétique et ses différentes phases révèlent un véritable mode de gouvernement de la nature et des animaux par l'homme. L'outil biopolitique est ici la chasse comme système de gouvernementalité qui décide du sort de ses populations. Thanatopouvoir et biopouvoir s'associent dans une même volonté de gestion du vivant. Détenir le pouvoir de mort sur les animaux n'est pas l'apanage des chasseurs : les laboratoires, les abattoirs, les militaires le détiennent également. Ce pouvoir de mort qu'est le droit de chasser après avoir ouvert ses vannes sous la République est en train de se tarir. La baisse de la population de chasseurs<sup>512</sup>, la critique de ce thanatopouvoir cynégétique et la nécessité de former de plus en plus les chasseurs tendent à cette réduction. De plus, le chasseur n'est plus au XX<sup>e</sup> siècle le seul gestionnaire de la faune : scientifiques, protecteurs, institutions variées détiennent une place de plus en plus importante dans ce biopouvoir animal. Les nouvelles préoccupations environnementales et la patrimonialisation de la nature entraînent une gestion plus technocratique et scientifique de la faune. Mais, le chasseur a la peau dure. Le travail d'Antoine Doré permettra de conclure sur deux aspects. D'abord, le scientifique se fait lui aussi chasseur en voulant assurer la gestion du vivant. Depuis les naturalistes du XVIII<sup>e</sup> siècle qui piègent insectes, mammifères, poissons et oiseaux pour leurs collections jusqu'au spécialiste du loup ou du requin, la chasse se fait scientifique. Antoine Doré évoque la pratique du CMR (Capture-Marquage-Recapture), cette méthode qui mène à la capture d'un animal, à son marquage et à sa recapture. Le scientifique traque la population animale pour en prélever des individus tout comme dans la chasse pour gérer et suivre les populations animales. La mise à mort n'est pas l'objectif des méthodes scientifiques mais elle peut survenir : dans le cas des insectes, ou lors d'un stress ou d'un accident de capture chez les grands animaux. Capturer l'animal après une traque ou un suivi rappelle les pratiques du chasseur. Antoine Doré s'est intéressé à la gestion des populations lupines et évoque la méthode du CMR dans la tentative de saisir le vivant et le loup en France :

Quelle que soit la sophistication des dispositifs de suivi direct, un angle mort persiste, d'autant plus marqué que ces dispositifs s'appliquent à une population d'individus dispersés, mobiles et difficilement observables. Cette contrainte de détectabilité a fait l'objet d'un grand nombre de recherches. Certaines d'entre elles se sont attachées à « domestiquer » les biais plus ou moins incompressibles qui existent entre

<sup>512</sup> François Sommer écrit en 1969 qu'il y a une population de deux millions de chasseurs, en 2019, ce nombre est divisé de moitié, ce qui reste important mais constitue une nette réduction. De plus, ces chiffres s'appuient sur le nombre de détenteurs de permis de chasser et non de chasseurs effectifs, SOMMER François, *La chasse imaginaire*, op. cit., p. 25 et la presse contemporaine renseigne pour les chiffres récents, parmi ces articles : DURAND Anne-Aël, « Sur 1,1 million de chasseurs, moins de 10% possèdent un permis national », *Le Monde*, 29 août 2018.

ce qui est observé et ce qui est réellement présent en développant une méthode d'analyse mathématique de référence : la méthode CMR, pour « capture-marquage-recapture ».<sup>513</sup>

Le biopouvoir sur l'animal, cette volonté de l'homme de nommer, compter et suivre l'animal ne lui assure aucunement le contrôle sur le vivant : même avec toutes les technologies humaines telles que le collier GPS ou le satellite, le vivant nous échappe en partie.

<sup>513</sup> DORE Antoine, « L'exercice des biopolitiques. Conditions matérielles et ontologiques de la gestion gouvernementale d'une population animale », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2013/4 (Vol. 7, n° 4), p. 849.





# Troisième partie : Gouverner par la chasse



# Chapitre VII : Le Prince de chasse et son domaine d'abondance : symboles du pouvoir sur la nature

## I- Le Prince de chasse : roi, empereurs et présidents à Rambouillet

### 1- Le Prince de chasse : chasse et souveraineté politique

Le prince de chasse n'est pas seulement un prince chasseur<sup>514</sup>. La chasse est pour le prince un lieu d'exercice du pouvoir et de sa souveraineté politique. Une souveraineté qui s'applique sur les hommes, sur les terres et sur les animaux.

Joël Cornette invite à reconsidérer la fonction royale au XVII<sup>e</sup> siècle autour de la relation entre la guerre et la souveraineté. La guerre, l'exercice de la violence et la fonction royale sont liés afin d'affirmer la souveraineté du prince dans son royaume. Héritier du roi chevalier, le roi de guerre est aussi un roi de chasse. On connaît le lien entre la guerre et la chasse. Cette troisième partie sera l'occasion de rappeler les nombreuses applications de cette relation. Il faudra dépasser le poncif maintes fois formulé : la chasse prépare à la guerre. Les médiévistes ont remis en cause cette affirmation qui fait long feu. L'armure, les armes du guerrier médiéval ou du militaire moderne ou contemporain ont tout et rien à voir avec celui du chasseur<sup>515</sup>. Les liens sont plus subtils mais non moins prégnants.

Qu'en est-il de cette figure du prince de chasse ? L'Ancien Régime est la période du roi chasseur et du roi de chasse. En témoigne les noms donnés au roi : le père des veneurs pour François I<sup>er</sup>, le roy des veneurs pour Henri IV<sup>516</sup>. Tous les rois ou presque chassent et gouvernent par la chasse<sup>517</sup>. Le roi de chasse est – comme l'entend Joël Cornette pour le roi de guerre – plus qu'un roi chasseur. Il ne s'agit pas seulement du roi qui va chasser, ou qui aime chasser. La chasse est pour les rois de France, le moment de gouverner et le moment de se

<sup>514</sup> CORNETTE Joël, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2000 [1993].

<sup>515</sup> GUERREAU Alain, « Chasse », LE GOFF Jacques et SCHMITT Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Arthème Fayard/Pluriel, 2014 [1999] ; MORSEL Joseph, « Chasse », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Quadrige/PUF, 2002, p. 271-272.

<sup>516</sup> C'est Du Fouilloux qui donne ce surnom à François I<sup>er</sup> et Sully à Henri IV PIERAGNOLI Joan, *op. cit.*, p. 112.

<sup>517</sup> GUIZARD-DUCHAMP Fabrice, « Louis le Pieux roi-chasseur : gestes et politique chez les Carolingiens », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, tome 85, fasc. 3-4, 2007, Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse. moderne en hedendaagse geschiedenis ; PIERAGNOLI Joan, « Princes chasseurs et ambassadeurs », *op. cit.*, p. 111-115 et « Le roi chasseur », *op. cit.*, p. 138-145.

montrer en train de gouverner. La chasse est la « volonté d'établir un parallèle entre la domination d'animaux nobles et l'aptitude au gouvernement politique<sup>518</sup> ». Par cette mise en scène et différentes représentations, le roi de chasse incarne ses fonctions de souverain. Les missions et fonctions du roi de chasse sont développées dans la seconde partie. Du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle, la figure de roi de chasse semble incontestable et incontestée par les historiens. Philippe Salvadori pense que la figure du roi chasseur s'estompe à la fin de l'Ancien Régime. L'historien explique que la « déqualification de la chasse mine la figure du roi<sup>519</sup> », à partir de Louis XV. « Le roi chasseur est devenu une antithèse du roi guerrier et l'on ne surnomme plus Louis XV que le Pacifique ou le Grand Chasseur ». Et l'historien donne le dernier coup de dague : « si l'assiduité à la chasse est toujours une preuve, elle n'est plus celle du droit à gouverner, mais plutôt du désintérêt pour la chose publique, et aucun signe du contraire, aucune cérémonie, aucune figuration ne vient détromper l'opinion<sup>520</sup> ». Mais cette affirmation est à nuancer. Louis XVI chasse plus que Louis XIV : 145 à 189 fois par an pendant son règne, entre 1776 et 1788 (110 à 140 fois pour Louis XIV)<sup>521</sup>. Pourquoi continuer à chasser si cela ne représente plus rien ? Le témoignage de Chateaubriand comme *débutant* à la cour de Louis XVI atteste de la permanence de la chasse comme gouvernement des hommes<sup>522</sup>. Et « malgré la Révolution, la chasse était restée un symbole du pouvoir. Louis XVI n'avait cessé de chasser qu'en 1790, et Philippe-Égalité chassait encore en 1792<sup>523</sup> ». « Chasser n'était donc pas, de ce point de vue, un acte anodin, mais une façon pour Bonaparte de s'imposer, avant la proclamation de l'Empire, comme le successeur de Louis XVI<sup>524</sup> ». La figure de roi de chasse traverse les régimes politiques et les siècles. La permanence et l'effort des souverains pour créer et maintenir équipages, personnels et domaines de chasse en témoignent. Napoléon I<sup>er</sup>, Charles X, Napoléon III réinvestissent la chasse et poursuivent cet héritage et cette fonction au XIX<sup>e</sup> siècle. Les chasses présidentielles ne sont pas directement un héritage monarchique mais elles partagent cet imaginaire du prince de chasse. Chasser c'est gouverner à Rambouillet, gouverner le domaine mais aussi l'État. Le roi chasseur, l'empereur chasseur et le président chasseur sont plus que de simples hommes politiques qui vont à la chasse. Différentes fonctions de cette figure du prince de chasse s'incarnent lors des chasses de Rambouillet.

<sup>518</sup> *Ibid.*, p. 138-139.

<sup>519</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 241.

<sup>520</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>521</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>522</sup> CHATEAUBRIAND François-René de, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Lausanne, Editions rencontre, 1968, t. I.

<sup>523</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 50.

<sup>524</sup> *Ibid.*, p. 51.

## 2- Les missions et les fonctions du prince de chasse

Le prince de chasse incarne la souveraineté à travers au moins cinq fonctions. « Les anecdotes sur les rois à la chasse parsèment les chroniques des contemporains et les récits historiques anciens. Parmi les thèmes qu'elles exploitent, le premier est le monopole de la souveraineté qu'exprime le droit de chasse<sup>525</sup> ». Le droit de chasse est la première fonction du prince de chasse. Le droit de tuer, détenir le thanatopouvoir exclusif sur l'animal renforce sa souveraineté sur les terres où il chasse et dit son pouvoir sur les hommes. Ensuite, avec et par la chasse il assure son rôle de père nourricier. Il s'agit d'une tradition monarchique ancienne qui survit à la Révolution. Le prince doit nourrir son peuple et subvenir à ses besoins. Cette dimension peut être captée à travers les dons de gibier que fait le roi à ses sujets. Les jours de chasse les princes offrent des pièces de gibier à leurs sujets : invités, rabatteurs, officiers, gendarmes, personnel du train impérial ou présidentiel, notables rambolitains reçoivent ces présents. Il s'agit bien sûr de dons symboliques plus qu'alimentaires. Le Maréchal Pétain ira même jusqu'à envoyer le gibier tué à Rambouillet aux hôpitaux parisiens pendant la guerre. Assez proche, la fonction de prince protecteur est incarnée à la chasse. Le port des armes et la mise en scène d'une violence codifiée et maîtrisée permettent au prince de montrer sa dignité à régner sur les hommes et les animaux. Ce rôle de protecteur ne va pas sans la fonction de roi tueur de bêtes féroces. Le prince de chasse rappelle sa légitimité en faisant détruire sur les terres du royaume et de ses domaines les animaux nuisibles. « Chasser le loup, c'est au moins se rendre utile, exercer l'élémentaire mission protectrice du roi<sup>526</sup> ». Sous Napoléon III, en 1869, le dernier loup de la forêt de Rambouillet est tué au Poteau de Pecqueuse. Et c'est sous la République que le dernier loup est tué en France en 1954. Bien sûr le prince ne s'occupe pas personnellement de l'éradication de ce fléau animal, il en charge ses délégués territoriaux et domaniaux : gardes, lieutenant de louveterie, officiers des chasses. Éliminer les nuisibles permet de protéger les récoltes, les bétails et même les hommes. De plus, la fonction de prince tueur est une méthode de pacification des hommes. En se montrant en train de tuer, le prince illustre sa force physique et mentale. « C'est montrer son origine redoutable dans le goût pour la violence et le sang. Le roi est seul assez fort pour affronter l'inhumaine cruauté en lui, la dominer sans l'annihiler, la transférer de la violence civile sur le théâtre des guerres extérieures<sup>527</sup> ». La chasse manifeste la seule violence admise au sein du royaume. La chasse

<sup>525</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 236.

<sup>526</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 243.

<sup>527</sup> *Ibid.*

est une mise en scène du règne sur les animaux et les hommes. En attirant les puissants autour de lui le prince utilise la chasse comme un catalyseur. Les jours de chasse le prince met en scène les services qu'on lui doit. Assemblés autour du *primus inter pares*, du « premier fusil de la République<sup>528</sup> », les Grands doivent respecter le protocole, la préséance et la bienséance que doit tout serviteur au souverain. Le fait que les chasses à courre soient publiques et le nombre de personnes nécessaires à la réalisation du tiré figurent cette armée au service du prince de chasse. Enfin, la publication des « relations des parties de chasses royales est aussi l'occasion d'émettre des bulletins de santé rassurants, évoquant avec emphase la constitution rigoureuse et la vitalité d'un monarque [parfois] à moitié moribond<sup>529</sup> ». Le prince de chasse poursuit à la chasse une fonction de représentation du corps souverain, du corps de l'État. Chasser, monter à cheval, tirer, marcher, incarnent l'image du corps du prince en bonne santé.

On craint pour le roi à la chasse comme on craint pour le roi à la guerre<sup>530</sup>. On craint pour la santé, pour la vie du roi, mais aussi on redoute que le roi ne soit pas à la hauteur de sa fonction, et les dangers affrontés sont autant de preuves que l'acteur est digne du rôle. L'ombre de la mort toujours déjouée rend la personne du roi plus susceptible d'un amour inquiet et d'une admiration renouvelée. Aux fictions des représentations juridiques, qui mettent en scène un roi anonyme et qui ne meurt jamais, un roi dont les gestes ont l'efficacité prévisible réglée par la cérémonie, le spectacle de la chasse substitue un roi magnifiquement personnel, mortel, talentueux.<sup>531</sup>

La chasse est une cérémonie de démonstration de la souveraineté. Chasser c'est incarner la fonction souveraine : roi, empereur, président et être le chef de l'État. Chasser c'est non seulement gouverner les animaux et les terres, c'est aussi montrer sa force sur les hommes, en rappelant qu'ils sont au service du souverain. A courre comme à tir, les chasseurs servent le prince, les officiers préparent et organisent les chasses, les agents domaniaux doivent garantir la présence du gibier. Les jours de chasse couronnent les efforts des serviteurs. Les jours de laisser courre, le roi se voit rendre les honneurs par son grand veneur et être servi comme le cerf par son équipage aux ordres. Les jours de chasse à tir, une foule de serviteurs charge les fusils du prince et rabat son gibier.

<sup>528</sup> DE JANTI Pierre, « Les Honneurs à Vincent Auriol », *Plaisirs de la Chasse*, mars 1966, p. 105.

<sup>529</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>530</sup> *Ibid.*, p. 237.

<sup>531</sup> *Ibid.*, p. 237.

### 3- *Il nous gouvernait en tyran : le prince de chasse, un tyran politique et environnemental ?*

Face à ce prince de chasse absolu, les hommes réagissent. Et si Rambouillet incarne pour certains un domaine paisible où le prince peut s'adonner à ses plaisirs, il peut également incarner le lieu d'une débauche cynégétique. Deux figures semblent être les incarnations du tyran de chasse. Il s'agit ici de discuter les représentations de ces deux personnages et non les réalités de leur règne ou de leur présidence. Pour le XIX<sup>e</sup> siècle c'est indéniablement Charles X qui incarne cette figure de tyran politique et environnemental. Pour le XX<sup>e</sup> siècle, la passion du président Giscard d'Estaing a elle aussi beaucoup attirée les critiques et les fantasmes. S'il est certain que ces deux figures ont assuré leur rôle de chef d'État en leur temps, une image de tyran cynégétique – c'est-à-dire un prince qui chasse plus qu'il ne gouverne – semble être restée dans l'imaginaire.

Charles X et Rambouillet ont lié dans l'histoire et les imaginaires une relation particulière. Un vaste corpus iconographique et littéraire documente les derniers jours d'infamie politique et cynégétique à Rambouillet. La dernière chasse de Charles X et du Dauphin a en effet lieu le 26 juillet 1830 à Rambouillet, jour de la publication des Ordonnances de Saint-Cloud dans *Le Moniteur*. Ces ordonnances qui édictent la dissolution de la Chambre provoquent une levée de bouclier, qui évolue dans les jours suivants en une véritable révolution. Le roi fuit Paris pour Rambouillet. « Le 31 juillet, à neuf heures et demie du soir, le roi Charles X arrive à Rambouillet avec la duchesse de Berry, le duc de Bordeaux et sa sœur, le dimanche 1<sup>er</sup> août, il y est rejoint par la duchesse d'Angoulême ; le même jour il nomme le duc d'Orléans lieutenant général du royaume ; le lundi 2, avec le Dauphin, il abdique en faveur du duc de Bordeaux ; dans la soirée du 3, Charles X quitte Rambouillet et prend la route de l'exil<sup>532</sup> ». Le lendemain une troupe armée de Parisiens arrive à Rambouillet et repart pour la capitale déçue de ne pas trouver le roi. Rambouillet est donc un double lieu noir pour les révolutionnaires. Charles X chasse à la publication des Ordonnances, une posture qui incarne le despotisme et la tyrannie de ce roi de chasse. En plus de cela, Rambouillet accueille la fuite du roi et permet à Charles X de s'enfuir sans que les révolutionnaires aient pu se faire justice. Avec ces derniers gestes politiques, Charles X incarne cette figure du tyran cynégétique : il ne pense qu'à la chasse et oublie le gouvernement et ses sujets aux yeux des révolutionnaires. Un vaudeville *27, 28 et 29 juillet* dit même : « je n'aime pas un roi chasseur ; cet exercice endurecit trop le cœur ; verse le sang avec indifférence, vous voyez ou cela conduit, c'est par le gibier qu'on commence ;

<sup>532</sup> LORIN Félix, *op. cit.*, p. 321.



c'est par le peuple qu'on finit<sup>533</sup> ». En 1830, le gouvernement par la chasse à Rambouillet touche ses limites. Une caricature résume : « il nous gouvernait en tirant », pour nous satisfaire le caricaturiste aurait pu écrire : *il nous gouvernait en tyran*<sup>534</sup>.

Un deuxième tyran cynégétique dans l'opinion publique n'est autre que le président Valéry Giscard d'Estaing. Son image de chasseur a catalysé fantasmes, fictions et mensonges pour lui imputer sa passion cynégétique. « La passion de Valéry Giscard d'Estaing pour la chasse relève de l'obsession<sup>535</sup> ». Jean-Jacques Barloy et François Gaujour diffusent cette image de tyran de chasse, au lieu d'accepter la démission de Jacques Chirac le 26 juillet 1976, le président lui demande d'assurer le gouvernement jusqu'à son retour de safari<sup>536</sup>. On condamne également la fréquentation d'autres chefs d'État étrangers : « Hassan II au Maroc, Gierek en Pologne. Et bien sûr Bokassa en Centrafrique, Mobutu au Zaïre, Bongo au Gabon<sup>537</sup> ». Cette passion cynégétique revient même encore dans la presse comme dans cet article du 6 octobre 2013 sur le site d'Europe 1, qui s'étonne : « Valéry Giscard d'Estaing, grand chasseur, n'a pas renouvelé son permis <sup>538</sup> ». L'image du tyran cynégétique a définitivement la peau dure.

## II- L'Eldorado cynégétique : chasse, mythes et figures de l'abondance

Le domaine de Rambouillet est un royaume de l'abondance. Les domaines du roi ou du président doivent être giboyeux et permettre des chasses pléthoriques. Un domaine abondant est le symbole d'un souverain et d'un royaume puissant. Ce mythe persiste sous la République. Le roi, l'empereur ou le président y puisent une symbolique qui renforce leur souveraineté à l'intérieur du pays et dans le monde. La notion d'abondance revient sans cesse dans les travaux sur la chasse<sup>539</sup>. Mais si elle est régulièrement nommée et rapidement décrite, elle n'est pas

<sup>533</sup> ARAGO Etienne et DUVERT François, 27, 28 et 29 juillet, *tableau épisodique des trois journées*, Paris, 1830, p. 38.

<sup>534</sup> ANONYME, *Il nous gouvernait en tirant*, Paris, chez l'Editeur, rue Saint Honoré, lithographie ; 19,6 x 17,2 cm, BNF, RESERVE QB-370 (87)-FT4.

<sup>535</sup> BUFFIN Didier, FROISSART Alain, *Chasses gardées*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>536</sup> *Ibid.* et BARLOY Jean-Jacques, GAUJOUR Françoise, *Un chasseur nommé Giscard : essai de psychologie féodale*, Paris, A. Moreau, 1977.

<sup>537</sup> BUFFIN Didier, FROISSART Alain, *Chasses gardées*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>538</sup> « Valéry Giscard d'Estaing, grand chasseur, n'a pas renouvelé son permis », Europe 1, 6 oct. 2013, (consulté le 22/05/2019) : <https://lelab.europe1.fr/valery-giscard-d-estaing-grand-chasseur-n-a-pas-renouvele-son-permis-11063>

<sup>539</sup> PIERAGNOLI Joan, « La mise en scène de l'abondance », *op. cit.*, p. 280-284 ; SALVADORI Philippe, « Le règne de l'abondance », *op. cit.*, p. 207-209 ; BOURRIEAU Paul, *Le Monde de la chasse*, *op. cit.*, p. 218-219.

souvent expliquée. Plusieurs mythes et figures se répondent dans la société cynégétique française autour de l'abondance. Les mythes gréco-latins sont les plus associés à la chasse dans l'histoire. Encore aujourd'hui, une femme qui chasse est surnommée une Diane<sup>540</sup>. Viennent ensuite les personnages et les mythes bibliques. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et la chasse des grands bourgeois, on donne le nom de Nemrod aux fêrus de chasse à tir<sup>541</sup>. Tenter de décrypter le mythe de l'abondance est important puisque les conceptions actuelles de la nature reposent sur cette croyance. La nature est encore parfois pensée comme l'écrin de richesses infinies offertes par la nature ou par la Création. Depuis quelques décennies la faune et la nature se révèlent finies et limitées. La découverte de l'idée de stock, de ressource non-renouvelables, de la disparition de population humaines, animales ou végétales sont un bouleversement dans la conception occidentale si ce n'est humaine de la nature<sup>542</sup>. Jusqu'à très récemment peu importe l'origine du mythe, le chasseur – comme beaucoup d'autres acteurs – pense que la terre crache littéralement le gibier. La chasse est donc à l'image du gibier : sans limites. Il faut revenir au mythe pour tenter de trouver des explications à cette croyance. Pour cette explication, nous suivrons le temps des mythes : la corne d'abondance de la mythologie grecque et latine, puis le paradis, vient ensuite la *Valhöll* des Scandinaves et le mythe d'*Eldorado*.

La corne d'abondance ou *cornu copiae* en latin est le mythe le plus ancien sur ce thème de l'abondance. Il a d'ailleurs laissé son nom à cette idée de profusion gratuite et sans limite. La corne d'abondance est un mythe grec. « C'est Jupiter (Zeus) qui, ayant brisé en jouant la corne de la chèvre qui l'allaitait, l'offrit à sa nourrice Amalthée, en lui promettant que cette corne se remplirait à l'avenir de tous les fruits qu'elle désirerait<sup>543</sup> ». Fruits, céréales, miel, lait sortent de cette corne en abondance. « La corne d'abondance symbolise la profusion gratuite [et sans limites] des dons divins<sup>544</sup> ». Cet imaginaire est si fort qu'il base encore beaucoup de réflexions sur la nature, la finance et l'économie. Julian Lincoln Simon, économiste américain, professeur à Chicago et Harvard a vivement critiqué cette vision du monde durant sa carrière. Il a théorisé la figure du *cornucopien* dans son ouvrage de 1982, *The Ultimate Resource*<sup>545</sup>. Le *cornucopien* croit dans la croissance permanente des progrès techniques et des ressources au

<sup>540</sup> L'association Diane d'Île-de-France : <https://www.dianesdefrance.com/> (consulté le 17/05/2019) ; ou les Dianes chasseresses de la Mayenne sont des exemples parmi d'autres.

<sup>541</sup> Nemrod est le premier roi après le Déluge dans la *Genèse*, où lui est donné le titre de « puissant chasseur devant l'Éternel ». Il est à l'origine de la tour de Babel

<sup>542</sup> CARSON Rachel, *Silent spring*, Boston, Houghton Mifflin, 1962 ; POMERANZ Kenneth, *Une grande divergence : La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale*, Paris, Albin Michel, 2010 ; ARIES Paul, *La simplicité volontaire contre le mythe de l'abondance*, Paris, La Découverte, 2011.

<sup>543</sup> CHEVALIER Jean, GHEERBRANT Alain, *Dictionnaire des Symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, Robert Laffont/Editions Jupiter, 1982 [1969], p. 335.

<sup>544</sup> CHEVALIER Jean, GHEERBRANT Alain, *Dictionnaire des Symboles*, op. cit., p. 335.

<sup>545</sup> SIMON Julian Lincoln, *The Ultimate Resource*, Princeton, Princeton University Press, 1981.

profit de l'homme. Cette idée fonde l'idéologie libérale et capitaliste. Toutefois, cette abondance des produits de la nature ne fonctionne que partiellement pour la chasse. Si l'idée d'une nature proliférante et sans limite est bien partagée, ces produits ne conviennent pas. En effet, la corne crache des produits des récoltes et des végétaux : céréales, fruits, miel et lait. Ces produits de l'agriculture et du pastoralisme s'opposent au modèle cynégétique fait de gibiers à chasser, de viandes et de produits d'animaux sauvages.

Les Grecs ont également transmis au monde européen le mot de paradis. Les Perses nomment un *paridaida* ou *paradaiza*, un espace enclos qui accueille jardins et animaux pour la vision mais surtout pour la chasse. Les Grecs les ont nommés *paradeisos*, racine du mot occidental de *paradis*<sup>546</sup>. Le paradis est donc une réalité avant d'être un mythe. Après l'apparition et la diffusion du christianisme le mot change. Le paradis est basé dans les conceptions chrétiennes sur le jardin d'Éden. Jean Delumeau, historien et spécialiste du christianisme est également un spécialiste de l'idée et de l'histoire du paradis dans sa version chrétienne<sup>547</sup>. Dans un article intitulé « Les bonheurs du Paradis<sup>548</sup> » il décrit ce qu'est le paradis des chrétiens. Voici ce que dit l'inscription qui figure sur le polyptique de Gand des frères Van Eyck réalisé vers 1430 : « la vie sans la mort ; la jeunesse sans la vieillesse ; la joie sans la tristesse ; la sécurité sans la crainte<sup>549</sup> ». Au paradis il n'y a qu'une saison : l'été, les récoltes y sont ininterrompues, la fertilité permanente, les arbres couverts de fruits, le soleil toujours présent<sup>550</sup>. Une autre description mentionne également que « les animaux y vivent en liberté : leur langage est compris par l'homme qui les domine spontanément. Il s'agit bien là d'une caractéristique de l'état édénique ; c'est la fonction d'Adam nommant les animaux ; elle traduit, dit la théologie, la domination de l'intellect sur les sens et les instincts<sup>551</sup> ». Comme pour la corne d'abondance, le mythe ne coïncide pas entièrement avec cet imaginaire de l'abondance giboyeuse du domaine de chasse. Si la définition et l'étymologie persane et grecque correspondent, le christianisme les a effacés entre temps. Pourquoi ne peut-on pas appliquer la figure paradisiaque à Rambouillet ? Il y a au moins trois raisons à cela. La première est la saison du paradis : l'été. Les chasseurs chassent en été sous l'Ancien Régime : les chasses de Louis

<sup>546</sup> En anglais : *paradise*, en espagnol : *paraíso* ; en hollandais : *paradijs* ; en allemand : *paradies*.

<sup>547</sup> DELUMEAU Jean, *Une histoire du Paradis. I : Le Jardin des délices*, Paris, Fayard, 1992, *Une histoire du Paradis. II : Mille ans de bonheur*, Paris, Fayard, 1995, *Une histoire du Paradis. III : Que reste-t-il du Paradis ?*, Paris, Fayard, 2000.

<sup>548</sup> DELUMEAU Jean, « Les bonheurs du Paradis », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 142<sup>e</sup> année, n° 2, 1998.

<sup>549</sup> *Ibid.*, p. 384.

<sup>550</sup> *Ibid.*, p. 384-385.

<sup>551</sup> CHEVALIER Jean, GHEERBRANT Alain, *Dictionnaire des Symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, Robert Laffont/Editions Jupiter, 1982 [1969], p. 844.

XVI ont bien lieu en été à Rambouillet. Mais c'est l'automne et l'hiver qui sont les saisons des chasseurs : brame du cerf en septembre, et surtout la fête de la Saint-Hubert en Novembre en témoignent. La République en réglementant la saison de chasse consacre définitivement ces saisons du chasseur que sont l'automne et l'hiver<sup>552</sup>. Le second élément est le régime alimentaire décrit, il s'agit d'un régime strictement végétarien fait de fruits et de céréales et où la mort n'existe pas. L'injonction « la vie sans la mort » du polyptique de Gand confirme que le modèle paradisiaque chrétien n'est pas entièrement satisfaisant pour expliquer l'imaginaire de la chasse giboyeuse. Finalement, le dernier élément évoqué dans les descriptions est la domination totale des animaux qui obéissent à l'homme devenu un Saint-François<sup>553</sup>. Si les animaux sont obéissants et que la mort n'existe plus, il n'y a plus de chasse possible : plus de fuites, plus de poursuites, plus de traque ni de mise à mort.

Il faut poursuivre notre enquête pour trouver d'autres mythologies, d'autres imaginaires cynégétiques. Bertrand Hell lui va chercher à l'Est des explications. Et c'est ce qu'il invite à faire la chasse en France : la vénerie à cheval est « ramenée d'Asie Mineure par Scipion Emilien<sup>554</sup> », mais elle ne s'impose qu'au Moyen Âge sous les rois francs. Tout comme la fauconnerie qui arrive au V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècle avec les princes francs. Les mythes celtes, germaniques, francs et scandinaves sont malheureusement peu connus faute de sources. Toutefois, un élément du mythe scandinave de la *Valhöll* nous renseigne<sup>555</sup>. Dans la mythologie nordique, certains des meilleurs guerriers morts au combat, sont choisis par les Valkyries pour peupler la *Valhöll* d'Odin<sup>556</sup>. Ils formeront la dernière armée lors de *Ragnarok*, la fin du monde. Chaque jour les élus appelés *Einherjar*, combattent et s'entraînent. Le soir remis et soignés de leurs blessures ils festoient. Les guerriers se nourrissent du sanglier *Saehrimnir*. Chaque jour, le sanglier est ramené à la vie pour nourrir les guerriers. La *Valhöll* est ici l'inverse du paradis chrétien et de l'abondance gréco-latine. On y mange de la viande tuée, de la viande d'un animal gibier : le sanglier. Il n'y a aucune information quant à la mise à mort du sanglier *Saehrimnir*. Rien ne permet de dire s'il est chassé. Il est probable que les mythes cynégétiques actuels ne soient plus que des reliquats de cette pensée d'origine orientale et nordique qui se rapproche plus des imaginaires cynégétiques

<sup>552</sup> BOURRIEAU Paul, *op. cit.*, p. 28-30.

<sup>553</sup> Voir notamment le personnage de diplomate animal chez MORIZOT Baptiste, *Les diplomates*, *op. cit.*.

<sup>554</sup> DESCOLA Philippe, *Par-delà nature et culture*, *op. cit.*, p. 108.

<sup>555</sup> La *Valhöll* est passé dans le vocabulaire courant comme le Walhalla, mais Régis Boyer insiste sur l'usage du terme de *Valhöll* pour désigner ce lieu mythique des scandinaves. BOYER Régis, *Les Vikings. Histoire, mythes, dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2008.

<sup>556</sup> C'est la version suivante sur laquelle nous nous appuyons : PAGE R.I., *Mythes nordiques*, Paris, Seuil, 1993 [1990], p. 141 / 185 p.

Le dernier mythe qu'il faut aborder avant d'abandonner ces pistes mythologiques est celui de l'Eldorado. En plus, de justifier le titre de cette partie il s'agit d'introduire un mythe plus profond. L'Eldorado est à la fois un lieu et une quête imaginaire. L'Eldorado apparaît au début du XVI<sup>e</sup> siècle durant les conquêtes des *conquistadores* en Amérique du Sud. La découverte d'or chez les peuples amérindiens ont fait croire aux Espagnols qu'une cité d'or les attendait dans la jungle. Jim Griffith, professeur à l'Université de Tucson et spécialiste du folklore dit : « L'Eldorado a bouleversé les lieux géographiques, jusqu'à devenir simplement le synonyme d'une source de richesses incalculables, quelque part sur le continent américain<sup>557</sup> ». Ce mythe vient prendre la succession de deux grands mythes de la quête légendaire en Europe : la Quête du Graal et celle du tombeau du Christ à Jérusalem. Baptiste Morizot dit que la quête est un motif mental très fort dans l'imaginaire humain, en tout cas européen<sup>558</sup>. Adolphe de La Rue utilise ce terme en 1882 pour parler du domaine de Saint-Germain-en-Laye :

Au point de vue de la conservation du gibier, toutes ces forêts, c'est-à-dire celles de Compiègne, de Laigue, de Fontainebleau, de Meudon, de Rambouillet, de Versailles, de Sénart, de Villefermoy et ses annexes, avaient été généralement mal administrées. Saint-Germain en Laye, loué à M. Léon Bertrand, qui avait su avec sa grande expérience en faire un véritable Eldorado cynégétique, faisais exception.<sup>559</sup>

La figure de l'Eldorado est intéressante car tout comme la Valhöll il s'agit d'un mythe du sauvage parmi nous et autour de nous. La jungle est la plus luxuriante et la plus abondante des forêts, mais c'est aussi la plus difficile à traverser. Se conjugue dans la jungle l'idée d'une abondance sylvestre et animale, et l'idée de la Quête.

A la fois paradis, eldorado et corne d'abondance, le domaine ne correspond qu'à certains aspects de ces mythes. Le domaine est un espace qui doit obéir à l'homme mais qui doit regorger de gibier. Le gibier en tant qu'animal sauvage n'obéit pas, il faut donc encourager l'abondance pour garantir des chasses cornucopiennes. Ces chasses abondantes et toujours plus riches figurent la puissance de son propriétaire. Cet imaginaire de l'Eldorado cynégétique, d'un paradis des chasses à Rambouillet ne doit pas cacher une réalité. Si l'abondance est si forte c'est qu'elle est en partie créée. Le pays de chasse de Rambouillet est giboyeux mais sans les actions des gardes, les richesses cynégétiques seraient toutes autres. Pour créer et maintenir l'abondance, les tirés princiers se sont dotés d'un dispositif efficace : l'élevage de gibier.

<sup>557</sup> Jim Griffith, Université de Tucson en Arizona (USA), spécialiste du folklore, directeur du Southwest Folklore Center « La légende la contrée mythique d'Eldorado : <https://www.nationalgeographic.fr/histoire/la-legende-de-la-contrée-mythique-de-leldorado> (consulté le 17/05/2019).

<sup>558</sup> MORIZOT Baptiste, *Les diplomates*, op. cit., p. 206-228.

<sup>559</sup> DE LA RUE Adolphe, *Les chasses du Second Empire*, op. cit., p. 3-4.

### III- Créer et maintenir l'abondance : l'élevage

A Rambouillet l'élevage du gibier a une très longue histoire. Déjà en place au XVIII<sup>e</sup> siècle, les pratiques d'élevage se sont transmises jusqu'à aujourd'hui. La faisanderie de Rambouillet peut être considérée comme un conservatoire des techniques d'élevage de gibier à plumes, et en particulier du faisan. Elles ont évolué avec la mécanisation et l'électricité mais les rythmes et les cycles sont restés très similaires du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. Pour une raison assez simple, qui est que le faisan est resté un faisan et que si sa biologie a pu être influencée par des pratiques humaines, il conserve des comportements biologiques propres.

Deux écueils menacent l'historien face à l'élevage de gibier. D'abord, il faut mentionner que certains aspects techniques nous échappent en raison de la technicité du processus et des connaissances nécessaires pour parler en spécialiste de cette pratique. Nous serons donc prudents dans les pages suivantes dans cette tentative d'explication. Seul un faisandier aussi chevronné que François Nouvet ou un de ses prédécesseurs à Rambouillet serait en mesure d'expliquer les détails acquis au fil d'une vie sur les faisans, leur élevage et leur comportement. Ensuite, le deuxième écueil qui apparaît, est plus spécifique à l'approche de l'histoire environnementale. Il n'est pas ici question de simplifier un processus de la pratique par des conceptions théoriques anachroniques ou clivantes : nous serons donc très attentifs aux notions de domestication et d'artificialité. Elles peuvent en effet réduire la pensée et la réflexion et encourager à croire dans cette domination totale de l'homme sur les animaux. Pour nuancer donc ces récits de gibier domestiqué, d'animaux parfaitement dominés et de la toute-puissance humaine sur le vivant, nous rappellerons les faits historiques complets. Les réussites seront évoquées tout comme les échecs. Toutes les étapes du processus d'élevage sont réalisées en fonction des animaux, preuve d'une dépendance relative de l'homme envers l'animal et inversement. La biologie, les épidémies, le climat entrent en ligne de compte dans ce long processus qu'est l'élevage de faisans.

#### 1- Les bases de l'élevage : le complexe d'élevage et les faisandiers

Nous l'avons vu, la présence de faisans est favorisée par deux éléments matériels : le complexe de la faisanderie où se déroule les phases d'élevage que nous allons détailler et les tirés de chasse : le milieu cynégétique et le lieu de vie des faisans. Il faut considérer la production de gibier à Rambouillet comme un corps organique cyclique. Chaque année le personnel met à profit le processus biologique des faisans. La faisanderie du domaine accueille

les phases de reproduction, de ponte, d'éclosion et d'éducation des élèves. Une fois le processus terminé les faisandeaux sont envoyés sur les tirés dans des volières plus grandes, puis mis en liberté dès le mois de juillet. Ce qui permet aux faisans de connaître et de vivre sur le terrain trois à quatre mois avant le début de la chasse. On peut considérer la faisanderie comme le cœur de ce corps. Le sang neuf que sont les faisans sont envoyés dans les organes : le Grand Parc. Les tirés forment les poumons de cet organisme. Les respirations produites par les déplacements des faisans, la prédation, la mort ou leur chasse font varier la quantité de faisans dans le parc. Cette respiration de gibier est de moyen terme : une saison de chasse. A chaque saison, le domaine se remplit de faisans et le recrache par phases cycliques. Cet essoufflement n'est pas régulier, différents phénomènes peuvent l'encourager.

Le complexe d'élevage, ce cœur du domaine, évolue entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et nos jours. L'arrivée de Louis XVI à Rambouillet marque le début de vastes travaux pour l'élevage. Le roi fait aménager le bâtiment du Corps de Garde et son enceinte. Le Corps de garde sert de logement au faisandier et à sa famille. Il sert également de porte pour accéder à l'élevage, mais aussi de point de ralliement pour les gardes lors des tournées nocturnes, d'où ce nom de corps de garde. L'enceinte de la faisanderie est un mur de meulière similaire aux murs d'enceinte du parc. Élevés à deux mètres cinquante voire trois mètres, les murs permettent de protéger le gibier des hommes et des animaux. Nous ne connaissons pas l'état matériel de la faisanderie de Louis XVI.

En revanche, les archives permettent de suivre les rénovations effectuées sous Napoléon I<sup>er</sup>. Une lettre du 24 thermidor an 13 documente la formation de nouveaux parquets à Rambouillet<sup>560</sup>. Les papiers du domaine livrent la campagne de fabrication de parquets de faisans en 1827 sous Charles X. Les parquets sont les enclos spécifiquement élaborés pour accueillir les faisans et le gibier à plume. En 1827, le conservateur Bourdon reçoit l'ordre du comte de Girardin de faire augmenter le nombre de parquets et de faisans de l'élevage.

L'expérience acquise et la facilité d'avoir de la nourriture pour les faisans pouvant permettre d'en élever une plus grande quantité, je désire que vous portiez le nombre de vos parquets pour la ponte à 80 ; c'est donc 38 parquets en genêt que vous aurez à faire à la suite de ceux en bois, afin d'avoir 6 000 œufs, à raison de 15 œufs par poule et de 5 poules par parquet.<sup>561</sup>

Ces parquets sont basés sur les plans de ceux de Compiègne, comme le mentionne une note :

<sup>560</sup> ADY, 6Q 501.

<sup>561</sup> ADY, 6Q 507 : lettre de Girardin à Bourdon, Paris, 20 Sept. 1827.

Chaque parquet a 15 pieds de large sur 15 pieds de large et 4 pieds de hauteur, 4 lixes en bois brut forment le haut du parquet supportés par 4 fourches d'encoignures et 2 poteaux sur chaque pan avec mortoises dans les lixes. Les 2 poteaux du pan de devant servent à supporter la porte. Chaque pan est garni en genêts et maintenu de chaque côté par 4 lattes ou gaulettes en chêne fendues et placées les unes au-dessus des autres à une égale distance. La porte est aussi garnie en genet et posée sur deux gonds en bois et pour fermeture un tesson [...] au milieu du parquet est placé un poteau de 8 pieds d'hauteur pour élever le filet de manière à ce que l'on puisse circuler dans l'intérieur. Le tout en bois de chêne brut.<sup>562</sup>

Ces nouveaux parquets sont probablement ceux qui ont aujourd'hui disparus à l'ouest du pavillon de la Faisanderie. Le défrichement de bois est demandé pour les établir. La carte du cadastre de 1830 et les enquêtes archéologiques permettent de dater ces parquets Charles X à 1827<sup>563</sup>. Une « note sur la méthode d'élevage (méthode française) pratiquée au Grand Parc de Rambouillet<sup>564</sup> », en 1919 invite à observer une continuité. Dans l'enceinte du Corps de Garde se trouvent 90 parquets de deux types. Le premier type de parquets sont des parquets maçonnés à 1 m. recouverts de grillage de 1 m. 40 de haut. La surface de ces parquets est de 3 x 4,3 au sol. Le deuxième type est constitué de 33 parquets en planches goudronnées. Il est bien sûr difficile de savoir où se trouvaient l'ensemble des parquets végétaux éphémères. En revanche, il faut noter la permanence des chiffres : en 1827, il faut construire 38 parquets en bois et en 1919, il y en a 33 en bois. Le nombre de parquets déjà présents varie entre 42 pour 1827 et 57 en 1919. Ce nombre invite à s'interroger sur les dates de construction des parquets maçonnés du Corps de Garde. Les archives n'ont pour l'instant pas livré de réponse à ce sujet.

La Couverie ou Octogone bâtie entre 1784 et 1788 accueille les poules et les œufs pendant la couvaison. Il contient en 1919, la couverie, le réfectoire des poules, les cuisines, des magasins pour le matériel, les logements et un magasin à grain. Les fenêtres de la couverie ont des volets pour être hermétiques lors de l'incubation. Ce bâtiment accueille les œufs de faisans après la ponte puis durant l'incubation jusqu'à leur éclosion. Ils sont ensuite envoyés dans les autres lieux de l'élevage. Ce bâtiment est donc central dans le processus. En 1993, un nouveau bâtiment pour l'élevage est construit dans l'enceinte du Corps de garde, il accueille les incubateurs et le matériel d'élevage nécessaire au faisandier et à l'élevage<sup>565</sup>. Il remplace la couverie de l'Octogone.

<sup>562</sup> ADY, 6Q 506.

<sup>563</sup> ADY, 3P 2/257/18 : Section F6 dite du Parc, 98cm x 68cm, échelle 1: 2500.

<sup>564</sup> ADY, 6Q 540.

<sup>565</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995) : Budget 1993.



Le matériel évolue énormément dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le manque de source empêche de saisir les dates d'achat de matériel avec précision. Des états périodiques du matériel permettent de suivre ces grandes évolutions. Le chauffage de la couverie est assuré par un poêle du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. En 1919, la note sur l'élevage évoque la présence d'un chauffage sans en préciser le type. A la fin des chasses présidentielles, en 1994, lors de la demande de Certificat de capacité du faisandier de Rambouillet nous avons un état du matériel de la faisanderie :

- 1 incubateur (capacité 1200 œufs)
- 1 éclosoir
- 1 machine à laver les œufs
- 12 cabanes d'élevage avec parquet attenant (capacité de 500 faisandeaux chacune)
- 70 éleveuses avec parquet attenant (capacité 150 faisandeaux chacune)
- 110 parquets pour les reproducteurs
- 1 volière de 660 m<sup>2</sup> – hauteur de 3 m – enherbée
- 1 volière de 1 ha 54 – hauteur de 5 m- enherbée et arborée avec 5 cabanes d'élevage<sup>566</sup>

Parquets, couverie, dépendances, sont les éléments communs de ce complexe de la faisanderie. Viennent s'ajouter incubateur, éclosoir, machines variées, qui facilitent le travail d'élevage et garantissent une meilleure réussite dans les phases d'évolution du faisan.

La faisanderie ne serait rien sans son faisandier. Ces acteurs d'en bas sont souvent difficiles à retrouver dans les sources. Le faisandier est un personnage central dans l'élevage car en plus de suivre l'ensemble du processus, il détient un savoir spécialisé, qui est le fruit d'années de pratique et d'observation. En témoigne, cette phrase d'avril 1974, écrite par Bernard Legrand expliquant l'importance de la formation du faisandier : « étant donné qu'il faut au moins deux saisons, sinon trois pour que les connaissances, les tours de main, et l'expérience d'un tel faisandier puissent être communiqués à son successeur, il convient de créer immédiatement un poste de faisandier-adjoint<sup>567</sup> ». Le faisandier de Louis XVI et Napoléon I<sup>er</sup> est le faisandier Butemps<sup>568</sup>. Un mémoire précise l'« habillement du nouveau faisandier fait et fourni par Pasquier tailleur à Rambouillet » : habit, veste culotte, redingote, habit de drap et doublure, boutons, galons, parement<sup>569</sup>.

Pierre de Janti évoque le faisandier Psaume sous la IV<sup>e</sup> République pendant la présidence de Vincent Auriol<sup>570</sup>. Le dernier faisandier des chasses présidentielles est François Nouvet, arrivé au domaine de Rambouillet en 1976 en tant qu'ouvrier forestier, puis garde-

<sup>566</sup> ADR, 2<sup>e</sup> septennat 3/ 3.

<sup>567</sup> ADR, 2 : Lettre de B. Legrand, 19 avril 1974.

<sup>568</sup> ADY, 60J 458 bis.

<sup>569</sup> ADY, 60J 458 bis.

<sup>570</sup> DE JANTI Pierre, « Les Honneurs à Vincent Auriol », *Plaisirs de la Chasse*, mars 1966, p. 105.

chasse. Le 23 décembre 1980 il est agent technique forestier stagiaire et conduit un élevage à partir de 1981. Il devient ensuite le faisandier du domaine. Les faisandiers supervisent l'ensemble des travaux liés aux faisans et à leur élevage. Ils sont logés dans les maisons forestières les plus proches de l'élevage pour en assurer la surveillance et faciliter l'accès à leur lieu de travail. Ils sont les conservateurs de techniques et de savoirs très particuliers sur la biologie du faisan et les méthodes d'élevage. Ils sont les plus à même d'organiser l'élevage annuel et ont une responsabilité importante : créer et maintenir l'abondance en faisan dans le parc.

## 2- Le processus et les espèces animales

La méthode d'élevage peut être divisée en une dizaine d'étapes : la reprise des reproducteurs, leur mise en parquets, la reproduction, la ponte, l'incubation, l'éclosion, la croissance, la mise en volières, le lâcher des jeunes. Il faut préciser qu'une fois lâchés, les faisans ne sont pas livrés à eux-mêmes. Les faisandiers et les gardes veillent au nourrissage, à l'entretien et aux destructions de nuisibles pour maintenir l'abondance en faisans dans le domaine. La méthode décrite se fixe sous la Restauration comme en témoigne les archives domaniales et l'ouvrage d'Armand de Quingery. Son traité *Des faisanderies particulières*, publié en 1837, est un mélange des méthodes d'élevage allemandes et des méthodes élaborées dans les domaines royaux de Charles X. Pour la dernière période des chasses présidentielles Jean-Paul Widmer fournit également un récit du processus d'élevage<sup>571</sup>.

Chaque année les gardes du parc de Rambouillet capturent des reproducteurs dans le Grand Parc de Rambouillet. Ils peuvent également y associer de nouveaux individus et des reproducteurs issus d'autres domaines et même d'autres pays. Pour illustrer ces circulations animales et confirmer la technicité du processus nous présenterons trois exemples de nouvelles souches de faisans. La première en date et en distance est le transfert opéré en 1828 : des faisans de Fontainebleau sont envoyés à Rambouillet à la suite des travaux des nouveaux parquets<sup>572</sup>. Cent-dix ans plus tard, François Vidron achète 1 100 œufs de faisans en Angleterre à la Liphook Game Farm, à Chichester dans le Sussex<sup>573</sup>. Le dernier exemple, le plus tardif mais le plus impressionnant au niveau des distances parcourues date du début des années 1990. En 1994, une lettre explique que grâce aux conseils de J.-F. Mahé de l'Office national de la Chasse des faisans « chinois » ont été obtenus par le Service des Chasses Présidentielles et utilisés pour

<sup>571</sup> WIDMER Jean-Paul, *op. cit.*, p. 71-77.

<sup>572</sup> ADY, 6Q 506 : lettre de Dehêtre à Bourdon, Rambouillet, 5 avril 1828.

<sup>573</sup> ADY, 6Q 540.

l'élevage de la saison 1992-1993 à Marly : « les résultats ont été spectaculaires. Oiseaux très peu visibles à l'agrainage, craintifs et se dérochant à la vue de l'homme mais restant pourtant sur le territoire. A la chasse, oiseau très nerveux partant loin devant les rabatteurs, volant vite et montant très rapidement. Il a été étonnant de constater que ce comportement semblait avoir des conséquences favorables sur celui de la souche locale, peut-être par mimétisme<sup>574</sup> ».

Les faisans reproducteurs font l'objet d'une sélection particulière : ils doivent fournir les nouveaux faisandeaux et font l'objet d'une inspection et d'un tri qui doit garantir une bonne reproduction. Ils sont capturés dans les tirés à l'aide de pièges : volières, mues<sup>575</sup>. Les faisans sont placés en parquet, Armand de Quingery place lui un coq pour quinze poules en 1837, Jean-Paul Widmer indique un coq pour six ou sept poules<sup>576</sup>. Les faisans se reproduisent dans les parquets : « les faisanes choisissent elles-mêmes leur amant [partenaire] et s'unissent à lui de grand matin, aussitôt qu'elles sont descendues des arbres<sup>577</sup> » ou de leur perchoir. « Le silence et la tranquillité doivent régner dans toute la faisanderie ; c'est surtout une nécessité absolue dans le temps de la reproduction, autrement on ne peut compter sur un succès rationnel<sup>578</sup> ».

La saison des pontes commence en avril et mai au XIX<sup>e</sup> siècle. Il semble que la période se soit avancée à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les premiers œufs sont pondus dès la deuxième quinzaine de mars<sup>579</sup>. En 1990, le premier œuf est pondu le 19 mars et le dernier œuf le 23 mai. L'incubation qu'elle soit l'œuvre d'une poule d'Inde, de basse-cour récupérée dans les fermes voisines, ou d'un incubateur dure quatre semaines. Toujours en 1990, la première mise en incubation est le 6 avril et la dernière le 22 juin. De Quingery estime le nombre d'œufs pondus par poule entre 8 et 15 selon l'âge de l'individu. La faisane pond au sol dans les parquets et chaque matin le faisandier et les gardes viennent récolter la ponte pour la placer sous son incubateur animal ou mécanique. Avant de les confier à ces incubateurs, le garde vérifie la qualité des œufs : les œufs clairs, non fécondés ou dont la coquille est trop fragile sont écartés. Les œufs sont lavés et placés dans l'incubateur mécanique. Les incubateurs animaux que sont les poules d'Inde font l'objet de soins particuliers : « tous les jours à midi, on lève chaque poule d'Inde de son nid, on la met au grand air et on lui donne à manger et à boire ; elle profite de ce moment pour secouer sa vermine<sup>580</sup> ». Confier le travail à l'incubateur mécanique ne garantit pas l'éclosion, le faisandier doit surveiller la température et l'humidité de l'appareil.

<sup>574</sup> ADR et WIDMER Jean-Paul, *op. cit.*, p. 76.

<sup>575</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>576</sup> *Ibid.*, et QUINGERY Armand de, *op. cit.*, p. 18 ;

<sup>577</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>578</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>579</sup> WIDMER Jean-Paul, *op. cit.* p. 72 et ADR : année 1990.

<sup>580</sup> QUINGERY Armand de, *op. cit.*, p. 30.

A leur éclosion, après vingt-quatre jours d'incubation, les faisandeaux sont placés dans d'autres espaces. De Quingery les fait placer dans « des corbeilles de paille tressée, dont on a eu soin de couvrir le fond de plumes d'oie ou de faisan<sup>581</sup> » dans une salle chaude semblable aux cabanes d'élevage chauffée du XX<sup>e</sup> siècle. Les faisandeaux sont redonnés aux poules d'Inde au XIX<sup>e</sup> siècle, ou restent dans la cabane d'élevage. Le premier jour on ne leur donne pas à manger, le jaune contenu dans l'œuf sert à assurer la nourriture. Les jeunes faisans peuvent sortir prendre le soleil les jours suivants. Pendant leur croissance les jeunes sont surveillés par le faisandier qui les nourrit et les soigne. La nourriture est composée jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, d'œufs de fourmis récoltés en forêt par les fourmilleurs ou de larves de mouche<sup>582</sup>. Les faisandeaux sont insectivores au début de leur vie puis ils se nourrissent ensuite de céréales et végétaux. Voici la nourriture qui leur est donnée en 1990 : prédémarrage du 2<sup>e</sup> jours au 7<sup>e</sup> jour (miettes) ; démarrage du 8<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> jour (miettes) ; 1<sup>er</sup> âge du 19<sup>e</sup> jours au 41<sup>e</sup> jours (granulés) ; du 42<sup>e</sup> jour au 71<sup>e</sup> jour : granulés 1<sup>er</sup> âge et blé en mélange ; au-delà du 71<sup>e</sup> jour : blé pur<sup>583</sup>. Lorsqu'ils ont atteint vingt-quatre jours, ils sont envoyés dans leur cabane et leur volière dans le parc. Les mises sur tirés s'étalent du mois de juin à août. « Ainsi les faisans auront plus de cinq mois jusqu'au début de la saison de chasse pour s'habituer à leur territoire et prendre leurs repères tout en ayant la liberté de se déplacer et donc de fortifier leurs pattes et leurs ailes<sup>584</sup> ». Certains gardes se voient attribuer la garde d'un tiré. Ils y nourrissent, surveillent et soignent au besoin les faisans. Ils établissent un protocole diplomatique avec les faisans pour les conserver, les cantonner sur leur tiré : ils nourrissent les faisans en les prévenant par un coup de trompe ou de sifflet. Ce stimulus permet « de garder la maîtrise de ses oiseaux pour qu'ils soient bien présents le jour de la chasse<sup>585</sup> ». Contrairement à ce qu'avance Géraldine Péoc'h, il ne s'agit pas d'un gibier domestiqué<sup>586</sup>. Si le gibier est bien élevé dans un cadre imposé, celui fixé par le faisandier et les gardes, le gibier doit conserver ses réflexes de fuite, ses capacités de vol et de course pour fuir à l'arrivée des chasseurs. Le prince de chasse souhaite une chasse abondante faite de gibier d'élevage et non pas un « lâcher de faisans » ou de gibier de tir. Le lâcher consiste à livrer des oiseaux la veille ou le jour même de la chasse. Ne connaissant pas le terrain, soumis aux aléas du transport ils constituent un gibier médiocre. A Rambouillet les

<sup>581</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>582</sup> Ces larves de mouche sont produites par les gardes, qui laissent de la viande en putréfaction, des animaux entiers parfois pour ensuite récolter les larves et en nourrir les jeunes oiseaux.

<sup>583</sup> ADR : Bilan élevage 1990 Rambouillet

<sup>584</sup> WIDMER Jean-Paul, *op. cit.*, p. 73.

<sup>585</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>586</sup> PÉOC'H Géraldine, « Les tirés de Napoléon III : forêts et gibiers domestiqués », *art. cit.*

faisans sont le fruit d'un travail d'équilibre entre quantité et qualité de faisans en leur garantissant la connaissance du terrain.

Les espèces de faisans sont elles aussi à mentionner. Elles témoignent du caractère international du domaine de Rambouillet du point de vue animal. Si le faisan commun appelé aussi faisan Colchide ou faisan de la Chine est le plus élevé et le plus présent à Rambouillet de 1783 à 1995, d'autres espèces peuplent le parc. Il est également le faisan le plus docile puisque la plupart des autres espèces résistent à l'acclimatation et au type de chasse rambolitaine. Tous les faisans sont d'origine asiatique ou orientale. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les toiles de Jean-François Desportes documentent encore la présence de faisans argentés que l'on retrouve également sous la Restauration. Adolphe de La Rüe en dresse un dernier portrait pour le Second Empire à Saint-Germain :

Ce que je désapprouve, c'est d'avoir choisi le faisan argenté, connu, jugé depuis longtemps comme impropre au peuplement de nos chasses. Cet oiseau, soit à cause de la vie monacale à laquelle nous le condamnons, soit pour d'autres raisons que je ne saurais dire, est lourd, paresseux et vole mal ; c'est tout juste si au lieu de fuir devant les rabatteurs, il ne va pas les frapper de l'aile et de l'éperon. Mais l'inconvénient capital qui s'oppose absolument à sa propagation dans nos forêts, c'est qu'il se cantonne mal. Son rôle se réduit donc, par sa beauté, à animer, à orner nos volières.<sup>587</sup>

Le faisan doré de Chine est lui présent du début du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours à Rambouillet. Louis Magaud d'Aubusson écrit en 1888, que l'« on ignore l'époque exacte [où il a été acclimaté], on admet qu'il a été importé au XV<sup>e</sup> siècle » et sa domestication aurait eu lieu en Angleterre vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>588</sup>. Il est difficile à acclimater, se cantonne mal, coûte cher malgré le fait qu'il soit « l'un des plus beaux oiseaux de nos volières<sup>589</sup> ». Quant au faisan versicolore, originaire du Japon, Louis Magaud d'Aubusson dit en 1888 que « son introduction en Europe remonte à une quarantaine d'années<sup>590</sup> ». « Le faisan versicolore a réussi dans plusieurs de nos forêts ; il se croise facilement avec le faisan commun ; il est plus petit que celui-ci, mais il est plus fécond<sup>591</sup> [...] Cet oiseau se cantonne parfaitement ; il prend son beau plumage trois semaines plus tard que le coq du faisan commun ». Cette docilité et les succès d'acclimatation expliquent sa présence encore aujourd'hui, mais dans des quantités réduites. Le faisan obscur est rare mais présent à Rambouillet. Le second faisan de chasse favori est le faisan

<sup>587</sup> DE LA RUE Adolphe, *op. cit.*, p. 183-184

<sup>588</sup> MAGAUD D'AUBUSSON Louis, *Les Gallinacées d'Asie*, Paris, Société nationale d'Acclimatation, 1888, p. 30.

<sup>589</sup> DE LA RUE Adolphe, *op. cit.*, p. 185.

<sup>590</sup> MAGAUD D'AUBUSSON Louis, *Les Gallinacées d'Asie*, *op. cit.*, p. 33.

<sup>591</sup> DE LA RUE Adolphe, *op. cit.*, p. 193.

vénéré. Plus facile à élever que ses autres congénères il prend la seconde place à Rambouillet en proportion. Cet oiseau peut être doté d'une queue de plus de deux mètres, ce qui attire les yeux du chasseur qui y voit un trophée mémorable. A Marly, il y a même eu une hybridation spécifique : le Marlychois, qui est un mélange entre faisans obscurs et faisans de Formose<sup>592</sup>. Comme nous le disions élevage ne signifie pas domestication, la nature est là pour le rappeler.

### 3- Les menaces : nuancer le gouvernement humain

L'élevage est un cas d'étude exemplaire pour l'histoire de l'environnement et de la déconstruction d'un mythe de domination totale de la nature par l'homme. La réussite de l'homme dans l'élevage est soumise à bien des aléas et le succès n'est pas garanti même avec l'arrivée des médicaments. L'une des menaces permanente de l'élevage est la prédation des faisans. Armand de Quingery débute son traité sur les faisanderies par la présentation des prédateurs du faisan. Pour chaque étape de sa vie, de l'œuf, au stade de faisandeau puis de faisan adulte, cet oiseau connaît de nombreux prédateurs. « Le renard est placé au premier rang <sup>593</sup>», l'accompagne les mustélidés et les rapaces tout au long de leur vie mais aussi les chiens et les chats. Les corvidés et le hérisson s'en prennent également aux nichées en mangeant les œufs. Réussir l'élevage n'est donc pas une fin en soi, il faut maintenir l'abondance en gibier en détruisant les ennemis du faisan.

Le garde faisandier doit avant tout s'attacher à la poursuite du renard, le plus vorace des animaux ci-dessus désignés. Sa destruction doit être le principal but de tous ses efforts ; non seulement il le chassera avec ardeur durant l'hiver, époque où sa peau a le plus de valeur, mais encore dans les autres saisons, surtout lorsque les femelles sont pleines ou bien lorsqu'elles nourrissent. Il peut en tuer beaucoup en se rendant à l'affût soir et matin, et encore en mettant des chausse-trappes et les autres pièges. <sup>594</sup>

Rapaces, corvidés, mustélidés, canidés sont des menaces à surveiller qui vont participer à l'essoufflement en gibier du domaine sur le temps d'une saison de chasse. Il faut aussi mentionner un aspect très simple qui nuance le pouvoir humain sur la nature. Le faisan est un oiseau, et en tant qu'oiseau il vole. Les murs n'arrêtent donc pas les faisans du domaine. Une partie des oiseaux s'envole donc pour d'autres cieux, les chasseurs les récupèrent en partie lors des petites chasses dans le Petit Parc de 1880 à 1914 puis ils s'évaporent dans la nature.

Le climat, les intempéries et les conditions de vie sont également des preuves de la résistance de la nature à Rambouillet. Et le progrès technique n'empêche rien. Armand de

<sup>592</sup> WIDMER Jean-Paul, *op. cit.*, p. 76-77.

<sup>593</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>594</sup> QUINGERY Armand de, *op. cit.*, p. 11.

Quingery explique que la situation géographique de la faisanderie importe énormément : terre fertile et sèche sont des conditions essentielles<sup>595</sup>. Les faisandeaux ne supportent pas l'humidité. C'est pour cette raison que les parquets sont exposés au sud pour profiter d'une exposition au soleil importante. Le 13 juillet 1788, un orage et ses grêlons causent des pertes dans les rangs de lièvres, de perdrix et de faisans du domaine. Même à Rambouillet les répercussions de l'éruption du Laki en Islande se font sentir<sup>596</sup>. Les périodes d'humidité, de pluie ou de neige sont également très nocives pour les faisans. En 1922, « en raison des intempéries, les éclosions sont en retard de près d'une quinzaine de jours sur l'an dernier et qu'il y a même encore actuellement, de tout jeunes faisandeaux naturels provenant de recoquetages, il ne me paraît pas possible de prévoir une chasse officielle, avec des faisans susceptibles de voler, avant le 25 octobre, au plus tôt<sup>597</sup> ». Un élevage retardé signifie une chasse retardée. La venue des princes est dépendante de la réussite du faisandier et des faisans. En 1980, le domaine subi des pertes considérables durant l'élevage :

Je rappelle que le printemps et le début de l'été 1980 ont été particulièrement humides et froids. Il en est résulté une pathologie absolument exceptionnelle sur les faisandeaux : coccidiose, trichomonose, et surtout salmonellose. Nous avons ainsi perdu 2.000 faisandeaux pendant la saison d'élevage.

D'autre part, l'humidité a entraîné une dispersion de nos canards qui, habituellement bien cantonnés sur les plans d'eau où ils étaient élevés, se dispersaient à l'intérieur des parcs de chasse. 40% d'entre eux ont, pour cette raison, été perdus.<sup>598</sup>

Les maladies du faisan sont en effet très surveillées au domaine. Des granulés vermifugés sont distribués aux reproducteurs pendant l'élevage. De leur éclosion à leur 24<sup>e</sup> jour, les faisans sont également l'objet de traitements vétérinaires : traitements contre les affections bactériennes : staphylocoques, salmonelles ; anti-infectieux digestif ; contrôle de l'eau de boisson ; vitamine E et sélénium ; minéraux, vitamines<sup>599</sup>. Et à leur arrivée sur le tiré de nouveaux traitements leur sont donnés contre la trichomonose, l'histomonose ; l'entérite nécrosante, un anticoccidien ; un anti-infectieux gastro-intestinal et respiratoire, un anti-stress ainsi que des granulés vermifugés. De tels traitements ne garantissent pas la survie des oiseaux ni la victoire sur la maladie et l'épidémie :

<sup>595</sup> QUINGERY Armand de, *op. cit.*, p. 21.

<sup>596</sup> L'éruption colossale du Laki le 8 juin 1783 provoque en Europe des tempêtes, des intempéries qui a leur modifient le climat pendant plusieurs années.

<sup>597</sup> ADY, 6Q 530 : note du 10 août 1922 au Chef du Service des Chasses présidentielles, Général de division [Lasson].

<sup>598</sup> ADR : Rapport d'activité Chasses présidentielles année 1980.

<sup>599</sup> ADR.

Le 3 juillet 1990, une forte attaque de coccidiose et de trichomonose a eu lieu sur les faisandeaux âgés de 5 semaines sur le tiré du Pavillon. Après autopsie à la clinique vétérinaire de Lamotte Beuvron, le traitement suivant a été préconisé : [Diétridazole, Néomycine, Baycox]

Il est à noter que le docteur vétérinaire Jacques Sennelier estime qu'il faut repenser le plan prophylaxie et qu'il faut éviter de fatiguer les oiseaux par des traitements préventifs trop polyvalents surtout vers 25 jours »

Jean-Paul Widmer explique les raisons de ce traitement intensif :

Une reproduction totalement naturelle, à partir des poules sur le terrain après la saison de chasse, est totalement illusoire. Celle-ci a bien lieu et, chaque année, on observe des poules avec des poussins mais ils disparaissent rapidement. En effet, le terrain sur lequel sont passées des générations et des générations de faisans, est pollué par toutes les maladies liées à cette espèce.<sup>600</sup>

La concentration d'oiseaux produit une telle densité d'animaux que les maladies viennent réguler le nombre de manière drastique : la suppression des pontes annuelles. Il faut aussi penser aux prédateurs qui échappent aux destructions des gardes. Une dernière source invite à réfléchir sur les conséquences d'un tel traitement :

Plusieurs produits vétérinaires ont été interdits par « Bruxelles ». Or, ces produits sont absolument indispensables pour les élevages de faisans et, surtout, de canards. Il s'agit :

-du Ridzol (Ronidazol) pour lequel il existe encore un produit de substitution : le Dimétridazole, mais qui est moins efficace.

-du Chlörenphénicol (antibiotique) pour lequel il n'existe pas, pour l'instant de produits de substitution.

La raison de cette interdiction est qu'il reste trop de résidus de ces produits dans la viande des animaux. Ne serait-il pas possible d'obtenir une dérogation pour les animaux de chasse ? (Avec interdiction de consommer la viande éventuellement).<sup>601</sup>

Les chiffres sont également intéressants pour illustrer l'amélioration de la maîtrise du processus d'élevage et l'intensification de la production de gibier à Rambouillet. En 1788, Butemps achète 379 poules couveuses et 11 dindes, et le total de la correspondance pour cette année permet de donner le chiffre de 2 827 œufs achetés (faisans et perdrix rouges)<sup>602</sup>. Les perdreaux sont élevés par huit gardes du domaine. En 1807, 2 014 œufs sont pondus<sup>603</sup>. En 1808, Butemps a élevé 700 faisans à Rambouillet<sup>604</sup>. Le 17 mai 1813, ce sont 728 œufs qui ont été pondus et en juin il y a 291 faisandeaux à la faisanderie<sup>605</sup>. Les lacunes des sources empêchent d'être plus précis pour le Premier Empire. Il en est de même pour la Restauration. Toutefois, l'augmentation du nombre de pièces aux tableaux permet de préciser l'augmentation de l'élevage. Les conditions matérielles d'élevage témoignent également de cet essor de l'élevage sous Charles X. Le 1<sup>er</sup> août 1853, 664 faisandeaux, 125 perdreaux rouges, 488

<sup>600</sup> WIDMER Jean-Paul, *op. cit.*, p. 74.

<sup>601</sup> ADR.

<sup>602</sup> ADY, 60J 458bis.

<sup>603</sup> GRANGER André, *Vieux papiers d'Yveline*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>604</sup> ADY, 6Q 501 : lettre de Froidure à Serracin, Paris, 28 février 1809.

<sup>605</sup> ADY, 6Q 506.



perdreaux gris et 26 cailles sont lâchés dans les tirés de Rambouillet<sup>606</sup>. En 1927, le récapitulatif des résultats de l'élevage permet de suivre en détail les chiffres :

360 poules et 100 coqs placés en parquets. Mise en parquet 5 mars, début ponte 5 avril. Sur 3 600 œufs mis en incubation, 1256 sont livrés sur les tirés à 30 jours, la moyenne de l'éclosion est de 63,6%. 445 sont cassés en cours d'incubation, 435 sont clairs, 370 sont morts en coquille, 2 295 éclosent, 141 meurent avant la mise en boîte, 2209 sont mis en boîte, 953 meurent depuis la mise en boîte, 1256 sont livrés sur les tirés à 30 jours.<sup>607</sup>

Sous la présidence de François Mitterrand le suivi est permis de 1982 à 1992. En 1981-1982, 12 697 faisans sont placés sur les tirés ; en 1983-1984, 14 380 ; en 1984-1985, 16 774 ; en 1986-1987, 17 627 ; en 1987-1988, 16 064. Puis les chiffres atteignent leur apogée en 1992 avec 18 229 faisans placés<sup>608</sup>.

<sup>606</sup> BENOIST Georges, *Grandes chasses, grands fusils*, op. cit., p. 248.

<sup>607</sup> ADY, 6Q 531.

<sup>608</sup> ADR.

## Chapitre VIII : Une guerre totale et permanente : pratiques et rites de chasse

La chasse et la guerre entretiennent une relation forte. « La chasse s'entend de la guerre que font les hommes aux animaux sauvages<sup>609</sup> ». Cette formule disparaît avec la Première Guerre mondiale mais la relation entre l'armée et la chasse se poursuit avec toutefois, quelques adaptations et évolution. En effet, la guerre était jusque-là pour les nobles un moment pour se distinguer. Cette guerre aux animaux n'est pas celle de la guérilla ou de la bombe nucléaire mais celle où le soldat en rang fait front à l'adversaire et respecte l'ordre des salves : une guerre de chevaliers, une guerre codifiée et honorable. La reine des chasses est la vénerie du cerf, c'est la chasse la plus distinguée, la plus codifiée et la plus coûteuse en temps et en moyens. Tout aussi codifiées les chasses à tir se métamorphosent à Rambouillet. Dans le ciel, sur les eaux et sur la terre, les chasseurs s'emparent de tous les animaux. Chaque saison a sa chasse, chaque mois a son gibier.

La chasse n'est pas un simple loisir à Rambouillet. La chasse y est une démonstration du pouvoir. Le coût de ces pratiques, le nombre d'hommes, la fréquence des chasses, la représentation témoignent du fait que chasser c'est gouverner. Les chasses sont réglées, planifiées, codifiées, ritualisées. La chasse est un gouvernement tacite sur les hommes par la mise en scène de la nature. Les tirés, les Grandes Chasses, la vénerie sont les grandes cérémonies de ce gouvernement cynégétique. La rareté des récits illustre que ce gouvernement s'incarne mais ne se dit pas. La fréquence des chasses par ailleurs : Louis XVI chasse un jour sur deux, ce qui explique également ce manque de récits complets. La chasse est un rituel de cour enseveli dans le quotidien. Il faut donc l'extraire de sa banalité pour lui rendre son faste, son ampleur mais aussi sa violence.

### I- Le Ciel et la Terre : vénerie et fauconnerie

Faire le récit de l'ensemble des pratiques et des rites de vénerie à Rambouillet dépasse le cadre de notre étude. Il s'agit ici de faire des lectures choisies des pratiques de chasse à courre entre 1783 et 1870. Entre ces dates, la vénerie du cerf représente la chasse royale par excellence.

<sup>609</sup> BLANC-SAINT-BONNET Louis Marie, *Manuel des chasseurs, ou Code de la chasse*, Paris, Alexis Eymery, 1820, p. 1.

Suivre les équipages permet d'identifier la pression de chasse sur le milieu et les animaux et d'identifier les règnes des grands veneurs de Rambouillet.

## 1- Physionomie des chasses animales à Rambouillet : chasses royales, impériales et présidentielles

Lorsque Louis XVI achète Rambouillet c'est pour pratiquer la vénerie du cerf. Ce domaine de 20 000 hectares est idéal pour courre le cerf. Louis XVI fait des raids cynégétiques à Rambouillet : il part de Versailles tôt le matin, chasse toute la journée, dîne à Rambouillet et rentre dans la nuit à Versailles. Son équipage reste à Rambouillet entre les mois de mai et d'août. Le nombre de cerfs forcé oscille entre 1 et 4 par chasse comme le 8 juin 1786. Le Journal du roi mentionne 123 chasses en quatre ans à Rambouillet de 1784 à 1788. Il prend en quatre ans avec son équipage 153 cerfs<sup>610</sup>. La Vénérerie chasse à Rambouillet, sans le roi, 26 fois, entre le 12 juillet 1789 et le 16 mars 1790. Louis XVI ne chasse pas seul en forêt de Rambouillet il autorise son frère le comte d'Artois à mener son équipage du vautrait à Rambouillet. Le comte d'Artois chasse ainsi en chassé-croisé avec le roi le sanglier. Entre 1784 et 1788, le comte fait 83 chasses à Rambouillet. Le règne de Louis XVI est donc définitivement un règne cynégétique. Entre 1784 et 1790, ce sont donc 232 chasses qui animent les forêts de Rambouillet. L'intensité des chasses du roi oblige à n'y chasser que dans une période réduite : mai à août pour conserver un nombre d'animaux convenable.

Napoléon I<sup>er</sup> est à Rambouillet chasseur de loups et de cerfs. Les dates fournies par Charles-Eloi Vial et les archives du domaine ne livrent que 32 dates de chasse à Rambouillet dont une vingtaine à courre de 1804 à 1814<sup>611</sup>. Il chasse au vol le 15 août 1810.

La Restauration est le grand règne des veneurs à Rambouillet au XIX<sup>e</sup> siècle. Le calendrier des chasses de la Restauration est encore incomplet mais plus de deux-cent dates sont déjà recensées. Le comte d'Artois se fait souvent accompagné de ses fils le duc de Berry et le duc d'Angoulême. Ces derniers viennent régulièrement chasser et séjourner ensemble à Rambouillet. Ils sont d'ailleurs plus régulièrement à Rambouillet que le comte d'Artois et Charles X. Les veneurs se contentent souvent d'un cerf par chasse, mais des journées exceptionnelles comme celle du 9 juillet 1821 vont jusqu'à trois cerfs pris. Le duc d'Angoulême prend ce jour-là trois cerfs dix-cors<sup>612</sup>. Une chasse à courre de la Restauration à Rambouillet est retranscrite par Perrin du Lac :

<sup>610</sup> FAURE Félix, *op. cit.*, p. 51.

<sup>611</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 632-694

<sup>612</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 114.

A 9 heures [du soir], la curée eut lieu en face du château sur un gazon qui touche aux canaux. Les dames sortirent et l'on présenta à chacune une baguette pour éloigner les chiens qui auraient pu les gêner. Un piqueur à cheval sur l'animal tient ses bois et fait mouvoir la tête en présence des chiens qui sont tous en face et libres. Lorsqu'ils veulent se jeter sur l'animal, des valets les menacent du fouet et les font retirer. Ils approchent ainsi et se retirent alternativement jusqu'à un signal donné par le prince. Cette scène, illuminée par les torches, fait un effet extraordinaire.<sup>613</sup>

La chasse à courre se poursuit à Rambouillet de 1834 à 1851. Puis en 1851, Napoléon III expulse la société de chasse qui loue la forêt pour s'en rendre le veneur exclusif. Ce choix est assez curieux car les sources ne conservent que très peu de traces des chasses à courre de l'Empereur à Rambouillet. Tandis que les chasses à tir sont précisément enregistrées et détaillées, seules neuf chasses de la Vénérerie nous sont connues.

La forêt accueille ces chasses du cerf à Rambouillet. Si nous ne pouvons pas détailler l'ensemble des lieux parcourus, il en est un qui fait figure de paysage de vénerie par excellence. Il est connu par un récit d'une chasse fantastique et exceptionnelle de Saint-Hubert qui aurait eu lieu le 3 novembre 1771 : il s'agit des étangs de Saint-Hubert. Le bat-l'eau, c'est-à-dire quand le cerf cherche à échapper aux chiens et à se refroidir dans une mare ou un étang prend régulièrement place dans ces étangs. Le récit d'Eugène Chapus même s'il est jugé peu crédible par beaucoup d'auteurs mérite tout de même qu'on y prête attention, pour le côté spectaculaire de la chasse à courre, et la fonction que peut prendre une résidence de chasse :

Le 2 novembre, les équipages, qui déjà avaient été conduits à Sénart, revenaient à Rambouillet. Le lendemain, dès cinq heures, les valets de limiers de la vénerie royale avaient fait quête dans divers cantons de la forêt. Le roi n'arriva que tard : sa suite était nombreuse. On se rendit, pour l'attaque, à la garenne de Chagny, située à égale distance des Ivelines et de la Briche de Poigny. Les équipages du grand veneur se joignirent à ceux du roi. Les relais furent placés de manière à empêcher certaines refuites.

L'un fut envoyé au bois de la Trèche ; un autre sur le chemin des Dames, entre Poyers et Orphin ; un troisième, à l'entrée des Rotties, vis-à-vis le bois de la Grange ; et d'autres, et d'autres encore au bois de Vilpaix, au bois de l'Épard, au bois de Milmont, aux Longues-Mares.

La chasse débute par la bruyante fanfare de la Saint-Hubert et de la Rambouillet. La première ne se sonne jamais qu'au jour solennel de la fête du patron des veneurs : c'est le morceau d'ouverture comme aussi le final obligé du drame qui n'a qu'un jour dans l'année. Enfin, la *Royale* retentit ; chacun comprit qu'alors les chiens attaquaient un cerf dix-cors. L'à-vue se fit entendre ; l'animal prit parti, et, à sa suite se précipitèrent les piqueurs du roi, les princes, les grands seigneurs, les courtisans et une foule de cavaliers portant la livrée bleue du roi et la couleur verte du duc de Penthièvre. »

« Monsieur d'Yauville, disait le roi en traversant le carrefour des Cinq-Arpents, vous aurez contribué à me faire faire une gaie Saint-Hubert. Aurons-nous un bel hallali ?

- Sire, je l'espère ... Un hallali digne du patron officiel de la chasse.
- A propos de saint Hubert, notre illustre et vénéré patron, dit le roi, connaissez-vous son histoire d'Yauville ?
- Je ne connais pas l'histoire de saint Hubert, repartit d'Yauville, qui voulait faire sa cour.
- Ah ! c'est étrange ; officiellement, vous devriez la savoir... C'était, disent les meilleures traditions, un beau cavalier et un riche seigneur d'Aquitaine qui se livrait aveuglément, comme nous pourrions

<sup>613</sup> Ibid., p. 110.

le faire, aux vanités de ce monde. Il passait dans les bois toutes les heures qu'il ne consacrait pas à l'amour. Cette vie d'iniquité, c'est la chronique qui dit cela, ne pouvait toujours durer, et, un jour qu'il poursuivait un cerf au fond des inextricables et solennelles forêts des Ardennes, tout à coup une apparition des plus étranges s'offrit à lui : un miracle ... Mais d'Yauville, fit le roi en s'interrompant, je crois que les chiens balancent. Il a paru du change.

- Oui, sire ; et cela vient fort mal à propos au milieu de votre narration.
- Au contraire, fit le roi, c'est un incident que je ne déteste pas à la chasse, quand c'est monsieur d'Yauville qui la mène. Voyons ! comment allez-vous manœuvrer ? »

D'Yauville a mis pied à terre, et, suivi d'un piqueur, il s'est avancé ; il a cassé des branches qu'il a jetées dans la voie du cerf qu'il a vu passer.

Il enlève quelques chiens, il leur présente cette voie ; mais les chiens demeurent tout à fait.

Le conseil des veneurs se tient. Quelques-uns vont aux informations ; depuis le lancer, M. le commandant avait observé que l'animal chassé ne faisait que taupiller en cherchant du change. On enveloppe plusieurs enceintes à la fois ; les chiens manœuvrent activement, ils mettent le nez à toutes les coulées. D'Yauville les nomme par leurs noms ; il les excite, il les flatte ; on entend claquer le fouet des piqueurs pour en ramener quelques-uns.

Bientôt ils s'agitent, crient ; par leurs façons, il est presque certain qu'ils ont retrouvé le cerf.

D'Yauville, pour s'en assurer, tâche d'en revoir ; nul doute, c'est le cerf. On sonne fanfare, la chasse repart.

Après avoir battu les parties opposées de la forêt et après un débuché, le cerf, barré dans quelques-unes des voies, était rentré et se dirigeait vers les étangs de Saint-Hubert.

La journée était sur son déclin. Le soleil, si pâle à cette époque de l'année, commençait à lisérer d'or le sommet des arbres. Les bûcherons, occupés à faire des abattages, venaient de recommencer leurs travaux d'après-dîner. Les charrettes des marchés de Rambouillet, qui s'étaient rendues à Versailles, s'en retournaient à vide en suivant au pas la grande route à travers la forêt.

D'Yauville jugea qu'on pouvait laisser le cerf librement se forlanger dans la direction des étangs. Il allait tête en terre.

Il y aura, comme il l'avait prévu, un hallali dans l'eau. Les dames en ont été averties, et toutes, avec l'agrément du roi, ont envahi le château de Saint-Hubert : les croisées donnant sur les étangs sont ouvertes. Ainsi que tous ceux qui suivaient la chasse en carrosse, elles y ont été prendre place. Le peuple, accouru, se range à son tour pour voir l'hallali. On attend. L'animal dispute longtemps sa vie ; il tient les abois ; il court sur l'ourlet des étangs.

Quand l'hallali avait lieu hors de l'eau, l'ancien usage vous le savez était d'aller couper le jarret à l'animal. On mettait même de la vanité à cette bravade, souvent dangereuse pour les hommes. Sous Louis XV, on eut recours au fusil.

Tandis que l'animal, qui était sur ses fins, se préparait à battre l'eau, Sa Majesté alla prendre position sur les bords de l'étang, ainsi que sa nombreuse suite vêtue de ce riche costume bleu que la tradition et les tableaux contemporains nous ont transmis. Enfin le cerf s'était mis à la nage, [...] il naviguait et multipliait ses évolutions nautiques, poursuivi par les chiens de la meute.

Tout à coup, à l'extrémité sud de l'étang, venant par les Ivelines, un second cerf paraît. Il est également sur ses fins. Des sons éloignés de la trompe se font entendre ; derrière, au fond de l'horizon, surgissent une meute qui donne des voix, des cavaliers portant les couleurs rouges du duc d'Orléans. Nul doute, c'est le prince qu'un incident imprévu amène à Rambouillet ; la chasse est partie de la forêt de Dourdan, qui n'est qu'à un quart de lieue de la haie de Rochefort. Le duc de Penthièvre et le roi Louis XV y allaient souvent quand ils chassaient les cerfs attaqués dans les Ivelines. [...]

Un officier de la suite du roi, qui craignait pour les plaisirs de Sa Majesté, voulut se détacher et aller donner l'ordre à l'équipage du duc de rétrograder. Mais le roi, qui le devina, l'arrêta.

« Qu'on ne dérange personne, dit-il ; c'est fort joli à voir. »

Ce double hallali appelait les regards de tous.

Mais voici qu'à la tête même de ces étangs, du côté du nord, un troisième cerf paraît et viennent une autre meute, d'autres cavaliers, d'autres piqueurs et d'autres valets. La surprise est grande, la rumeur grande ; on se regarde. [...] Cette fois [la livrée] est jaune, c'est celle du prince de Condé ! » [...] Ayant bénéficié de relais sur la route de Chantilly à Rambouillet, le prince de Condé se retrouve lui aussi sur les bords de l'étang de Saint-Hubert. « Cela tenait du merveilleux » souligne Eugène Chapus.

« Alors on vit ce que de mémoire de chasseur on n'avait vu, trois cerfs à l'eau, trois meutes à leur poursuite, trois équipages aux livrées contrastées assistant au spectacle de leur lutte, puis un triple hallali.

C'est un fait très-connu et très-observé en vénerie que les vieux cerfs qu'on a transportés d'une forêt à une autre s'en reviennent à leurs demeures primitives lorsqu'ils sont vivement chassés. D'Yauville, mieux que personne, connaissait cette particularité des mœurs des bêtes fauves. Parmi les animaux dont il avait composé la remonte de Chantilly, le plus beau cerf, celui qu'on avait choisi pour la solennité de la Saint-Hubert, avait été tiré des réserves de Rambouillet. [...] <sup>614</sup>

Tous les princes de Rambouillet connaissent un bat-l'eau à Saint-Hubert durant leur règne. Cette continuité permet d'identifier ce paysage monumental comme un haut lieu de la vénerie d'État. Les rares représentations de chasses en forêt de Rambouillet figurent d'ailleurs ce lieu : le médaillon de Vasserot dans la salle de bain de l'empereur du château, l'illustration de Jadin sous Napoléon III <sup>615</sup>.

Les présidents eux ne disposent plus d'un équipage d'État pour chasser en forêt. Toutefois, certains présidents de la République sont des passionnés de vénerie. Félix Faure fréquente les chasses de l'équipage de Bonnelles-Rambouillet lorsqu'il vient à Rambouillet. Mais Vincent Auriol semble encore plus s'impliquer dans l'équipage puisqu'il en est bouton d'honneur dit Pierre de Janti. Il mêle chasses à tir et à courre, tel que le 18 octobre 1952. Le président Auriol invite le duc d'Édimbourg et les souverains de Hollande à la prise d'un daguet par l'équipage de Bonnelles-Rambouillet. Le 2 481<sup>e</sup> trophée est envoyée à la reine de Hollande <sup>616</sup>. Ces grandes trames présentées, nous pouvons poursuivre sur les aspects symboliques de la vénerie.

Rappelons pour finir, que la chasse à courre est publique. Le peuple peut venir voir le roi au rendez-vous. C'est donc l'occasion pour le prince de chasse de s'y mettre en scène : prince en bonne santé, généreux, protecteur et bienfaisant. « Quand Louis XVIII vient à Rambouillet en 1818 [pour la seule chasse de tout son règne], les boutiques de la ville furent fermées, cinq mille personnes vinrent à l'Étang de la Tour et les restaurateurs, les orchestres et les bals finirent par perturber la chasse <sup>617</sup> ». La chasse est une fête et un spectacle non seulement pour les princes. La mondanité de la vénerie permet également de retrouver l'élite dirigeante, foncière ou financière lors des laisser-courre de l'équipage de Bonnelles.

<sup>614</sup> CHAPUS Eugène, *Les chasses princières en France, de 1589 à 1841*, Paris, Hachette, 1853, p. 82-93.

<sup>615</sup> VASSEROT Jean, *Vue de l'étang du Pourras à Rambouillet*, vers 1810, huile sur toile, d. 38,5 cm, Château de Rambouillet, Salle de bain de l'Empereur ; JADIN Emmanuel, *Maison de l'Empereur. La Vénerie, 1852-1870, texte et dessins par Emm. Jadin d'après ses propres études et les dessins et croquis de son père Godefroy Jadin, peintre de la Vénerie*, Paris, Manzi, Joyant et Cie, 1905.

<sup>616</sup> DE JANTI Pierre, « Les Honneurs à Vincent Auriol », *Plaisirs de la Chasse*, mars 1966, p. 106.

<sup>617</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 563. Voir annexe une chasse de 1826 par Champin.

## 2- Le Rituel de la Quête : revisiter la vénerie par l'histoire environnementale

La vénerie est « par excellence exercice royal<sup>618</sup> ». La chasse à courre met en scène les veneurs, les courtisans, les animaux chasseurs, le gibier et les espaces autour du souverain dans une « liturgie spectaculaire<sup>619</sup> ». Rite de passage pour le courtisan *débutant*, liturgie sacrificielle de l'animal totem de la monarchie française, la vénerie du cerf est une démonstration du pouvoir du prince et une pratique rituelle complexe. Le cerf, nous l'avons évoqué, est le fruit d'une exclusivité royale au XVI<sup>e</sup> siècle, Claude de Seyssel écrit même que sous Louis XI « il estoit plus remissible de tuer un homme qu'un cerf ou un sanglier<sup>620</sup>. Le cerf si l'on nous permet cet emprunt peut être caractérisé comme l'animal totem des rois de France. L'exclusivité du droit de mort sur cet animal, la concentration des représentations et des chasses sur cet animal, et la mythologie et le sacré qui règne autour de lui en témoigne. Le cerf c'est plus que Saint-Hubert, c'est dieu qui parle aux hommes par la croix qui apparaît entre ses bois. Tout comme le roi ou l'empereur, le cerf est couronné. Tout mène à ce sacrifice qu'incarnent les véneries du cerf dans l'histoire de France. Servir un cerf en forêt, c'est mettre en scène la toute-puissance du souverain sur les animaux et les hommes : seul le roi est autorisé et capable de mettre à mort cet animal dans les forêts d'Île-de-France. C'est Philippe Salvadori qui interroge si la chasse est « art de tuer ou rituel de la quête ?<sup>621</sup> » Et c'est Baptiste Morizot qui inspire la réponse dans *Les Diplomates*.

Baptiste Morizot dans *Les Diplomates* met en exergue le rôle du pistage dans l'histoire de l'homme et sa relation à la chasse et aux animaux :

C'est ce qui amène à postuler que la technique de chasse qui a été omniprésente pendant la plus longue partie de l'histoire du genre *Homo* est le *persistence hunting*. Le *persistence hunting* [...] consiste à chercher la piste fraîche d'un ongulé, puis à la suivre, pourchassant l'animal qui se déplace systématiquement lorsqu'il sent ou entend le pisteur sur ses traces, et ce pendant *plusieurs heures*, jusqu'à ce que l'animal soit immobilisé par sa propre hyperthermie. Il est alors à la merci du chasseur. En effet, les grands ongulés de la savane disposent de moyens de régulation de la chaleur corporelle induite par l'effort moins efficace sur le long terme que ceux des humains (comme les grands félins, ils disposent de thermorégulation plus efficace pour le sprint) [...] L'animal est alors achevé, à bout portant, d'un coup de lance dans le cœur.<sup>622</sup>

<sup>618</sup> SALVADORI Philippe, *op. cit.*, p. 193.

<sup>619</sup> *Ibid.*

<sup>620</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>621</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>622</sup> MORIZOT Baptiste, *Les Diplomates*, *op. cit.*, p. 207-208.

Le philosophe poursuit sa réflexion et propose que « le pistage [est] à l'origine du motif existentiel de la quête<sup>623</sup> », la quête du Graal par exemple mais aussi inscrit dans le quotidien. Baptiste Morizot en faisant un détour par la Vénérerie et la chasse à courre aurait pu proposer cette relecture : la chasse à courre est un rituel de la quête. Nous reprenons dans cette relecture les termes et expressions du philosophe qui permettent de relire la pratique de la chasse à courre. Entre communication avec le vivant et le sauvage, et communication avec une pratique de chasse structurelle.

Baptiste Morizot explique le rôle du pistage dans la compréhension du vivant, de son comportement et des déplacements. La vénérerie du cerf suit un cérémonial stable depuis le Moyen Âge. Le premier moment est la *quête*. Tôt le matin, des veneurs expérimentés dans le pistage des animaux et familiers de la forêt chassée se rendent en forêt pour sélectionner le cerf qui sera chassé par les chiens. Ce moment est pour les chasseurs le moment d'une « délocation empathique<sup>624</sup> » : les veneurs doivent repérer et identifier l'animal sans le lever, c'est-à-dire sans le faire partir. Le cerf doit rester dans l'enceinte boisée dans lequel il vient de se fixer après la nuit passée à se nourrir. Le chasseur, selon Baptiste Morizot, imagine le parcours de la proie, selon la taille et la forme de ses pattes, les laissées (les déjections), les poils jusqu'à se projeter dans l'animal. Il devient l'animal mentalement : « cette connaissance de l'animal n'est pas en conséquence qu'un savoir inductif sur ses habitudes, ses comportements, son écologie ; c'est aussi une aptitude à se transposer en lui pour faire des hypothèses<sup>625</sup> ».

L'animal localisé, repéré, choisi, les veneurs partis à la quête font leur rapport auprès du maître de l'équipage, du roi ou de l'empereur. Au rendez-vous est rassemblé l'ensemble de l'équipage c'est à dire les veneurs, les courtisans et les chiens. Une fois l'animal choisi, des chiens sont découplés, lâchés sur le gibier et devront garder la voie du cerf. Il est hors de question pour les veneurs de prendre un autre animal que celui qui a été choisi au début de la chasse par le roi lors du rapport. Tout le travail de dressage des chiens est ici expliqué. Ils devront lire l'invisible : la voie du cerf, c'est-à-dire l'odeur du cerf. Cette capacité de « voir l'invisible » est centrale dans l'explication de Baptiste Morizot, l'œil, le flair, les intuitions du chasseur, ici le chien, mais aussi celui des veneurs deviennent essentiels une fois le gibier mis sur pattes. Il faut savoir « lire les traces c'est-à-dire à [les] interpréter<sup>626</sup> ».

<sup>623</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>624</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>625</sup> *Ibid.*,

<sup>626</sup> *Ibid.*, p. 212.



« Sur de longues distances arrive toujours un moment où l'on perd l'animal (sol rocheux, rivière, carrefour de voies animales ...) : ici advient la nécessité du pistage spéculatif (*speculative tracking*)<sup>627</sup> ». Les chiens de vénerie sont ici utilisés pour réduire ce risque de perte du gibier. Mais les chiens sont parfois confondus et c'est au veneur de rappeler que c'est lui qui dirige la traque et détient le gouvernement des animaux chasseurs et chassés.

En *speculative tracking*, une fois que le traqueur a saisi la direction générale de la piste, et qu'il sait qu'il y a dans cet axe une route animale, une rivière, un point-clé, il va lâcher la piste pour aller directement sur ce point-clé y retrouver la voie. Pour prédire le mouvement, il faut connaître l'animal au point de s'identifier à lui. Il faut visualiser comment il se déplace depuis son propre point de vue.<sup>628</sup>

Connaître la forêt, est ici complémentaire à la lecture de la piste et permet aux veneurs de retrouver le gibier. Une fois retrouvé, les chiens reprennent la voie et conduisent le cerf jusqu'à ce qu'il arrête sa course. De la même manière que lorsque l'homme seul traquait ses proies au pléistocène, la poursuite mène à l'hyperthermie du cerf qui doit s'arrêter. Ce moment où le cerf est tenu au ferme par les chiens est appelé en vénerie, l'hallali. La mise à mort est la prochaine étape du cérémonial. Et en vénerie, la mise à mort est ritualisée. C'est un officier des chasses, le Grand Veneur ou le premier veneur qui met à mort le cerf, à l'arme blanche, selon un code chevaleresque. L'adversaire, l'autre chevalier ou ici le cerf (qui peut être considéré comme un chevalier, ou même comme une apparition du Christ dans certains récits) doit être traité avec honneur et respect. Il n'est pas question pour le chevalier de tirer sur un autre chevalier avec un arc, ou encore pire avec une arbalète ou un mousquet. L'épée à travers la dague en vénerie est la seule arme envisagée pour mettre à mort le cerf. Avant de procéder à la mise à mort, il nous faut rappeler quelques éléments présentés par Philippe Descola :

En Amazonie même, maints signes témoignent d'une attitude ambivalente à l'égard des animaux chassés. Par exemple, l'emploi fort commun d'euphémismes qui déguisent ou atténuent la violence que l'on fait subir au gibier. Il est rare que l'on parle de tuer des animaux et l'action de chasser s'exprime par des métaphores qui n'évoquent pas de façon directe la mise à mort. Il arrive aussi assez souvent que l'on ne désigne pas les animaux par leur nom dans le contexte d'une traque, préférant des substituts stéréotypés.<sup>629</sup>

Tout comme en Amazonie, ces rites qui témoignent d'une éthique cynégétique mais surtout des fortes imbrications structurelles et anthropologiques de la chasse en France. Ainsi, l'animal

<sup>627</sup> *Ibid.*, p. 214.

<sup>628</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>629</sup> DESCOLA Philippe, « Des proies bienveillantes. Le traitement du gibier dans la chasse amazonienne », HERITIER Françoise (séminaire de), *De la violence II*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 32.

n'est jamais nommé durant la chasse, le cerf est annoncé par le cri : « Taïaut » et le sanglier par un autre cri « Vlaou ! Vlaou ! » aujourd'hui prononcé « Alahou ».

Pour en revenir à la mise à mort, le même phénomène d'atténuation de la violence par les mots est aussi présente dans la vénerie du cerf. A l'hallali, le veneur ou le piqueur ne met pas à mort. Il sert l'animal en le *daguant*. Le chasseur utilise sa dague qu'il loge directement dans le cœur, pour mettre à mort avec honneur l'adversaire : comme un chevalier. François I<sup>er</sup> est représenté servant un sanglier sur un tableau conservé au château de Chambord<sup>630</sup>. Toutefois, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce n'est plus le roi qui sert l'animal. Et au XIX<sup>e</sup> siècle, Napoléon I<sup>er</sup> s'autorise même à servir le cerf à la carabine. Le rituel s'évanouit progressivement. Le cerf fait ensuite l'objet d'un autre rite. Le cérémonial royal de la vénerie oblige le Grand Veneur à rendre les *honneurs* au roi. Au son des trompes et cors de chasse, le pied droit du cerf *forcé* est remis au roi. Vient ensuite, l'apogée de l'acte sacrificiel qui revitalise la monarchie et la meute : la *curée*. Dans la vénerie, tous les chasseurs mangent le cerf. Il s'agit d'une communion animale, canine et humaine. Au roi revient les menus droits : le cœur, l'intestin, les oreilles, les merrains lorsqu'il n'y pas de bois, le mufle et les *daintiers* (les testicules)<sup>631</sup>. Le foie et la rate sont donnés aux valets de limiers pour les chiens qui ont accompli la quête. La viande : filets et cuissots sont remis aux veneurs selon leur ordre hiérarchique. « L'épaule droite appartient à celui qui a laissé courre le cerf, la gauche aux gentilshommes de la vénerie. Les petits filets reviennent au roi et le cimier (la croupe) au grand veneur, tandis que les lieutenants et les sous-lieutenants de la vénerie se voient attribuer les grands filets. Les parties les moins nobles sont dévolues aux valets de limiers, tandis que les valets de chiens se partagent le col du cerf<sup>632</sup> ». Les chiens sont nourris de la *moüée* qui est un mélange de lait, de sang, de pain et du reste des organes. Le cerf a été soigneusement dépecé avec sa tête, c'est ce que l'on appelle la *nappe*, puisqu'elle vient recouvrir la *moüée* avant la curée. Selon le nombre de cerfs forcés, le lieu, le moment de la journée, les princes peuvent choisir de faire une curée chaude ou une curée froide. Les deux sont spectaculaires. On dispose, en pleine forêt, sur un carrefour pour la curée chaude ou devant le château pour la curée froide, la *moüée* au centre. Les veneurs et les courtisans viennent encadrer la scène pour assister au repas des chiens. A l'aide d'un stimulus : le piqueur agite la tête du cerf ce qui agite l'ensemble de la nappe et fait croire aux chiens que le cerf bouge encore. Au son des trompes et des cors, le roi ou le premier veneur font lâcher les chiens qui au signal

<sup>630</sup> MENJAUD Alexandre, *François I<sup>er</sup> tuant le sanglier*, 1827, huile sur toile, 220 x 192 cm, palais Niel, dépôt du musée du Louvre.

<sup>631</sup> PIERAGNOLI Joan, *op. cit.*, p. 184.

<sup>632</sup> *Ibid.*, p. 184-185.

du piqueur, qui les autorise à venir manger, se ruent sur la *nappe*. La curée est le couronnement du cérémonial. Permettons-nous une comparaison des plus intéressantes il nous semble. Ce partage rituel de chaque partie du corps du cerf ressemble énormément à ce qu'il se passe lorsqu'une meute de loups s'empare d'une proie. Selon le rang de chaque animal, ils se nourrissent de parties différentes bien spécifiques.

L'atténuation du rituel et du cérémonial de la chasse à courre par l'équipage royal puis impérial invite à saisir la disparition de cette pratique. Plus largement, c'est tout un imaginaire qui disparaît au XIX<sup>e</sup> siècle.

### 3- La fin d'un monde, la fin des rites : la disparition des équipages d'État au XIX<sup>e</sup> siècle

Suivre l'histoire de Rambouillet permet de s'interroger sur des changements d'ampleur nationale. Rambouillet voit en matière de chasses la disparition des deux plus grandes pratiques de chasse françaises : la vénerie et la fauconnerie d'État. L'abandon progressif d'une mythologie religieuse : catholique, d'une mythologie guerrière : la chevalerie et d'une mythologie de la violence : pacification et tabou de la violence et de la mort sont à mettre en corrélation. La disparition de ces chasses d'État n'est pas anecdotique, le XIX<sup>e</sup> siècle est définitivement la fin d'un monde cynégétique et socio-culturel.

La fauconnerie disparaît une première fois en 1787, lorsque Louis XVI fait supprimer la Grande Fauconnerie sous les conseils de son ministre de Brienne. Napoléon I<sup>er</sup> reçoit un équipage de chasse au vol du roi de Hollande mais ne comprend pas cette pratique. Il supprime lui aussi le budget dédié à cet équipage en 1811. Napoléon III lui finance la constitution d'un équipage de particuliers sous son règne mais il ne l'intègre pas à sa maison<sup>633</sup>. La disparition de la fauconnerie s'explique par des réalités matérielles : l'amélioration des armes à feu et la diffusion de la chasse à tir plus efficace. Le coût d'entretien des oiseaux et des équipages et le temps nécessaires entrent également en ligne de compte. Mais un tel abandon reflète des notions bien plus importantes. Abandonner la fauconnerie, c'est abandonner 1 300 ans de pratique d'une chasse royale. Le faucon est un marqueur social et politique tout comme le cerf<sup>634</sup>. Avec la fauconnerie disparaît un univers mental et magique puissant. Lorsque le faucon s'envole à des dizaines ou des centaines de mètres au-dessus des chasseurs il gagne le royaume des cieux.

<sup>633</sup> DE LA RUE Adolphe, *op. cit.*, p. 174-181

<sup>634</sup> BECK Corinne et REMY Élisabeth, *Le Faucon, favori des princes*, Paris, Gallimard, 1990.

Rappelons que chez les Mongols au Moyen Âge, *Tengri*, la plus grande divinité, représente le Ciel. Étonnante corrélation avec le dieu des Chrétiens qui vit aussi dans les Cieux. Plus qu'un simple envol d'oiseau de proie, l'envol du faucon est mystique et magique. De plus, le faucon est ornithophage, c'est-à-dire qu'il se nourrit presque exclusivement d'oiseaux. Les oiseaux sont associés à une image divine et céleste dans l'imaginaire chrétien. Il chasse d'ailleurs l'oiseau en plein vol, le combat est livré en plein ciel : le faucon vient percuter par une attaque venue d'en haut les hérons, les grues et autres oiseaux.

La Vénérerie elle aussi disparaît de la Maison du chef de l'Etat au XIX<sup>e</sup> siècle. Contrairement à la Fauconnerie, il ne s'agit pas véritablement d'une décision volontaire. A la disparition du Second Empire, le contexte politique et économique de la Troisième République balbutiante ne rime pas avec des dépenses excessives et « inutiles » comme celle d'un équipage. Tout comme pour la fauconnerie, la vénérerie demande trop de temps. La Restauration déjà avait accéléré les chasses, mais sous Napoléon III, il semble que nous assistions à une véritable déliquescence. Le Second Empire est le dernier régime politique français à pratiquer la chasse à courre. Bien que Napoléon III ait fait revivre les équipages dès le début de son mandat présidentiel puis de son règne d'empereur, de nombreuses remarques ont été faites quant à la qualité de l'équipage de vénérerie impériale. Adolphe de La Rüe signale que le premier aspect est la perte culturelle, la perte d'une certaine culture cynégétique et de vénérerie dans les rangs des courtisans qui participent aux chasses à courre, un élément pourtant structurel de cette pratique<sup>635</sup> :

« Napoléon III, comme nos rois chasseurs, ne rivalisait pas avec ses courtisans, *par les beaux langages et les belles manières de parler aux chiens*, et la langue de la chasse n'était plus celle des hommes qui réglaient les grandes affaires et menaient le monde. J'accorde très volontiers que nous avons beaucoup perdu en élégance et que nous sommes moins raffinés dans nos plaisirs<sup>636</sup> ».

En plus de cette perte de culture cynégétique, les officiers des chasses

« Se refroidirent et ne montraient plus que fort peu d'empressement à monter à cheval et à suivre la chasse ; aussi leur absence, au rendez-vous, finit-elle par attiédir notamment le zèle de leurs subordonnés. Les valets de limiers [...] n'apportaient pas également les mêmes soins, la même conscience dans l'accomplissement de leur tâche essentielle et si délicate. Ces hommes, excellents veneurs cependant, pour abrégier et rendre leur besogne moins pénible, envoyaient leur fils au bois, dès l'aube, pour surveiller les animaux à leur rentrée du gagnage et restaient, pendant ce temps, au cabaret du village le plus proche. En allant rejoindre leurs enfants beaucoup trop tard, nos amis de la

<sup>635</sup> PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique, *La chasse à courre, op. cit.*, p. 29.

<sup>636</sup> DE LA RUE Adolphe, *op. cit.*, p. 292-293.

bouteille se bornaient à prendre connaissance d'un cerf vu par corps, de déposer une brisée à la voie, pour s'en aller faire leur rapport<sup>637</sup> »

La critique est vive de la part de l'Inspecteur des Forêts, et celui-ci s'empresse de relativiser en disant que la vénerie impériale reste la plus efficace et la meilleure de France<sup>638</sup>. Adolphe de La Rüe ajoute que le fait que le chenil ne soit composé que de races anglaises est un échec pour l'Empire qui n'a pas su à son sens, valoriser et « contribuer au perfectionnement de nos races [françaises] employées à la chasse à courre<sup>639</sup> ». Si la vénerie impériale a contribué « à entretenir le goût du cheval et de la chasse à courre, à conserver et propager les grands fauves<sup>640</sup> » elle n'est plus qu'un pâle reflet des grands laisser courre de François I<sup>er</sup> à Chambord, ou des chasses des Bourbons. La baisse de la fréquence de chasse abordée plus haut le confirme aisément.

La disparition de la vénerie autour du chef de l'État français peut être nuancée par le fait que des présidents assistent ou pratiquent la chasse à courre. Félix Faure, Vincent Auriol, Nous pouvons également mentionner que le frère de François Mitterrand, Philippe Mitterrand est membre d'un équipage de chasse au lièvre, le Rallye des Premiers Fins Bois de 1970 à 1986. Mais la Vénerie d'État n'a plus courre à partir de 1870. Il faut également voir dans ce non-choix dans cette non-décision de reformer un équipage de vénerie républicaine, un changement de mentalités. La perte de l'imaginaire chevaleresque, aristocratique et cynégétique est la raison majeure de cet abandon de la vénerie. Le modèle plutôt bourgeois et démocratique de la Troisième République diffuse de plus de nouvelles images du tyran cynégétique : Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et les veneurs apparaissent chevauchant vêtus de costumes bariolés, derrière un cerf et finissant la chasse par une beuverie<sup>641</sup>.

<sup>637</sup> *Ibid.*, p. 293-294.

<sup>638</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>639</sup> *Ibid.*, p. 296.

<sup>640</sup> *Ibid.*

<sup>641</sup> MUCM : DIDION Paul, *Chasse sous Louis XV*, s.l.n.d., lithographie coloriée, 43 x 30,2 cm.

## II- Les chasses à tir et les tirés : rois, empereurs et présidents

### 1- La chasse dans les tirés : un rite de cour dynamique

Le tiré du prince est la pratique la plus importante de chasse à tir du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Très codifié, le tiré évolue d'une pratique et d'un aménagement réduit jusqu'à un véritable paysage et dispositif environnemental. Le tiré est un cérémonial d'autoreprésentation du prince. Les princes se mettent en scène en train de régner et gouverner par la chasse. Unique tireur pour Louis XVI et Napoléon toute la préparation mène à démontrer la toute-puissance du souverain dans son domaine : sur la nature et les animaux et en même temps sur les hommes mêlés à la chasse. Les tirés sont le théâtre d'une cérémonie cynégétique dynamique : le tiré de Louis XVI est très différent de celui de Napoléon I<sup>er</sup>, tout comme les tirés de Valéry Giscard d'Estaing n'ont plus rien à voir avec ceux de Charles X. Le cérémonial, le rituel évolue autant que le paysage. Pour retracer le parcours de ce rite de cour quelques récits complets nous sont fournis pour Napoléon I<sup>er</sup>, Charles X et Napoléon III<sup>642</sup>. D'autres récits plus lacunaires nous sont fournis pour la république. Beaucoup tentent d'instaurer une continuité entre les tirés sans témoigner de l'évolution de certains aspects paysager ou technique.

La chasse à tir évolue énormément entre 1783 et 1995 à Rambouillet et en France en lien avec l'évolution des armes à feu. Il faut prendre en compte cet aspect technique et matériel qui révolutionne le rite de chasse. Louis XVI et Napoléon I<sup>er</sup> utilisent les mêmes armes à chargement par la bouche. Napoléon I<sup>er</sup> récupère les fusils du roi-martyr et les fait adapter à sa taille et leur rajoute des coussins. Le grand changement technique s'opère en France entre 1830 et 1850 lorsque les armuriers Lefauchaux (Casimir Lefauchaux 1802-1852 et son fils Eugène 1832-1892) invente en 1836 les cartouches à broche, ancêtre de la cartouche moderne qui comprend balle, poudre et amorçage. Il n'y a plus à introduire chacun des éléments individuellement par la bouche du canon. Napoléon III utilise encore des fusils à baguette mais en 1867, l'empereur décide d'adopter des fusils à bascule à percussion centrale Gastine-Renette. Seuls six fusils Gastine-Renette sont nécessaires pour remplacer les dix fusils à baguette<sup>643</sup>. Les chargeurs de l'empereur n'ont plus à amorcer par la bouche, la cartouche se place par la culasse grâce à un système de basculement des canons. Ce type d'armes à canons

<sup>642</sup> Ils sont reproduits en annexes.

<sup>643</sup> DE LA RUE Adolphe, *Les chasses du Second Empire*, op. cit., p. 43-44.

basculants est celui qu'utilise les présidents et leurs invités jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Les progrès sont tels que seuls deux fusils sont nécessaires pour les derniers tirés présidentiels. Et un seul chargeur à la place des dix chargeurs du XIX<sup>e</sup> siècle.

Sous Louis XVI, les tirés à Rambouillet sont rares et nomades. Ils prennent place dans les parcs et d'autres lieux du domaine. Pour cette chasse à tir, des rabatteurs sont engagés jusqu'à une semaine avant la chasse pour rabattre le gibier sur le lieu de chasse<sup>644</sup>. Des maisons de bois sont également aménagées sur le site de chasse : en 1786, une cabane doit se trouver contre le parc de Voisins, l'autre contre la remise de la Charbonnière et l'autre remise de Batonceau dans la plaine de Gazeran. En 1787, une cabane est démontée de Gazeran pour être placée au bord de l'étang du Moulinet. En septembre, elle est démontée de Moulinet pour être placée à Grenonvilliers<sup>645</sup>.

Sous le Premier Empire, les chasses à tirs sont organisées à Rambouillet dans les filets. Des trottings de sable sont aménagés sur le circuit de chasse. L'Empereur avance sur ce trotting épaulé à gauche et à droite par des lignes de rabats, formées de « une multitude de gens, soit les militaires de la garnison, soit les paysans du voisinage<sup>646</sup> ». Le premier porte-arquebuse de l'Empereur Beauterne charge les fusils impériaux qui lui sont transmis par une colonne de chargeurs composée d'officiers de la garde. Un maître armurier surveille l'état des armes qui peuvent être amenées à chauffer à cause de la cadence de tir. Des banderoles encerclent l'enceinte chassée, une pratique qui est conservée jusqu'à la Troisième République. Appelées filets elles donnent le nom à la pratique et au lieu de chasse. Puis à la fin du filet les ailes encerclent en formant un rond les derniers gibiers concentrés et la marche s'achève par le bouquet où les oiseaux s'envolent de toute part. Seuls les ramasseurs sont autorisés à ramasser le gibier au sol. Et c'est l'Empereur qui distribue le gibier, ce qui lui permet d'incarner cette figure du prince prodigue et nourricier. Les traqueurs et ramasseurs sont remerciés après avoir rendu le matériel : guêtres, bâtons, plaques d'identification par une gratification. Ce récit permet de situer l'origine de cette pratique qui reste celle pratiquée sous la Restauration. Au service du prince tous se plient : chargeurs, ramasseurs, traqueurs, rabatteurs, officiers dans une véritable mise en scène du pouvoir princier.

Sous la Restauration la pratique se codifie et se normalise. L'heure du rendez-vous et le lieu commencent à se fixer : 10h pour les princes, 9h pour le service. « Le jour du tiré, les

<sup>644</sup> ADY, 60J 458 bis.

<sup>645</sup> ADY, 60J 458 bis : Memoire des ouvrages de menuiserie fait et fourni pour les Chasses de Rambouillet par ordre de Monsieur Antoine Capitaine des Chasses année 1787.

<sup>646</sup> D'ALMERAS Henri, voir Annexes.

gardes et les batteurs se réuniront à 5h du matin à la faisanderie ; après l'appel, on fera les battues ordinaires<sup>647</sup> ». Les deux ronds fréquemment utilisés comme Rendez-vous sont la Butte-aux-Genièvres et la Chasseuse. Aux plaques assignées aux traqueurs viennent les remplacer des brassards. Impairs pour la ligne de gauche, et de couleurs différentes selon les brigades de militaires engagées, numérotés ils doivent conserver leur position de départ. L'ordre et la discipline doivent régner dans les tirés princiers. Pour le tiré du 20 novembre 1828, l'ordre de marche suit un chemin fixé qui passe dans tous les tirés. Il faut noter que l'aménagement des layons, ces chemins de chasse permet un déplacement plus facile, puisque la voie est dégagée de tout obstacle, mais le tiré reste une marche longue de plus dix kilomètres, avec une cadence de tir importante, à laquelle il faut ajouter le poids des armes. La mise en scène du prince marcheur et chasseur permet de relayer cette image du corps sain du roi qui règne sur le royaume. Le bouquet est aussi un moment où la discipline doit régner pour refermer l'étau sur le gibier sans désordre de la ligne. Le 20 novembre 1828, la marche est d'ailleurs rendue chaotique. Les soldats suisses étant tellement ivres lors du tiré du 20 novembre 1828 que les uns tombaient dans la marche et que les autres ne voulaient pas obéir [...], l'ensemble du tiré a souffert pendant tout sa durée<sup>648</sup> ». Le lien entre la guerre et la chasse n'est pas à Rambouillet simplement métaphorique. Les tirés sont conduits selon un ordre militaire et par des militaires. La chasse devient dans les tirés une forme de parade et de démonstration militaires : tactique, stratégie, ordre, uniformes, discipline, le rappellent. La présence de l'armée invite à s'interroger sur la perte de la fonction militaire des princes après Napoléon I<sup>er</sup>. Le tiré et la chasse pouvant se dévoiler être le dernier lieu de pouvoir, où le chef de l'État peut tenir et utiliser une arme. A la chasse le prince conserve ce rôle de roi de guerre et de chasse par l'usage de la violence et de la mort mesurée et codifiée.

Sous le Second Empire, les tirés sont transformés dans leur matérialité : l'augmentation du nombre de layons, de l'étendue du tiré lui-même et dans la pratique : neuf layons à la place de trois ou cinq. Un autre ajout qui n'apparaît pas dans le tiré précédent est celui de l'usage de chiens de rapport. Adolphe de La Rüe évoque un valet et ses deux retrievers, un héritage que la République étendra à d'autres races canines. Les rabatteurs sont toujours équipés des bâtons comme sous le Premier Empire et sont constitués en ailes de chaque côté des invités. Les sources mentionnent plus souvent les lâchers de chevreuils depuis des caisses de transports dissimulés le long de la marche impériale. Les princes partagent ce goût pour l'armée : « comme les rabatteurs sont des soldats, tous les mouvements, les temps d'arrêts, les marches

<sup>647</sup> Bourdon, voir annexes.

<sup>648</sup> BENOIST Georges, *op. cit.*, p. 222-225.



accélérées, étaient exécutées militairement avec les sonneries du trompette qui recevait quelquefois des ordres donnés directement de l'Empereur lui-même ». L'Empereur se fait le chef de l'armée cynégétique, il donne l'ordre de marche, d'arrêt du tiré, fait donner des ordres sur la marche. La chasse n'est plus simplement cynégétique elle est aussi militaire. Les officiers des chasses tout au long de la période sont régulièrement issus des rangs de l'armée : le Maréchal Berthier, le comte de Girardin est général de brigade puis de division, le prince de la Moskowa est général de brigade, sous la Troisième république le général Henri Lasson (1862-1952) est chef du protocole de la présidence et est en charge des chasses présidentielles.

Sous la République, deux changements s'opèrent : le changement de nom des tirés et l'apparition d'une nouvelle pratique : le tiré posté. Au lieu de marcher sur toute la longueur du tiré, les invités sont positionnés en tête de battue et seuls les rabatteurs menés par les gardes marchent vers la ligne de tir. Cette nouvelle pratique achève de conclure cette figure du règne sur les hommes : les serviteurs amènent le gibier vers le tireur qui n'a plus qu'à viser et à rester attentif aux vols des oiseaux. Cette double évolution du changement de nom et de la ligne postée semble liée : cela permet de subdiviser les tirés et de convenir de lieux de rendez-vous. Aucune source ne permet de saisir la décision du changement de nom ni la période précise pour le moment. Le programme de la chasse du 21 novembre 1938, du roi de Roumanie, permet de suivre l'organisation militaire des chasses présidentielles :

Monsieur le Président se rend à la Gare Montparnasse pour la chasse qu'il offre à Rambouillet à S.M. le Roi de Roumanie.  
Le général Braconnier accompagne.

9H45 – Départ de l'Élysée

Itinéraire : Avenue de Marigny

Avenue Alexandre III

Avenue du Maréchal Gallieni

Rue de Grenelle

Boulevard des Invalides

Boulevard du Montparnasse

Avenue du Maine

Boulevard Edgar Quinet

Gare Montparnasse (Rampe de la rue du Départ)

9H 51 – Arrivée à la Gare Montparnasse

M. le Président se rend au Wagon-Salon

9H56 – Arrivée de S.M. le Roi de Roumanie

10H00 – Départ du train pour Rambouillet

10H35 – Arrivée à la gare de Rambouillet

S.M. le Roi et M. le Président sont reçus par :

M. le Préfet de Seine-et-Oise, M. le Sous-Préfet de Rambouillet et Monsieur le Maire.

10H45 – Arrivée au château

10H50 – Déjeuner

12H00 – Départ en voiture pour la chasse

12H10 – Battue de Poigny

12H55 – Battue du Pavillon

13H40 – Battue des Trois-Ponts

14H25 – Battue de la Sablière  
15H10 – Battue de la Ferme  
15H55 – Arrivée au Château – Repos  
16H05 – Tasse de Thé  
16H20 – Départ pour la Gare

16H30 – Départ du train pour Paris  
17H05 – Arrivée à la Gare Montparnasse

Sa Majesté le Roi de Roumanie prend congé de M. le Président se rend à l'hôtel Meurice  
[Ritz est rayé]

Vers 17H10 – Départ de la Gare Montparnasse

Itinéraire : Rampe de la Rue du Départ  
Boulevard Edgard Quinet  
Avenue du Maine  
Boulevard du Montparnasse  
Boulevard des Invalides  
Rue de Grenelle  
Avenue du Maréchal Gallieni  
Avenue Alexandre III  
Avenue de Marigny  
Avenue Gabriel  
Rue de l'Élysée  
Faubourg Saint-Honoré

Vers 17H20 – Arrivée à l'Élysée  
Tenue : De chasse

Voitures

Le Roi et le Président en Reinsport

Le Prince Michel et Bonnet en Reinstelle<sup>649</sup>

Les chasses présidentielles permettent également de mettre en scène le lien entre le président et le progrès technique comme : au train de Napoléon III s'ajoutent les automobiles luxueuses. Parmi les chasses présidentielles dans les tirés il faut distinguer les Chasses officielles ou Grandes Chasses des Petites Chasses. Comme leur nom le précise, les Petites Chasses sont des chasses réduites en gibier et en nombre d'invités qui permettent de créer une atmosphère plus intime autour du président ou de ses délégués à Rambouillet.

Dans cette pratique de chasse tout témoigne de la place supérieure qu'occupe le roi, l'empereur ou le président. Accompagné de rares invités qui peuvent l'admirer dans une scène d'autoreprésentation, ils se trouvent au centre du dispositif cynégétique, militaire et symbolique. Le tiré est à la fois une représentation de l'ordre souverain que véhiculent les serviteurs, mais aussi de cette figure du prince de chasse. Le prince marche et tire, donne le gibier tué, invite dans son domaine, ce qui lui permet d'incarner les différentes fonctions souveraines du chef de l'État et du prince de chasse.

<sup>649</sup> ADY, 6Q 532.

## 2- Fermés, passées, affût, approches : l'offre cynégétique rambolitaine

« Le fond des battues de Rambouillet était évidemment le faisan : on y tirait aussi quelques chevreuils, des col-verts d'élevage, des bécasses. On y respectait, jusqu'en 1936, les cerfs shikas, descendants de ceux offerts jadis par le Mikado au président Loubet. Enfin, au programme de chaque chasse officielle figurait un fermé de lapins effectué dans un rectangle de 3 hectares environ d'herbes sales où 4 à 600 lapins avaient été préalablement enfermés<sup>650</sup> ». A côté des tirés de chasse se développent une offre cynégétique à Rambouillet. Les différentes pratiques de chasse permettent de créer des distinctions d'ordre cynégétiques et hiérarchiques parmi les invités et les chasseurs de la République. Ces pratiques sont toutes apparues après 1880 hormis la tentative de chasse gibier d'eaux avortées sous la Restauration et le Second Empire. La passée aux canards documentée pour les présidences de Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand permet d'ajouter un spectacle cynégétique pour les invités de marque. La passée nécessite une préparation importante et récompense certains des invités le 23 octobre 1976, 296 canards sont tirés ce qui permet d'augmenter la taille du tableau final et de compléter la journée de chasse. Sous François Mitterrand, ces passées débutent la saison de chasse. C'est d'ailleurs une chasse aux canards qui inaugure la nomination du Comité des chasses présidentielles à Rambouillet les 7 et 8 août 1981. Ces chasses ont lieu à la fin de l'été pour les membres du Comité et des invités proches de ses membres. Les fermés à lapins complètent les journées de chasses dans les tirés. Ils reposent sur une organisation très similaire.

La grande nouveauté de l'après Seconde Guerre mondiale est la chasse à tir du grand gibier par le président et ses invités. Jusqu'à ce moment il semble que le grand gibier soit tué soit dans les tirés soit par les gardes. Mais les changements de mentalité autour de la chasse et l'émergence d'une nouvelle considération pour les animaux modifient les pratiques. Jusqu'ici beaucoup de grands animaux sont tirés à la chevrotine, une pratique de plus en plus critiquée à cause du nombre de blessures d'animaux et de la souffrance qu'elles occasionnent. Le tir à balle permet de « tuer de façon nette et rapide<sup>651</sup> » et mène à un changement d'armes et de pratique. Sous l'influence des pays d'Europe Centrale, notamment germaniques, le tir à balle à la carabine à l'approche ou à l'affût se développe. Pratique élitiste : prix du matériel, exigence de terres étendues sur lesquelles on dispose du droit de chasser et de la maîtrise de la carabine Rambouillet est gagné par cette nouvelle mode et pratique cynégétique. Aucune source ne

<sup>650</sup> « Les chasses de Rambouillet au temps du Président Lebrun », *Les Plaisirs de la Chasse*, Avril 1953, p. 43-44.

<sup>651</sup> SOMMER François, *La chasse imaginaire*, Paris, Robert Laffont, 1969, p. 17.

permet encore de situer cette apparition mais il est probable que les rôles de François Vidron et de François Sommer soient à relier. Tous deux reliés aux domaines de Rambouillet et de Chambord et aux institutions cynégétiques nationales ils participent aux évolutions cynégétiques et notamment à la nouvelle considération autour du grand gibier. François Sommer est notamment le fondateur de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier qui milite pour le tir à balle, le plan de chasse et la formation des chasseurs.

Valéry Giscard d'Estaing est un grand amateur de la chasse à tir du grand gibier, appelée dans les domaines présidentiels, tir de sélection qu'il pratique à Rambouillet entre 1974 et 1981. Seuls trois autres invités chasseurs sont identifiés par les sources comme pratiquants le tir de sélection à Rambouillet<sup>652</sup>. Elle permet de sélectionner les grands animaux et d'en contrôler la population dans le parc. Ces deux pratiques permettent également d'obtenir des trophées des animaux jugés les plus beaux ou les plus impressionnants.

Il faut également mentionner que ce type de chasse à l'approche ou à l'affût devenus entre 1950 et aujourd'hui une des chasses les plus prestigieuses et élitistes est également une pratique de braconnage et de braconniers. Ces derniers se cachant au pied d'un arbre ou derrière un obstacle pour rester le plus discret possible et surprendre le gibier. Si Rambouillet est un lieu des chasses d'en Haut, d'une élite politique, sociale et économique, elle est aussi un lieu de chasse pour les gens d'en bas. Sans les gardes d'ailleurs, Rambouillet ne pourrait être le domaine qu'il est de 1783 à 1995. Les hommes du domaine sont les chasseurs permanents et les gouverneurs de terrains de Rambouillet.

### III- Les chasses d'en Bas : destructions et braconnages

En parallèle des chasses des princes, à courre ou à tir dans les tirés, d'autres pratiques cynégétiques existent à Rambouillet. Gardes et braconniers se retrouvent dans les forêts, liés dans leur quête d'animaux. Les gardes sont chargés de la destruction des animaux nuisibles afin de protéger le gibier des princes et les récoltes, ainsi que de surveiller les forêts des agissements des braconniers. Ces derniers courent les bois, posent des pièges ou tirent sur le gibier pour se nourrir ou vendre les produits animaux. A Rambouillet, les chasseurs tendent le bâton pour se faire battre. En concentrant le gibier, ils concentrent sur le domaine les prédateurs du gibier. Attirés par l'aubaine que représente le domaine d'abondance rambolitain, hommes et animaux n'ont plus qu'à passer entre les filets des gardes pour se saisir du gibier.

<sup>652</sup> Nous conservons le nom de ces chasseurs anonymes pour le moment.

## 1- La chasse à l'homme : le braconnier comme nuisible

Le braconnage est présent à Rambouillet sur l'ensemble de la période. Les correspondances, les comptabilités et les récits dans la presse fournissent un état des lieux satisfaisant pour décrire les formes de braconnage qui sévissent en forêt et dans les parcs. Le braconnage est le lieu de démonstration où la chasse se dévoile ne pas être seulement de la chasse : chasser c'est gouverner. Les peines et la traque systématique des braconniers attestent du sérieux de la menace qu'ils représentent pour l'absolutisme cynégétique. Ainsi que de la nécessité de défendre par tous les moyens l'exclusivité du droit de mort sur ses terres.

Le braconnage est un phénomène local : ce sont des habitants du domaine qui braconnent sur les terres domaniales comme l'attestent les enquêtes qui font état régulier du nombre de braconniers connus. Leurs noms, leurs lieux d'agissements sont connus des gardes. « Dans nos villages » écrit Adolphe de La Rue en 1882, « il est peu d'habitants qui n'aient pas donné quelques coups de canif dans la loi sur la chasse, soit en détruisant des nids de perdrix pour en faire une omelette, soit en tuant un lièvre à l'affût, en prenant un lapin au collet, en portant au chemin de fer ou au marché le gibier des braconniers<sup>653</sup> ».

En 1787, il y a trois prisonniers au bailliage de Montfort l'Amaury pour braconnage. Ces trois braconniers sont Jacques Berrier, constitué prisonnier par la maréchaussée de Rambouillet durant 287 jours du 15 mars au 26 décembre 1787. Charlemagne Ramé est constitué prisonnier par la maréchaussée de St Hubert et prisonnier du 19 mars au 31 décembre 1787, soient 288 jours. Et Pierre Delorme, prisonnier du 24 octobre au 26 décembre 1787<sup>654</sup>. Le braconnage est donc monnaie courante avant la Révolution. Et les gardes parviennent à capturer les tueurs de gibier illégaux.

La Révolution marque à Rambouillet une vaste campagne de mobilisation contre les chasses du prince. Aux exécutions des officiers des chasses devant les tribunaux s'ajoutent les règlements de compte forestiers. Le 9 décembre 1790, a lieu une escarmouche forestière entre des braconniers et les chasseurs de Lorraine dans les taillis d'Épernon : deux braconniers sont tués, deux soldats et un braconnier sont blessés<sup>655</sup>. Le braconnage et le contre-braconnage sont affaires sérieuses. Elles catalysent les tensions cynégétiques et témoignent de l'absolutisme environnemental qui règne sous l'Ancien Régime. Après ce face à face, l'année 1792 est une année noire pour les gardes de Rambouillet. Le 6 avril, le garde Chemiot de Poigny est retrouvé

<sup>653</sup> DE LA RUE Adolphe, *Les chasses du Second Empire*, op. cit., p. 202.

<sup>654</sup> ADY, 60J 458 (1) : Etat des sommes dus par le domaine de Rambouillet à Charles Biset, concierge des prisons du bailliage royal de Montfort, 1787.

<sup>655</sup> DE JANTI Pierre, op. cit., p. 49.

assassiné de trois coups de feu au carrefour de la Joute aux Cerfs et en juillet, le garde Tirlet est retrouvé mort au Bois de la Noue<sup>656</sup>. Sous l'Empire, un fait exceptionnel est relaté dans les archives. En 1813, le berger Boulanger a établi un cabaret dans son logement de la ferme de la Pommeraie dans le nord-ouest du parc.

Ce qui est contraire au bon ordre qui doit exister dans un parc qui appartient à Sa Majesté. Ceux qui vont boire à ce cabaret son sans doute moins attirés par le vin du S. Boulanger que par l'espérance de se procurer quelques pièces de gibier en traversant le parc. Je vous prie de donner ordre à ce Berger de cesser ce commerce qui sous tous les rapports peut être nuisible aux intérêts de l'Empereur et qui peut occasionner quelques désordres qu'il est facile de prévenir.<sup>657</sup>

En juillet 1816, une vingtaine de braconniers connus voient leurs armes être saisies<sup>658</sup>. Les tirés sont aussi l'occasion de profiter d'une baisse d'attention de la part des gardes. Tous mobilisés pour les chasses royales et impériales, ils abandonnent leur canton et le laissent libre pour les braconniers. « Le 29 décembre [1816], des fonctionnaires de Rambouillet furent surpris tirant le gibier qui passait les murs du parc pendant le tiré. Il est d'ailleurs amusant de constater que, malgré toutes les recherches, on ne trouva jamais aucun gibier blessé ou oublié après le passage du tiré ; il disparaissait aussitôt les princes éloignés<sup>659</sup> ». En 1824, ce sont quatre-vingt-dix-huit braconniers qui sont connus dans tout le domaine<sup>660</sup>. En 1826, les gardes Marienval et Blin manquent d'être assassinés par trois braconniers dans la Pommeraie ; on engage le garde Ambroise Laurent Bonin qui restera célèbre pour son astuce (né à Clairefontaine en 1802) et eut son fusil cassé en 1830 dans une rixe avec des braconniers<sup>661</sup> ». A ces rixes forestières s'ajoutent des menus larcins qui ne mettent en danger que le gibier : en 1826, les palefreniers du Dauphin, Moreau et Toussaint sont surpris à capturer des faisans de nuit<sup>662</sup>.

En 1851, la « récolte des gardes » permet de saisir 1 485 collets soient 60 kg de fils de fer sont trouvés par les gardes, 147 collets à cerfs, 582 à chevreuils, 459 à faisans et 297 à lapins. Une anecdote annonce que le roi des braconniers, Louis Hubert Paris dit « La Caille », est retrouvé mort noyé à 80 ans dans une mare de Greffiers en 1860, il payait ses amendes en gibier<sup>663</sup>. Le 12 mars 1929, le garde Boulanger surprend trois élèves de la Bergerie en train de

<sup>656</sup> *Ibid.*

<sup>657</sup> ADY, 6Q 506 : lettre de Bourdon à Bourgeois, Rambouillet, 16 mars 1813.

<sup>658</sup> ADY, 6Q 503 Rapport sur le service des chasses de la Capitainerie de Rambouillet pendant le mois de Juillet 1816 .

<sup>659</sup> DE JANTI Pierre, *Forêt, chasse et château de Rambouillet*, op. cit., p. 110.

<sup>660</sup> DE JANTI Pierre, op. cit., p. 116.

<sup>661</sup> De Janti, p. 117.

<sup>662</sup> *Ibid.*, p. 117

<sup>663</sup> *Ibid.*, p. 101

poursuivre et d'assommer des lapins dans le Grand parc à Malassis<sup>664</sup>. Quelques années plus tard, en 1946 trois élèves de la Bergerie nationale M. Pensuet, Bernard Antoine et François Bazard sont également surpris en flagrant délit de braconnage dans le parc de Rambouillet<sup>665</sup>. Une lettre du 22 octobre 1947 mentionne le ramassage de deux faisans morts après une chasse par le contremaître de la Ferme Nationale Gallet<sup>666</sup>. Le contremaître est renvoyé un mois plus tard. Une telle décision illustre le tabou du braconnage et la surveillance méticuleuse des gardes qui ne tolèrent aucun écart de la part de leur collègue ou des habitants voisins sur l'ensemble de la période.

Une véritable « affaire » de 1951 permet de tirer les fils des pratiques et des matérialités du braconnage dans le Grand et le Petit Parc de Rambouillet. Les gardes sont attirés par une odeur pestilentielle qui émane d'un puit dans la cour d'une maison à Groussay. Gaston Barbe, demeurant à Rambouillet, né le 5 juillet 1909 à Epernon, terrassier est verbalisé le 27 avril 1951 pour braconnage. Le procès-verbal n° 432, du 1<sup>er</sup> mai 1951 mentionne les paroles de Gaston Barbe :

« Je reconnais avoir jeté des peaux de bêtes, entre autres une peau de sanglier il y a sept ou huit mois. J'avais tué cette bête dans les Longues Mares. Il y a environ trois mois, j'avais tué un cerf dans le Petit Parc et une quinzaine de jours plus tard un chevreuil. Il y a trois semaines environ, j'ai tué un sika dans le Petit Parc également. Toutes les peaux ont été jetées dans ce puits, ainsi que des peaux de lapins et des plumes de faisans »

« Dans le Petit Parc, il y a trois mois, j'ai attrapé un cerf au collet à la brèche séparant le Petit Parc de l'autre parcelle de Forêt. Une quinzaine de jours plus tard, j'ai attrapé un chevreuil au même endroit et de la même façon [...]. Il y a trois semaines environ, j'ai pris un sika au même endroit et de la même façon que le cerf et le chevreuil. Tous ces bestiaux ont été en partie vendus.<sup>667</sup>

En plus de connaître les techniques du braconnier, cette affaire permet de remonter le circuit de vente et d'utilisation de la viande. Gaston Barbe vend ses prises à M. Delorme, marchand de gibier à Rambouillet : le sanglier pour 9 000 francs, le cerf pour 7 000 francs, le sika pour 6 000, le chevreuil pour 4 000, et les faisans pour 500 francs la pièce. Gaston Barbe dit avoir vendu une centaine de lapins, qu'il vend à différentes personnes, il fait aussi du pâté pour son usage personnel avec l'un des cerfs pris. Il dit aux gendarmes : « je précise que la viande de cerf était prise chez moi par DELORME avec sa voiture. Je n'en ai jamais portée chez lui directement. Je puis dire qu'il venait la nuit ou le matin de très bonne heure ». L'affaire amène même Maurice Otto, Lieutenant de Louveterie et Maître d'équipage du Rallye Bonnelles à téléphoner le 4 mai

<sup>664</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995) : Lettre du 18 mars 1929 du Dir. de la Ferme.

<sup>665</sup> *Ibid.* : Lettre du 18 novembre 1946.

<sup>666</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995).

<sup>667</sup> ADR.

1951 à la Gendarmerie de Rambouillet pour se porter partie-civile en ce qui concerne les cerfs. Le Rallye Bonnelles étant adjudicataire de la forêt domaniale il y voit une atteinte très importante au gibier des veneurs<sup>668</sup>.

La dernière affaire de braconnage dans le Grand Parc que nous avons retrouvée date de 1993. Le responsable de tiré Potel « constate que dans une volière de reprise, les oiseaux [...] viennent de disparaître (traces de sang et de plumes). En se dirigeant rapidement vers les limites du Parc des Chasses, il repère un individu qui passe la clôture avec un sac. Il arrive à l'intercepter<sup>669</sup> ». Escorté dans un premier temps par le garde, Xavier Blanchard, le braconnier s'enfuit pour se réfugier dans un arbre dans le Jardin Anglais. Les forestiers après avoir prévenu la police s'en vont. Mais après avoir fait quelques pas, ils entendent le bruit d'une chute : le braconnier est tombé de l'arbre et est inconscient au sol. Les pompiers le conduisent à l'hôpital et le dossier du « délinquant » après son audition est remis au procureur de Versailles<sup>670</sup>.

Ces différents cas de braconnages attestent une chose : le règne sur le vivant et les animaux ne saurait être discuté et encore moins contesté à Rambouillet. Le thanatopouvoir est exclusif et ne peut être partagé ou négocié avec d'autres humains. Du simple ramassage de gibier mort jusqu'au tueur d'animaux en série, il n'y a de véritable différence ni de tolérance. Le braconnier, le tueur illégal, le résistant cynégétique est un ennemi du domaine qu'il faut combattre et extraire de Rambouillet par tous les moyens. Le braconnier partage le destin des animaux nuisibles.

## 2- La dent du gibier et la griffe du nuisible : l'ennemi animal

Les gardes ont une deuxième mission de destruction, celle des animaux nuisibles. Gibier et prédateurs se confondent dans cette catégorie selon la période de l'année et la concentration d'animaux au domaine.

Les armes des gardes en la matière sont variées et ne respectent pas une mise à mort codifiée, le but étant d'être efficace : armes à feux, pièges, poisons. De plus, il faut noter que les gardes touchent des primes pour la destruction de ces animaux. Se crée donc une économie de l'animal pour les gardes. Tuer tous les nuisibles de la région signifie également perdre une manne économique secondaire pour les gardes du XIX<sup>e</sup> siècle : les gardes ont-ils pu tenir pour des raisons économiques aux nuisibles ? Les gardes sont affectés dans leurs actions par la

<sup>668</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995) : PV du 27 avril 1951

<sup>669</sup> ADR, 2<sup>e</sup> septennat 2/ 3 : 1993.

<sup>670</sup> ADR ; « Le voleur d'oiseaux tombe du nid », *Les Échos*, lundi 18 janvier 1993.



biologie même de ces animaux. Certaines saisons se prêtent mieux à la destruction telle que la période de reproduction et de naissances des jeunes au printemps.

La connaissance de ce cycle biologique des animaux est attesté par un document de destruction des nuisibles de l'année 1860. Il fait un état mensuel des destructions. La fin de l'hiver et le printemps sont les périodes de naissance et de croissance des jeunes. C'est le moment idéal pour détruire les nuisibles pour deux raisons. La première étant de réduire le taux d'accroissement pendant que les animaux sont jeunes, imprudents et encore en train de se former à leur métier de prédateurs. La seconde raison est que les parents, nous pensons au renard par exemple, redoublent d'efforts pour nourrir leurs petits. Ils vont donc choisir des cibles faciles : poules, faisans, lapereaux, levrauts, nichées d'oiseaux. Ce qui les mènent à se rapprocher des hommes. Ainsi en février 1860, les gardes du domaine détruisent 252 animaux dont les plus nombreux sont : 10 renards, 10 blaireaux, 18 chats (probablement domestiques), 69 hiboux et 65 corneilles (le reste se partage entre autres espèces). En mars, le chiffre est similaire : 256 animaux. En revanche, dès le mois d'avril, ce sont 2 407 animaux qui sont détruits dont 60 renards vieux, 35 belettes, 25 hermines, 263 rapaces et 1876 corvidés (corneilles, geais et pies). L'hécatombe a lieu en mai 1860 : 8 356 nuisibles sont détruits : 19 vieux renards et 58 jeunes renards, 697 rapaces, 7 096 corvidés, 90 vipères et 223 couleuvres. En juin, le chiffre reste élevé : 4 714 animaux ; puis en Juillet 1 901, et les chiffres baissent avec quelques pics, par exemple en septembre où il y a 1154 animaux dont 544 couleuvres. La même augmentation peut être suivie pour 1870 mais les chiffres ont bien réduit : en avril, 524 animaux sont détruits et en mai ce sont 1 055 animaux nuisibles tués (retour des jeunes renards). La baisse de chiffres en une dizaine d'années peut s'expliquer par une pression forte de destruction qui a fait baisser les populations à Rambouillet. Rappelons pour cette hypothèse que c'est aussi sous le Second Empire qu'a lieu une disparition d'espèce animale à Rambouillet, celle du loup (*canis lupus*) : le dernier individu est tué en 1869. Cette hypothèse coïnciderait de plus avec la rigueur des documents des nuisibles qui contiennent plus d'espèces détaillées et les documents sont imprimés et diffusés dans les domaines de l'Empereur. Le Second Empire serait-il un régime de destruction des nuisibles ?

L'état des nuisibles le plus tardif connu est celui de l'année 1939. Au 1<sup>er</sup> janvier 1939, ce sont 2 147 nuisibles qui sont détruits dans le Grand Parc : 52 renards, 36 fouines et putois, 118 buses, 693 corbeaux, pies, geais, 443 belettes et herminettes, 25 hérissons, 16 chats, 283 écureuils, 481 rats et loirs<sup>671</sup>. La nouveauté de la Troisième République réside dans l'ajout des

<sup>671</sup> ADY, 6Q 537.

écureuils qui font leur première apparition depuis 1783. Le chiffre en comparaison de ceux du Second Empire pourraient témoigner que la Troisième République serait également une très bonne destructrice de nuisibles.

Une autre hypothèse serait que la baisse de nuisibles serait due à la baisse de la concentration de gibiers : il n'y a que deux chasses de l'Empereur par an et les gardes sont obligés de détruire le gibier pour protéger les récoltes et les peuplements forestiers.

Le lapin est le fruit d'une destruction massive sur l'ensemble de la période. Les gardes peuvent allier la destruction à la reprise d'animaux vivants pour les vendre, et s'en débarrasser intelligemment. Les années 1950 sont à ce sujet exceptionnelles. En 1948, les archives comptent 1 286 lapins repris (1256 morts, 30 vivants). En 1949, 10 943 lapins sont repris et ce seulement dans le Grand Parc. Il faut imaginer la concentration de lapins en 1950 : 18 840 lapins sont repris à Rambouillet. Puis en 1951, le chiffre baisse mais reste impressionnants : 5 134 lapins ; en 1952, 6 954 ; et en 1953, année de la myxomatose, 4 591 lapins sont repris<sup>672</sup>. Les lapins sont détruits au cours des fermés à lapins évoqués plus haut et lors de ces chasses de destruction. A l'aide de furets qui vident les garennes, que l'on bouche immédiatement, les gardes capturent les lapins dans des toiles, ou tirent au fusil. Il faut mentionner que l'élimination systématique des renards pour protéger les faisans a pu jouer un rôle dans le maintien d'une concentration extraordinaire de lapins dans le Grand Parc de Rambouillet. D'autres archives encore à découvrir pourront peut-être nous renseigner sur ces aspects. Alain Bongibault, garde-chasse au domaine nous a aussi informé qu'il avait pu voir une baisse des populations de putois en lien avec la disparition des lapins depuis les années 2000. Ce cas précis permet de documenter une cascade trophique, c'est-à-dire qu'avec la disparition de sa proie, son fonds de chasse, le prédateur disparaît géographiquement ou complètement.

Les renards sont l'objet d'une traque systématique. Et une affaire de renards de la Restauration atteste d'une certaine furie vulpine des gardes. Le 18 mai 1817, « le garde Lefevbre de la Pommeraie avait entendu un renard chaper dans l'intérieur du Grand Parc [... ;] je vous prie de ne pas perdre un instant <sup>673</sup>» pour faire détruire le renard. Le même renard (ou un autre) est toujours attesté avec la même tension de la part des gardes : on organise le 8 octobre 1817, une chasse des princes pour prendre le renard. Le rapport du garde Huart permet de saisir la menace vulpine : le garde « a vu par corps ce matin dans le Grand Parc un renard,

<sup>672</sup> ADY, 2604W 74.

<sup>673</sup> ADY, 6Q 282 : Lettre du 18 mai 1817.

rien ne pouvait m'affliger plus que cette nouvelle<sup>674</sup> » écrit le Conservateur Bourdon. Et le renard court toujours dix jours après, Bourdon écrit :

Je désire Monsieur que demain il soit fait une nouvelle tentative pour parvenir à détruire le renard qui s'est introduit dans le parc et dont on a encore revu hier. Je vous prie de diriger les battues qui devront être faites par tous les gardes et gardes routes de cette Conservation qui devront conformément aux ordres que j'ai donné hier, être remis demain matin sur un des points du parc que vous indiquera M. Serracin [...] procéder aux battues qui devront être faites et enfin à tous les moyens qui devront être pris pour parvenir à détruire le maudit animal<sup>675</sup>

Ce renard redonne toute sa densité historique aux animaux nuisibles. En parvenant à s'enfuir sans cesse, il affiche et incarne la résistance que mènent les espèces animales face à cet absolutisme cynégétique mis en place dans le domaine. Même les murs n'empêchent pas les entrées et sorties de ces ennemis du gibier et du garde. La trace de ce renard se perd, aucune information ne permet de dire s'il s'enfuit ou s'il est détruit lors de cette battue, où tous les hommes du domaine sont réunis. La persistance de la présence de l'espèce témoigne aussi de sa capacité à résister à l'homme. Ce qui n'est pas le cas de toutes les espèces du domaine.

Le loup est la vedette animale de la fin du XX<sup>e</sup> et du début du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans l'opinion publique et dans l'opinion scientifique. Le loup peut être considéré comme une mode historiographique initiée par les travaux de Jean-Marc Moriceau, même Michel Pastoureau a trouvé des vides à traiter dans son récent ouvrage publié en 2018<sup>676</sup>. Se livrer à la biographie rambolitaine du loup permet de documenter un phénomène régional important et la disparition locale de l'espèce. Le loup est présent à Rambouillet dans une certaine abondance. La faible population, les hectares de forêts lui sont profitables. Dans la forêt d'Yveline les attaques sont particulièrement impressionnantes à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ou une bête sévit entre 1677 et 1683<sup>677</sup>. « D'octobre 1677 à février 1683, sur plus de cinq années, le sud-ouest de l'Île-de-France est plongé dans la terreur<sup>678</sup> ». Une bête surnommée la bête de l'Yveline fait de nombreuses victimes entre Maintenon (Ouest), les Essarts-le-Roi (Nord), Dourdan (Est) et Auneau (Sud). « Le 23 septembre 1682, de passage à Chartres à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, le roi découvre l'ampleur du drame et accorde 900 livres aux familles de

<sup>674</sup> *Ibid.* : Lettre n° 359, du 8 oct. 1817.

<sup>675</sup> *Ibid.* : lettre du 18 oct. 1817.

<sup>676</sup> MORICEAU Jean-Marc, *L'homme contre le loup : une guerre de deux mille ans*, Paris, Pluriel, 2013 ; MORICEAU Jean-Marc, *Sur les pas du loup. Tour de France et atlas historiques et culturels du loup, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montbel, 2013 ;

<sup>677</sup> *Ibid.*, p. 139-149 ; MORICEAU Jean-Marc, *Sur les pas du loup. Tour de France historique et culturel du loup du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montbel, 2013, p. 126-133.

<sup>678</sup> MORICEAU Jean-Marc, *Sur les pas du loup, op. cit.*, p. 126

victimes<sup>679</sup> ». Jean-Marc Morceau signale que 157 victimes de la bête ont été retrouvées, les villages d'Ablis (14 victimes), de Gazeran, de Sonchamp, et d'Hermeray sont les plus touchés<sup>680</sup>. Le Grand Dauphin vient d'ailleurs beaucoup chasser le loup à cette période dans la région. De 1690 à 1695, une autre bête fait rage et trente-sept morts sont retrouvés, majoritairement des enfants<sup>681</sup>. Le loup fait l'objet de traques régulières pour réduire l'effectif dans le domaine. La Révolution lui est d'ailleurs très profitable, comme le dit Charles-Eloi Vial, Rambouillet est l'une des rares forêts franciliennes à accueillir encore des loups au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Empire et la Restauration suivent avec attention les loups de la forêt, entre 5 et 11 loups sont tués chaque année entre 1804 et 1830<sup>682</sup>. Une lettre du comte de Girardin permet de voir que les chasseurs s'intéressent à cette espèce « Son Excellence le Ministre de l'Intérieur ayant formé une Commission qui s'est réunie chez moi [c'est le comte qui écrit] à l'effet de discuter les inconvénients qui pourraient résulter de l'empoisonnement des loups, il a été décidé que l'on enverrait à l'École vétérinaire d'Alfort près Charenton les loups vivants que l'on pourrait se procurer<sup>683</sup> ».

Le Second Empire reprend la traque jusqu'à parvenir à éradiquer et faire disparaître l'espèce de la région. En 1869, le dernier loup de la forêt de Rambouillet est tué en battue, près du Poteau de Pecqueuse, le garde Farce touche la prime, mais c'est le garde champêtre de Poigny qui est à l'origine du coup de fusil, l'inspecteur Fillon, qui a donné son nom à un carrefour garde la peau du loup<sup>684</sup>. Résistant, le loup succombe sous le Second Empire à ses poursuivants. En plus des moyens techniques des chasseurs, il faut noter le début de la fragmentation du territoire avec l'apparition de la voie de chemin de fer qui coupe le domaine en deux.

Le loup n'est pas le seul « nuisible » à disparaître durant notre période. Un récit de Jacques Lavallée de 1841 dans le *Journal des Chasseurs* évoque la présence de balbuzard pêcheurs. Une espèce de rapace diurne de la famille des pygargues qui pêche pour se nourrir<sup>685</sup>. Il n'y a aujourd'hui aucun couple de balbuzards connus dans les Yvelines. Les balbuzards devaient apparaître dans les colonnes tiercelets et échappent à un suivi plus précis. La destruction et la détérioration de l'habitat sont sûrement à mêler.

<sup>679</sup> *Ibid.*

<sup>680</sup> *Ibid.*, p. 131-133.

<sup>681</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>682</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 48.

<sup>683</sup> ADY, 6Q 507 : Lettre de Girardin à Tallobre, Paris, 7 février 1818.

<sup>684</sup> *Ibid.*, p. 49 et STEPHAN Edouard, « Les loups aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles de l'Yveline », art. cit., p. 159.

<sup>685</sup> LAVALLEE Jacques, « Les Plains-Vaux », *Le Journal des Chasseurs*, 1941, p. 114.



## Chapitre IX : *Rambouillet, c'est la France !* Le domaine comme outil politique : invitations, chasses et politique

Rambouillet en tant que domaine de chasse du roi, de l'empereur puis du président de la république est un outil politique puissant. Le cas de Rambouillet atteste à nouveau que les princes se servent de la nature comme d'un outil pour gouverner les hommes. La nature du domaine : le gibier, les jardins, les tirés, la forêt doivent symboliser la richesse du royaume ou du pays. Inviter des personnalités à Rambouillet ce n'est pas simplement les inviter dans le canton du sud des Yvelines, c'est leur donner à voir une image environnementale et cynégétique de la France. De rang international par le gibier, le domaine de Rambouillet accueille également des hommes de tous les pays du monde dans le cadre des chasses mais aussi lors de voyages diplomatiques. Si quelques invitations de grands princes ponctuent les chasses royales et impériales et si quelques hautes personnalités sont invitées aux chasses de Napoléon III, c'est véritablement sous les républiques que les chasses se démocratisent.

### I- La Chasse, la Cour et la Maison : le domaine de Rambouillet, entre permanence monarchique et modes cynégétiques

La monarchie ou le fait monarchique est dans la république un tabou culturel et politique. Toute similarité entre les modèles politiques monarchiques et républicains est à bannir. Le personnage qui incarne cette permanence entre ces modèles est le président de la République. Chef de l'État, il en vient à incarner un nouveau prince présidentiel, un prince-président ou même un monarque, entendez tyran, présidentiel. Les chasses présidentielles véhiculent dans la presse et l'opinion publique cette image de la permanence du fait monarchique en France. Mais si des éléments sont bien communs entre la Monarchie et la République, les chasses présidentielles sont en réalité plus complexes et légèrement plus subtiles que le cliché ne le laisse l'entendre. Faire l'histoire des chasses présidentielles en France vient combler une lacune historiographique totale : aucun ouvrage ou aucun article n'a abordé ces chasses. L'accès aux sources n'est pas une raison en soi, puisque les archives départementales conservent les documents de la Troisième République depuis 1981. Il faut plutôt identifier ce manque en raison d'un désintérêt des historiens pour la chasse après l'Ancien Régime.

## 1- Le fait monarchique dans la République : le domaine présidentiel de Rambouillet

Si un lieu atteste bien d'une continuité entre les régimes politiques c'est le domaine de Rambouillet. Il suffit de suivre les termes ou les statuts employés pour désigner le domaine pour l'identifier. Rambouillet n'est un domaine de l'État à strictement parler que de 1792 à 1804, de 1830 à 1851 et de 1870 à 1880. Lorsque des princes viennent à Rambouillet ils sont les propriétaires du domaine. Louis XVI achète Rambouillet à titre de domaine privé du roi. Pour Louis XVI de 1791 à 1793, Napoléon I<sup>er</sup>, Louis XVIII, Charles X et Napoléon III il s'agit d'un bien de la Liste Civile, c'est-à-dire un bien attribué au prince. Sous les Républiques le statut de Rambouillet est similaire. En 1880, Rambouillet devient chasse présidentielle, et en 1896, résidence d'été des présidents de la République. Sous la Troisième République, Rambouillet est désigné comme la « Chasse de Monsieur le Président de la République<sup>686</sup> ». On retrouve l'homonymie entre la pratique de la chasse et l'espace chassé : la chasse signifie le domaine. Jean-Paul Widmer résume ce statut particulier en 2017 :

En 1981, les domaines de Marly-le-Roi et Rambouillet ont la particularité d'être affectés à la présidence de la République au même titre que le fort de Brégançon dans le Var et le château de Vizille en Isère. C'est la raison pour laquelle ils ont reçu le qualificatif de « présidentiel ». Le pavillon de chasse de Marly et le château de Rambouillet sont des résidences du président dont il a seul la jouissance. Il est de tradition que les parcs de chasse lui soient également réservés : seuls les chasseurs invités par le président peuvent y venir.<sup>687</sup>

Les domaines fonctionnent comme le Palais de l'Élysée, ils sont associés à la fonction présidentielle. A son élection le président dispose d'un patrimoine dynastique, comme sous la Liste Civile, qui ne lui appartient pas en propre mais dont il peut disposer à sa guise. En témoigne la décision de Nicolas Sarkozy en 2009 où le président décide de mettre à fin à la vocation de résidence d'été des présidents de la République au bénéfice de La Lanterne de Versailles. Rambouillet est tout de même affecté comme résidence du Premier Ministre encore aujourd'hui.

Les présidents réaffirment leur possession durant leur mandat par les invitations qu'ils formulent. De 1880 à 1995, seul le président est autorisé à chasser à Rambouillet et à inviter d'autres chasseurs. Le temps d'un mandat ou deux, le président devient propriétaire de Rambouillet ou Marly. Le cas des mandats de François Mitterrand est ici une excellente confirmation de ce statut dynastique (le mandat). Le président ne chasse pas, il nomme donc un

<sup>686</sup> ADY, 6Q 537.

<sup>687</sup> *Ibid.*, p. 21.

Comité des Chasses Présidentielles de 1981 à 1995. Ce comité fonctionne comme une délégation du président à la chasse, dirigée de 1981 à 1994 par François de Grossouvre. Lui et les membres du Comité : Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, Bernard Mathieu, Henri Michel, Patrice Pelat, et Philippe Mitterrand, René Souchon, Jacques Bodin organisent les chasses présidentielles. En plus de les organiser, certaines chasses leurs sont attribuées personnellement ou en binôme et ils ont pour mission de représenter le président à Rambouillet. Il s'agit d'une délégation du pouvoir politique et une délégation du droit de chasser sur le territoire présidentiel.

Le patrimoine dynastique large de la république : palais de l'Élysée (1848 à aujourd'hui), l'hôtel de Matignon (1922 à aujourd'hui), le fort de Brégançon (1968 à aujourd'hui), La Lanterne de Versailles (2009 à aujourd'hui), les domaines de Marly et Rambouillet (1870 à 1995), peut ressembler à une permanence du fait monarchique en Français<sup>688</sup>. Toutefois, seuls Rambouillet et Marly peuvent être considérés comme des biens royaux. De plus, ils ont d'abord été impériaux avant d'être présidentiels. La monarchie absolue est un régime qui produit un récit asymétrique dans l'historiographie et l'imaginaire français. Les dates montrent également que la république sait inventer et se constituer un nouveau patrimoine dit d'État mais affecté à la présidence, c'est-à-dire au président de la république lui-même ou à ses ministres.

En guise de transition et de conclusion, qui nous ramène à la chasse, la phrase de Jean-Paul Widmer évoque ces continuités dynastiques mais invite à s'intéresser à des non-humains : « C'est ainsi que va se dérouler cette première chasse présidentielle du septennat de François Mitterrand avec des canards élevés pour Valéry Giscard d'Estaing : un bel exemple de continuité de la fonction publique !<sup>689</sup> ».

## 2- La chasse à tir : une mode bourgeoise, impériale et présidentielle ?

La chasse en France est l'objet de représentations et d'imaginaire forts. Les chasses royales de la monarchie absolue et celles de Charles X, sont au cœur d'une vive critique sociale et politique. Cette critique apparaît sous leurs règnes mais aussi surtout après<sup>690</sup>. La continuité

<sup>688</sup> La liste est plus longue : l'aile du Trianon-sous-Bois au Grand Trianon jusqu'en 2009, le château de Champs-sur-Marne (Ministère de la Culture), château de Vizille en Isère cédé en 1973 au département, Palais de l'Alma (1968-2011), Hôtel de Marygny depuis 1972 où il est racheté à la famille Rothschild.

<sup>689</sup> WIDMER Jean-Paul, *Dernières chasses présidentielles*, op. cit., p. 20.

<sup>690</sup> Charles-Eloi Vial dédie justement une partie complète sur « Les chasses et l'opinion publique », VIAL Charles-Eloi, op. cit., p. 473-608.



politique semble aussi cynégétique. Les chasses présidentielles font l'objet de cet imaginaire fort. Ainsi titre un article du 16 mars 2017 : « Emmanuel Macron veut réouvrir les "chasses présidentielles" : mais au fait, c'est quoi cette pratique héritée de la monarchie ?<sup>691</sup> ». Et l'article montre une photographie : de chasse à courre. Outre les fautes de syntaxe de la question posée, l'article se base, il nous semble, sur deux éléments erronés si ce n'est faux. Le premier est cette image de chasse à courre, les présidents de la république n'ont jamais pratiqué à titre officiel la vénerie. Ensuite, le cas de Rambouillet est essentiel ici, les chasses présidentielles sont il nous semble bien plus un héritage impérial, de deux Napoléon et des deux empires. Il faudra aussi nuancer cet aspect, car les présidents et les responsables des chasses sont à l'origine de nombreuses modifications à Rambouillet, dans l'organisation et la conduite d'un tiré. En somme, il faut réhabiliter l'Empire et la République. Ils ne sont pas de simples régimes politiques hérités ou de pâles reflets de la monarchie absolue, mais de véritables acteurs politiques et historiques capables d'innover et d'agir sans la monarchie.

Les filets de chasses, futurs tirés de chasse apparaissent nous l'avons dit, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En partie sans l'action des chasseurs, puisque les végétaux poussent en compagnie des moutons qui ont profondément modifié le parc. Napoléon I<sup>er</sup> met en place le nouveau cérémonial des tirés, qui a peu à voir avec celui de Louis XVI. Les tirés sont une innovation impériale et une chasse du Premier Empire. La présence d'un fusil, de gibier et d'espaces dédiés : faisanderie, champ de tir sont les permanences monarchiques. Les Bourbons de la Restauration à leur tour investissent les filets, et ce régime nomme ce nouveau milieu cynégétique : « tirés de chasse ». Toutefois, seul l'Empereur, puis seuls les princes royaux participent à ces chasses. C'est le Second Empire qui transforme les tirés dans leur organisation matérielle et leur donne leur caractère mondain et très spectaculaire : plus d'invités, plus de fusils, plus de gibier garantissent le cérémonial impérial. L'ouverture systématique des tirés aux hommes de l'Empereur, aux hommes du gouvernement, à des princes étrangers marque une rupture importante : le tiré s'agrandit et n'est plus tourné uniquement autour du souverain. Entre en jeu la volonté du prince d'impressionner ses invités mais aussi de les satisfaire. L'empereur puis le président doivent rester maître de la cérémonie mais montrer un visage de la France positif en étant plaisant auprès des invités. En particulier lorsqu'il s'agit d'homologues étrangers : présidents, rois, empereurs, prince. Préséances, protocole, et codes

<sup>691</sup> La rédaction de LCI, « Emmanuel Macron veut rouvrir les « chasses présidentielles » : mais au fait, c'est quoi cette pratique héritée de la monarchie ? », LCI, 16 mars 2017, <https://www.lci.fr/elections/emmanuel-macron-est-pour-ces-rendez-vous-herites-de-la-monarchie-mais-au-fait-c-est-quoi-les-chasses-presidentielles-2029227.html>.

régissent ces chasses politiques, diplomatiques et mondaines. A partir du Second Empire, l'ouverture du droit de chasse et de la société politique créent un phénomène tout à fait neuf : celui de la compétition cynégétique.

Les chasses dans les tirés de l'Empereur puis du Président marquent une nouvelle mode cynégétique : celle du domaine de chasse abondant. On se le rappelle la société de cour d'Ancien Régime empêchait les courtisans de dépasser leur souverain par le faste. Seuls les grands princes pouvaient s'y adonner : les cas du Chantilly des Condé ou du Rambouillet des Bourbon-Penthièvre en témoignent. Mais en matière de chasse, le roi venait y chasser à sa volonté pour rappeler qu'il était le roi de chasse suprême. En revanche, le Second Empire semble le seuil d'un nouveau mouvement d'imitation et de surpassement de la Cour. En particulier en matière de chasse. La systématisation des invitations à la chasse, les réseaux de sociabilités cynégétiques : club et cercles témoignent de ce mouvement qui prend son essor autour des chasses du souverain. Les domaines de chasse entrent dans une rivalité cynégétique pour témoigner du statut de son propriétaire. Un domaine de chasse abondant témoigne de la richesse et du prestige de son propriétaire. Si la concurrence domaniale est plutôt interne dans la première partie de notre période : elle concerne surtout les domaines royaux entre eux. A partir de 1850, des particuliers aristocrates, bourgeois, hommes d'affaires, peuvent concurrencer l'empereur puis le président en Île-de-France.

Deux exemples pour le Second Empire sont détaillés par Adolphe de La Rüe. « A cette époque, le monde cynégétique était tenu en éveil par le bruit que l'Empereur avait accepté du baron de Rothschild l'invitation de venir chasser sur le beau domaine de Ferrières<sup>692</sup> ». « On parlait de millions jetés par les fenêtres, d'une riche vaisselle plate aux armes impériales qui devait être fondue après le déjeuner ; de coqs de bruyère, de faisans apportés des forêts de la Bohême, d'animaux exotiques, hoccos, poules de Guinée, etc., amenés de l'autre partie du monde. Rien de tout cela n'était exact. La chasse offerte à Sa Majesté était exclusivement une chasse aux faisans, et la faisanderie de Ferrières est toujours assez riche pour satisfaire aux exigences d'un programme<sup>693</sup> ». Les invités ressemblent à ce qui a cours à Rambouillet : S. M. l'Empereur, son premier écuyer le général Fleury, d'Espeuilles officier d'ordonnance, les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche, le Comte Walewski, Fould, ministre des Finances, comte de Persigny, ministre de l'Intérieur et le Prince de la Moskowa, grand veneur. Cette chasse de 780 pièces, dont 240 pour l'Empereur a de quoi satisfaire Napoléon III, tout en lui

<sup>692</sup> DE LA RUE Adolphe, *Les chasses du Second Empire*, op. cit., p. 155.

<sup>693</sup> *Ibid.*, p. 156.

conservant son statut d'empereur de chasse. A Rambouillet les tableaux varient entre 500 et 1 300 pièces. Adolphe de La Rüe se livre ensuite à une comptabilité intéressante :

Je choisis l'année durant laquelle il a été tué le plus de gibier dans toutes les forêts de la Couronne ; ce relevé est pris sur les bulletins de tir que j'ai sous les yeux, mes chiffres sont donc officiels : chevreuils, 312 ; lièvres, 321 ; lapins, 9,803; faisans 3,004; perdrix, 278 ; bécasses, 20 ; diverses, 40. Total, 13,773 pièces. En ajoutant à ce chiffre 6,227 pièces tuées en dehors des chasses officielles, nous avons 20,000 en chiffre rond.<sup>694</sup>

Et il compare ces résultats à un autre domaine « où l'on tue, chaque année, plus de 25,000 pièces<sup>695</sup> ». Ce domaine qui surpasse à lui seul tous les domaines de l'Empereur est le domaine du comte de Greffulhe à Bois Boudran en Seine-et-Marne. Lorsqu'Adolphe de La Rüe évoque ces chiffres c'est probablement du temps de Louis-Charles de Greffulhe (9 fév. 1814 – 27 sept. 1888) car son fils est encore un peu jeune. Louis-Charles est le gendre d'Alexandre-Jules de La Rochefoucauld et le beau-père de Robert de Laigle (1843-1931), le marquis d'Empire qui a fourni la meute de chiens de Napoléon III. Ni les Greffulhe, ni les de L'Aigle ne sont venus à Rambouillet mais ils appartiennent à cette société cynégétique qui rivalise par leur domaine et leurs chasses avec Napoléon III. Le fils de Louis-Charles doit aussi être mentionné. Le comte Henry de Greffulhe (25 déc. 1848 – 31 mars 1932), est député de Seine-et-Marne, il inspire le duc de Guermantes dans *A la recherche du temps perdu* de Marcel Proust. Le « Jupiter tonnant » est également un grand Nemrod. Il organise des grandes chasses qui concurrencent celles de l'Empire et celle de la Troisième République. Ils se partagent par ailleurs les mêmes invités. Le 23 novembre 1905, le roi de Portugal est à Rambouillet avec Émile Loubet et le 1<sup>er</sup> décembre, Charles Ier (1863-1908) est chez les Greffulhe, et le 5 décembre chez les Rothschild aux Vaux-de-Cernay<sup>696</sup>. Le roi d'Espagne Alphonse XIII se retrouve également chez le président à Rambouillet le 19 novembre 1913 et chez les Greffulhe en décembre<sup>697</sup>.

Poursuivons, chez les Rothschild aux Vaux-de-Cernay. Ce domaine est l'incarnation exemplaire que les chasses présidentielles ont modelé les autres chasses d'Île-de-France si ce n'est plus largement encore. A quelques kilomètres de Rambouillet, à neuf kilomètres à vol d'oiseau, se trouve le domaine des Rothschild. A côté de l'abbaye du même nom, où a été construit une résidence monumentale de style néogothique, le baron Arthur (1851- 1903) pratique la chasse sur le domaine de sa mère Charlotte de Rothschild (1825-1899). Il rachète

<sup>694</sup> *Ibid.*

<sup>695</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>696</sup> BENOIST Georges, *Grandes chasses*, op. cit., p. 159.

<sup>697</sup> ADY, 6Q 530 et *Le Républicain de Seine-et-Marne*, 13 décembre 1913.

les terres alentours pour en faire un domaine de chasse de haut rang : « 788 hectares, représentés par quatre fermes, dont les Vindrins (122 hectares), Saint-Benoist (400 hectares), Les Enclaves (127 hectares), Galonnerie et Vallée (124 hectares) et les bois de Mme La Baronne (15 hectares)<sup>698</sup> ». Auxquels terres s'ajoutent 1 000 hectares de bois loués aux Eaux et Forêts en forêt domaniale. Mentionnons qu'une partie du domaine des Rothschild a survécu aux abandons et aux expropriations antisémites de 1940<sup>699</sup>. Centre d'élevage du gibier, le domaine de Saint-Benoît devient le centre de l'Office national de la Chasse, devenu ONCFS.

Tout se base sur l'élevage présidentiel : faisanderie, couverie, espèces élevées : perdrix et faisans, et même le terrain de chasse :

Le garde-chef, inspiré et admirateur des vieilles méthodes qui illustrèrent la mémoire des organisateurs des chasses de la Couronne, dont il était l'élève, voulut, en raison des perspectives qui s'y prêtaient à merveille et des vastes ressources mises à sa disposition, transformer en tirés tout ce qui pouvait permettre un parcours, suffisamment large et étendu, dans cette belle vallée des Vaux. [...] Il voulait que le baron Arthur, qui était un grand seigneur, puisse, à l'exemple de Charles X et Napoléon III, trouver pour ses chasses d'ouverture et de primeur une suite de layons, vastes et sans obstacles, lui permettant, avec ses invités fort restreints, de satisfaire ses plaisirs avec le moindre effort. [...] L'organisation de ces tirés exigeait un travail de reboisement et de coupes assez important. Le tracé des layons, large d'un mètre cinquante, leur nivellement et la pose de ponts [...]. Le coup d'œil nous ramenait au cadre cynégétique de Versailles, Saint-Germain et Rambouillet, ce seul domaine qui conserve encore et entretient ses magnifiques tirés.<sup>700</sup>

Arthur de Rothschild puis Henri de Rothschild (1872-1947) vont ainsi chasser aux Vaux-de-Cernay comme des présidents dans des tirés fraîchement aménagés entre 1873 et 1940.

Le chasseur d'État du Second Empire et de la République nous l'avons vu ne va plus à cheval, c'est l'apanage des aristocrates. Les grands bourgeois que sont les présidents, les Rothschild, les Greffulhe ou d'autres, construisent donc une nouvelle image du chasseur : le Nemrod. Faisans, fusils, chasse en plaine fournissent une nouvelle image du prince de chasse. En gestation depuis Napoléon I<sup>er</sup> ce nouveau mode de chasse permet aux présidents de la république d'incarner le nouveau chasseur, le nouvel homme même : le chasseur populaire. Plus questions de partir courir le cerf en forêt, il faut incarner la fonction présidentielle, c'est-

<sup>698</sup> BENOIST Georges, *op. cit.*, p. 13.

<sup>699</sup> ADY, 1900W 31 et « Séquestres », *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, Paris, 17 novembre 1940, p. 5706 : « Par ordonnance en date -du 28 septembre 1940, le président du tribunal civil de Rambouillet a prononcé la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts que le sieur Henri de Rothschild, déchu de la nationalité française par décret du 6 septembre 1940, possède dans l'arrondissement judiciaire de Rambouillet ».

<sup>700</sup> BENOIST George, *op. cit.*, p. 23.

à-dire un homme élu par son peuple et qui chasse presque comme lui : à pied, fusil à l'épaule, qui chasse lapins et faisans en plaine.

« Les chasses de Rambouillet n'ont pas peu contribué à rehausser le prestige de la présidence de la République démocratique française<sup>701</sup> » écrit Pierre de Janti en 1966. Ces chasses à tir ont définitivement modifié le paysage de la chasse en France. Le chasseur français est un chasseur à tir, qui chasse à la campagne dans les champs. Il élève les faisans et se lamente de la disparition des lapins. Des images partagées s'offrent donc nous et comme dans toute mode le processus n'est pas que vertical. Nous pouvons nous interroger plus largement sur l'évolution des pratiques de chasses et de leurs liens sociaux. La chasse aussi a ses modes.

## II- Le Club des Chasses de Rambouillet : souverains, ministres et diplomates. Un essai prosopographique

### 1- Les invités de 1783 à 1830 : les chasses de rois

Les invités du domaine de Rambouillet entre 1783 et 1830 sont peu nombreux et constitués de grands princes. Le premier invité de Louis XVI à Rambouillet en tant que propriétaire est le roi de Suède, Gustave III (1771-1792). Il est invité pour une chasse du cerf le 5 juillet 1784. Le 3 juin 1786 ce sont les archiducs d'Autriche qui sont présents. Le 8 août 1786 et le 21 août, le roi est accompagné du Comte de Belie, l'incognito du duc de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas autrichiens. Le *Journal* du roi fait remarquer que le 26 juin 1787, Élisabeth la jeune sœur de 22 ans du roi chasse avec le roi.

Napoléon I<sup>er</sup> est un fin tacticien et aime à lier chasses et diplomatie. Il humilie le pape Léon XIII en l'invitant à la chasse « Pie VII, obligé de marcher dans la boue en descendant de voiture, perçut cet accueil comme une tentative d'intimidation<sup>702</sup> ». A Rambouillet Napoléon accueille le Prince Kourakine, le Prince Wolkowsky et l'aide-de-camp du Tsar de Russie le 11 mars 1809, auxquels se rajoute la reine de Hollande, le lendemain (12 mars 1809)<sup>703</sup>. Le 14 mars 1809, le colonel Gorgoly et l'aide-de-camp du tsar chassent à Rambouillet. Le 23 février 1810 l'Empereur invite Joachim Murat. Le 11 août 1810 ce sont les princes de Ponte-Corvo et de Metternich qui visitent et chassent à Rambouillet. Le dernier invité connu est le roi d'Espagne

<sup>701</sup> DE JANTI Pierre, « Les Honneurs à Vincent Auriol », *Plaisirs de la Chasse*, mars 1966, p. 105.

<sup>702</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 132 et 133 sur la rencontre dans son ensemble.

<sup>703</sup> DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 45

qui chasse le 15 mai 1811. Les dates rapprochées invitent à préciser que Napoléon I<sup>er</sup> séjourne à Rambouillet par semaine ou quelques jours rapprochés.

Sous la Restauration, des princes étrangers sont également invités à Rambouillet. Le 5 octobre 1814 le duc de Wellington est invité à chasser à courre, le cerf est manqué. Le 30 octobre 1816, le comte d'Artois invite le duc de Cambridge, fils de Georges III d'Angleterre au domaine. Le 16 janvier 1817, un autre prince anglais en la personne du duc de Gloucester est invité. Ce dernier revient à Rambouillet le 4 février 1819. Le 10 décembre 1821, le comte d'Artois chasse en compagnie du prince héritier du Danemark à Rambouillet. Le 20 octobre 1823, c'est le prince de Carignan qui participe à un tiré qui fait 501 pièces. Le 11 décembre 1823, Charles-Albert de Savoie, futur roi de Piémont-Sardaigne est présent à Rambouillet. Il y a peut-être d'autres invités mais les sources n'ont pas encore permis de les identifier.

Nous ne pouvons revenir sur chacun des invités mais la tendance et les traits communs sont univoques : princes régnants ou héritiers, grands princes étrangers ou français, famille royale, et un militaire avec le duc de Wellington.

## 2- Les invités de 1852 à 1870 : transition démocratique

Napoléon III fait transformer les tirés sous son règne. L'ajout de 7 puis 9 layons dans ses domaines lui permet de convier des invités fréquemment contrairement aux invitations exceptionnelles et rares des régimes précédents. Dans le sens où l'Empereur permet de multiplier par deux voire trois le nombre d'invités, on pourrait parler de démocratisation des chasses dans les tirés. Toutefois, malgré cette ouverture relative il faut bien préciser que les invités de l'Empereur appartiennent à la haute aristocratie et à la haute bourgeoisie dirigeante du Second Empire. Grands militaires, officiers des chasses de la Maison impériale, ministres d'État, et hautes personnalités composent les rangs des invités. Il faut donc parler de transition pour l'ouverture relative des tirés mais pas d'une véritable démocratisation : aucun garde ne tire aux côtés de l'Empereur pendant la chasse. Toutefois, la chasse n'est plus le privilège du prince mais aussi de ses hommes : conseillers, officiers de la Maison de l'Empereur, invités étrangers ou prestigieux. Dans les membres de la Maison impériale, le comte Bacciochi chasse en 1854, 1855, 1856. Félix Baciocchi (2 fév./mars 1803 - 23 septembre 1866), après le coup d'État de 1851 il est chargé de missions diplomatiques en Grèce, en Égypte et en Turquie. Il est ensuite Premier chambellan surintendant des spectacles de la cour, de la musique, de la chapelle et de la chambre (1<sup>er</sup> janvier 1853-1866). Un autre personnage proche de Napoléon III vient également chasser à Rambouillet. Il s'agit de Lucien Corvisart (1824-1882) médecin de

Napoléon III : il chasse le 19 novembre 1867 et le 6 janvier 1870. L'Empereur est accompagné pour chaque chasse de ses officiers des chasses : le prince de la Moskowa et le marquis de Toulangeon.

Parmi les personnalités étrangères, nous retrouvons des ambassadeurs : le 2 février 1867, c'est par exemple l'ambassadeur d'Autriche qui chasse à Rambouillet. Le 29 janvier 1866, c'est au tour de Léopold Prince de Hohenzollern (22 sept. 1835-8 juin 1905) de découvrir Rambouillet. Ou le 20 novembre 1855, George William F.C. duc de Cambridge (26 mars 1819 – 17 mars 1904), Major-général en 1845, l'année suivante il devient Commandant en chef des forces armées britanniques chasse à Rambouillet.

Cette trame d'invités : hommes du gouvernement, princes étrangers, diplomates et personnalités du pays, inspire le prochain régime politique qui va lui ajouter d'autres grands groupes socio-politiques.

### 3- Les invités de 1880 à 1995 : sur le modèle impérial

Nous ne pouvons pas entrer dans les moindres détails en ce qui concerne les chasses républicaines. Sous la Troisième République se déroulent plus de quatre-cent chasses à Rambouillet et sous les Quatrième et Cinquième République plus de quatre-cent quarante chasses ont également été identifiées. Ces huit cent chasses accueillent entre cinq et quinze invités par date<sup>704</sup>.

Les tirés que connaissent les présidents et leurs invités sont plus proches du modèle impérial que du modèle royal. En effet, le roi chasse seul dans les tirés, il se met en scène comme un monarque absolu et son sang lui permet de chasser seul. A partir du Second Empire, les tirés s'ouvrent aux hommes proches de l'Empereur-président. Les tirés ont donc été modifiés fortement par ce choix. De plus, il est probable que les tirés que Napoléon III récupère en 1852 à Rambouillet ont dû évoluer de manière importante. Ainsi l'Empereur ne peut commencer ses chasses qu'en 1854. La République reçoit donc bien plus un héritage impérial qu'un héritage monarchique d'Ancien Régime comme le veut le cliché. De plus, la façon de réaliser un tiré change complètement nous l'avons évoqué plus haut : le tiré posté est une invention républicaine.

<sup>704</sup> Si l'on multiplie le chiffre de 800 dates par le plus petit nombre d'invités cela donne 4 000 invités des chasses présidentielles. Il faut probablement baisser ce chiffre car certains invités sont des habitués des chasses et fréquentent à plusieurs reprises le domaine de Rambouillet. Mais ce sont plusieurs centaines de personnalités qui ont chasser assurément à Rambouillet de 1880 à 1995.

L'établissement d'un calendrier fixe la composition des invités pour chaque chasse, chaque groupe se voit attribuer une journée de chasse à Rambouillet : le Corps diplomatique – ambassadeurs, les Chambres : Sénat et Assemblée Nationale, les Grand corps de l'Etat – Gouvernement, les Amis du Président, les Armées. A chaque chasse on retrouve les officiers des chasses du président et les hauts officiers de Rambouillet, inspecteurs et conservateurs : Fillon, François Vidron, Mersey, Jagerschmidt, Bernard Legrand.

Les futurs hommes de la République font souvent un passage aux chasses de Rambouillet : Pierre Juillet, le Maréchal Pétain, ministres, secrétaires d'États. Il faudrait étudier précisément les carrières et les venues à Rambouillet pour pouvoir faire émerger le rôle de ses chasses comme ascenseur politique et social : viennent-elles couronner la carrière, l'encourager ou les deux ? Un exemple paradoxal invite à saisir la complexité de cet outil politique : le 4 novembre 1971, Jacques Chirac assure une chasse déléguée sous Georges Pompidou. Directeur de chasse en 1971, Jacques Chirac supprime les chasses présidentielles en 1995<sup>705</sup>. Sous François Mitterrand on trouve de nouveaux invités dans les chasses du comité des chasses, du groupe de sécurité, les amis du président de la Nièvre et du Puy de Dôme. Les grandes chasses de personnalités étrangères sont composées des princes ou gouverneurs du Danemark, d'Andorre, et de Monaco.

Par le nombre d'invités par les républiques, par l'ouverture à des personnalités variées et des figures d'origine plus diverses, les chasses présidentielles sont à l'image des idées du régime qui s'incarnent par une démocratisation relative des invitations, du pouvoir et du gouvernement du vivant à Rambouillet.

<sup>705</sup> AN 5 AG2/980.



### III- Gouverner par la chasse, gouverner à la chasse : diplomatie cynégétique et événements politiques à Rambouillet

Cette dernière partie s'intéresse à la relation qu'entretient le gouvernement et la chasse. Au domaine, les chefs de l'État ou leurs hommes ont régulièrement l'occasion de mêler diplomatie, politique et chasse. La chasse, le domaine et plus largement la nature s'incarnant alors comme des outils politiques. Nous avons vu avec la mode des chasses présidentielles et du domaine de petit gibier que Rambouillet peut être considéré comme un marqueur social, politique et culturel pour l'élite. Ce que suggère dans un second temps l'essai prosopographique c'est un lien fort entre les hommes de pouvoir et Rambouillet. Quelques exemples où la chasse est secondaire ou absente permettent aussi de comprendre le statut de Rambouillet comme lieu de pouvoir et outil politique de premier rang pour le gouvernement français.

Deux échelles de gouvernement à Rambouillet sont identifiables. La première est celle que constituent les invitations à la chasse à Rambouillet. Être invité à chasser, ne se résume pas à chasser : discussion, échanges, remerciements voire consécration sociale et politique encadrent ces invitations. Ensuite, le gouvernement français peut être amené à gouverner depuis Rambouillet : lois, décisions politiques, événements de premier rang ont animé le parcours de Rambouillet depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### 1- Être invité à la chasse à Rambouillet, entre récompense et consécration politique

Le système des invitations est un outil politique efficace. En créant une intimité dans un cadre officiel et politique, il permet au chef de l'État de s'entourer de ses hommes ou de personnalités lors d'une mise en scène spectaculaire de son pouvoir sur les animaux, la nature et les hommes. Une question s'esquisse sur le statut des invités des chasses impériales et présidentielles : ces invitations constituent-elles une récompense, une consécration ou les premiers pas dans la cour du prince ?

Le terme de cour n'est pas appliqué aux présidents de la République officiellement. Il s'agit d'un mot et d'une réalité taboue. La notion de cour semble n'être applicable qu'aux réalités d'Ancien Régime. Les cours d'après 1789 sont peu étudiées et peu d'historiens les valorisent

comme d'authentiques mouvements curiaux<sup>706</sup>. L'ouvrage *Les derniers feux de la monarchie* de Charles-Eloi Vial vient percer l'abcès curial de Nouveau Régime<sup>707</sup>. L'historien achève ce parcours curial au XIX<sup>e</sup> siècle avec la proclamation de la Troisième République. Pourtant, les présidents ont eux aussi un entourage de familiers, qu'ils entretiennent par l'octroi de postes et de fonctions et qui forment un noyau politique et gouvernemental fort. Un article de Christophe Prochasson : « Le Président de la République : un prince républicain ?<sup>708</sup> » invite à poursuivre l'étude de la notion curiale dans les régimes républicains. Le cercle présidentiel se dévoile avec une certaine clarté lors des chasses présidentielles. De plus, nous l'avons vu plus haut la transmission d'une mode cynégétique est à associer avec ce cercle curial présidentiel et républicain.

Les chasses présidentielles sont un lieu de pouvoir fort pour les III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques. Y être invité est un signe de distinction, un marqueur social politique et un symbole cynégétique. Les grands notables de la république, les hommes de pouvoir français ou étrangers fréquentent ces chasses et le président. Les listes d'invités permettent de suivre les sociabilités et les relations politiques et diplomatiques du régime en place. Ainsi que d'esquisser la composition de cercle présidentiel et curial. Toutefois, il ne s'agit que d'un cercle limité puisque seuls les chasseurs de la République s'y retrouvent. Il y a aussi quelques non chasseurs qui suivent la chasse ou assistent aux dîners au château mais les archives ne conservent pas toujours leur nom. On se souvient que sous Louis XVI la chasse est le rite de passage curial : le débutant commence sa carrière de courtisan à la chasse à courre. Les chasses à tir semblent plutôt confirmer la position du chasseur dans le complexe cynégétique, politique et diplomatique français. Les chasses de Rambouillet confirment ou consacrent presque exclusivement des personnes en fonction, titrées ou en place, faites par la République. Le président y a seul accès et invite les hommes de la République : députés, ministres, diplomates, princes et souverains étrangers, hommes d'affaires, militaires, parents. La chasse ne semble plus faire les hommes du prince mais plutôt les consacrer comme ses proches et ses alliés politiques.

Sous la présidence de François Mitterrand, le Comité des Chasses fait créer par la joaillerie Arthus Bertrand des insignes « Comité des Chasses présidentielles ». En 1992, mille insignes en métal injecté et argent patiné, sont commandés. Ces insignes peuvent être portés sur le

<sup>706</sup> « Sans blague aucune, c'était splendide ». Regards sur le Second Empire », Colloque des 24 et 25 novembre 2016, Musée d'Orsay.

<sup>707</sup> VIAL Charles-Eloi, *Les derniers feux de la monarchie. La cour au siècle des révolutions 1789-1870*, Paris, Perrin, 2016.

<sup>708</sup> PROCHASSON Christophe, « « Le Président de la République : un prince républicain ? », *Une contre-histoire de la III<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, 2013, p. 26-39.

chapeau ou les vêtements des chasseurs. Ils sont remis à la fin de la journée de chasse lors du repas, placés dans l'assiette de chacun des invités.

Être invité aux chasses présidentielles mènent certains invités à se faire chasseur d'un jour. Ils sont piètres tireurs mais l'importance de participer à une telle journée leur fait acheter le matériel, les tenues nécessaires et pour les plus consciencieux s'entraîner quelques jours avant la date de chasse<sup>709</sup>. Selon le rang de l'invité, le président peut également moduler l'offre cynégétique selon le type de chasse, le type de gibier et le domaine : chasse en battue, chasse à l'affût, petit gibier, faisans, grand gibier, sanglier, Marly, Rambouillet, Chambord. Il semble que le summum cynégétique soit composé par les « séjours de chasse » réservés aux « hautes personnalités étrangères<sup>710</sup> ». En 1989, les invités des 14 et 15 décembre se voient ainsi offrir un séjour touristique et cynégétique d'excellence. Le premier jour les invités ont rendez-vous au château de Rambouillet. Les chasseurs se voient offrir une journée de chasse aux faisans, tandis que les non-chasseurs ont rendez-vous au château de Dampierre où une visite leur est offerte par le duc de Chevreuse à 10h30 puis ils auront rendez-vous à 12h au château de la Madeleine à Chevreuse. Une collation leur est offerte dans la forteresse médiévale. Les invités se retrouvent à Rambouillet pour le tableau de 16h30, le dîner à 17h puis ils couchent au château. Le lendemain, le rendez-vous est à Chambord pour une journée de chasse au grand gibier. Lors de ces séjours, cela est d'autant plus visible avec les invités non-chasseurs, on donne à voir la culture et la nature françaises. Châteaux, monuments, parcs et domaines sont au cœur d'une offre cynégétique et patrimoniale qui a pour but d'incarner l'excellence et le goût français. En résumé, Rambouillet, Marly ou Chambord c'est la France que les présidents veulent donner à voir à leurs invités français ou étrangers. Ces domaines forment des microcosmes et des symboles de la nature à la française.

Les chasses de Rambouillet, et plus largement de Marly et Chambord sont de véritables outils politiques. Ils agissent comme des outils de consécration et de confirmation des personnalités, membre d'un cercle présidentiel plus ou moins proche et attachées au gouvernement du pays.

## 2- Gouverner depuis Rambouillet

Le système des invitations peut être considéré comme un outil de gouvernement des hommes. Le domaine étant le théâtre et l'outil agissant de ce système. Rambouillet prend

<sup>709</sup> LE PRIOL Pierre-Yves, « Promenades en France », La Croix, 18 juillet 1998, (consulté le 28/05/2019) : [https://www.la-croix.com/Archives/1998-07-18/Promenades-en-France-\\_NP\\_-1998-07-18-432560](https://www.la-croix.com/Archives/1998-07-18/Promenades-en-France-_NP_-1998-07-18-432560) .

<sup>710</sup> ADR, chasses présidentielles (avant 1995).

également le rôle de palais du gouvernement. Rambouillet est entre le XVIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle un lieu de pouvoir et un centre décisionnel pour les chefs de l'Etat. Quelques exemples permettent de saisir le gouvernement à Rambouillet et de suivre la fonction politique du domaine de Rambouillet. Ces exemples sortent du seul cadre cynégétique mais permettent de rendre toute sa densité à Rambouillet.

En parallèle des chasses, Rambouillet est un lieu de pouvoir important notamment d'un point de vue diplomatique. De 1783 à 1995, les princes y invitent des personnalités étrangères. Le XX<sup>e</sup> siècle est le siècle diplomatique de Rambouillet. La reine Elizabeth d'Angleterre, le couple Kennedy, Boris Eltsine, Nelson Mandela (13 juillet 1992) se rendent en visite officielle à Rambouillet. Un autre événement diplomatique de rang international a lieu en 1975 : le G6. Cet événement réunit les chefs d'État et hauts responsables des six plus grandes puissances mondiales, soient la France représentée par le président Giscard d'Estaing, l'Allemagne de l'Ouest (RFA), représentée par son chancelier Helmut Schmidt, l'Italie représentée par le président du Conseil Aldo Moro, le premier ministre du Japon, Takeo Miki, le premier ministre britannique Harold Wilson, et les États-Unis représenté par le président Gerald Ford.

De rang international par les événements et les figures qui se réunissent à Rambouillet, le domaine est aussi un lieu important dans les décisions politiques nationales. Napoléon I<sup>er</sup> gouverne depuis Rambouillet, il y reçoit ses administrateurs pendant ses séjours de chasse, y organise des conseils et écrit ses décisions et des lettres. Le 20 août 1806 a lieu à Rambouillet un conseil des ministres pendant un séjour de chasse. Le 23 août 1806, après une chasse à Rambouillet l'empereur rédige treize lettres<sup>711</sup>. « Selon la reine Catherine, les chasses ne débutaient qu'à deux heures ce qui permettait à Napoléon de travailler le matin [...] le 11, jour où le Journal de l'Empire précisa que si l'empereur « n'arrive pas de bonne heure à la chasse, c'est qu'il sort tard de son conseil »<sup>712</sup> ».

Charles X achève son règne à Rambouillet en 1830. Le 2 août 1830 au château de Rambouillet il abdique et tente de placer à sa succession le duc de Bordeaux, et futur comte de Chambord. En vain, puisqu'à Paris le duc d'Orléans accepte d'être le Lieutenant-général du royaume le 31 juillet.

Rambouillet retrouve une fonction politique sous la Troisième République. Les présidents ont fait du domaine une résidence d'été et s'y retrouvent pendant la période estivale pour s'y reposer. Toutefois, le métier de président exige la signature de documents. Et c'est

<sup>711</sup> VIAL Charles-Eloi, *op. cit.*, p. 106. Il s'agit de Catherine de Wurtemberg (1783-1835), épouse du frère de Napoléon : Jérôme Bonaparte.

<sup>712</sup> *Ibid.*, p. 109.

depuis Rambouillet que le président Gaston Doumergue (1924-1931) signe différentes lois. La *Revue des Eaux et Forêts* permet de suivre quelques-unes de ces décisions rambolitaines. En 1927, est signée la loi de ratification du décret du 11 octobre 1924 déclarant la législation française relative aux forêts de protection applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, fait à Rambouillet le 5 août 1927, par le président Gaston Doumergue, le Président du Conseil et Ministre des Finances Raymond Poincaré et le ministre de l'agriculture Henri Queuille. Ainsi que la loi sur les traitements du personnel de l'Administration des Eaux et Forêts, fait à Rambouillet le 15 septembre 1927, signé par Gaston Doumergue, Raymond Poincaré et Henri Queuille<sup>713</sup>. En 1929, à nouveau, une loi est faite à Rambouillet : il s'agit de la loi fixant les modes d'exploitation de la chasse dans les forêts domaniales, fait le 16 août 1929 à Rambouillet par Gaston Doumergue, Jean Hennessy, ministre de l'Agriculture, Henry Chéron, ministre des Finances.

Ces quelques éléments permettent de rendre à Rambouillet sa place dans le complexe cynégétique, politique et diplomatique français. Oublié par l'historiographie le domaine de Rambouillet et sa nature entrent dans la réflexion des chefs de l'État comme un moyen de démonstration de l'excellence française. Le château, le dîner et la gastronomie, les promenades dans le parc et les jardins, les chasses dans le domaine sont réunis dans un outil politique et diplomatique de premier plan. Plus qu'un simple décor de nature, le domaine de Rambouillet participe à une mise en scène du prince de chasse, du souverain français et de la France comme pays d'abondance et de richesses cynégétiques et environnementales et renforce sa place politique.

<sup>713</sup> *Revue des Eaux et Forêts*, 1927, t. LXV – VIe série (25<sup>e</sup> année), p. 673.

## Conclusion

### L'aigle de Prométhée ou la figure du compromis

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, les propriétaires de Rambouillet se sont évertués à constituer et à garantir l'unité territoriale de ce domaine cynégétique. Les politiques d'achats, de conservation des espaces boisés, de surveillance et d'évincement des nuisibles ont visé à garantir la présence de gibier. L'aménagement de la forêt, des parcs et du domaine témoigne autant de la réussite des hommes à transformer l'environnement que de ses échecs à dominer la nature. Loin d'une nature paradisiaque, obéissante et contrôlée, Rambouillet reste un paysage dynamique, évolutif qui se constitue comme un paysage hybride exemplaire. La présence des chiens, des faisans, des chevaux et des hommes dans le même espace : la Venerie, les écuries, la faisanderie, constitue l'échelon domestique de la cohabitation du vivant. Plus étendu, l'échelon domanial témoigne également d'une autre cohabitation des animaux, des végétaux et des hommes dans un espace partagé. La chasse incarne une cohabitation complexe qui mêle la faculté de donner la mort, de transformer la forêt tout en préservant les populations de gibier qui se révèlent parfois sacralisés. La forêt de Rambouillet peut être lue comme un sanctuaire royal dédié au cerf élaphe, animal sacré que seul le prince de chasse est autorisé à mettre à mort selon un code ritualisé. Le faisan quant à lui se voit dédié un monument cynégétique : les tirés de chasse. La disparition successive de ce paysage dans les autres domaines, a conduit à faire de Rambouillet l'unique conservatoire mondial d'un paysage hybride conçu pour et par le faisan dans un but cynégétique. Les tableaux de chasse rappellent le statut complexe que revêtent les animaux à Rambouillet et en France. Objets de nombreux soins, de dépenses coûteuses, de contemplation et pour certains de sacralisation, les animaux révèlent une société hybride. Les rituels de chasse de Rambouillet ne sont ni modernes ni animistes, ni naturalistes ni totémiques. Alors que sont-ils ? Le discours des chasseurs semble occulter de manière consciente et inconsciente les dimensions sacrées et sacrilèges, magiques et symboliques de l'animal en France. Sans franchir la frontière d'une anthropologisation ou d'une naturalisation trop forte de la société étudiée, nos outils méthodologiques semblent venir se confronter à un obstacle. Comment caractériser ce lieu hybride qu'est la chasse française et la chasse rambolitaine ? Derrière les discours de la raison, de la connaissance, des Lumières, des physiocrates, la nature inutile qu'est le gibier et le sauvage semble bien résister à nos catégories. La cohabitation qui a réglé les relations homme-animal à Rambouillet est très complexe : elle allie le partage de l'espace entre espèces (venerie, faisanderie, chasse), mais elle est aussi celle de l'éradication

du loup et du nuisible humain et animal. La traque systématique des nuisibles vient rompre l'équilibre écologique et provoque des cascades trophiques et des chocs écologiques. Le Second Empire et la Troisième République sont des moments d'ouverture de la chasse et les périodes de disparition du loup. Le thanatopouvoir pour tous semble être le seuil de rupture d'un certain équilibre cynégétique<sup>714</sup>. La démocratie serait-elle un gouvernement nuisible à l'environnement ? A l'inverse, la monarchie serait-elle, quant à elle, un régime conservateur de certaines natures ? Le paradoxe est fort et invite à de plus amples réflexions.

La chasse constitue un mode de gouvernement de la nature par les hommes au domaine. L'aménagement du territoire, la constitution de connaissances, les désignations, les comptages sont les premières étapes de l'appropriation de la nature de l'espace domanial. Suite à ce long processus de préparation, les hommes chassent. Mais les pratiques de chasses se révèlent codifiées et comme un reflet des idéaux des chasseurs et de la hiérarchie humaine et animale. Prélèvement permanent, encouragé et favorisé par la concentration exceptionnelle de gibier, la chasse à Rambouillet sert de gouvernement des hommes par la nature. La nature rambolitaine devient un instrument de pouvoir et un outil politique pour gouverner les hommes par le biais du système d'invitation et le cérémonial de la chasse dans les tirés. La mise en scène d'une nature exceptionnelle, abondante, giboyeuse pliée aux volontés de son propriétaire n'est bien qu'une mise en scène, qu'un discours sur la nature. Les tirés incarnent ce discours d'une nature sculptée, modelée, aménagée, sous contrôle des princes. Mais l'entretien permanent par la taille des haies, les plantations, l'élevage ; l'entrée des nuisibles ; la trace des animaux qui percent les haies, abroutissent et empêchent la pousse des végétaux vient nuancer les discours de domination de la nature. Apparaît l'image d'un gouvernement peu planifié, adaptatif, et en évolution constante. A l'image d'un absolutisme environnemental et cynégétique, d'une nature pensée comme dominée par l'homme et le chasseur, Rambouillet vient témoigner d'une nature dynamique, résistante et offensive. L'idée d'un mythe hybride du point de vue naturaliste vient appuyer notre réflexion sur le gouvernement de la nature par l'homme.

Dans la mythologie grecque, le titan Prométhée est le personnage qui permet aux hommes de contester le pouvoir des dieux. De nombreux mythes évoquent l'aide technique apportée par Prométhée aux hommes. Le plus connu et le plus pertinent ici, est celui qui concerne le vol du feu de l'Olympe puis sa punition par Zeus. Prométhée vole le feu sacré sur l'Olympe à l'insu des dieux pour l'apporter aux hommes. Zeus découvre cette forfaiture et le condamne à une punition perpétuelle. Attaché à un rocher dans le Caucase, Prométhée est

<sup>714</sup> SOMMER François, *La chasse imaginaire*, op. cit.,

condamné à se faire dévorer chaque matin le foie par un aigle. Chaque nuit, le foie repousse et l'aigle revient chaque matin pour s'en nourrir. Chaque jour à chaque action du titan, l'oiseau vient la contrefaire, l'homme n'a plus qu'à recommencer. Cette image du compromis perpétuel entre l'homme qu'incarne Prométhée et l'animal sauvage semble parfaitement adaptée au gouvernement de la nature. Les hommes gouvernent la nature à Rambouillet, ils ne la dominent pas. La construction des routes de chasse, de l'érection de carrefours dans la forêt, les dégâts du gibier, la fuite, la poursuite des animaux, témoignent d'une domination fuyante. Tout comme Prométhée, l'homme se retrouve à Rambouillet en processus constant d'adaptation à son environnement. Face au Grand Partage entre nature et culture, la figure d'un Grand Compromis vient caractériser les relations avec le vivant.

La monarchie, l'empire et la république semble s'échanger des modes de gouvernements de la nature par la chasse. Toutefois chaque régime propose par la chasse un gouvernement légèrement différent. Ce sont surtout les animaux chassés qui distinguent les régimes entre eux car l'administration, les pratiques, les chasseurs partagent un socle commun. La monarchie est liée à la chasse à courre du cerf, l'idéologie chevaleresque et féodale donne à voir un monarque cavalier, preux qui chasse à courre son animal totem : le cerf. Louis XVI incarne particulièrement ce gouvernement de la nature à Rambouillet. Cette image s'estompe dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle malgré une persistance relative et affaiblie jusqu'en 1870. L'Empire réintègre le nuisible dans ses chasses à Rambouillet : Napoléon I<sup>er</sup> chasse le loup à courre et son neveu règne lors de la disparition de l'animal de la région. La Troisième République incarne un régime plus démocratique en ouvrant les chasses à plus d'invités, ses chasses se caractérisent par la place centrale qu'occupe le lapin dans les tableaux de chasse. Enfin, et cette dernière image permettra de dater le mythe du Progrès technique : les dernières républiques sont des républiques faisanes. La disparition du lapin causée par la myxomatose met en avant l'incapacité des hommes à se réguler entre eux et à dominer leurs propres inventions. Ce choc zoologique force les chasseurs à se rabattre sur le faisan et à en faire le symbole des nouvelles chasses présidentielles de la V<sup>e</sup> République. La disparition de ce modificateur environnemental qu'est le lapin, transforme le contenu du tableau de chasse mais aussi le paysage et l'écologie du Grand Parc de Rambouillet.

Plus qu'un simple domaine de chasse, le domaine de Rambouillet est un haut lieu de pouvoir, de diplomatie et un symbole du gouvernement de la nature à la française. Patrimoine vivant et conservatoire d'un socio-écosystème unique le domaine témoigne d'un gouvernement du vivant complexe et de l'histoire d'une nature exceptionnelle faite d'interrelations dynamiques entre humains et non-humains.



# Annexes

## Récits de chasse dans les tirés

- Un tiré sous Napoléon Ier, par Henri d'Alméras, *La Vie parisienne sous le Consulat et l'Empire*, Paris, Albin Michel, 1909, p. 316-319 :

*Quand l'Empereur va en grande chasse (la chasse au tir par exemple), il part ordinairement du château avec le grand-veneur, le capitaine des gardes de service, quelques officiers de sa maison et deux pages. Quelques jours avant ou même la veille, le prince Berthier, à son défaut, le grand maréchal, a transmis les ordres de S. M. au capitaine des chasses de la circonscription où elle a dessein d'aller. Toutes les mesures sont prises pour rassembler dans certaines localités le plus de gibier possible : les gardes le refoulent par des battues dans une enceinte que l'on entour de poteaux. Cette enceinte a ordinairement une lieue carrée de superficie.*

*Quelques heures avant l'arrivée de l'Empereur, on trace dans les bruyères de petits chemins vulgairement appelés trotins, que l'on sable. Ces chemins ne sont qu'au nombre de trois : un pour S.M. (celui du milieu), un pour le grand veneur (celui de droite), et le troisième (à gauche de S.M.) pour les personnes auxquelles l'Empereur accorde la faveur de chasser et de tirer auprès de lui.*

*On voit toujours dans les résidences impériales quand l'Empereur y vient chasser, une multitude de gens, soit les militaires de la garnison, soit les paysans du voisinage, accourus pour se mettre volontairement sous les ordres des officiers des chasses. On leur donne de grandes guêtres qui leur montent jusqu'aux hanches ; et pour se faire reconnaître des gendarmes d'élite qui forment une espèce de cordon autour de l'endroit où la chasse doit avoir lieu, on leur remet une plaque qu'ils s'attachent au bras gauche. Armés d'une espèce de manche à balai, ils sont ensuite placés à de grandes distances, et pour ainsi dire hors de la vue des chasseurs, pour effrayer le gibier qui fuit devant l'Empereur et le refouler dans les lieux dont il tenterait de s'échapper.*

*Les rabatteurs, qui sont quelquefois en si grand nombre qu'ils pourraient presque former une chaîne, avancent au fur et à mesure que l'Empereur marche dans la direction du petit chemin sablé. Par ce mouvement, ils refoulent devant eux le gibier, qui quelquefois se précipite jusque dans ses jambes.*

*M. Beauterne, premier porte-arquebuse, fait charger sous ses yeux les fusils de S. M. et les remet lui-même à l'Empereur qui les reçoit de la main droite tandis qu'il passe à gauche à un page l'arme dont il vient de se servir. Mais lorsque la chasse devient un peu animée, cette étiquette n'est plus gardée. L'Empereur prend alors indistinctement le fusil des mains de ceux qui les chargent : ce sont presque toujours des officiers ou des sous-officiers de la garde qui sont occupés de ce soin, lors même que ce ne sont pas des piqueurs ou des valets de pied. Au milieu d'eux est un maître armurier qui s'assure de l'état du canon et de la batterie du fusil après le coup tiré.*

*L'enceinte de la chasse est ordinairement garnie de filets suspendus à des poteaux de distance en distance, comme pourrait l'être celui qui sépare un jeu de paume, et l'on relance dans l'arène le gibier qui s'est précipité dans cette espèce de blouse. A la fin de la chasse, tous les rabatteurs, se rapprochent en cercle, de manière à emprisonner tout le gibier, on tire les derniers coups de fusil, tout ce qui tombe est mis en tas, et c'est ce qu'on appelle le bouquet de la chasse.*

*Si l'Empereur a ses ramasseurs, le grand veneur a les siens ; il en est de même de tous les autres chasseurs. Il est extrêmement défendu aux traqueurs de toucher au gibier tué par d'autres que par les chasseurs au service desquels ils sont employés.*

*M. Dannencourt, un carnet et un crayon à la main, marche à la tête des petites voitures traînées par les ramasseurs, et destinées à recevoir le gibier de l'Empereur. Il inscrit toutes les pièces tuées par Sa Majesté et dit à la fin de la chasse : « Sire, tant de pièces tuées ! ». Le nombre s'élève quelquefois jusqu'à sept ou huit cents : lapins, lièvres, faisans, perdrix, etc. L'Empereur fait alors lui-même la distribution de toutes les pièces. Quelques personnes en reçoivent un très grand nombre, qu'elles distribuent à leur tour. Tous ceux qui ont contribué à la chasse, emportent au moins une pièce. Si l'Empereur en met quelques-unes en réserve (ce sont ordinairement les plus belles et les plus rares) ce n'est que dans l'intention d'en faire quelques cadeaux particuliers.*

*Les ramasseurs et les traqueurs ne sont renvoyés qu'après avoir reçu une gratification liquide et en argent, qui leur est distribuée au fur et à mesure qu'ils rendent les guêtres, le bâton et la plaque qui leur ont été prêtés*<sup>715</sup>.

- **Ordre de marche dans un tiré de Rambouillet sous Charles X :**

*Marche pour la chasse à tir que le roi doit faire à Rambouillet le 20 Novembre 1828*  
*Commençant à la Butte-aux-Genièvre et finissant à la Chasseuse. Rendez-vous : pour le roi, à 10h ; pour le service, à 9h.*

*Le jour du tiré, les gardes et les batteurs se réuniront à 5h du matin à la faisanderie ; après l'appel, on fera les battues ordinaires. Le placement des batteurs volants sera fait par le garde général Bara. L'aile gauche sera partagée en deux brigades, au centre desquelles le garde général Champoux devra se placer. La première brigade sera commandée par le garde à cheval Liron d'Airolle, et la deuxième par le garde général honoraire Ouvrier et par le garde à cheval Tirlet Nicolas. Le brigadier Parel sera placé à l'extrémité de l'aile pour la diriger.*

*Les batteurs de la division de gauche porteront au bras droit des brassards dont le numéro sera impair ; la première brigade aura des brassards jaunes, et la deuxième brigade des brassards bleus. Les gardes généraux à cheval et à pied veilleront attentivement à ce que les batteurs ne quittent pas la brigade à laquelle ils appartiennent et à ce qu'ils soient maintenus à la place fixée par leur numéro. Aussitôt le tiré fini, MM. Les gardes généraux donneront les ordres nécessaires pour que tous les gardes s'occupent de suite à plier les panneaux et à les porter à la faisanderie.*

*Le tiré commençant à 10h du matin au rond de la Butte-au-Genièvre, dès 9h, les gardes et les batteurs seront placés et espacés, de manière à former les deux ailes de la chasse. Les gardes à pied devant être répartis sur toute la ligne et avoir entre eux un nombre de batteurs à diriger, excepté dans les filets, où il est nécessaire qu'il y ait plus de gardes.*

*Placement de gardes dans les ailes :*

*Aile gauche : Champoux, garde général commandant ; Liron d'Airolles, garde à cheval, chef de section.*

*Aile droite : Marieuval, garde à cheval, chef de section. [Suivent les noms des brigadiers de gardes].*

*Nom des gardes placés dans les filets près de Sa Majesté : A gauche, Texier ; à droite, Cécille. Nom des gardes placés comme aide-ramasseurs : auprès du roi, X ; auprès des princes, X ; auprès de M. le premier veneur, X. Marche du tiré :*

*Le roi suivra les tirés de Mocquesouris, des Malnoues, de La Pommeraie, des Plaisirs, rentrera dans celui de Mocquesouris, passera dans celui de la Ferme, rentrera dans ceux des Plaisirs et de La Pommeraie, pour fermer à la Chasseuse. Au moment où Sa Majesté entrera en chasse, l'extrémité de l'aile droite s'appuiera sur le chemin des Bergeries.*

*Lorsque le roi sera prêt à entrer dans le tiré de la Pommeraie et tandis qu'on le parcourra jusqu'au tiré des Plaisirs, la droite restera au poteau d'arrêt placé dans la pièce du Manège, près de la remise ; pendant ce temps, la gauche parcourra avec précipitation la distance qui se trouve depuis le massif jusqu'au mur du petit parc, afin de se trouver en ligne en rentrant dans le tiré des Plaisirs. Lorsque Sa Majesté entrera dans le tiré des Mocquesouris, la pointe de gauche s'appuiera au poteau d'arrêt placé dans la pièce L'Aveugle, près de la remise de la Fouine, pendant cette manœuvre, la droite marchera avec célérité, etc.*

*Enfin, au moment de rentrer dans le tiré de la Pommeraie, la droite s'arrêtera au poteau d'arrêt placé dans la pièce de la Futaie près de la remise ; pendant ce temps, la gauche s'appuiera sur le mur du petit parc et fera sa jonction avec la droite au carrefour de la Chasseuse, et, lorsque le roi sera arrivé à la route de la Foss-aux-Bœufs, où seront placés trois poteaux d'arrêt, les gardes et les batteurs placés à la droite et à la gauche de Sa Majesté défileront chacun vers le centre de leur aile, afin qu'au moment du rabat le gibier n'ait d'autre passage qu'au centre, pour être tué plus facilement par le roi.*

*Rambouillet, le 20 Novembre 1828*<sup>716</sup>.

<sup>715</sup> ALMÉRAS Henri d', *La Vie parisienne sous le Consulat et l'Empire*, Paris, Albin Michel, 1909, p. 316-319.

<sup>716</sup> Ordre de marche du 18 Novembre 1828 du conservateur Bourdon, retranscrit dans BENOIST Georges, *Grandes chasses, grands fusils*, op. cit., p. 222-224.

- Un tiré sous Napoléon III, récit d'Adolphe de La Rüe, *Les chasses du Second Empire*, op. cit., p. 25-54.

*Qu'on se figure une coupe de taillis, âgée de deux ans, sans baliveaux ni réserves qui gêneraient le tir, faite le long de la plaine sur une longueur de 8 à 10 kilomètres, et 150 à 200 mètres de largeur, on aura une idée à peu près exacte de l'aspect des tirés. Ceux qui sont clos ont généralement une forme circulaire, celle, par exemple, d'un fer à cheval. A droite et à gauche, les bois sont élevés pour obliger le gibier à se remettre dans le tiré dont le fourré est tenu à égale hauteur, 1 mètre, au moyen d'un étêtement annuel, opération qui consiste à couper la tête du taillis, qui ressemble alors à une vaste charmillle horizontale, uniformément tondue aux ciseaux. J'ai été à même de remarquer que le grand bois des côtés sert à maintenir les faisans, mais qu'il n'en était pas de même pour les perdreaux qui passent par-dessus et qu'on ne revoit plus. Ça et là on a déboisé des plateaux de 25 à 50 ares, qu'on cultive en céréales pour l'alimentation du gibier. Les gardes entretiennent de nombreux sentiers d'assommoirs pour la destruction des animaux nuisibles. Les assommoirs-boîtes, avec lesquels on prend les animaux vivants, plus dispendieux, il est vrai, sont préférables, dans les tirés, aux assommoirs ordinaires qui tuent les bêtes qui s'y prennent.*

*Le tiré est divisé par neuf sentiers parallèles, communément appelés layons, que suivent les tireurs durant la chasse, qui se fait en marchant devant soi. Ces layons sont nivelés et servent à l'agrainement du gibier. Ceux qui sont gazonnés fournissent un très bon gagnage au gibier poil. Le layon de l'Empereur, qui est au milieu, a environ 2m50 de large ; ceux de droite et de gauche, qu'on appelait autrefois les layons des Princes, n'ont que 1m50, et les six autres 1 mètre de large. Du temps de Charles X, les tirés n'avaient que cinq layons : le layon du Roi et ceux des Princes, et, sur les côtés, le long du grand bois, deux étroits sentiers pour le commandant des gardes et monsieur le premier veneur.*

*Les princes de la maison d'Orléans en firent ajouter deux de plus, ce qui explique pourquoi les tirés d'autrefois n'avaient que 130 mètres de large, tandis qu'aujourd'hui ils en ont près de 200. Désireux d'être agréable à un plus grand nombre d'invités, l'Empereur a voulu avoir neuf layons. Il résulte de là que les tireurs sont à 20 ou 25 mètres les uns des autres. Il nous a semblé intéressant de signaler ici la marche progressive du nombre de layons ; c'est presque l'histoire des lois de l'étiquette, devenues de plus en plus élastiques à la suite de nos révolutions. Si la marche d'un tiré, en ligne droite, est plus simple et plus facile que celle d'un tiré circulaire où il y a des conversions forts difficiles à faire exécuter par les tireurs et les rabatteurs, il n'est pas douteux que le tiré en fer à cheval est plus favorable à la remise du gibier qu'on retrouve toujours, surtout le gibier plume, ce qui n'a pas lieu dans les tirés directs ou le gibier peut se dérober sur les côtés, à droite ou à gauche. Je parvenais à combattre cet inconvénient au moyen d'ailes volantes de rabatteurs bien dirigés. On prend les dispositions suivantes pour préparer un tiré qui est chargé, c'est-à-dire peuplé du gibier nécessaire. S'il existe beaucoup de terriers, on les fait fureter à blanc par les gardes pendant deux ou trois jours ; on les bouche avec soin. C'est le seul moyen de jouir du lapin sans lequel il n'y a pas de chasses amusantes, de chasses réussies. Les lapins sont à un tiré ce que sont, à un ballet de l'Opéra, les danseuses de second ordre aux premiers sujets ; ils sont les hors-d'œuvre d'un dîner.*

*Le jour de la chasse, dès le matin, on fait des battues préparatoires en dehors du tiré pour y faire rentrer le gibier ; il est parfois indispensable de placer des toiles pour l'empêcher de ressortir ; ces battues sont surtout nécessaires pour les chevreuils et les lièvres, mais elles demandent beaucoup de prudence et doivent être faites à bas bruit. La chasse ordinairement commençait à midi, quelque fois plus tard. Une heure auparavant, tous les gardes, en grande tenue, étaient réunis à l'entrée du tiré, avec un détachement de cent soixante soldats, vingt sous-officiers, autant que possible médaillés ou décorés, un trompette sous les ordres d'un sous-lieutenant. De son côté, la vénerie envoyait un fourgon qui apportait les munitions et les armes spécialement confiées à deux hommes chargés des fusils. L'inspecteur des forêts, chef de service, avait la direction de la chasse et s'occupait, avec les gardes généraux, de tous les préparatifs ; ayant entre les mains la liste des huit invités de l'Empereur, il faisait placer, au moyen de jalons, des cartes sur lesquelles étaient écrits les noms des tireurs, à l'entrée de chaque layon dans l'ordre indiqué et selon le rang des personnes ; chacun en arrivant, savait la place qui lui était assignée. Cet agent forme ce que j'appellerai l'état-major de chaque tireur, qui se compose d'un chargeur, d'un pointeur qui inscrit le nombre de pièces tuées, d'un ramasseur, et, ordinairement, d'un sous-officier qui sert à porter les fusils. Le personnel qui suit l'Empereur est plus nombreux : c'est*

un véritable cortège. Immédiatement après Sa Majesté, suit d'abord M. le baron de Lage, lieutenant des chasses à tir qui présente de la main droite le fusil chargé, et reçoit de la gauche l'arme qui a servi et qu'il passe à M. Gastine-Renette, arquebusier de l'Empereur. M. Gastine, après l'avoir examinée, la remet entre les mains d'un des huit sous-officiers qui forment la haie à droite et à gauche et qui servent à faire arriver, par la droite, les armes chargées à M. de Lage, et par la gauche, celles qui sont déchargées et qui retournent aux chargeurs restés en arrière. M. le docteur Aubin des Fougerais, médecin du service des chasses, faisait partie de cet état-major ; l'inspecteur de la forêt se tenait toujours à portée de l'Empereur pour recevoir les observations et les ordres de Sa Majesté. C'était ordinairement un brigadier des forêts qui pointait les pièces tombées. Enfin, l'Empereur avait sous sa main un employé de la vénerie, qui tenait en laisse deux retrievers admirablement dressés. L'Empereur avait dix fusils à baguette à sa disposition. Il n'y avait jamais de ratés, grâce aux soins de l'intelligent armurier de l'avenue Montaigne. (Nous entrerons dans plus de détails, un peu plus tard, sur la question des armes.) Entre les tireurs se trouvaient placés les rabatteurs, environ à deux mètres les uns des autres, tous armés d'un bâton pour frapper les buissons. A droite et à gauche, sur les flancs du tiré et en dehors, se développaient les ailes sur une longueur de 80 à 100 mètres environ. Ici les hommes sont moins serrés que dans le tiré et échelonnés de manière à former un vaste croissant, dont les deux extrémités sont confiées à deux brigadiers intelligents, surveillés par deux gardes généraux qui assurent la marche des conversions. Le rôle des ailes est très important puisque leur but est de faire rentrer dans le tiré le gibier poil qui en sortait, effrayé par la fusillade, surtout les chevreuils. Comme les rabatteurs sont des soldats, tous les mouvements, les temps d'arrêts, les marches accélérées, étaient exécutées militairement avec les sonneries du trompette qui recevait quelquefois des ordres donnés directement de l'Empereur lui-même. Les gardes forestiers, sans emploi près des tireurs, étaient également répartis entre les soldats qui se trouvaient par là embrigadés et dirigés par eux. Le gibier était déposé par les ramasseurs dans les trois principaux layons et recueilli par trois voitures simples et élégantes suivant, de loin, et dont l'installation intérieure permettait de ranger le gibier par ordre et de le compter. La population d'un tiré clos, dans les meilleures conditions, se composait de 5 à 6 000 têtes de gibier ainsi réparties : 4 à 5 000 lapins ; 1 000 à 1 200 lapins ; 70 à 80 chevreuils ; 100 lièvres et 100 perdrix ou diverses. Ces chiffres n'ont rien d'absolu et les espèces de gibier varient, selon les localités, bien entendu. Maintenant que le lecteur a une connaissance suffisante d'un tiré, je vais le faire assister à une chasse.

### Chapitre III

Voici M. le commandant des chasses à tir qui arrive ; il précède l'Empereur d'une demi-heure environ. Bien que, par le fait, la responsabilité du succès de la chasse pesât sur l'inspecteur de la forêt, M. le marquis de Toulangeon venait néanmoins s'assurer si toutes les dispositions avaient été bien prises, si rien n'avait été omis, si surtout chaque tireur était bien à sa place, etc., etc. Mais j'entends les grelots des chevaux de poste ; – l'Empereur et ses invités descendent de voiture. M. le Prince de la Moskowa conduit l'Empereur à sa place, M. le marquis de Toulangeon mène les autres tireurs à leur layon. Avant de faire sonner la marche, Sa Majesté aimait assez à causer soit avec les forestiers, soit avec les soldats eux-mêmes, c'est toujours la même sollicitude pour les humbles et les petits ; voulant savoir si la population du voisinage trouvait du travail toute l'année dans la forêt, l'Empereur s'informait surtout du prix du pain et de la viande, quelle était la boisson habituelle des ouvriers, nous disant que, durant les grandes chaleurs, il fallait leur recommander de boire du café avec de l'eau. S'il arrivait que l'un de nous s'engageât dans trop de détails et fit une réponse trop longue, l'Empereur tirait sa moustache et la tordait dans ses deux doigts. Nous savions que ça voulait dire : C'est assez ! [...] L'Empereur vient de donner le signal de la marche ; un mouvement en avant s'opère sur l'immense ligne en cercle des tireurs et des rabatteurs. Les cinq premières minutes d'un tiré sont toujours froides, par la raison fort simple que le gibier s'est éloigné au bruit causé par les préparatifs. Mais enfin la fusillade commence ; l'Empereur a ouvert le feu par un coup de longueur sur un coq. Maintenant les coups de fusils partent de tous les layons ; les chargeurs peuvent à peine suffire à servir les fusils, les ramasseurs sont sur les dents, les marqueurs ne savent auquel entendre pour ne pas faire doubles emplois. Ce mouvement, le va-et-vient, l'activité de ce nombreux personnel obéissant à la voix du chef qui crie : « Doucement la gauche ! Lentement la droite ! Plus lentement le centre ! » Cette surexcitation fébrile des chasseurs eux-mêmes, que grisent les coups de fusil, qu'éblouissent les bouquets de faisans, les lapins qui grouillent, les chevreuils affolés qui bondissent par-dessus les rabatteurs, tout cela donnait à cette chasse, en apparence si simple au début, un aspect grandiose et émouvant que n'ont

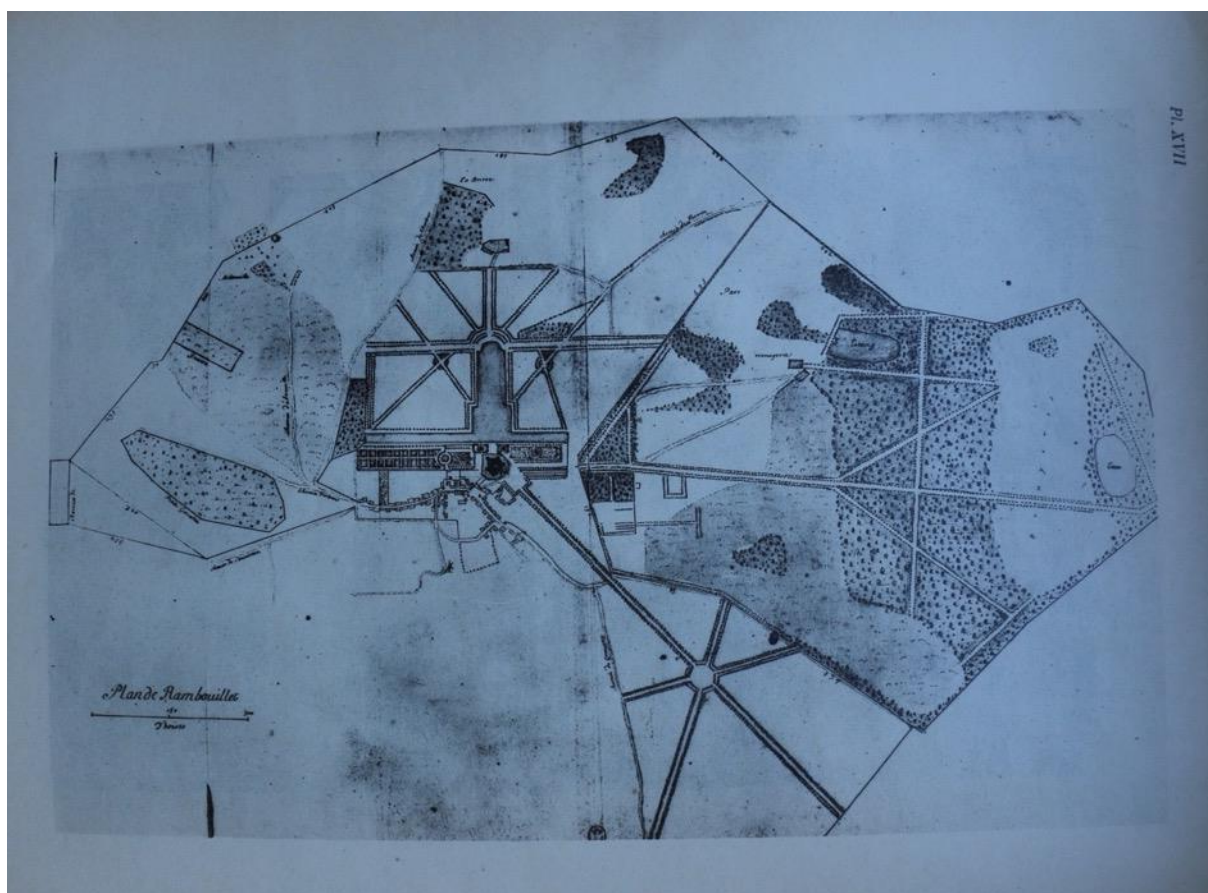
jamais eu les tirés les plus brillants du roi Charles X. – *J'ai de très belles chasses en Allemagne, s'écriait l'Empereur d'Autriche, après un tiré ouvert, au Buissonnet, dans la forêt de Compiègne, où 3 000 pièces furent tuées, dont 600 par ce souverain, je n'ai rien vu de pareil nulle part ; je ne croyais pas qu'il fût possible de concentrer autant de gibier sur une surface relativement aussi restreinte. Le tiré auquel nous assistons durera deux heures ; on y brûlera trois cartouches à la minute et par chaque tireur, ce qui équivaut à 3 240 coups. Or, comme la moyenne est, pour les neuf chasseurs, de 1 pièces par deux cartouches, il sera donc tué 1 662 pièces. En effet, ce sont bien les chiffres que je retrouve sur les bulletins de tir que j'ai conservés comme d'agréables souvenirs. Pendant le tiré même, il était rare que l'Empereur ne fît pas à l'inspecteur de la forêt des observations qu'on aurait crues d'un homme du métier, ne demandât pas des améliorations utiles. – J'ai remarqué, nous dit-il un jour, qu'il y avait toujours beaucoup de faisans dans les petites parcelles cultivées ; elles sont trop petites, il n'y en a pas assez ; il faut les faire les plus grandes et les multiplier. Je pourrais citer de nombreux faits semblables. L'Empereur aimait beaucoup ses deux retrievers. Il trouvait un grand plaisir à les voir rapporter. Dans les deux, il y en avait un, Djack, le plus grand, qui était fort remarquable : les lapins, les lièvres qui lui passaient sous le nez, ne l'impressionnaient nullement, il ne se préoccupait absolument que de la pièce tombée. Je l'ai vu une fois sortir du fourré, attirant jusqu'au layon un chevreuil blessé.*

*Maintenant, qu'on se figure une muraille humaine, véritable barre de feu qui s'avance comme la lave d'un volcan, poussant en avant une masse considérable de gibier, mise en émoi par une fusillade continue, courant dans toutes les directions pour éviter la mort et la trouvant partout : alors on comprendra aisément que, vers la fin du tiré, si on continuait à marcher, ce même gibier serait jeté dehors et dispersé de tous les côtés, que ce serait enfin une faute de stratégie cynégétique impardonnable. Le cas est prévu, et, pour éviter un pareil désastre, on arrête la marche deux, ou trois cent mètres avant d'arriver à l'extrémité. Les tireurs restent en face de leur layon ; pointeurs, chargeurs et ramasseurs se cachent derrière des abris en feuillage dont le gibier a pris connaissance depuis longtemps. Les ailes enlèvent au pas de course tous les rabatteurs, même ceux du centre, et vont se remettre en ligne au bout du tiré, formant, comme au départ, un grand cercle, avec cette différence que les deux cornes du croissant viennent se hanter sur le tireur de droite et celui de gauche, de manière à faire un fermé dans lequel le gibier se retrouve enveloppé. Tout le succès de cette manœuvre dépend de la rapidité avec laquelle elle a été exécutée. Les rabatteurs se mettent en mouvement et avancent le plus lentement possible sur les tireurs. Cette phase du tiré a tout le caractère, du reste, d'une battue ordinaire ; c'est la chute du rideau ; c'est ce qu'on appelle, dans le langage du forestier de la couronne, le bouquet. A l'approche des rabatteurs, pour éviter les accidents, l'Empereur invitait, en donnant l'exemple, les tireurs à ne plus tirer devant eux et à se retourner ; ils ne tiraient plus alors que le gibier qui leur venait de derrière. Le tir, par là, il est vrai, était rendu plus difficile, mais beaucoup plus intéressant, en ce sens qu'on commettait beaucoup moins d'assassinats sans mérite sur de pauvres animaux arrêtés. Dans ce moment, pendant quelques minutes, de magnifiques girandoles de faisans s'envolent et obscurcissent le ciel ; des hardes de chevreuils passent de toute la vitesse de leurs jambes entre les chasseurs, souvent sans être tirés ; les lapins ahuris viennent cogner les pieds des tireurs qui, le canon haut, le nez en l'air, ne songent qu'à tirer les faisans. C'est encore le gibier poil qui sait le mieux échapper au plomb et se tirer d'affaire. En moins d'un quart d'heure, il est tiré plus de 300 coups de fusil. Par un beau temps, il arrivait parfois à S.M. l'Impératrice, suivie des dames de la cour, d'assister à un tiré et d'accompagner l'Empereur. [...] C'est chez nous seulement [en France] qu'on sait associer les dames à des parties de plaisir qui peuvent paraître incompatibles avec les usages reçus chez les étrangers, mais qui n'ont rien que de bien naturel avec nos mœurs et nos instincts. [...] La battue étant terminée, le sous-lieutenant aligne ses hommes un peu à l'écart, tout le personnel forestier fait le tableau. On range par terre, avec ordre et symétrie, toutes les victimes de la journée.*

*Un état récapitulatif sur lequel figure le nom des tireurs et le nombre de pièces qu'ils ont abattues, est remis à l'Empereur qui, assez ordinairement, pendant les préparatifs et le temps que demande la formation du tableau, offre un lunch à ses invités et autres personnes de la cour qui se trouvent présents. En examinant ces belles rangées de faisans, de chevreuils, de lapins, ce pacifique et innocent champ de bataille, où, pour tant de morts, pas un grain de plomb égaré n'est venu donner lieu au plus petit accident, tant les précautions et les mesures commandées par la prudence étaient bien prises, l'Empereur paraît éprouver un réel plaisir, sans doute parce qu'il trouve là l'occasion d'être agréable, en ordonnant des envois de gibier aux notabilités de la ville, et, avant tout le monde, aux hôpitaux, aux établissements de bienfaisance et même aux prisonniers. En résumé, personne n'était*

oublié, et les soldats eux-mêmes, s'ils n'avaient pas ce jour-là la poule au pot, avaient eu du moins le lapin et le lièvre dans la marmite de l'ordinaire avec l'argent nécessaire pour compléter le festin du soir et boire à la santé de l'Empereur. Malgré les recommandations faites aux marqueurs qui ne devaient pointer que les pièces rapportées au layon, il arrivait très fréquemment qu'il y en avait beaucoup plus d'inscrites sur les bulletins de tir, qu'il ne s'en trouvait par terre, au tableau. [...] Lorsqu'en regardant le tableau, en fumant sa cigarette, l'Empereur voyait une bécasse ou un beau perdreau, il mettait ce gibier dans la poche de sa veste verte, pour l'offrir à l'Impératrice. [...] A l'une de ces chasses, l'Empereur, ayant remarqué que les soldats, en passant dans le fourré, endommageaient leur pantalon d'uniforme, donna l'ordre à M. le premier veneur de faire faire de grandes guêtres en peau que les rabatteurs se mettraient aux jambes avant la chasse.

## Cartes et plans



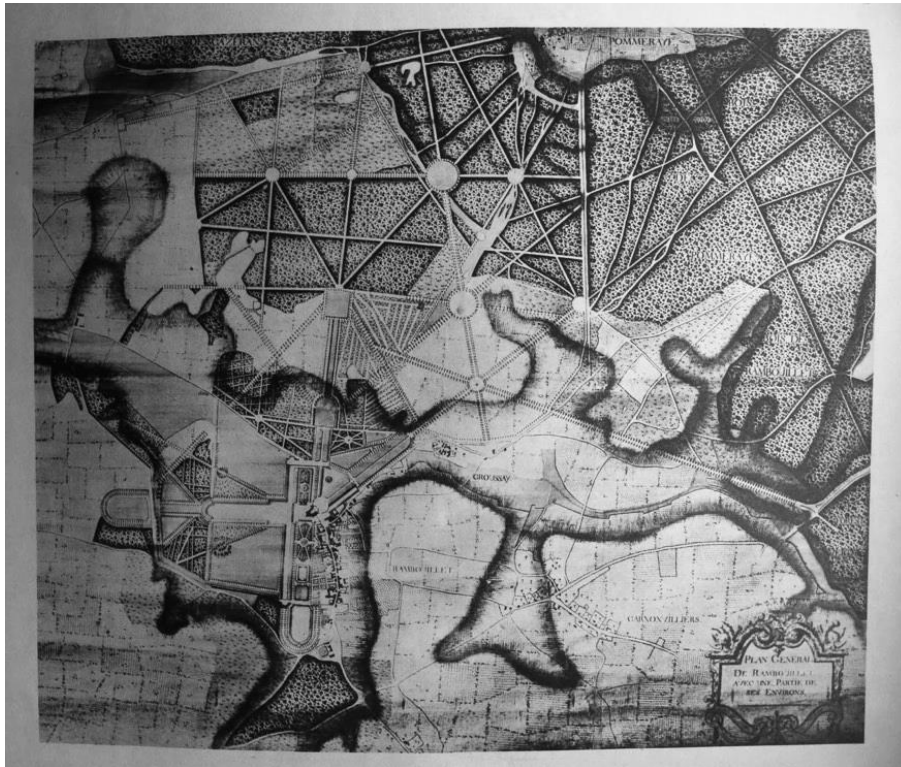
C&P 1717 : Plan de Rambouillet, vers 1700. Reproduit dans DE JANTI Pierre, *op. cit.*, p. 143

Ce plan est l'un des plus anciens du domaine de Rambouillet, toutefois nous ne disposons d'aucune information sur son lieu de conservation bien que Pierre de Janti mentionne « Cab. des Est. » à la Bibliothèque nationale mais il reste introuvable.

Il est particulièrement intéressant car il montre le parc avant l'arrivée de Fleuriau d'Armenonville, puisque le Rondeau n'apparaît pas (il sera sur le bras le plus long des canaux à l'ouest sur ce plan). Il permet de plus de voir les limites du parc au début du XVIII<sup>e</sup> siècle avant le Comte de Toulouse. Cela appuie l'hypothèse qui faisait du Comte de Toulouse le grand créateur du domaine, des parcs, des jardins, des canaux entre 1706 et 1737. Il faut également noter l'absence de la Patte d'Oie et la rareté du tracé des routes de chasses. L'existence de deux formes de bâti près de l'étang de la Faisanderie, sur le site de l'actuel Pavillon de la Faisanderie corrobore l'hypothèse qu'il s'agit de l'ancien emplacement du fief de Montorgueil.

<sup>717</sup> Pour mêler les documents cartographiques de différentes natures nous utilisons l'abréviation : C&P, qui correspond aux initiales de Cartes et Plans.





C&P 2 : « Plan général de Rambouillet avec une partie de ses environs (vers 1706 ?), Pierre de Janti mentionne que le plan se trouve aux Archives nationales, mais comme pour l'autre document il n'a pas encore été possible de retrouver sa trace. de Rambouillet entre 1700 et 1716 : le plan géométral lui aussi égaré fait figurer le Petit parc qui devrait apparaître dans le coin nord-est.



C&P 3 : Le Grand Parc de Rambouillet en 1764 (Détail de la Réduction de la carte topographique des environs de St Hubert et de Rambouillet)



C&P 3 suite : (Détail de la) *Réduction de la carte topographique des environs de St Hubert et de Rambouillet : Levée par ordre du roi, par les ingénieurs géographes des camps et marches des armées de sa majesté / sous la direction du Sr Berthier, Paris, 1764, Guillaumes-Nicolas Delahaye et Jean-Baptiste Berthier, 1 carte en 2 files ; 51,5 x 45,5 cm, BnF, département Cartes et plans, GE DD-2987 (848,II).*



C&P 4 : Le Grand Parc et le Petit Parc de Rambouillet en 1779

Atlas de Réformation général des bois des parcs de Rambouillet, ADY 2604W 94.

Le duc de Penthièvre fait dresser cet Atlas en 1779 afin de réformer les bois de l'ensemble du domaine de Rambouillet. Les parcs sont l'objet de transformations sylvicoles et cynégétiques. Sur ce plan, sont représentées les plattes-bandes, cette alternance de bandes de bois et de cultures dont la vocation est cynégétique permettant de nourrir le gibier dans les cultures à gibier et de lui fournir un abri dans les bois. Lorsque le duc fait dresser le plan, les parties cultivées sont recouvertes d'accrues de bois blancs : bouleaux, peupliers, trembles. Les bandes de bois blancs sont destinées au chauffage des gardes et de la faisanderie et les bois de chênes des deux parcs au chauffage du château. Il décide donc d'étendre la sylviculture dans le parc, comme en témoigne notamment le reboisement du sud-est du Petit Parc. La pousse des arbres est ralentie par la population de gibier qui ralentit de cinq ans la pousse des arbres.



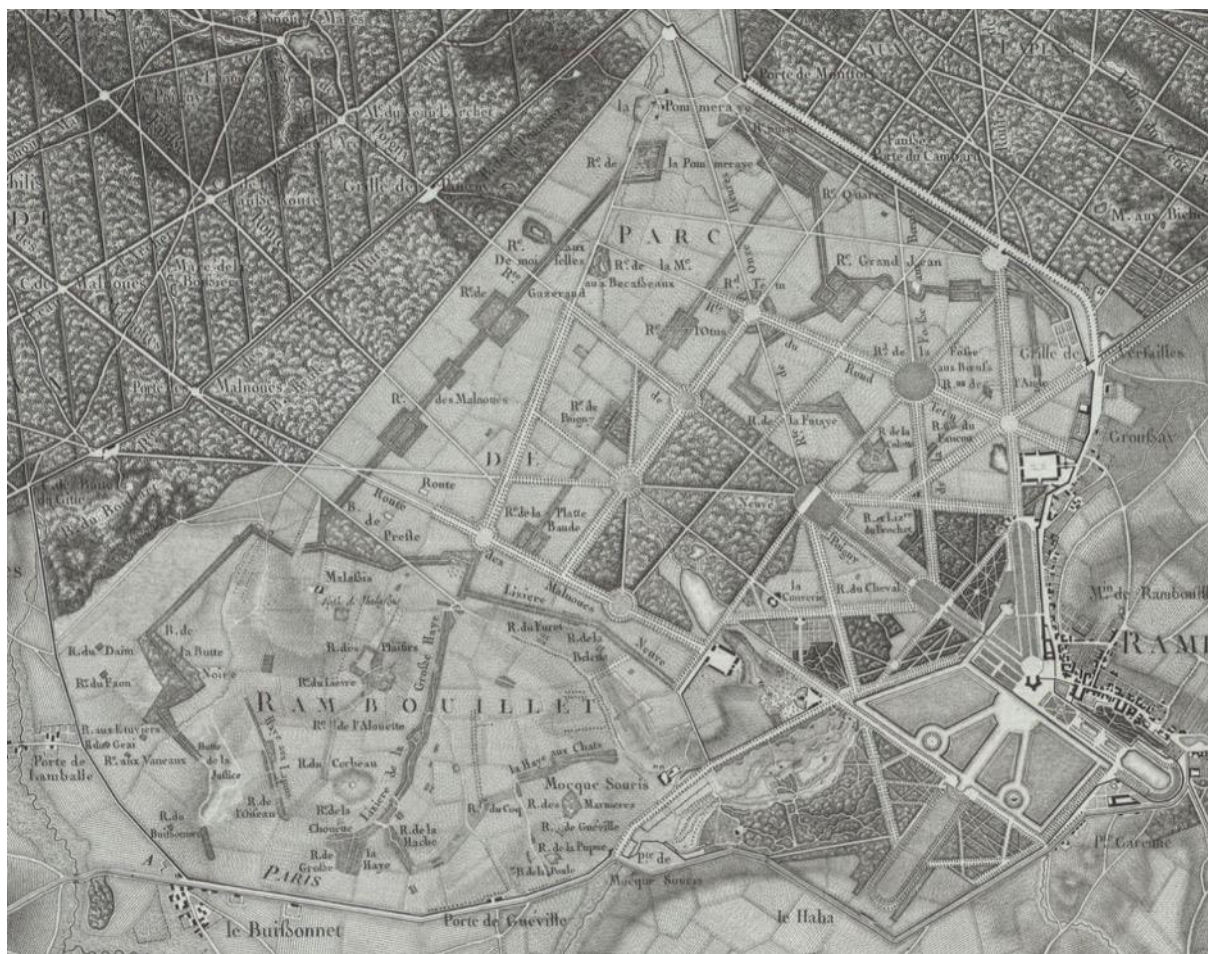


C&P 5 : Le domaine de Rambouillet sous Louis XVI.

Cartes de Cassini en couleur (feuilles gravées et aquarellées), issue de l'exemplaire dit de « Marie-Antoinette » du XVIII<sup>e</sup> siècle  
Géoportail-IGN © IGN, EHESS, CNRS, BNF

Le domaine de Rambouillet connaît sa plus grande extension sous Louis XVI. Le roi possède Rambouillet de 1783 à 1791. Il chasse à courre dans les forêts du domaine, figurée en masses sombres sur la carte. L'espace cynégétique comprend la forêt de Dourdan au Sud-Est, la forêt d'Yvelines, la forêt de Saint-Léger-Montfort (coin Nord-Ouest de la carte), le Grand et le Petit Parc de Rambouillet (au centre), les bois de Batonceau et d'Épernon (masses boisées du coin Sud-Ouest). Rambouillet est le plus grand domaine et massif forestier de l'Ouest de Paris. La masse plus claire située à Saint-Léger (coin Nord-Ouest), entre deux espaces boisés sont les bruyères de Saint-Léger où se situaient les haras royaux. Suite à l'abandon du site par l'élevage intensif de chevaux, les prés se couvrent de bruyères et de végétation arbustive, un vrai paradis pour les lapins notamment dont se plaignent les habitants.





C&P 6 : Le Grand Parc de Rambouillet, vers 1805.

Détail de la *Carte topographique des environs de Versailles dite des Chasses Impériales*, gravée par Doudan, Tardieu l'ainé et Boudet, échelle 1:29 250e, Paris, Dépôt de la guerre, in-folio, 12 feuilles, 77,5 x 44,5 cm, 1807, BNF GE BB-207.

La carte des Chasses Impériales est la première à faire figurer les tirés de chasse de Rambouillet. Toutefois, sous le Premier Empire, ils ne sont pas appelés de cette manière, les archives parlent de *filets*, composés de haies et remises. Si l'emplacement des tirés évolue peu dans les périodes suivantes la composition et l'organisation interne évoluent beaucoup. Il n'existe malheureusement pas, à notre connaissance de cartes du Second Empire qui permettent de suivre l'état des tirés et leur agrandissement entre 1850 et 1870.

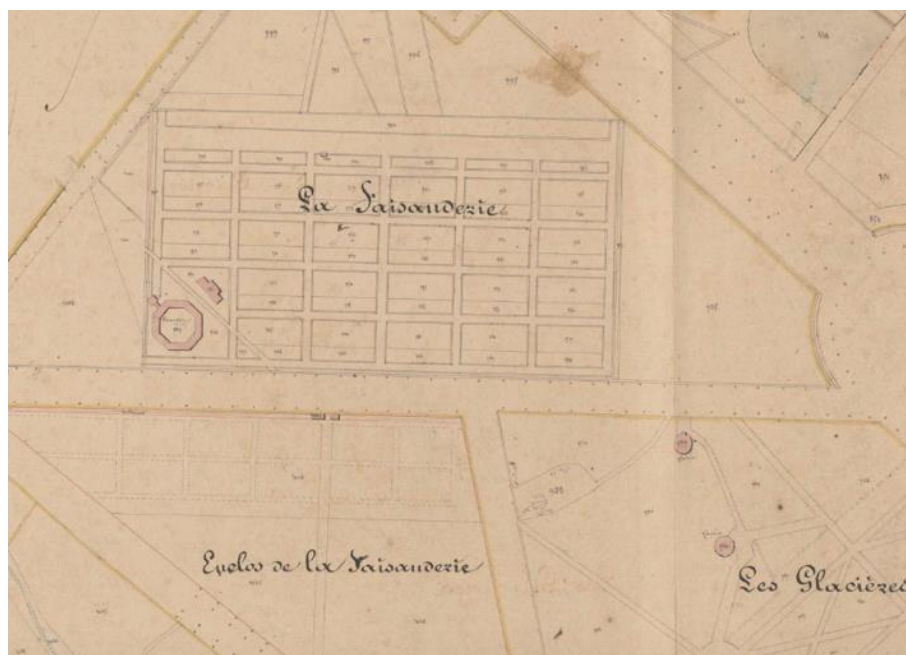
Cette carte permet également de suivre la réduction des bois dans le Grand Parc, qui ont probablement été coupés sous la Révolution pour les besoins économiques et pour augmenter les surfaces de l'espace agricole dédié aux moutons. Un pâturage ou un surpâturage a probablement participé de ce mouvement de coupe et de défrichement du Grand Parc entre 1792 et 1804.



C&P 7 : La Faisanderie et la Patte d'Oie en 1782

ADY 2604W 94 : Atlas de la Réformation générale des bois de Rambouillet

Ce plan ne fait apparaître que le futur pavillon de la Faisanderie, l'usage du terme de Ménagerie semble disparaître entre 1764 et 1782.



C&P 8 : La Faisanderie de Rambouillet en 1830

ADY, 3P 2/257/18 - Rambouillet -Plans du cadastre napoléonien- Section F6 dite du Parc, 1830, 98cm x 68cm, échelle 1 : 2500.

Un plan d'Hubert Robert figure l'Octogone sous Louis XVI mais il n'a pas encore été possible de retrouver ce plan que Pierre de Janti reproduit (Planche XXII, p. 169). C'est le cadastre de 1830 qui reproduit le plus fidèlement ce bâtiment ainsi que les parquets à faisans de Charles X aménagés à partir de 1827.





C&P 8 : La garainne du Parc aux Lapins au début du XVIII<sup>e</sup> siècle  
 (Détail) Carte geometrale du grand chemin de Chartres a Paris a comencer a la sortie de Rambouillet  
 jusque'a la porte du petit parcq de Versailles, s. l. n. d., [XVIII<sup>e</sup> siècle], 33 x 107 cm, échelle de 3000  
 toises, Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE DD-2987 (846 B).  
 Château au coin sud-ouest.



C&P 10 : Le sud de Rambouillet en 1807, (Détail) Carte topographique des environs de Versailles  
 dite des Chasses Impériales, 1807. Château de Rambouillet (centre nord), La Garenne et la Petite  
 Garenne (Centre et Est), La Venerie de Louis XVI (Bâtiment au Nord de la Petite Garenne), le Haha (Coin  
 Sud-Ouest).

## Photographies et cartes postales



*La Croix-Vilpert. Entre Saint-Léger-en-Yvelines et les Bréviaires, Lagrange photographies, affranchie en 1926, 9 x 14 cm, ADY, 3Fi39 2.*

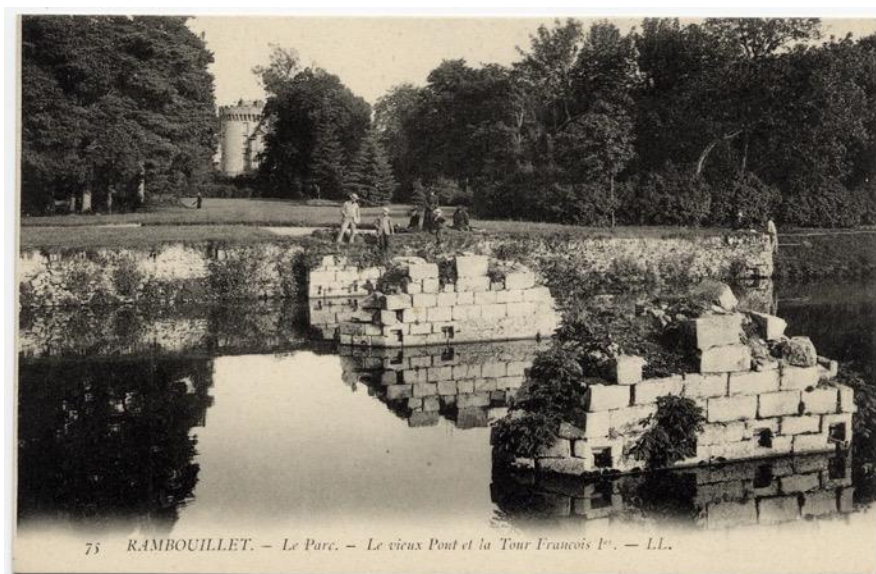


*Forêt de Rambouillet. Chasse à courre — Mad. Le duchesse d'Uzès (née Mortemart), 1905, 9 x 14 cm, ADY 3Fi202 296*

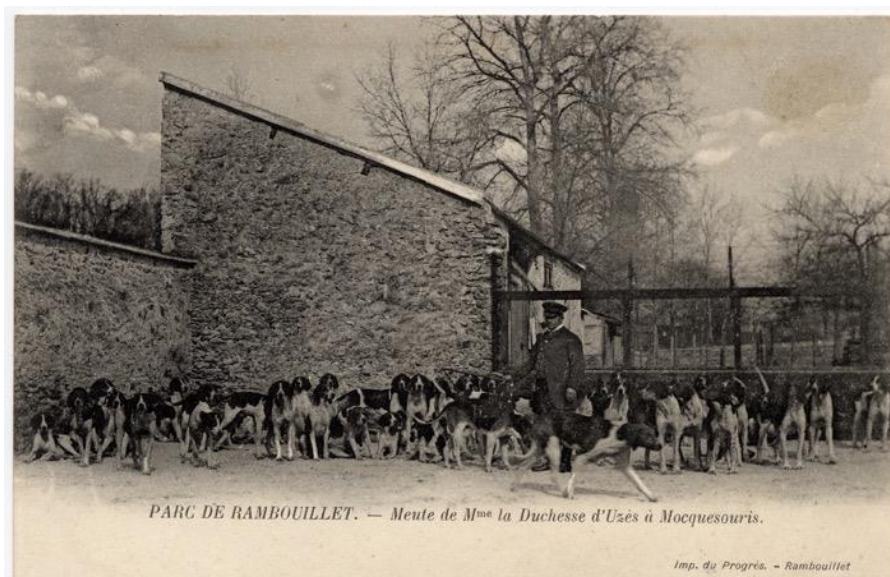


*M. Fallières, Président de la République, accompagné de M. Jean Lannes, du colonel Ebener et du commandant Lasson, fait sa promenade quotidienne dans le parc du château de Rambouillet. Au fond, le château de Rambouillet, 1905, 9 x 14 cm, ADY, 3Fi202 116.*





Rambouillet. - Le parc - Le vieux pont et la tour François Ier, 1910, 9 x 14 cm, ADY, 3Fi202 166



Parc de Rambouillet.  
Meute de la Duchesse  
d'Uzès à Mocquesouris,  
1900, 9 x 14 cm, Imp.  
Du Progrès, ADY, 3FI  
202 242.



*L'Illustration* du 7 mai  
1949  
« Venus en voisins, M et  
Mme Vincent Auriol  
emporteront un souvenir  
de vacances imprévu » à la  
chasse à courre du Rallye  
Bonnelles



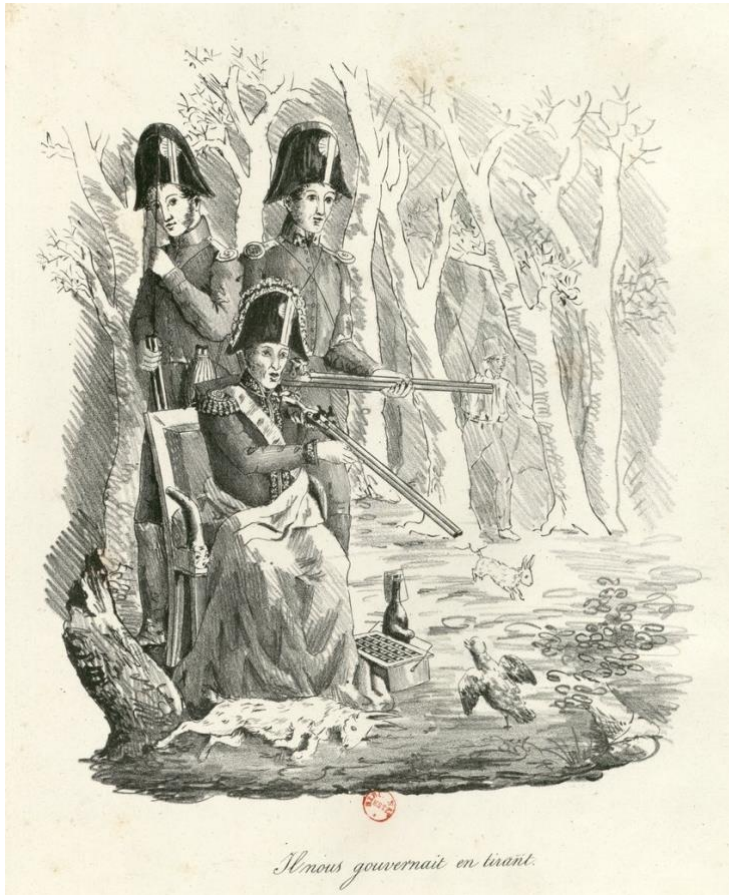


*S.M. le Roi d'Italie à la chasse de Rambouillet. III. — M. Barrère, Ambassadeur de France en Italie, tirant un lapin. La ligne de tir n'est pas ici dans un tiré, elle se situe dans la plaine de la Pommeraie et l'on peut voir les banderoles qui créent un enclos pour le fermé à lapin. Le paysage est constitué de landes, d'herbes hautes et de bruyères en dehors des banderoles.*



*Les journées italiennes (14-18 octobre 1903 – La chasse de Rambouillet, le tiré du Roi, Carte postale, Naudin frères, 9 x 14 cm, ADY, 3F 202 228.*

*Il faut noter ici la présence du filet ou banderole qui maintient le gibier dans le tiré.*



*Il nous gouvernait en tirant*, Paris, chez l'Editeur, rue Saint Honoré, lithographie ; 19,6 x 17,2 cm, BNF, RESERVE QB-370 (87)-FT4



Jean-Jacques Champin, *Une chasse royale à l'étang de la Tour, en forêt de Rambouillet, le 18 septembre 1826*, aquarelle, 51,5 x 72,7 cm, Sceaux, musée de l'Île-de-France, inv. 61.19.1.



# État des sources

## I- Sources primaires

### 1- Sources manuscrites et sources de la pratique

#### A. *Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise*

##### *Série A, sous-série domaine royal et princier*

- A 215 Brouillon de plan du grand parc de Rambouillet, s.d. 47 x 76 cm, 1700-1799.  
A 392/8 Plan au sol du château de Rambouillet.

##### *Sous-série 13 B : Etats Généraux – Cahiers de doléances*

- 13 B 8 (38) Paroisse de Rambouillet.

##### *Série Fi, sous-série cartes et plans*

- 1 Fi 142 Réduction de la carte topographique des environs de St-Hubert et de Rambouillet, levée par ordre du roi, par les ingénieurs géographes des camps et marches des armées de Sa Majesté, sous la direction du Sr Berthier en 1764. Gravé par Guill. De la Haye, éch. 1200 toises pour 55 mm, 56 x 82,5 cm, 1764-1799.  
1 Fi 2 Carte des environs de Versailles, dite des chasses du Roi, composée de 12 feuilles, Gravé par Tardieu l'aîné, Bouclet et Doudan, Ecrit par Delahaye, éch. 1:28 800, Tirages XXe s., 1764-1774.  
1 Fi 2/10 Cartes des Chasses. Rambouillet (f. 10), éch. 1 : 28 800.

##### *Série M, sous-série 13 M*

- 13 M 197 Chasse. Police de la chasse (1800-1847). Arrêtés concernant la chasse pendant la guerre (1914-1918). Exemple d'arrêtés d'ouverture et de fermeture (1911-1939). Commission départementale (1929-1938).  
13 M 199 Animaux nuisibles. Destruction (An IX-1939). Statistiques des destructions (1838-1939).

##### *Sous-série 60J Duché-pairie de Rambouillet*

- 60J 18 Etat des acquisitions faites postérieurement à celle du Duché de Rambouillet, par Louis XVI en 1783, 1784-1787.  
60J 27 Maîtrise particulière des Eaux et Forêts du Duché de Rambouillet – Procès-verbaux du greffe – Adjudications des bois, 1775-1784.  
60J 28 Idem 1785-1792.  
60J 30 Comptes de l'exploitation des parcs de Rambouillet 1735-1786.  
60J 453 Acquisitions faites par le Roi dans les différents quartiers de la ville de Rambouillet et dans les territoires voisins 1784-1792.  
60J 458 DÉPENSES DIVERSES. 1784-1788.  
60J 464 Bâtiments du Roi. Etats et mémoires des travaux qui ont été faits à Rambouillet de 1784 à 1791.  
60J 516 Plan visuel du Grand Parc.

##### *Série P, sous-série 3P : Cadastre*

- 3P 2/257/01 Table d'assemblage du Plan Cadastral Parcellaire de la Commune de RAMBOUILLET, chef-lieu de Canton. Arrondissement de Rambouillet,

Département de Seine et Oise, terminé sur le terrain le 1<sup>er</sup> Juillet 1830, sous l'Administration de M. Le baron Capelle, préfet et M. Delorme, Maire, sous la direction de M. Hurtrelle, directeur des contributions directes et M. Richard, Ingénieur Géomètre en Chef, par M. Budin, Géomètre de 1<sup>ère</sup> classe, s.l, 1830, 98cm X 68cm, échelle 1 : 10 000.

- 3P 2/257/13      Section F1 dite du Parc, 98cm X 68cm, échelle 1 : 2 500.
- 3P 2/257/14      Section F2 dite du Parc, 98cm X 68cm, échelle 1:2500. .
- 3P 2/257/15      Section F3 dite du Parc, 98cm X 68cm, échelle 1:2500.
- 3P 2/257/16      Section F4 dite du Parc, 98cm X 68cm, échelle 1:2500.
- 3P 2/257/17      Section F5 dite du Parc, 98cm X 68cm, échelle 1:2500.
- 3P 2/257/18      Section F6 dite du Parc, 98cm X 68cm, échelle 1:2500.

*Sous-série 2Q : Domaine non affecté de l'État : domaine royal et biens de la Liste civile*

- 2Q 37      Domaine de Rambouillet. Mémoire manuscrit sur le château et le domaine jusqu'à 1845. Château et parc. Locations, devis, réparations (1793-1833).
- 2Q 38      Domaine de Rambouillet. Entretien du parc. Estimation de l'Hôtel du gouvernement en l'an IV. Hôpital (1793-1834).
- 2Q 39      Idem. Fermes dans les communes environnantes. Château de Saint Hubert, 1792-1801.

*Sous-série 5Q : Fonds de la direction départementale des domaines et des bureaux locaux*

- 5Q 385      Atlas des domaines ruraux de la Couronne, 1838 ; Atlas matrice des domaines de la Couronne par l'ingénieur géographe Moléon, 1825.
- 5Q 467 :      Château et domaine. Renseignements historiques et statistiques, états des lieux, inventaires du mobilier et des titres, 1790-1896.
- 5Q 472      Entretien des parcs et jardins, bergeries, 1816-1902.
- 5Q 473      Bâtiments et propriétés extérieurs au parc. Ventes, locations, droits divers, 1790-1907.
- 5Q 474      Forêts de Rambouillet et de Saint-Léger, 1710-1896.
- 5Q 475      Entretien des canaux, étangs et rivières, pêche, 1807-1913.

*Sous-série 6Q : Domaine de Rambouillet et administration forestière*

- 6Q 1-6      Maison de l'Empereur – Administration de l'Intendant général- Palais Impérial de Rambouillet. Mémoire des travaux : Entretien, travaux et réparations 1806-1813
- 6Q 13-29      Maison du Roi – Intendance des Bâtiments de la Couronne – Château de Rambouillet. Mémoire des travaux : entretiens, travaux et réparations 1814-1830.
- 6Q 35      Etat des pièces relatives à l'ancienne administration du Domaine 1790-an VII
- 6Q 36      Bordereaux des recettes et dépenses ; revenus des domaines et forêts ; envois de fonds ; pièces à acquitter ; contributions ; charges foncières An XIII (1805)-1807
- 6Q 39      Ventes des coupes de bois (1806-1812), restitutions et indemnités pour délits dans les bois impériaux (1806-1811), acquisitions (1810-1811), débiteurs en retard (1812-1813).
- 6Q 43      Vente des objets et ustensiles dépendant de la manufacture de sucre de betteraves établies à Rambouillet, 1814.  
Adjudications de la pêche des canaux du parc de Rambouillet et de celle des étangs, 1814-1823.  
Ventes des bois façonnés, de foin récoltés et de fleurs d'orangers, 1816-1830.
- 6Q 47      Entretien des routes des forêts et des chasses, réparations des maisons des gardes et des murs de clôture du parc, adjudication du bail des étangs de Rambouillet, état du personnel de la capitainerie, 1806-1814.

6Q 48            Idem. Maison du Roi 1815-1819  
6Q 129/1        Plan du grand parc de Rambouillet.

**6Q 169-258    GESTION DOMANIALE. Intendance générale de la Maison du Roi et de l'Empereur – Service des Bâtiments (entretiens et travaux).**

**6Q 259-545    ADMINISTRATION DES FORÊTS ET DES CHASSES**

**6Q 501-522 Chasses royales et impériales**

6Q 501           Correspondance adressées à Serracoin, Inspecteur des forêts et capitaine des chasses, régisseur à Rambouillet, par l'administrateur général, 1807-1814.

6Q 502           Correspondance de l'Intendant, du Grand veneur au conservateur pour la disposition des chasses royales et la faisanderie, 1821-1827.

6Q 503-504      Rapports sur le service des chasses de la capitainerie. État du gibier. An V-1826

6Q 505           Registre de la vente du fauve et du gibier, 1821-1827.

6Q 506           Destruction et état du gibier, An V-1822.

6Q 507           Destruction d'animaux et ventes. Fournitures du gibier pour la Bouche du Roi, échange de gibier, An X-1830.

**6Q 508-510    Comptabilité**

**6Q 511-514    Faisanderie**

6Q 511-512      Situation de la faisanderie – Dépenses de nourriture, 1806-1830.

6Q 513           Dépenses d'entretien – Nourriture du gibier, 1828-1829.

6Q 514           État du mobilier de chasse de la Faisanderie, An III-1830.

6Q 515-517      Livre de patrouille de Surveillance de la Faisanderie impériale, 1853-1862.

6Q 518-522      Maison de l'Empereur – Vénérerie – Faisanderie – Chasses de l'Empereur – Calendrier – Tableau de tir – Organisation des chasses, 1855-1870.

**6Q 523-545 Chasses présidentielles :** correspondance, Calendrier des chasses, Cartons de tir, État du Gibier, élevage, faisanderie, dépenses, 1880-1940.

**B.    *Archives nationales***

*Série AE, sous série AE/I : Armoire de fer*

AE/I/4/1        *Journal de Louis XVI.* Tome I contenant jour après jour la mention de ses promenades, voyages, revues, fêtes et cérémonies auxquelles il assistait, (1766-1792).

AE/I/4/3        *Journal de Louis XVI*, Tome III contenant des cahiers relatant les chasses du roi dans les forêts de Versailles et de Rambouillet de 1769 à 1791 :

t. III. I. 2        Chasses du Roi 1780 ;

t. III. I. 3        Chasses du Roi 1781 ;

t. III. I. 4        Chasses du Roi 1782 ;

t. III. I. 5        Chasses du Roi 1783

t. III. I. 6        Chasses du Roi 1784

t. III. I. 7        Chasses du Roi 1785

t. III. I. 8        Chasses du Roi 1786

t. III. I. 9        Chasses du Roi 1787

t. III. I. 10       Chasses du Roi 1788

t. III. I. 11       Chasses du Roi 1789

t. III. 2          Chasses du Roi 1778-1788, 17 pièces.

t. III. 3          Chasses du Roi, 1768-1791, 19 pièces.

t. III. 5          Liste de chevaux, 1769-1790

t. III. 6          Chasses du Roi, du Duc de Bourbon et du prince de Condé, 1769-1790

t. III. 7          Inventaires

## C. *Bibliothèque nationale de France*

### *Département des Cartes et plans*

GE BB-207 : *Carte topographique des environs de Versailles dite des Chasses Impériales, levée et dressée de 1764 à 1773 par les ingénieurs géographes des Camps et Armées, commandés par feu M. Berthier, Colonel, leur chef ; terminée en 1807 par ordre de Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin, pendant le Ministère de S.A.S.M. le Maréchal Alexandre Berthier, Prince de Neuchatel, Grand-Veneur, Grand Aigle de la Légion d'Honneur, etc. etc., sous la direction du Général de Division Sanson, gravée par Doudan, Tardieu l'ainé et Boudet, échelle 1:29 250<sup>e</sup>, Paris, Dépôt de la guerre, in-folio, 12 feuilles, 77,5 x 44, 5 cm, 1807.*

GE C-6186 : *Réduction de la carte topographique des environs de Rambouillet et de St. Hubert pour servir aux chasses du Roi, levée en 1764 par les ingénieurs géographes des camps et des marches des armées, gravée par Guillaume-Nicolas De la Haye, échelle une demie lieue, s. n., 59 x 83,5 cm, 1764.*

GE DD-2987 (846B) : *Carte geometrale du grand chemin de Chartres a Paris a comencer a la sortie de Rambouillet jusque'a la porte du petit parcq de Versailles, s.l.n.d. 33 x 107 cm, [début du XVIIIe siècle].*

GE DD-3441 : *Carte topographique des environs de Versailles dite des chasses impériales, échelle 1/29070<sup>e</sup>, Paris, Imprimerie militaire, in-folio, 77,5 x 44, 5 cm, 1807.*

## D. *Bibliothèque de l'Arsenal*

2711-2716 *Etat des Chasses de la Reine et Monseigneur Comte d'Artois pour le Sanglier Pendant l'Année 1784 à 1788, Tome I, s. l. [Versailles], 1784, 24 feuillets.*

## E. *Musée de la Chasse et de la Nature (Paris)*

63.107.16 *Livret des Chasses du Roi<sup>718</sup>, pour l'année 1818, s. l., [Paris], 1818, 444 p.*

006.79 *Livret des Chasses du Roi, pour l'année 1826, s. l., [Paris], 1826.*

## F. *Bibliothèque municipale de Versailles*

Ancien Couderc L4 : *Carte topographique des environs de Versailles dite des Chasses impériales, échelle 1/ 29 070<sup>e</sup>, Paris, imprimerie militaire, in-folio, 77,5 x 44,5 cm, 1807.*

Atlas 9 : *recueil de vingt-six plans concernant les chasses à tir de Rambouillet, le chenil et les écuries, le pavillon de Pourras et la faisanderie, réalisés de 1807 à 1830.*

Atlas 10 : *recueil de vingt et un plans des tirés, pavillons de chasse et faisanderie de la forêt de Saint-Germain, exécutés vers 1825-1830.*

## G. *Hôtel de ville de Rambouillet, Salle du Conseil municipal*

*Carte du domaine de Rambouillet, [s.l.], [entre 1764 et 1807].*

## H. *Pavillon de la Faisanderie du Domaine national de Rambouillet*

*Carte particulière de la forest de Saint Léger et Rambouillet avec leurs environs levée sur les lieux par le Sr d'Hivert géographe, 1708, échelle 2000 toises, env. 323,6 cm x 256,5 cm.*

<sup>718</sup> « Tirés seulement pour les Princes et la Maison du Roi, non mis dans le Commerce. Ces « Livrets » sont extrêmement rares, même par années séparées. » (Billet informatif contenu dans la version conservée au Musée de la Chasse et de la Nature, de Paris, pour le livret de 1818).

## I. *Archives du domaine de Rambouillet (ADR)*

Carton Chasses présidentielles (avant 1995)

Premier septennat 1981-1985, 1/2

Premier septennat 1981-1985, 2/2

## 2- Sources imprimées

### *Périodiques*

*Journal de l'Empire*, Paris, Baudouin, 1805-1814.

*Journal des débats politiques et littéraires*, Paris, Baudouin, 1815-1831.

*La Vie Au Grand Air*, *Revue illustrée de tous les Sports*, Paris, 17 décembre 1899, n° 66.

*Le Figaro*, 1836-2010.

*Le Monde Illustré*, Paris, 14 septembre 1935, p. 799-801.

P. P., « Les mille et un lapins de Rambouillet », *L'Intransigeant*, 30 octobre 1912, Paris, p. 1

*Journal des Chasseurs*, 1836-1870.

*Revue des Eaux et Forêts*, Paris-Nancy-Strasbourg, 1862-1948.

*Le Chasseur français*, 1885-2019 :

BERTON Antoine, « Le dernier des faisandiers », *Le Chasseur français*, janvier 2017, n° 1440, p. 38-39

CHAIGNEAU A., « De l'emploi des panneaux pour la reprise du gros gibier à Rambouillet », *Le Chasseur français*, mai 1935, p.

Francetvinfo, « Emmanuel Macron souhaite le retour des chasses présidentielles », 23/01/2018, (consulté le 16 avril 2019) : [https://mobile.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/emmanuel-macron-souhaite-le-retour-des-chasses-presidentielles\\_2576288.html](https://mobile.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/emmanuel-macron-souhaite-le-retour-des-chasses-presidentielles_2576288.html).

DESLHEMMES Gaspard, « Comment Macron veut faire des chasses présidentielles de Chambord un instrument diplomatique », *Le Journal Du Dimanche*, 20/01/2018, <https://www.lejdd.fr/Politique/comment-macron-veut-faire-des-chasses-presidentielles-de-chambord-un-instrument-diplomatique-3551231> (consulté le 25 avril 2019).

NIVELLE Pascal, « Chambord, les chasses bien gardées de la République », *Le Monde*, 27/02/2015, [https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2015/02/27/chambord-les-chasses-bien-gardees-de-la-republique\\_4582477\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2015/02/27/chambord-les-chasses-bien-gardees-de-la-republique_4582477_4500055.html). (consulté le 25 avril 2019).

LANEZ Emilie, « Les lieux secrets du pouvoir – Les chasses présidentielles de Chambord », *Le Point Politique*, 23/04/2019, [https://www.lepoint.fr/politique/les-lieux-secrets-du-pouvoir-les-chasses-presidentielles-de-chambord-23-04-2019-2309087\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/les-lieux-secrets-du-pouvoir-les-chasses-presidentielles-de-chambord-23-04-2019-2309087_20.php). (consulté le 25 avril 2019).

La rédaction de LCI, « Emmanuel Macron veut rouvrir les « chasses présidentielles » : mais au fait, c'est quoi cette pratique héritée de la monarchie ? », *LCI*, 16 mars 2017, <https://www.lci.fr/elections/emmanuel-macron-est-pour-ces-rendez-vous-herites-de-la-monarchie-mais-au-fait-c-est-quoi-les-chasses-presidentielles-2029227.html> (consulté le 25 avril 2019).

### *Dictionnaires, encyclopédies :*

FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, 1690.

[JÉSUITES], *Dictionnaire universel François et Latin vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux*, Paris, La Compagnie des Libraires associés, (1<sup>ère</sup> édition : 1704) 1764, 8 vol.

CHAILLAND Bonaventure, *Dictionnaire raisonné des Eaux et Forêts*, Paris, Ganeau, Knapen, 1769, 2 vol., t. 1 (621 p.) et t. 2 (656 p.)

DIDEROT et D'ALEMBERT (mis en ordre et publié par), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et métiers*, Paris, 1751-1772, 17 vol. consacrés aux articles et 11 vol. de planches.

### *Traité*s

ACHENWALL Gottfried, *Notitiam rerum publicarum Academiae vindicatam*, Göttingen, J.F. Hager, 1748, 32 p.

MOHEAU M., *Recherches et Considérations sur la population de la France (1778)*, Paris, Institut national d'études démographiques/Presses Universitaires de France, 1994, 563 p.

QUESNAY François, *Physiocratie. Droit naturel, Tableau économique et autres textes*, Paris, GF Flammarion, 2008 [1765,1758], 449 p.

#### *Récits, témoignages, pièces de théâtre :*

ARAGO Etienne et DUVERT François, *27, 28 et 29 juillet, tableau épisodique des trois journées*, Paris, 1830.

AURIOL Vincent, *Mon Septennat (1947-1954), Notes de Journal présentées par Pierre Nora et Jacques Ozouf*, Paris, Gallimard, 1970, 616 p.

BACQUE Raphaëlle, *Le Dernier Mort de Mitterrand*, Paris, Grasset/Albin Michel, 2010, 190 p.

BARLOY Jean-Jacques, GAUJOUR Françoise, *Un chasseur nommé Giscard : essai de psychologie féodale*, Paris, A. Moreau, 1977, 228 p.

BUFFIN Didier, FROISSART Alain, *Chasses gardées*, Paris, Stock, 1986, 191 p.

CHAPUS Eugène, *Souvenirs de l'ancienne cour : Les Chasses de Charles X*, Paris, Chez Dentu, 1837, 2<sup>e</sup> édition de 1838, 351 p.

CHAPUS Eugène, *Les Haltes de chasse*, Paris, Librairie Nouvelle, 1860, 363 p.

CHATEAUBRIAND François-René de, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Lausanne, Editions rencontre, 1968, t. I, 559 p.

DURAND Alexis, *Napoléon à Fontainebleau : choix d'épisodes*, Fontainebleau, Imprimerie de E. Jacquin, 1850, 155 p.

FAURE Félix, *Journal à l'Élysée (1895-1899)*, Paris, Éditions des Équateurs, 2009, 408 p.

GIRARDIN Stanislas, *Mémoires, journal et souvenirs de Stanislas Girardin*, Paris, Chez Moutardier libraire, 2<sup>e</sup> édition 1829, t. II, 430 p.

LA RÜE Adolphe de, *Les chasses du Second empire, 1852-1870*, Paris, Firmin-Didot, 1882, 358 p.

SAINT HILAIRE Émile-Marco de, *Mémoires d'un page à la cour impériale (1804-1815)*, Paris, Boulé éditeur, 1848, 622 p.

SAINT HILAIRE Émile-Marco de, *Souvenirs intimes du temps de l'Empire*, Paris, Ambroise-Dupont éditeur, 1838, 2 vol.

#### *Sur Rambouillet :*

BENOIST Georges, *Grandes chasses, grands fusils*, Paris, Montbel, [1952] 2011, 390 p.

FAURE Félix & LEDDET Louis, *Les Chasses de Rambouillet depuis les temps primitifs de la Gaule jusqu'à nos jours*, Paris, Imprimerie Nationale, 1898, 144 p., 12 f. [Carnet des chasses], 42 pl.

LEDDET Louis, « Chasse de tirés », *La Vie au Grand Air*, 1<sup>er</sup> Septembre 1901, p. 507-510.

MOUTIE Auguste et DE DION Adolphe, « Quelques documents sur le Duché-Pairie de Rambouillet recueillis et transcrits, d'après les titres originaux », *Mémoires et Documents de la SHARY*, Rambouillet, 1886, t. VII, fasc. 2, p. 157-302.

WIDMER Jean-Paul, *Dernières chasses présidentielles. Vingt ans à la tête de Rambouillet et de Marly*, Paris, Markhor, 2017, 216 p.

### Textes normatifs et législatifs :

[ANONYME], *Code forestier*, Paris, Dépôt des Lois, 1827, 76 p.

BARON DE BRETEÜIL (signé), *Arrêt du Conseil d'État du Roi, Portant Règlement pour les Chasses aux Loups. Du 15 Janvier 1785. Extrait des Registres du Conseil d'État*, Paris, Imprimerie Royale, 1782, 7 p.

GIRARDIN Alexandre de, *Projet de législation sur les chasses*, Paris, 1824, 61 p.

SÉGUR Louis-Philippe, *Étiquette du Palais impérial*, Paris, Imprimerie impériale, 1806, 206 p.

### Traités et sciences cynégétiques :

[ANONYME], *Art de multiplier le gibier et détruire les animaux nuisibles*, Paris, Audot, 1823,

BLANC-SAINT-BONNET Louis Marie, *Manuel des chasseurs, ou Code de la chasse*, Paris, Alexis Eymery, 1820, 148 p.

JADIN Emmanuel, *Maison de l'Empereur. La Vénerie, 1852-1870, texte et dessins par Emm. Jadin d'après ses propres études et les dessins et croquis de son père Godefroy Jadin, peintre de la Vénerie*, Paris, Manzi, Joyant et Cie, 1905, 40 p. et planches.

JOURDAIN [ Inspecteur des Forêts et Chasses du Roi], *Traité général des chasses à courre et à tir ; contenant Des principes sûrs pour la propagation du gibier, et la destruction des animaux nuisibles ; un précis de la législation ; la meilleure méthode de dresser et soigner les chevaux et chiens de chasse ; des observations importantes sur le choix et l'usage du fusil, et enfin l'histoire naturelle des animaux qui se trouvent en France, et la manière de les chasser : suivi d'un Vocabulaire explicatif des termes usités par les chasseurs ; et des nouvelles fanfares que l'on sonne en chasse*, Paris, Audot, 1822, 2 t.

MAGAUD D'AUBUSSON Louis, *La fauconnerie au Moyen Âge et dans les temps modernes. Recherches historiques, didactiques et naturelles accompagnées de pièces justificatives*, Paris, Auguste Ghiot éditeur, 1879, 272 p.

MAGAUD D'AUBUSSON Louis, *Les Gallinacées d'Asie*, Paris, Société nationale d'Acclimatation, 1888, 211 p.

MERSAN M. de, ancien Capitaine des Chasses, *Manuel du chasseur et des gardes-chasse*, Paris, Desray, 1808, 390 p.

MAGNÉ DE MAROLLES Gervais-François, *La chasse au fusil*, Paris, Imprimerie de Monsieur, 1788, 582 p.

PEIGNÉ-DELACOURT Achille, *La chasse à la haie*, Paris, Bouchard-Huzard, 1848, 43 p.

QUINGERY Armand-Pierre-Louis More de, *Des faisanderies particulières, ou Nouvelle instruction pratique sur l'art d'élever les faisans de la manière usitée en Bohême, ouvrage nécessaire aux propriétaires de faisanderies et de domaines, et surtout à ceux qui élever des faisanderies, ainsi qu'à tout forestier, chasseur et agronome, traduit de l'allemand, enrichi de notes contenant l'indication du système des faisanderies en France ; par un ancien faisandier des chasses de S. M. le roi Charles X*, Paris, 1837.

VIDRON François, *La chasse à courre*, Paris, PUF, 1965.

VIDRON François, *La chasse en montagne, au marais et en mer*, Paris, PUF, 1949.

VIDRON François, *Le cerf sika*, Paris, Paul Lechevalier, 1939, 57 p.

VIDRON François, « Le cerf sika en France », *Bulletin de la Société nationale d'acclimatation de France : revue des sciences naturelles appliquées*, Paris, Société nationale d'acclimatation de France, 1940, p. 136-151.

VIDRON François, *L'élevage du faisan*, Paris, Saint-Hubert, 1948, 122 p.

VIDRON François, « Les réserves cynégétiques », *Le Chasseur français*, n° 634, décembre 1949, p. 771-773

VIDRON François, « Chapitre troisième : Les forêts de France », DUC DE BRISSAC et al., *Encyclopédie de la Vénérerie française*, Paris, Olivier Perrin éditeur, 1961, p. 52-58.

YAUVILLE Jacques d', *Traité de vénerie, par M. d'Yauville, premier veneur et ancien commandant de la vénerie du Roi*, Paris, Pygmalion, [1788] 1987, 296 p.

XENOPHON, *L'art de la chasse*, Paris, Les Belles Lettres, 1970 [v. 390 av. J.-C.], 159 p.

### 3- Sources iconographiques et matérielles

#### A- Sources iconographiques

##### *Images de Rambouillet*

ANONYME, 2 Août 1830, [*Charles X, présentant, après son abdication, le comte de Chambord à la Garde Nationale*], s. l. n. d. [XIX<sup>e</sup> siècle], Gravure, 41 cm x 52 cm, Château de Versailles et de Trianon, invgravures4058.

ANONYME, *Coiffure à la Rambouillet inventée et exécutée par la population parisienne*, s. l., 1830, lithographie coloriée, 22,3 x 20,2 cm, BNF, Est, de Vinck 11426.

ANONYME, *Il nous gouvernait en tirant*, Paris, chez l'Editeur, rue Saint Honoré, lithographie ; 19,6 x 17,2 cm, BNF, RESERVE QB-370 (87)-FT4.

CHAMPIN Jean-Jacques, *Une chasse royale à l'étang de la Tour, en forêt de Rambouillet, le 18 septembre 1826*, s. d., aquarelle, 51,5 x 72,7 cm, Sceaux, Musée de l'Île-de-France, inv. 61.19.1

COMPIGNÉ Thomas, *Vue du château de Saint Hubert*, 1773, huile sur toile, 17,5 x 24,5 cm, Catalogue de vente de l'hôtel Drouot-Paris : *Importants bijoux. Collection Edouard COCHET : Exceptionnelles tabatières en or du XVIII<sup>e</sup> siècle. Orfèvrerie de Strasbourg XVIII<sup>e</sup> siècle. Sélection d'orfèvrerie XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. A divers : Objets d'art et de très bel ameublement*, du 07 décembre 2011, lot n° 169.

DUBOIS, *Vue du château de Saint Hubert du côté de l'entrée*, entre 1758 et 1765, gravure, 31,2 x 48,6 cm, Versailles, Château de Versailles et de Trianon, invgravures3481.

DUNOUY Alexandre-Hyacinthe,

- *Faisanderie à Rambouillet*, s. l., 1800-1828, Lavis à l'encre de Chine sur traits à la mine de plomb, 11,3 x 17,3 cm, BNF, Destailleur Province, t. 6, 1321.
- *Maison du garde des jardins à Rambouillet (18 août 1815)*, s. l., 1815, aquarelle sur traits à la mine de plomb, 17,7 x 26 cm, BNF, Destailleur Province, t. 6, 1319.
- *Une porte du parc de Rambouillet à Moque-Souris*, s. l., 1800-1828, lavis à l'encre brune sur traits à la mine de plomb, 19,6 x 25,8 cm, BNF, Destailleur Province, t. 6, 1318.
- *La Louvière, faubourg de Rambouillet (8 octobre 1828)*, s. l., 1828, lavis à l'encre brune sur traits à la mine de plomb, 20,3 x 25,7 cm, BNF, Destailleur Province, t. 6, 1317.
- *Château de Rambouillet*, s. l., 1800-1828, lavis à l'encre brune sur traits à la mine de plomb, 11,4 x 17,3 cm, BNF, Destailleur Province, t. 6, 1320.
- *Vue du lavoir de Moque-Souris dans le jardin anglais à Rambouillet*, s. l., 1800-1828, lavis à l'encre brune sur traits à la mine de plomb, 17,7 x 21,5 cm, BNF, Destailleur Province, t. 6, 1324.

DURAND, Jean-Nicolas-Louis, [*Château de*] *Rambouillet*, 1789, aquarelle, d. 10,2 cm, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EST RESERVE VE-26 (K), Destailleur Province, t. 6, 1308.

FONTAINE, Pierre François Léonard, *Château de Rambouillet en 1791*, s.l., 1791, Dessin à la plume et encre de Chine, aquarelle ; 20,1 x 36,1 cm, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EST RESERVE VE-26 (K), Destailleur Province, t. 6, 1315.



FONTAINE, Pierre François Léonard (1762-1853), *Château de Rambouillet en 1791*, s.l., 1791, Dessin à la plume et encre de Chine, aquarelle ; 21,3 x 42, cm, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EST RESERVE VE-26 (K), Destailleur Province, t. 6, 1316.

FONTALLARD Henri-Gérard, S. M. *Charles X a été chassé à Rambouillet*, Paris, 1830, lithographie coloriée ; 19,5 x 18,6 cm, BNF, de Vinck, 11443.

FRAGONARD Jean-Honoré, *La Fête à Rambouillet ou l'Île d'Amour*, v. 1770, huile sur toile, 71 x 90 cm, Fundacao Calouste Gulbenkian, Lisbonne Portugal, Inv. 436.

GOBERT, *Harpie chassée de la Forêt de Rambouillet*, s. l., [1830] , lithographie, 20 x 16,2 cm, BNF, Est, de Vinck 11445.

LANGLAIS A., *Les adieux de Rambouillet*, Paris, A. Cornillon, [1830], lithographie, 16,1 x 24,5 cm, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, BNF, de Vinck, 11444.

LANGLUMÉ, *Jeunes et vieux Lapins, nous sommes libres, Vivent les bons enfants !" s'exclament cerfs et lapins de garenne en dansant autour du drapeau tricolore planté en forêt de Rambouillet, tandis que leur ennemi Charles X abandonne la "route de Chartres »*, Paris, Chez Langlumé, 1830, lithographie coloriée, 18 x 25 cm, De Vinck, 11446.

LEBEL Nicolas-Antoine, *Le bassin de Rambouillet*, [Sèvres], 1808, aquarelle gouachée, 46,6 cm x 45,3 cm, Sèvres, Archives de la Manufacture de Sèvres, P1-1808-11.

REMOND Jean-Charles-Joseph, *Carloman blessé à mort dans la forêt d'Yvelines*, 1821, huile sur toile, 180 x 290 cm, Musée du Louvre, INV 7409.

RIGAUD Jacques, *Planche 96 : vue du château de Rambouillet prise de l'avant-cour. Appartenant à S.A.S Monseigneur le Duc de Penthièvre*, Paris, v. 1740, gravure, 25 cm x 48 cm, Château de Versailles et de Trianon, RecueildegravuresGrosseuvre150;GR150.

RIGAUD Jacques, *Planche 97 : Vue du canal du château de Rambouillet prise du balcon du Roy, Appartenant à S.A.S Monseigneur le Duc de Penthièvre*, Paris, v. 1740, gravure, 27,5 cm x 47,5 cm, Château de Versailles et de Trianon, RecueildegravuresGrosseuvre150;GR150.

RIGAUD Jacques, *Planche 98 : vue du parterre du château de Rambouillet, Appartenant à S.A.S Monseigneur le Duc de Penthièvre*, Paris, vers 1740, gravure, 25 cm x 47,5 cm, Château de Versailles et de Trianon, RecueildegravuresGrosseuvre150;GR150.

ROBERT Jean-François, *Rambouillet*, s.l., 1812, huile sur toile, diam. 18,5 cm, Sèvres, Archives de la Manufacture de Sèvres, P4-1814-32.

VASSEROT Jean, *Vue de l'étang du Pourras à Rambouillet*, vers 1810, huile sur toile, d. 38,5 cm, Château de Rambouillet, Salle de bain de l'Empereur.

### *Images de chasse, images des chasses*

ANONYME, *Colas, il est représenté dans Les Chasseurs et la laitière, au moment où il vient de manquer son coup*, Paris, s. n., 1830, lithographie, 29 x 25,2 cm, BNF, Est, de Vinck 11141.

ANONYME, *Chasse de l'Empereur dans la forêt de Fontainebleau*, s.l., Pellerin, 1858, estampe, 46 x 37 cm, BNF, FOL-LI-59 (6).

ANONYME, *Des capitaineries et gardes chasse délivrez-nous Seigneur*, [Paris], s. n., [1789], eau-forte, 28 x 22 cm, BNF, Est, de Vinck 2832.

ANONYME, *Des capitaineries et gardes chasse délivrez-nous Seigneur*, [Paris], s. n., [1789], eau-forte, 9 x 6,5 cm (image), BNF, Est, de Vinck, 2833.

ANONYME, *Il nous gouvernait en tirant*, Paris, Chez l'Editeur, 1830, lithographie, 19,6 x 17,2 cm, BNF, Est, de Vinck 11138.

ANONYME, *Mad dog - Mad dog*, Londres, W. Heath, 1830, dimensions inconnues, BNF, Est, Hennin, 14482.

ANONYME, *Napoléon III et Eugénie, à cheval en costume de chasse Louis XV, entrent dans la forêt*, s.l., s.n., s.d, estampe, 14,5 x 22,3 cm, BNF, RESERVE FT 4-QB-370 (155).

ANONYME, *Napoléon III et Eugénie, à cheval en costume de chasse Louis XV, poursuivent le cerf*, s.l., s.n., s.d., lithographie coloriée, 32,3 x 42,5 cm, BNF, Est, de Vinck 11421.

ANONYME, *The Roial Hunt*, Paris, s. n., 1790, eau-forte, 9 x 14 cm, BNF, Est, Hennin 10896.

DECAMPS Alexandre-Gabriel, *L'An de grace 1840, du Règne glorieux de Charles X, le 16<sup>ème</sup>. Aujourd'hui après la messe S.M. a chassé au tir dans ses appartemens. L'État moral de la famille Royale est toujours le même*, Paris, Gihaut, 1830, lithographie, 21,6 x 35,4 cm, BNF, Est, de Vinck 11493.

DESPORTES François, *Chien en arrêt devant un faisan [argenté]*, XVIII<sup>e</sup> siècle, huile sur papier, 1,03 x 1,36 m, Lille, Palais des Beaux-Arts, Inv.D.95-1-11; S.222.

GOBERT, *Chasse aux ordonnances*, s. l., 1830, lithographie coloriée, 13,5 x 21 cm, BNF, Est, de Vinck 11066.

GOBERTÉ, *Le Tirant*, Paris, s. n., 1830, lithographie coloriée, 19,3 x 25,4 cm, BNF, Est, de Vinck 11139.

GRANDVILLE Jean-Jacques, *Chasse nationale sur les Terres Royales. L'ex-et lent Roi*, Paris, Langlumé, 1830, lithographie coloriée, 20,2 x 32 cm, BNF, Est, de Vinck 11450.

HEYRAULT Louis-Robert, *Rendez-vous de chasse à courre au Puits du Roi*, s.d., huile sur toile, 0,755 x 1,21 m, Compiègne, château de Compiègne, MMPO.211.

JULIEN, *Manière simple et facile de prendre et d'apprivoiser les dindons*, Paris, Aubert, 1832, lithographie, 26,1 x 24,1 cm, BNF, Est, de Vinck 13382.

LANGLUMÉ, *La plus grande bête qu'on ait jamais vue*, Paris, 1830, lithographie coloriée, 22,7 x 19,8 cm, BNF, Est, de Vinck 11020.

LEMERCIER, *La Revanche ou Grande Chasse au tir en 1830*, Paris, Chez l'Éditeur, 1830, lithographie coloriée, 18,9 x 26 cm, BNF, Est, de Vinck 11447.

## B- Sources matérielles

ANONYME, Carabine de chasse du comte d'Artois, 1775, bois, métal, l. 0,825 m, calibre 0,016, Paris, Musée de l'Armée, 16122.

BIENNAIS Martin-Guillaume, Couteau de chasse de Napoléon I<sup>er</sup>, vers 1804, acier, bronze, cuir ébène, 66 ,5 x 14,5 cm, Fontainebleau, musée national du château de Fontainebleau, N 3115.

BIENNAIS Martin-Guillaume, Flacon de chasse de l'Empereur, v. 1810, argent, cristal, vermeil, 19 x 8 cm, Fontainebleau, musée national du château de Fontainebleau, N.84.

LEPAGE Jean, Fusil de Louis XVI puis de Napoléon I<sup>er</sup>, 1775 et 1806, noyer, fer, argent, l. 138,5 cm, canon de 16 mm, Paris, musée de la Chasse et de la Nature, 92.2.1.

## II- Sources secondaires

### *Périodiques :*

SHARY, *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, 1836-1940.

SHARY, *Bulletins de la Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline* (SHARY), 1836-2018.

### *Études historiques :*

GAUTIER Alphonse, *Études sur la Liste Civile en France*, Paris, E. Plon, 1882, 213 p.

GÉRAUD Hercule, « Ingeburge de Danemark, reine de France, 1193-1236 Mémoire de feu Hercule Géraud, couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 11 août 1844 », *Bibliothèque de l'école des chartes*, Paris, 1845, tome 6, p. 93-118.

HAMEL Ernest, *Histoire de la Restauration faisant suite à l'histoire du Premier Empire. Avril 1814-Juillet 1830*, Paris, Librairie Furne, 1887, 2 vol.

LUCAS-DUBRETON J., *Le comte d'Artois. Charles X. Le Prince, l'Émigré, le Roi*, Paris, Librairie Hachette, 1927, 258 p.

SAINT-AMAND Imbert (de), *La duchesse de Berry et la révolution de 1830*, Paris, E. Dentu éditeur, 1889, 356 p.

### *Études sur la chasse*

CHABOT Le comte de, *La chasse à travers les âges. Histoire anecdotique de la Chasse chez les Peuples anciens et en France depuis la conquête des Gaules jusqu'à nos jours*, Paris, Arthur Savaète éditeur, 1898, 407 p.

DUNOYER DE NOIRMONT Joseph Anne baron, *Histoire de la chasse en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution*, Paris, Bouchard-Huzard, 3 Tomes, 1867-1868.

THIEBAUD Jules, *Bibliographie des ouvrages français sur la chasse illustrée de quarante fac-similés*, Paris, Librairie cynégétique, 1934, 1040 p.

### *Études sur Rambouillet et sa région :*

COÛARD Émile, « Les archives du domaine de Rambouillet », dans *Conférence des sociétés savantes, littéraires & artistiques de Seine-et-Oise, Troisième réunion tenue à Rambouillet, les 16 et 17 juin 1906, sous la présidence de M. Guiffrey et M. Paisant*, Versailles, Imprimerie Aubert, 1907, p.115-120.

DE JANTI Pierre, *Forêt, chasses et château de Rambouillet*, Montligeon-la Chapelle, Imprimerie de Montligeon-la Chapelle, 1947, 182 p.

DE JANTI Pierre, « Les Honneurs à Vincent Auriol », *Plaisirs de la Chasse*, mars 1966, p. 105-108.

DUC DE BRISSAC (dir.), *A la Billebaude à travers l'Yveline*, Paris, Crépin-Leblond et Cie éditeurs, 1955, 215 p.

DUC DE BRISSAC (dir.), *A la Billebaude à travers l'Yveline et autres lieux*, Paris, Crépin-Leblond et Cie éditeurs, 1960, 347 p.

GRANGER André, *Le Domaine de Rambouillet. Contribution à l'Etude historique de sa formation*, Rambouillet, Imprimerie Pierre Leroy, 1923, 11 p.

GRANGER André, *Vieux papiers d'Yvelines*, Rambouillet, Imprimerie Pierre Leroy, 1925, 112 p.

GRANGER André, « La création des tirés de Rambouillet sous la Restauration », dans *Revue des Eaux et forêts*, Paris-Nancy-Strasbourg, Berger-Levrault Editeurs, 1925, t. 64, p. 315-319.

GRANGER André, *Chroniques d'Yveline et de Hurepoix*, Rambouillet, Imprimerie Pierre Leroy, 1927,

HEUZÉ Paul, *Historique de l'importation de mouton espagnol en France*, Versailles, Imprimerie Aubert, 1906, 51 p.

JAUME SAINT-HILAIRE Jean-Henri, *Mémoire sur le domaine forestier de Rambouillet*, Paris, Imprimerie de Firmin Didot frères, 1831, 16 p.

LENOTRE George, *Le château de Rambouillet, six siècles d'histoire*, Paris, Denoël, 1930, réédition de 1984, 215 p.

LONGNON Henri, *Le château de Rambouillet*, Paris, Henri Laurens éditeur, 1909, 118 p.

LORIN Félix, *Rambouillet. La ville, le château, ses hôtes, 768-1906. Documents historiques publiés sous les auspices de la Société Archéologique de Rambouillet*, Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1907, 432 p.

LORIN Félix, *Henry Levasseur maire et sous-préfet de Rambouillet. Napoléon I<sup>er</sup> à Rambouillet. L'invasion*, Tours, Imprimerie Deslis Frères, 1897, 354 p.

M.D.A., *Notice historique sur le domaine de Rambouillet*, Versailles, Imp. de Beau, Décembre 1849, 36 p.

MAILLARD Jules, *Histoire de Rambouillet, de son château et des lieux remarquables de sa forêt*, Paris, Librairie Alphonse Picard, 1891, 276 p.

MAILLARD Jules, *Le château royal de Saint-Hubert*, Versailles, Imprimerie Aubert, 1905, 80 p.

MANUELA DUCHESSE D'UZÈS, *Le Tour de France, Arrondissement de Rambouillet*, Paris, A. Fayard, 1893, 356 p.

MOUTIÉ Auguste, *Notice historique sur le domaine et le château de Rambouillet*, Rambouillet, Raynal Imprimeur-Libraire, 1850, 112 p.

MOUTIÉ Auguste et DE DION Adolphe, *Cartulaires de Saint-Thomas d'Épernon et de Notre-Dame de Maintenon prieurès dépendant de l'abbaye de Marmoutier composés d'après les Chartres originales et divers autres Documents transcrits et annotés*, Rambouillet, Raynal, 1878, 188 p.

PERRIN DU LAC François, « Un sous-préfet de Rambouillet sous la Restauration », dans *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1912, p. 377-398 ; 1913, p. 60-96, 150-169, 239-263 et 307-334 ; 1914, p. 56-82, 189-208, 268-281 et 404-423.

RHEIN André, « La seigneurie de Montfort en Iveline depuis son origine jusqu'à son union au duché de Bretagne (Xe-XIV<sup>e</sup> siècles), *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, Versailles, Imprimerie Aubert, 1910, Tome XXI, p. 1-363.

SÉGUIN, *Notice historique sur la ville et le domaine de Rambouillet, chef-lieu du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Seine-et-Oise*, Rambouillet, Raynal, 1836, 154 p.

TARSOT Louis et CHARLOT Maurice, *Le château de Rambouillet*, Paris, 1901, Henri Laurens éditeur, 16 p.

# Bibliographie

## I- Méthode historique et environnementale

### A- Outils

- BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 3<sup>e</sup> édition, 2010, 1408 p.
- COMMELIN Pierre, *Mythologie grecque et romaine*, Paris : Éditions Garnier Frères, 1960, 516 p.
- CHEVALIER Jean, GHEERBRANT Alain, *Dictionnaire des Symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, Robert Laffont/Editions Jupiter, 1982 [1969], 1230 p.
- FURET François, OZOUF Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1998, 1122 p.
- GAUVARD Claude, DE LIBERA Alain, ZINK Michel (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Quadrige/PUF, 2002, 1548 p.
- TOUATI François-Olivier, *Vocabulaire historique du Moyen Âge*, Paris, Les Indes savantes, 2007 [1995], 351 p.
- VALLAUD Pierre, *Chronologie des rois de France de Clovis à Louis-Philippe*, Paris, Archipoche, 2011, 155 p.

### B- Outils archivistiques

- BRUNET M.-J., *Série Q, 6Q, 2<sup>e</sup> partie 6Q 103 à 612, Domaine de Rambouillet, Inventaire*, Archives départementales des Yvelines, 1982.
- PINOTEAU Henri, *Guide des archives des chasses présidentielles de la III<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République*, Archives Nationales, 2013, sous la direction de Jean-Charles BÉDAGUE, 49 p.
- RAMIERE DE FORTANIER Arnaud (dir.), GUERIN Patrice, BEDIOU Françoise, GAUTIER-DESVAUX Élisabeth (nouvelle édition, revue et augmentée sous la direction de), *La mémoire en poche, guide des Archives départementales des Yvelines*, Somogy/Archives départementale des Yvelines, Paris/Versailles, 2003, 92 p.

## C- Sciences et histoire politique et du gouvernement

- ANDRIEU Bernard, « La fin de la biopolitique chez Michel Foucault : le troisième déplacement », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, 13-14, 2004, p. 1-4.
- ARIES Paul, *La simplicité volontaire contre le mythe de l'abondance*, Paris, La Découverte, 2011, 238 p.
- CORNETTE Joël, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2000, 486 p.
- DÉMIER Francis, *La France du XIX<sup>e</sup> siècle, 1814-1914*, Paris, Seuil, 2000, 606 p.
- DESTEPHEN Sylvain, BARBIER Josiane, CHAUSSON François (dir.), *Le gouvernement en déplacement. Pouvoir et mobilité de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, 2019, 758 p.
- FONTAINE Marion, MONIER Frédéric, PROCHASSON Christophe (dir.), *Une contre-histoire de la III<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, 2013, 400 p.
- FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population, Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, 435 p.
- FOUCAULT Michel, *Naissance de la Biopolitique, Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, 368 p.

FOUCAULT Michel, *Du gouvernement des vivants, Cours au Collège de France, 1979-1980*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, 385 p.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 352 p.

FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, 288 p.

FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, 404 p.

FURET François, *La Révolution de Turgot à Jules Ferry 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988, 525 p.

GARRIDO Louis, *Les Nemrods de la République : relations de pouvoirs et d'influence sur les élites lors des chasses présidentielles en France de 1870 à 1995*, Mémoire de M2 – Histoire sous la direction de Pascal Ory, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, Juin 2018, 275 p.

GENEL Katia, « Le biopouvoir chez Foucault et Agamben », *Methodos*, 4, 2004.

KECK Frédéric, « Des biotechnologies au biopouvoir, de la bioéthique aux biopolitiques », *Multitudes*, 2003/2 (n° 12), p. 179-187

MACMILLAN Alexandre, « La biopolitique et le dressage des populations », *Cultures & Conflits*, 78, été 2010, p. 39-53.

MASSALOUX Jean-Paul, *La régie de l'Enregistrement et des Domaines aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, Étude historique*, Genève, 1989, 414 p.

MOLLIER Jean-Yves, REID Martine et YON Jean-Claude (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005, 375 p.

NEYRAT Frédéric, *Biopolitique des catastrophes*, Paris, Edition MF, Dehors, 2008, 170 p.

TAIEB Emmanuel, « Avant-propos : du biopouvoir au thanatopouvoir », *Quaderni*, n°62, Hiver 2006-2007. Le thanatopouvoir : politiques de la mort. p. 5-15

### *D- Sciences culturelles, économiques et sociales*

ADELL Nicolas, *Anthropologie des savoirs*, Paris, Armand Collin, 2011, 334 p.

BONNEUIL Christophe, DENIS Gilles, MAYAUD Jean-Luc, *Sciences, chercheurs et agriculture. Pour une histoire de la recherche agronomique*, Versailles/Paris, Quae/L'Harmattan, 2008, 302 p.

BOYER Régis, *Les Vikings. Histoire, mythes, dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2008, 912 p.

BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, 1- Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Paris, Armand Colin, 1979, 736 p.

COOPER-RICHET Diana, *La France anglaise. De la Révolution à nos jours*, Paris, Fayard, 2018, 360 p.

DELUMEAU Jean, *Une histoire du Paradis. I : Le Jardin des délices*, Paris, Fayard, 1992, 368 p.

DELUMEAU Jean, « Les bonheurs du Paradis », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 142<sup>e</sup> année, n° 2, 1998, p. 379-387

DUMA Jean, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793), une nébuleuse aristocratique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 744 p.

DUPRAT Annie, « Le roi a été chassé à Rambouillet », *Sociétés & Représentations*, n° 12, octobre 2001, p. 30-43.

DUPRAT Annie, « Le roi, la chasse et le parapluie ou Comment l'historien fait parler les images », *Genèses*, n° 27, 1997, p. 109-123.

ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 2008 [1974], 330 p.

- ELIAS Norbert, DUNNING Éric, *Sport et civilisation la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, [1986] 1994, 392 p.
- GINZBURG Carlo, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1980, 224 p.
- GINZBURG Carlo, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 6, 1980, p. 3-44.
- GINZBURG Carlo et PONI Carlo, « La micro-histoire », *Le Débat*, n° 17, décembre 1981, p. 133-136.
- GEERTZ Clifford, *Local Knowledge. Further Essays in Interpretive Anthropology*, New York, Basic Books, 1983, 244 p.
- GEERTZ Clifford, *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, PUF, 1986, 293 p.
- KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 [1957], 638 p.
- LANOE Catherine, DA VINHA Matthieu, LAURIOUX Bruno, *Cultures de cour, cultures du corps : XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2011, 310 p.
- LÉVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, 395 p.
- LÉVI-STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958, 452 p.
- MORICEAU Jean-Marc, *Les fermiers de l'Île-de-France XVe-XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1994, 1069 p.
- PAGE R.I., *Mythes nordiques*, Paris, Seuil, 1993 [1990], p. 141 / 185 p.
- PASTOUREAU Michel, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Seuil, 2004, 487 p.
- POMERANZ Kenneth, *Une grande divergence : La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale*, Paris, Albin Michel, 2010, 550 p.
- REVEL Jacques, « L'histoire au ras du sol », préface de l'édition française de LEVI Giovanni, *Pouvoir au village*, Paris, Gallimard, 1989, 276 p.
- ROCHE Daniel, *Les circulations dans l'Europe moderne : XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 2011, 1040 p.
- ROCHE Daniel, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, 1032 p.
- ROCHE Daniel, *La Culture équestre de l'Occident, XVIe-XIXe siècle. L'Ombre du cheval Tome I, Le Cheval moteur. Essai sur l'utilité équestre*, 2008, 479 p.
- ROCHE Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p.
- SIMON Julian Lincoln, *The Ultimate Resource*, Princeton, Princeton University Press, 1981, 418 p.
- SIMON Julian L., MYERS Norman, *Scarcity or Abundance ? : A debate on the Environment*, New York City, W. W. Norton & Company, 1994, 276 p.
- SCOONES Ian, THOMPSON John, *La reconnaissance du savoir rural. Savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation*, Paris/Wageningen, Éditions Karthala/CTA, 1999, 474 p.
- SEGALEN Martine, *Rites et rituels contemporains*, Paris, Armand Colin, 2017 [1998], 176 p.
- VAN GENNEP Arnold, *Les rites de passage, étude systématique des rites*, Paris, Picard, 1981 [1909], 279 p.
- VIAL Charles-Eloi, *Les derniers feux de la monarchie. La cour au siècle des révolutions 1789-1870*, Paris, Perrin, 2016, 579 p.

## E- Humanités environnementales

- BLANC Guillaume, DEMEULENAERE Élise et FEUERHAHN Wolf (dir.), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, 350 p.
- BONNEUIL Christophe et FRESSOZ Jean-Baptiste, *L'événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, [2013] 2016, 332 p.
- CARSON Rachel, *Silent spring*, Boston, Houghton Mifflin, 1962 ; édition française : *Printemps silencieux*, Marseille, Editions Wildproject, 2014, 288 p.
- CASTONGUAY Stéphane, « Les rapports sociaux à la nature : l'histoire environnementale de l'Amérique française », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2006, 60-1/2, p. 5-9.
- CHONE Aurélie, HAJEK Isabelle, HAMMAN Philippe (dir.), *Guide des Humanités environnementales*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, 630 p.
- CRONON William, *Changes in the Land, Indians, Colonists, and the Ecology of New England*, New York, Hill and Wang, 1983, 243 p.
- CRONON William, *Nature et récits. Essais d'histoire environnementale*, Bellevaux/Arles, Éditions Dehors, 2016, 285 p.
- DAGENAIS Michèle, *Montréal et l'eau. Une histoire environnementale*, Montréal, Éditions du Boréal, 2011, 306 p.
- DESCOLA Philippe, *La Nature domestique, Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme Paris, 1986, 450 p.
- DESCOLA Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, 623 p.
- DESCOLA Philippe, *La composition des mondes. Entretiens avec Pierre Charbonnier*, Paris, Flammarion, [2014], 2017, 378 p.
- DORE Antoine, « L'exercice des biopolitiques. Conditions matérielles et ontologiques de la gestion gouvernementale d'une population animale », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2013/4 (Vol. 7, n° 4), p. 837-855
- GROVE Richard, *Les Iles du Paradis. L'invention de l'écologie aux colonies 1660-1854*, présentées par Grégory Quenet, Paris, La Découverte, 2013, 164 p.
- LAGADEC Yvan et CHERNORKIAN Robert, « Les systèmes socio-écologiques : vers une approche spatiale et temporelle », *Nature Sciences Sociétés*, 2009/2, vol. 17, p. 194-196.
- LARRÈRE Catherine et LARRÈRE Raphaël, *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, La découverte, 2015, 334 p.
- LATOUR Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991, 213 p.
- LATOUR Bruno, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, Paris, La Découverte, 2017, 156 p.
- LEVY Jacques (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, 1128 p.
- LEOPOLD Aldo, *Almanach d'un comté des sables suivi de quelques croquis*, Paris, Flammarion, 2000 [1948], 290 p.
- LUGLIA Rémi, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'Acclimatation (1854-1960)*, Rennes, PUR, 2015, 434 p.
- MATHIS Charles-François, *In Nature We Trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris, PUPS, 2010, 685 p.
- MORIZOT Baptiste, *Les diplomates. Cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*, Marseille, Wildproject, 2016, 314 p.



MORIZOT Baptiste, « Le devenir du sauvage à l'Anthropocène », *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018, p. 249-264.

NASH Roderick, *Wilderness and the American Mind*, New Haven & London, Yale University Press, 2001 [1967], 413 p.

QUENET Grégory, *Versailles, une histoire naturelle*, Paris, La découverte, 2015, 232 p.

QUENET Grégory, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2014, 301 p.

QUENET Grégory, « L'Anthropocène et le temps des historiens », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2017/2 (72e année), p. 267-299

ROSTAIN Stephen, *Amazonie. Un jardin sauvage ou une forêt domestiquée. Essai d'écologie historique*, Paris, Actes Sud, 2016, 263 p.

WHITE Richard, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*. Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p.

WHITE Richard, « From Wilderness to Hybrid Landscapes: The Cultural Turn in Environmental History », *Historian*, 2004, 6-3, p. 557-564.

## II- Champs thématiques

### A- Forêts, espaces et milieux

ABAD Reynald, *La conjuration contre les carpes. Enquête sur les origines du décret de dessèchement des étangs du 14 frimaire an II*, Paris, Fayard, 2006, 200 p.

BECK Corinne, *Les eaux et forêts en Bourgogne ducal (vers 1350- vers 1480) . Société et biodiversité*. Paris, L'Harmattan, 2008, 479 p.

BONNEAU Maurice, *La forêt française métropolitaine à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : utilité, constitution, gestion, problèmes économiques, écologiques, sociétaux*, Paris, L'Harmattan, 2005, 336 p.

BURGUIÈRES André et REVEL Jacques (dir.), *Histoire de la France. L'espace français*, Paris, Seuil, 1989, 640 p.

BURIDANT Jérôme, *Espaces forestiers et industrie verrière XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005, 416 p.

CHALVET Martine, *Une histoire de la forêt*, Paris, Seuil, 300 p.

CORVOL Andrée, *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours, Actes des XXIV<sup>e</sup> journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 6-7-8 Septembre 2002*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, 300 p.

DEREX Jean-Michel, *Histoire du bois de Vincennes. La forêt du roi et le bois du peuple de Paris*, Paris, L'Harmattan, 1997, 279 p.

DEREX Jean-Michel, *Histoire du bois de Boulogne. Le bois du roi et la promenade mondaine de Paris*, Paris, L'Harmattan, 1997, 235 p.

DUCEPPE-LAMARRE, « L'archéologie du paysage à la conquête des milieux forestiers, ou l'objet paysage vu par l'archéologue de l'environnement », *Hypothèses*, 1999/1 (2), p. 85-94.

DUPOUEY Jean-Luc, DAMBRINE Etienne, DARDIGNAC Cécile, GEORGES-LEROY Murielle (Textes réunis et présentés par), *La mémoire des forêts, Actes du colloque « Forêt, archéologie et environnement » (14 - 16 décembre 2004)*, Coédité par l'Office national des forêts, l'Institut national de la recherche agronomique et la Direction régionale des affaires culturelles de Lorraine, Nancy 2007, 294 p.

GARROUSTE D., PUCHEU Philippe, « L'usage des marteaux forestiers », *Revue Forestière française*, ENGREF/École nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Nancy 1992, n°1, p. 63-78

GHFF Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, *Jalons pour une histoire des gardes forestiers*, Paris, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS) - Laboratoire d'Économie forestière et agricole (INRA), 1985, 151 p.

## *B- Animaux et faune*

BECK Corinne et REMY Élisabeth, *Le Faucon, favori des princes*, Paris, Gallimard, 1990, 112 p.

BLANDIN Patrick, *Biodiversité. L'avenir du vivant*, Paris, Albin Michel, 2010, 263 p.

DELORT Robert, *Les animaux ont une histoire*, Paris, Seuil, 1984, 397 p.

ETIENNE Pascal, *Le sanglier. Description, comportement, vie sociale, mythologie, observation ...*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2003, 192 p.

GIRET Alain, *Histoire de la biodiversité*, Paris, L'Harmattan, 2011, 266 p.

LIZET Bernadette, RAVIS-GIORDANI Georges, *Des bêtes et des hommes*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 1995, 371 p.

LUGLIA Rémi (dir.), *Sales Bêtes ! Mauvaises herbes ! « Nuisible », une notion en débat*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, 359 p.

MEIA Jean-Steve, *Le renard. Description, comportement, vis sociale, mythologie, observation*, Paris, Delachaux & Niestlé, 2003, réédition 2016, 183 p.

MORICEAU Jean-Marc, *L'homme contre le loup : une guerre de deux mille ans*, Paris, Pluriel, 2013, 573 p.

MORICEAU Jean-Marc, *Sur les pas du loup. Tour de France et atlas historiques et culturels du loup, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montbel, 2013, 352 p.

PASCAL Michel, LORVELEC Olivier, VIGNE Jean-Denis, *Invasions biologiques et extinction. 11 000 ans d'histoire des vertébrés en France*, Paris/Versailles, Belin/Quae, 2006, 350 p.

PASTOUREAU Michel, *Le loup. Une histoire culturelle*, Paris, Belles-Lettres, 2018, 160 p.

PATTHEY Patrick, *Habitat and Corridor selection of an expanding Red Deer (Cervus elaphus) population*, Thèse de doctorat en écologie, sous la direction de Cornelis Deet, Université de Lausanne, 2003, 152 p.

PIERAGNOLI Joan, *La cour de France et ses animaux, XVI-XVIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, 365 p.

SERNA Pierre, *Comme des bêtes. Histoire politique de l'animal en Révolution (1750-1840)*, Paris, Fayard, 2017, 444 p.

SERNA Pierre, *L'Animal en République. 1789-1802, Genèse du droit des bêtes*, Toulouse, Anacharsis, 2016, 256 p.

## *C- Chasse et sciences cynégétiques*

AL., « La chasse et la cueillette aujourd'hui », *Études rurales*, n° 87-88, juillet/décembre 1982, 421 p.

ALLSEN Thomas T., *The Royal Hunt in Eurasian History*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2011, 406 p.

BOURRIEAU Paul, *Le Monde de la chasse. Chasser en Anjou au XXe siècle*, Rennes, PUF, 2011, 400 p.

BOURCIER Sylvie, *La carte des chasses royales*, Mémoire de maîtrise réalisé sous la direction du Père de Dainville, Vincennes, État-major de l'Armée de Terre, service historique, 1972, 132 p.

- BROMBERGER Charles, LENCLUD G, « La chasse et la cueillette aujourd'hui. Un champ de recherche anthropologique ? », *Études rurales*, n° 87-88, juillet/décembre 1982, p. 87-88
- BURIDANT Jérôme, « La gestion des forêts de vénerie au XVIIIe siècle », *Dix-septième Siècle*, n° 226, 2005, p. 17-27
- CORVOL Andrée, *Histoire de la chasse. L'Homme et la Bête*, Paris, Perrin, 2010, 577 p.
- CORVOL Andrée (dir.), *Forêt et chasse, Xe - XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005, 397 p.
- CORVOL Andrée, « Droit de chasse et réserves à l'époque moderne », dans *Dix-septième siècle*, n° 226, 2005, p. 3-16
- D'ANTHENAISE Claude, CHATENET Monique (dir.), *Chasses princières dans l'Europe de la Renaissance*, Paris, Actes Sud, 2007, 407 p.
- D'ANTHENAISE Claude, LAPORTE Guy de, MENSION-RIGAU Éric, *Chasse à courre, chasse de cour – Fastes de la vénerie princière de Chantilly au temps des Condés et des Orléans (1659-1910), catalogue d'exposition*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2004, 362 p.
- D'ANTHENAISE Claude, *Portraits en costume de chasse*, Paris, Nicolas Chaudun, 2010, 176 p.
- DUCEPPE-LAMARRE, « Le parc à gibier d'Hesdin. Mises au point et nouvelles orientations de recherches. », *Revue du Nord*, n°343, 2001/5, p. 175-184
- ESTÈVE Christian, « Le droit de chasse en France de 1789 à 1914 », *Histoire & sociétés rurales*, n°1, 2004, p. 73-114.
- GINELLI Ludovic, « Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux d'une écologisation », *Économie rurale*, 327-328, 2012, p. 38-51.
- GUERREAU Alain, « Chasse », LE GOFF Jacques et SCHMITT Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Arthème Fayard/Pluriel, 2014 [1999], p. 166-177.
- GUIZARD-DUCHAMP Fabrice, « Louis le Pieux roi-chasseur : gestes et politique chez les Carolingiens », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, tome 85, fasc. 3-4, 2007, Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse. moderne en hedendaagse geschiedenis, p. 521-538.
- HAVET Paul, *Les leçons de l'histoire. Nature, chasse et société*, Paris, L'Harmattan, 2007, 94 p.
- HELL Bertrand, *Sang noir. Chasse, forêt et mythe de l'homme sauvage en Europe*, Paris, Éditions de l'Œil d'Or, 2012 [1994], 330 p.
- HELL Bertrand, « Le sauvage consommé. Classification animale et ordonnance cynégétique dans la France de l'Est », *Terrain*, 1988, n° 10, p. 74-85
- HELL Bertrand, « De La Nécessité Du Hasard: Les Gestes De Chasse Des Équipes Communales (France De L'Est) », *Ethnologie Française*, vol. 17, no. 2/3, 1987, p. 201-208.
- HLUSZKO Alexis, *Le terrain de chasse du roi. Les capitaineries royales en Île-de-France à la fin de l'ancien régime et sous la Révolution*, Paris, Montbel, 2009, 237 p.
- JAMIN Jean, *La tenderie aux grives chez les ardennais du plateau*, Paris, Institut d'ethnologie, 1979, 158 p.
- LE JAN-HENNEBICQUE Régine, « Espaces sauvages et chasses royales dans le Nord de la France, VIIe-IXe siècles », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 10<sup>e</sup> congrès, Lille, 1979. Le paysage rural : réalités et représentations. p. 35-57.
- MAROTEAUX Vincent, « Gardes forestiers et gardes-chasses du roi à Versailles : approche d'un milieu social », *Revue forestière française*, t. 38, n° 6, 1986, p. 573-581.
- MAROTEAUX Vincent, *Versailles, le roi et son domaine*, Paris, Picard/CNL, 2000, 296 p.
- MORSEL Joseph, « Chasse », *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Quadrige/PUF, 2002, p. 271-272.

PÉOC'H Géraldine, *Les chasses impériales de Napoléon III*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, sous la direction d'Andrée Corvol et Jean-Michel Leniaud, Paris, École nationale des Chartes, 2002.

PÉOC'H Géraldine, « Les tirés de Napoléon III : forêts et gibiers domestiqués », CORVOL Andrée, *Forêt et chasse, Xe-XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 75-84.

PERROT Xavier, « Passions cynégétiques. Anthropologie historique du droit de la chasse au grand gibier en France », *Revue semestrielle de droit animalier, Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques*, Université de Limoges, 2015, 1, p. 329-361

PINCON Michel, PINCON-CHARLOT Monique, *La chasse à courre, ses rites et ses enjeux*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 1993, 310 p.

PINOTEAU Henri, *Les chasses royales sous Louis XVI et leur sort durant la Révolution : splendeur et ruine du monde des plaisirs de Sa Majesté (1774-1799)*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, sous la direction d'Olivier Poncet, Paris, École Nationale des Chartes, 2015, 397 p.

RICCI Jean-Claude, « Les principes de la cynégétique en forêt », *Forêt méditerranéenne*, t. XVI, n° 3, juillet 1995, p. 211-226.

ROBERTS Jane, *Royal Landscape: The Gardens and Parks of Windsor*, New Haven/London, Yale University Press, 1997, 596 p.

SALVADORI Philippe, *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, 462 p.

SALVADORI Philippe, *Chasseurs d'Ancien Régime. Recherche sur une culture du privilège (France, XVIe-XVIIIe siècle)*, sous la direction de Jacques Revel, thèse de l'EHESS, 1993, 2 vol., 643 p.

SCHNAPP Alain, *Le chasseur et la cité. Chasse et érotique dans la Grèce ancienne*, Paris, Albin Michel, 1997, 601 p.

TESTARD Alain, « De la chasse en France, du sang, et de bien d'autres choses encore (A propos de Bertrand Hell, *Entre chien et loup...*) », *L'Homme*, 1987, t. 27, n° 102, Tribus en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, p. 151-167

VENNER Dominique (dir.), *La chasse, dernier refuge du sauvage ? : actes du symposium*, Paris/Toulouse, Fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature/Éditions Privat, 2007, 157 p.

VIAL Charles-Eloi, *Le Grand veneur de Napoléon Ier à Charles X*, Paris, École des Chartes, 2016, 812 p.

VIAL Charles-Eloi, *Les chasses des souverains en France (1804-1830)*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, sous la direction de Jacques-Olivier Boudon, Paris, Université Paris IV-Sorbonne, 2013.

VIGNE Jean-Denis, « Domestication ou appropriation pour la chasse : histoire d'un choix socio-culturel depuis le Néolithique. L'exemple des cerfs (*cervus*) », *Anthropozoologica HS 1, Exploitation des animaux sauvages à travers le temps*, sept. 1993, p. 201-220

VOURC'H Anne et PELOSSE Valentin, *Chasser en Cévennes. Un jeu avec l'animal*, Paris, Éditions du CNRS, 1988, 301 p.

### *D- Rambouillet et sa région*

AIACH Benjamin, *Les affaires liées au vin et aux boissons dans le duché de Rambouillet (1721-1791)*, Mémoire de maîtrise, Paris, 1995.

BARAT Yvan, *Les Yvelines. 78*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, Maisons des Sciences de l'Homme, Conseil Général des Yvelines, 2007, p. 429 p.

CHANTEREAU Annie, *L'exploitation de la forêt de Rambouillet au XVIIIe siècle*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Pierre Goubert, Université Paris I-Sorbonne, 1971, 120 p.

CHAPERON André, *Rambouillet au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Rambouillet, Promotion de la ville de Rambouillet par l'information, 1989, 130 p.

CUEILLE Sophie, *Le domaine de Rambouillet*, Paris, Éditions du Patrimoine, [2005], 2010, 68 p.

BAUDEZ Basile, « Le comte d'Angiviller, directeur de travaux : Le cas de Rambouillet », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, n°26, 2013, p. 8-15

BLÉCON Jean, *Le palais du roi de Rome, Napoléon II à Rambouillet*, Paris, Somogy, 2004, 176 p.

CIVEL Nicolas, *La fleur de France. Les seigneurs de l'Île-de-France au XII<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2006, 602 p.

DUMA Jean, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793), une nébuleuse aristocratique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 744 p.

DUMA Jean, *Recherches sur le Duché-Pairie de Rambouillet au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, sous la direction de Pierre Goubert, Université Paris I-Sorbonne, 1977, 302 p.

DUMA Jean, « Les Bourbon-Penthièvre à Rambouillet. La constitution d'un duché-pairie au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 29 n°2, Avril-juin 1982. p. 291-304.

DUMA Jean, « Rambouillet et la forêt. Aspects d'un monopôle seigneurial », *La forêt en Île-de-France et les utilisations du bois. Actes du deuxième colloque de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, Rambouillet, 15 et 16 Octobre 1977*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France/Librairie C. Klincksieck, 1978, p. 177-194.

DUMA Jean, « Propriété et société rurale à la veille de la Révolution française : le Duché-Pairie de Rambouillet », *Mémoires et Documents de la SHARY*, Rambouillet, 2001, t. XXXVIII, p. 271-445.

DURNERIN Alain et STUBER Françoise, *Rambouillet et les arbres du Nouveau Monde. Les arbres d'hier à aujourd'hui*, Office municipal de Rambouillet, Rambouillet, 2003, 72 p.

EGLEMME Albanne, *L'État en location : la location privée d'un château délaissé. Le domaine national de Rambouillet entre 1832 et 1852*, Mémoire 1 d'histoire, sous la direction d'Éric Mension-Rigau, Université Paris-IV, 2016, 107 p.

EGLEMME Albane, *Un cercle de dandys, un club de chasseurs. Du Cercle de la rue Royale au domaine de Rambouillet (1872-1880)*, Mémoire 2 sous la direction d'Éric Mension-Rigau, Université Paris-IV, 2017, 179 p.

FEREY Marie, *Analyse du système hydraulique cistercien de l'abbaye des Vaux-de-Cernay*, Mémoire de recherche en histoire de l'art appliquée aux collections, sous la direction de Dany Sandron, Paris, École du Louvre, Juin 2013, 182 p.

FREYTET Alain et MAZAS Alain, *L'Atlas des pays et paysages des Yvelines*, Grenoble, Éditions Courcoux, 1992, 243 p.

GIRAULT Nicolas et LALLAU Etienne, *Les bornes armoriées de la seigneurie de Gazeran et de la prêtrière de la Malmaison du X<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Émancé, Gazeran, Poigny-la-Forêt, Orcemont, Orphin, Rambouillet, Saint-Hilarion (Yvelines, Île-de-France)*. Rapport de prospection archéologique, juin 2016, 169 p.

HERVET Josette, *Alexandre Dunouy à Rambouillet*, Rambouillet, SHARY, 2010, 63 p.

HUDE Geneviève, *Poigny-la-Forêt, Village de rêves et d'histoire au cœur de l'Yveline*, Poigny-la-Forêt, 1990, 305 p.

LANG Christine, *La Bergerie Nationale et le Domaine de Rambouillet au cœur de l'Histoire. Il faut des livres pour se passer des hommes*, Rambouillet, Bergerie Nationale CEZ Rambouillet, 2018, 2 t., 668 p. & 630 p.

LIOT Thierry, *Rambouillet au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région, Rambouillet, 2010, 124 p.

MAËS Antoine, *L'ameublement du domaine de Rambouillet sous Louis XVI (1783-1792)*, Mémoire de recherche (2ème année de 2ème cycle) en histoire de l'art appliquée aux collections, présenté sous la direction de Jean-Jacques GAUTIER, École du Louvre, 2014, 239 p.

MAËS Antoine, *La Chaumière aux coquillages de Rambouillet, La fabrique de l'illusion au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gourcuff Gradenigo, 2016, 112 p.

MAËS Antoine, *La Laiterie de la Marie-Antoinette à Rambouillet, Un temple pastoral pour le plaisir de la reine*, Paris, Gourcuff Gradenigo, 2016, 112 p.

MILHIET Jean-Joseph, *Paysages d'Yvelines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le cadastre de Bertier de Sauvigny*, Versailles, Archives Départementales, 1996, 335 p.

SUTRA Jean-Pierre, *Contribution à la connaissance dynamique d'un paysage : les étangs d'Angennes (forêt de Rambouillet)*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université Paris X Nanterre, 1981, 123 p.

TEMOIN Jean-Luc, *Aperçu historique de la forêt de Rambouillet*, septembre 2013, 17 p.  
[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=9&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiYv8iUvf\\_hAhVDUhoKHXLvD1gQFjAJegQIBBAB&url=http%3A%2F%2Fwww.onf.fr%2Fenforet%2FRambouillet%2Fapprofondir%2Fpa-trimoine%2F20120522-092501-408547%2F1%2F%2B%2Bfiles%2B%2B%2F3&usg=AOvVaw0DbzGEm1hPf6b4c13LcVQR](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=9&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiYv8iUvf_hAhVDUhoKHXLvD1gQFjAJegQIBBAB&url=http%3A%2F%2Fwww.onf.fr%2Fenforet%2FRambouillet%2Fapprofondir%2Fpa-trimoine%2F20120522-092501-408547%2F1%2F%2B%2Bfiles%2B%2B%2F3&usg=AOvVaw0DbzGEm1hPf6b4c13LcVQR)

# Table des matières

|                                                                                                                         |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Introduction .....</b>                                                                                               | <b>7</b>   |
| <b>Première partie. Structures de l'espace cynégétique : aménager pour mieux régner .....</b>                           | <b>27</b>  |
| <b>Chapitre I : Acquérir et parquer .....</b>                                                                           | <b>30</b>  |
| I- Posséder pour gouverner.....                                                                                         | 31         |
| 1- Rambouillet, un domaine de l'exception : le droit et la loi .....                                                    | 31         |
| 2- Le processus d'acquisition foncier et cynégétique du domaine (1706-1793) .....                                       | 34         |
| 3- Flux et reflux domaniaux, les respirations du domaine (1793-1995).....                                               | 40         |
| II- Un mode de gouvernement : le parc de chasse.....                                                                    | 47         |
| 1- Le Grand Parc .....                                                                                                  | 48         |
| 2- Du Parc aux Lapins au Petit Parc .....                                                                               | 52         |
| 3- La forêt de Rambouillet : de l'océan vert à l'îlot forestier .....                                                   | 55         |
| <b>Chapitre II : Percer, relier, placer, bloquer.....</b>                                                               | <b>58</b>  |
| I- Apprivoiser l'espace cynégétique par la circulation.....                                                             | 59         |
| 1- Les routes et les voyages de chasse .....                                                                            | 59         |
| 2- Les carrefours et la mise en scène d'un spectacle théâtral et cynégétique .....                                      | 63         |
| II- Un espace mis en réserve et contrôlé.....                                                                           | 66         |
| 1- Surveiller et punir : le personnel cynégétique .....                                                                 | 67         |
| 2- Le pauvre, le nuisible, le gibier et le braconnier : la résistance par la circulation incontrôlée.....               | 68         |
| <b>Chapitre III : Aménager et bâtir les Chasses .....</b>                                                               | <b>70</b>  |
| I- Le bâti cynégétique.....                                                                                             | 71         |
| 1- Une ceinture de terre et de pierre : murs, portes, <i>ha-ha</i> , bornes.....                                        | 71         |
| 2- Château, pavillons et haltes de chasse .....                                                                         | 75         |
| 3- Loger les chasseurs et organiser les chasses.....                                                                    | 78         |
| II- Les milieux cynégétiques .....                                                                                      | 82         |
| 1- Des garennes aux Fermés à lapins .....                                                                               | 82         |
| 2- Les Tirés de chasse .....                                                                                            | 84         |
| 3- Les Eaux de chasse .....                                                                                             | 90         |
| <b>Deuxième partie : Savoir pour gouverner .....</b>                                                                    | <b>95</b>  |
| <b>Chapitre IV : Art, sciences et savoirs : les savoirs cynégétiques indigènes à Rambouillet .....</b>                  | <b>96</b>  |
| I- Définitions, termes et épistémologie du savoir : les <i>savoirs indigènes</i> et la chasse.....                      | 96         |
| II- Un savoir par le Bas : science du concret, savoirs et connaissances pratiques .....                                 | 100        |
| III- Deux exemples choisis de connaissances cynégétiques partagées .....                                                | 103        |
| <b>Chapitre V : Nommer, classer, hiérarchiser .....</b>                                                                 | <b>106</b> |
| I- Les amis des chasseurs : chiens, chevaux, oiseaux .....                                                              | 108        |
| 1- Les chiens de Rambouillet.....                                                                                       | 109        |
| 2- Les chevaux à Rambouillet.....                                                                                       | 112        |
| 3- Rapaces et furets.....                                                                                               | 113        |
| II- L'adversaire des chasseurs : le gibier .....                                                                        | 114        |
| 1- Fauves, noirs, poils et plumes (1783-1880).....                                                                      | 115        |
| 2- Menu et gros gibier (1880-1950) et petit et grand gibier (1950-1995).....                                            | 116        |
| 3- Un gibier exotique et international .....                                                                            | 117        |
| III- L'ennemi du gibier et du chasseur : le nuisible.....                                                               | 120        |
| 1- Les réalités nuisibles : quels nuisibles ? .....                                                                     | 122        |
| 2- Les indigènes contre l'État et la Science : un cas d'étude pour les savoirs cynégétiques.....                        | 124        |
| 3- Nature et magie : le tabou du nuisible .....                                                                         | 127        |
| <b>Chapitre VI : Naissance d'un biopouvoir à Rambouillet : estimer, compter et suivre les populations animales.....</b> | <b>131</b> |
| I- Michel Foucault et le gouvernement : biopolitique, biopouvoir et population .....                                    | 131        |
| 1- L'homme-sujet et le roi berger : le gouvernement pastoral.....                                                       | 131        |

|                                                                                                                                |                                                                                                                       |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2-                                                                                                                             | La population, l'espèce et le biopouvoir .....                                                                        | 133        |
| II-                                                                                                                            | Compter pour gouverner la Nature : tableaux, états et comptabilités domaniales .....                                  | 135        |
| 1-                                                                                                                             | Compter les morts : tableaux de chasse et états de nuisibles.....                                                     | 136        |
| 2-                                                                                                                             | Compter les vivants : états du gibier .....                                                                           | 140        |
| III-                                                                                                                           | Un biopouvoir cynégétique : du gouvernement à la gestion du vivant .....                                              | 145        |
| 1-                                                                                                                             | Le gouvernement pastoral de la chasse 1516 et 1783 .....                                                              | 145        |
| 2-                                                                                                                             | Le thanatopouvoir pour tous ? : la République à la chasse 1844 et 1870.....                                           | 148        |
| 3-                                                                                                                             | La gestion cynégétique 1965 et 1981 .....                                                                             | 151        |
| <b>Troisième partie : Gouverner par la chasse .....</b>                                                                        |                                                                                                                       | <b>161</b> |
| <b>Chapitre VII : Le Prince de chasse et son domaine d'abondance : symboles du pouvoir sur la nature .....</b>                 |                                                                                                                       | <b>163</b> |
| I-                                                                                                                             | Le Prince de chasse : roi, empereurs et présidents à Rambouillet.....                                                 | 163        |
| 1-                                                                                                                             | Le Prince de chasse : chasse et souveraineté politique.....                                                           | 163        |
| 2-                                                                                                                             | Les missions et les fonctions du prince de chasse .....                                                               | 165        |
| 3-                                                                                                                             | <i>Il nous gouvernait en tyran</i> : le prince de chasse, un tyran politique et environnemental ?.....                | 167        |
| II-                                                                                                                            | L'Eldorado cynégétique : chasse, mythes et figures de l'abondance .....                                               | 168        |
| III-                                                                                                                           | Créer et maintenir l'abondance : l'élevage.....                                                                       | 173        |
| 1-                                                                                                                             | Les bases de l'élevage : le complexe d'élevage et les faisandiers.....                                                | 173        |
| 2-                                                                                                                             | Le processus et les espèces animales.....                                                                             | 177        |
| 3-                                                                                                                             | Les menaces : nuancer le gouvernement humain .....                                                                    | 181        |
| <b>Chapitre VIII : Une guerre totale et permanente : pratiques et rites de chasse .....</b>                                    |                                                                                                                       | <b>185</b> |
| I-                                                                                                                             | Le Ciel et la Terre : vénerie et fauconnerie .....                                                                    | 185        |
| 1-                                                                                                                             | Physionomie des chasses animales à Rambouillet : chasses royales, impériales et présidentielles<br>186                |            |
| 2-                                                                                                                             | Le Rituel de la Quête : revisiter la vénerie par l'histoire environnementale .....                                    | 190        |
| 3-                                                                                                                             | La fin d'un monde, la fin des rites : la disparition des équipages d'État au XIX <sup>e</sup> siècle .....            | 194        |
| II-                                                                                                                            | Les chasses à tir et les tirés : rois, empereurs et présidents .....                                                  | 197        |
| 1-                                                                                                                             | La chasse dans les tirés : un rite de cour dynamique.....                                                             | 197        |
| 2-                                                                                                                             | Fermés, passées, affût, approches : l'offre cynégétique rambolitaine.....                                             | 202        |
| III-                                                                                                                           | Les chasses d'en Bas : destructions et braconnages.....                                                               | 203        |
| 1-                                                                                                                             | La chasse à l'homme : le braconnier comme nuisible.....                                                               | 204        |
| 2-                                                                                                                             | La dent du gibier et la griffe du nuisible : l'ennemi animal .....                                                    | 207        |
| <b>Chapitre IX : Rambouillet, c'est la France ! Le domaine comme outil politique : invitations, chasses et politique .....</b> |                                                                                                                       | <b>213</b> |
| I-                                                                                                                             | La Chasse, la Cour et la Maison : le domaine de Rambouillet, entre permanence monarchique et modes cynégétiques ..... | 213        |
| 1-                                                                                                                             | Le fait monarchique dans la République : le domaine présidentiel de Rambouillet .....                                 | 214        |
| 2-                                                                                                                             | La chasse à tir : une mode bourgeoise, impériale et présidentielle ?.....                                             | 215        |
| II-                                                                                                                            | Le Club des Chasses de Rambouillet : souverains, ministres et diplomates. Un essai prosopographique .....             | 220        |
| 1-                                                                                                                             | Les invités de 1783 à 1830 : les chasses de rois .....                                                                | 220        |
| 2-                                                                                                                             | Les invités de 1852 à 1870 : transition démocratique .....                                                            | 221        |
| 3-                                                                                                                             | Les invités de 1880 à 1995 : sur le modèle impérial .....                                                             | 222        |
| III-                                                                                                                           | Gouverner par la chasse, gouverner à la chasse : diplomaties cynégétiques et événements politiques à Rambouillet..... | 224        |
| 1-                                                                                                                             | Être invité à la chasse à Rambouillet, entre récompense et consécration politique .....                               | 224        |
| 2-                                                                                                                             | Gouverner depuis Rambouillet .....                                                                                    | 226        |
| <b>Conclusion .....</b>                                                                                                        |                                                                                                                       | <b>229</b> |
| <b>Annexes.....</b>                                                                                                            |                                                                                                                       | <b>232</b> |
| <b>État des sources.....</b>                                                                                                   |                                                                                                                       | <b>244</b> |
| <b>Bibliographie.....</b>                                                                                                      |                                                                                                                       | <b>260</b> |